
LA
POLITIQUE
DES
JESUITES.

85

LA
POLITIQUE
DES
JESUITES.



à LONDRES,

1688.

AVERTISSEMENT.



A Politique des Jesuites doit étre jointe à la *Politique du Clergé de France*, afin qu'on connoisse de bout en bout, & l'esprit qui anime tout le corps de l'Eglise Romaine, & toutes les sources des guerres, qui ont troublé les Etats & des persecutions, que les Protestans ont soufertes & qu'ils soufrent encore aujourdhuy.

Cet ouvrage a tout l'air d'une Satyre; ce n'est pourtant rien moins que cela dans le sens qu'on donne au mot de Satyre communement, puis qu'on n'y avance rien, qui ne soit appuyé sur des temoignagnes d'Auteurs non suspects dans la matiere, n'en étant pas un seul, qui ne soit Catholique Romain.

C'est proprement le hazard, qui a donné la naissance à cet ouvrage. L'Auteur étant un jour dans une Compagnie, dont la conversation rouloit sur les affaires d'Angleterre, elle tomba sur la conduite des P. P. La Chaise & Peters, & quelqu'un ayant dit, qu'il seroit important, de faire connoitre l'Esprit des Jesuites, par un

un ouvrage qui decouvrit les mysteres de leur Politique, l'Auteur se chargea de cet Employ à condition qu'on luy communiquât certains livres qu'il nomma, & d'autres, s'il y en avoit sur la matiere. Il fut pris au mot, on ne laissa pas refroidir le fer chaud, on le battit, si bien que le lendemain, il se vid porter dans le cabinet 32 volumes tant grands que petits. Il les lût, il en fit ses Extraits, & en a composé la *Politique des Jesuites*, qui n'est autre chose proprement, qu'un recueil & un precis de tout ce qui a été écrit pour & contre la Societé depuis son établissement. Sa premiere pensée fut de luy donner la forme de Dialogue, ou bien celle de Lettres; mais ses amis luy ayant témoigné, qu'il seroit mieux de diversifier, & de luy donner la forme de discours, la quelle n'est pas si commune, il s'est tenu à cet avis.

Le Lecteur donc trouvera ici 3 discours: dont le 1. traite de la puissance des Jesuites par tout le monde. Le 2. des moyens, par lesquels ils sont parvenus à cette puissance & s'y maintiênent. Et le 3 des predictions & presages, qui les menacent d'une prochaine ruine, & des moyens, qui peuvent & doivent être em-

employez pour les exterminer, ou du moins, pour dissiper leur Compagnie, comme on fit autrefois de celle des *Humiliez* & des *Templiers*.

TABLE.

Des Auteurs, qui apuyent les faits avancez dans la Politique des Jesuites.

TABLE.

Le Jeſuite Seculariʒé.

Le Journal du Marechal de Baſſompierre.

Les Lettres du Cardinal d'Oſſat.

Les Lettres du Docteur Patin.

Les Lettres Provinciales.

Playdoyé d'Anth. Arnaud Avocat au Parlement de Paris.

Playdoyé de la Marteliere Avocat au Parlement de Paris.

Procedures des Cureʒ de France contre la Morale des Nouveaux Caſuiſtes.

Le Mercure Jeſuite.

Les Memoires de Depontis.

Le Miroir du tems paſſé.

La Morale pratique des Jeſuites. 2 Vol.

Onguent pour la brulure.

Le Rappel des Jeſuites.

Les Recherches de Paſquier.

Requêtes, Procés verbeaux, avertiſſemens de l'Univerſité de Paris pour faire condamner la Doctrine des Jeſuites, pernicieuſe à la Societé humaine, & particulierement à la vie des Rois.

La Theologie Morale des Jeſuites.

Traitteʒ pour l'Univerſité de Paris contre les Jeſuites.

La Vie du P. Coton par le P. Joſeph d'Orleans.

LA

LA POLITIQUE Des JESUITES.

Ier. DISCOURS.

Argument.

Les Iesuites puissans par tout le monde. Autrefois comme à present ils ont gouverné l'Espagne, la France, l'Alemagne, l'Angleterre, la Pologne. Leur puissance dans les Indes & dans l'Amerique.



IL n'est pas possible, Messieurs, que vous n'ayez oui parler de l'ambitieux projet de la Maison d'Austriche, que Charles-quint eut la pensée de se rendre Maitre de toute l'Euro-

l'Europe, qu'il laissa à ses successeurs dans l'Empire & dans ses Etats hereditaires, le plan d'une Monarchie universelle; & que les Jesuites ont été accusez d'avoir secondé de leurs vœux, & de leurs services, ce vaste & magnifique projet. En effet comme ce projet a paru, & en ce que l'Alemagne est devenue en quelque façon hereditaire dans la maison d'Austriche, & en ce que le Roi d'Espagne Philippe II. avoit en veuë d'y mettre le Royaume d'Angleterre par le moyen de son mariage avec la Reine Marie, & en ce qu'il ne pensoit pas moins à y reduire la France, par le moyen de la Ligue, au prejudice même du Duc de Guise, qui en étoit le Chef. Il n'a pas moins paru par la conduite des Jesuites, qu'ils ont été soubçonnez avec raison de favoriser & d'avancer de tout leur pouvoir, l'ambition demesurée des Heritiers de Charles-quint, & en ce qu'ils firent dans l'Alemagne & dans l'Angleterre dans le siecle passé, & sur tout en ce qu'ils firent en France, puis que tout l'Esprit de la Ligue étoit renfermé dans *le Conseil des Seize*, dont le Jesuite *Pigenat* étoit le President, & que le Jesuite *Mathieu* alloit en Espagne &
en

en revenoit chargé des dépeches, avec quoy il s'acquit l'infame Sobriquet de *Courrier* ou de *Postillon de la Ligue.*

Mais peutétre, Messieurs, n'ouites vous jamais parler, que le feu d'une semblable ambition, se fut pris aux Disciples de S. Ignace Loyola, & qu'ils ayent eu la hardiesse de concevoir pour leur Societé, le prodigieux dessein d'une Monarchie universelle. Je voy bien, que cela vous surprend. Et puis que vous n'avez pû l'ouir sans rire, il faut ou que vous croyez, que ceux de cette Compagnie sont des visionnaires & des fous, de la Profession que nous sçavons qu'ils sont, pour s'entêter d'un dessein si chimerique; ou que je sois un Calomniateur, ou un simple, d'imputer à tout un corps, & à une grande Societé, où il ne se peut qu'il n'y ait des gens bien sensez; de leur imputer dis-je un dessein si extravaguant & si digne des Petites maisons. Vous croirez, Messieurs, de ces Peres tout ce qu'il vous plaira, mon affaire à moy, est de vous faire voir, que je ne suis ni Calomniateur, ni credule, & de vous prouver que non seulement il est possible, que les Superieurs de cette Compagnie

ayent conceu le dessein ambitieux, qui vous surprend, mais aussi qu'ils sont parvenus enfin, & depuis longtems à cette Monarchie universelle, que cette Societé jouit presque par tout réelement de cette Souveraineté, & qu'en un mot les Disciples de S. Ignace Loyola ont heureusement trouvé, ce que les Heritiers de Charles-quint ont cherché inutilement, & à raison de quoy ils font aujourdhuy pour ainsi dire amande d'hôneur à toute l'Europe.

Premierement la Compagnie des Jesuites n'est pas composée d'Anges: ils sont chair & sang: ils sont hommes sujets aux mêmes passions & aux mêmes vices, qui se remarquent dans le reste des mortels. Vous ne pouvez pas nier, qu'ils ne soient aussi avares qu'il y en ait au monde: j'aurai occasion dans la suite de vous donner des preuves fortes de leur extreme avarice: pour quoy trouverez vous étrange d'ouir les accuser d'une extreme & démesurée Ambition. Y a t'il de l'antipathie entre ces deux passions? Ne peuvent elles loger ensemble en un même lieu? ne void on pas dans l'Histoire des Exemples en grand nombre, qui justifient, que les plus

plus avares ne ſont travaillez du deſir inſatiable de richeſſes, que par ce qu'ils ont à ſatisfaire une ambition, qui n'a point de bornes.

D'ailleurs, Meſſieurs, ſçavez vous bien, quel homme c'eſt qu'à été Ignace Loyola, le Pere des Peres, le Chef & le fondateur de la fameuſe Societé? c'étoit un homme de guerre de ſa premiere profeſſion. Il ſe trouva même au Siege Pamphlune en qualité de Gouverneur de la Place, & y fut bleſſé. Il avoit donc de l'ambition, puis qu'il avoit pris le chemin de la gloire & des Conquerans. Il eſt vray, que trouvant qu'il n'y faiſoit pas bon, il changea de route. Mais quoy n'y a-t-il qu'un chemin, qui conduit à la gloire? Il quite l'Epée, il s'attache à la Lecture de *La vie des Saints*, il prêche dans les ruës, ſoubçonné d'être de la ſecte qu'on appelloit *Alumbrados*, il eſt mis à l'inquiſition, il en ſort apres avoir juſtifié ſon innocence, il luy arrive une nuit, dit *Orlandin*, de ſe jêter de ſon lit en bas, il ſe met à genoux devant l'Image de la Sainte Vierge, fait vœu d'être ſon *Chevalier*, & dans une Exſtaſe, qui luy dura huit jours, il vid le modele de la Societé qu'il

à fondée. Le voilà donc luy & tous ceux de sa Societé *Chevaliers* de la Vierge. C'est dequoy ils se glorifient eux mêmes. Ecoutez ce qu'en dit leur Historien, *quels hommes choisis, Dieu immortel! quels foudres de guerre! quelle fleur de Chevalerie! quels appuis, quels genies tutelaires! quels protecteurs de l'Eglise! I'ose dire que l'un d'eux est capable des plus grandes choses, & vaut luy seul une Armée. Ils sont tous des hommes mâles, ou plutôt des lions genereux, qui ne sont étonnez d'aucuns perils, ce sont des Heros. Je croy que tous ceux de cette Societé naissent le casque en tête. Ce sont des Samsons animez de l'esprit de Dieu & revêtus de sa force invincible.* Le bon est, qu'avec l'humeur & les vertus guerrieres ils croyent posseder les sciences au plus haut degré. Et je prens plaisir d'ouir le Pere *Brisacier* parlant de luy même en ces termes dans un de ses ouvrages. *Je vous aprendrai, que la science & la guerre ne sont pas incompatibles, & vous ferai confesser, que je ne suis pas moins expert en la guerre de l'Ecole qu'en celle de la Campagne, ni moins Theologien que Soldat. Tous les Jesuites*, dit encore *Dandin*, *sont eminens en Doctrine & en Sagesse; de sorte qu'on peut dire de la Societé, ce que dit Seneque: il y a de l'inegalité où les choses eminentes*

Orland. Imago Saeculi.

Jansenisme confondu.

ſont remarquables : mais on n'admire point un arbre quand tous les autres de la forêt ſont egalement hauts. Certes de quelque part que vous jêtiez les yeux, vous ne trouverez rien dans la Societé, qui ne peut étre eminent par deſſus les autres, s'il n'étoit parmi d'autres qui ont la même eminence. Or cela étant de la ſorte, Meſſieurs, tous ceux de cette Societé, ſe trouvans tout pleins du merite extraordinaire de leur fondateur, de ſa dignité de *Chevalier de la St. Vierge*, & de l'excellence de ſes viſions : & eux mêmes ſe voyant elevez au deſſus de tous les mortels, de tous les doctes, & de tous les braves par le ſeul titre de *Pere de la Compagnie de Ieſus*, que trouvez vous de choquant & contre la vrai-ſemblance, que leur Societé ait aſpiré à la Monarchie univerſelle, & qu'elle ait eu l'ambition de gouverner tout le monde Chrêtien, voire tout l'Univers.

Mais il ne faut pas conteſter contre l'experience. Quand vous me prouveriez par des raiſons, que je ne pourrois pas ſoudre, qu'il eſt du tout impoſſible, que des gens de Robe & des Religieux ayent roulé un ſemblable deſſein dans leur eſprit, ſans avoir perdu le ſens & la raiſon, je ferai comme ce Philoſophe,

qui

qui ne pouvant,ou ne daignant pas, refuter en forme les ſophiſmes,qu'on luy faiſoit pour prouver, qu'il n'y a point de mouvement dans la nature, ſe mit à ſauter de toute ſa force, & caſſa de cette maniere bouffonne tous les argumens, contraires à une verité, qui ſautoit aux yeux. Je ſoutiens, que les Jeſuites ſont arrivez à leur but, depuis long tems, & qu'ils ſont en poſſeſſion de la Monarchie univerſelle. Vous ſçavez que les Papes ſont montez à ce haut faiſte de grandeur pour le moins depuis Gregoire. Il n'eſt point de Docteur Catholique aujourd'huy, qui ne faſſe profeſſion de croire, que le Souverain Pontife eſt le Monarque du Monde & de l'Egliſe, en qualité de Vicaire de Jeſus Chriſt, comme il n'eſt point de Prince Chrêtien, à moins qu'il ſoit heretique, ou qui ne le reconnoiſſe pour ſon Superieur, ou qui malgré luy n'en reſſente le pouvoir. J'en dis autant de la Societé des Jeſuites, à cette difference prez; qu'on n'a pas fait un Article de foy de la puiſſance des Jeſuites, comme on en a fait un de celle du Pape, & qu'ils n'ont point dans l'Europe un Etat & une Souveraineté, qui paroiſſe dans la

charte,

charte, comme on y voit la Romagne, ou ce qu'on appelle *l'Etat Ecclesiastique.* Mais il n'y a point de Prince Catholique, où la Societé des Jesuites ne regne, sous le nom du Prince, & comme il n'y a presque point de dignité dans l'Eglise, ou qu'ils n'occupent, ou dont ils ne disposent, ou qui ne soit exercée par leurs creatures. Ce sont des veritez, dont il est aisé de donner des preuves.

Que les Jesuites regnent dans toutes les Cours sous le nom du Prince, cela paroit dans l'Histoire avec evidence, où l'on voit, qu'ils ont fait passer dans le Conseil des Rois & des Empereurs, tout ce qu'ils avoient auparavant resolu, dans les congregations de leur General. Il n'y eut jamais un Roi d'un Esprit, ni plus penetrant, ni plus ferme, ni plus solide que Philippe II. mais il se laissa si fort empaumer par les Jesuites, qu'il ne voyoit que par leurs yeux. Ce fut par leurs pernicieux conseils, dont il ne sçût pas découvrir la malice & la temerité, qu'il fit faire tant de boucheries dans les Païs-bas, & qu'il imposa un si pesant joug à ses peuples, que ces belles Provinces reduites au desespoir leverent l'Etendart de la rebellion, pour se met-

mettre en liberté C'étoit le moins que cela devoit produire: car on voit presque toûjours, que le desespoir inspire le courage, & que le courage, qui vient de cet endroit-là, brise les plus fortes chaines de la servitude. Et qu'est il arrivé ensuite de cette rebellion? C'est que les Etats des Provinces unies se sont rendus si puissans par mer & par terre, qu'elles on conquis les forteresses & les ports d'Espagne, qu'elles ont dissipé ses flottes, pillé les Indes, & mis en deroute ses plus fortes armées. Si Philippe n'eut pas écouté les Jesuites, il n'eut pas perdu sept de ses plus belles Provinces, & si ces Peres n'eussent pas regenté dans sa Cour, s'ils n'y eussent pas eu le pouvoir, qu'ils y avoient, il n'eut pas prêté l'oreille à leurs conseils. Philippe IV. eut le malheur d'éprouver la puissance de ces mêmes Peres aussi bien que son ayeul. Le Marquis de Spinola étoit d'avis, que le Roi son maître secourut la Rochelle, ayant reconnu en passant par la Cour de France, que l'Anglois étoit d'intelligence avec le Cardinal de Richelieu. Comme le vieux Caton quelque affaire qui fut sur le tapis dans le Senat,

nat, concluoit toûjours ſon avis par ce refrain; & *que Carthage ſoit detruite*: Ce Seigneur Eſpagnol de même ne ſortoit jamais du Conſeil, qu'il n'y eut declaré, qu'il *falloit ſecourir la Rochelle*. Tous ceux qui ont leu l'Hiſtoire des Païs-bas, ſçavent, quel perſonnage c'étoit que le Marquis de Spinola, qu'il n'étoit pas moins grand homme d'Etat que grand Capitaine, & qu'il ne payoit pas moins de la tête que du bras: mais il avoit en tête les Jeſuites, qui contrecarroient ſon avis, il n'étoit que Miniſtre, & les Jeſuites étoient les Maîtres: quelque excellent que fut le conſeil de ce brave Eſpagnol, les Reverends l'emporterent ſur luy, ſoit qu'ils fuſſent gagnez par le Cardinal de Richelieu, ſoit qu'ils fuſſent bien aiſes de voir l'affoibliſſement de l'hereſie dans la priſe d'une place, qui étoit un de ſes remparts, ils repreſenterent ſi bien au Roi, qu'il y alloit & de ſon honneur & de ſon ſalut de ſe declarer pour une ville heretique, que la Rochelle fut priſe, par faute de ſecours, & que la France devenue fiere de ce ſuccés, fit marcher toutes ſes forces contre l'Eſpagne, la bâtit preſque par tout, fit ſoulever la Catalogne, & revolter

le

le Portugal. Ce furent encore les Jeſuites, qui porterent Ferdinand II. à vouloir dépouiller les Princes proteſtans de leurs revenus: ce qui l'engagea dans une guerre, où peu s'en falut, qu'il ne perdit tous ſes Etats avec la Couronne Imperiale. En effet le Cardinal de Richelieu, qui veilloit toûjours pour les interets de la France, fit venir le grand Guſtave Adolphe, qui en deux ans conquit toute l'Allemagne, & qui eut chaſſé l'Empereur de tous ſes Etats hereditaires, ſi un aſſaſſin n'eut pas arreté & terminé les victoires avec la vie de ce grand Roi à la bataille de Lutzen. Les Jeſuites avoient regardé d'un œil de convoitiſe les revenus de l'Egliſe, dont les Princes Proteſtans s'étoient emparez: ces Princes n'étoient pas d'humeur à s'en deſſaiſir, ils ne pouvoient y étre forcés que par une Armée victorieuſe: s'il ne tient qu'à cela, les Jeſuites ont aſſés de credit dans la Cour de l'Empereur, ils gouvernent ſa conſcience, ils preſident dans ſon Conſeil ou par eux mêmes ou par leurs creatures: voilà une grande Armée ſur pied, qui menace tous les Princes Proteſtans de les depouiller de leurs propres Etats s'ils

s'ils ne rendent pas tous les revenus, dont ils avoient depouillé l'Eglise.

Vous avez veu dans l'exemple de Philippe second l'authorité & la puissance des Jesuites sur l'esprit de ce Roi tout absolu qu'il étoit : en voicy un autre de la puissance de ces mêmes Peres, dans la Cour de Portugal. Philippe second pensoit depuis longtems à se rendre Maître du Portugal, rien ne l'accommodoit mieux que ce Royaume, il avoit cherché divers moyens de satisfaire son ambition sur ce sujet, & trouvant par tout des difficultez insurmontables, il s'adresse aux Jesuites, qu'il connoissoit capables de tout entreprendre & de tout surmonter. Il leur propose le dessein qu'il avoit sur ce Royaume, il leur découvre les difficultés, qui l'empechoient de concevoir l'esperance d'un bon succés : ces difficultés consistoient en l'Amour que les peuples avoient pour leur Roi, & dans la valeur de la Noblesse, qu'il n'ignoroit pas étre trés affectionnée à leur Prince. Mais ce qui rebutoit Philippe second, ne fit qu'animer le courage des Peres, ils assûrent le Roi, qu'ils luy donneroient une entiere satisfaction,

& qu'ils le mêtroient en possession de tous les Etats qu'il desiroit. Ils luy tinrent ce qu'ils luy avoient promis, & il ne leur fut pas aussi difficile qu'ils se l'étoient imaginé. Comme ces Peres passoient pour de grands Apôtres dans le Portugal, ils gagnent dans peu de tems les bonnes graces du Roi Sebastien, ils s'emparent de son Esprit,& y acquierent un si grand ascendant, qu'ils le menent où ils veulent comme un aveugle. D'abord ils commencent par luy rendre toute sa Cour suspecte, afin qu'il ne pût avoir de confiance qu'en eux. Ils éloignent tous les anciens Ministres, ils renouvellent tout le Conseil, & sous divers pretextes ils accablent de calomnies,tout ce qu'il y avoit d'honêtes gens, & dans sa Cour & dans ses Etats. Ayant éloigné les uns par un commandement absolu de se retirer, & banni les autres par des Ambassades, ils mettent à leur place des personnes affidées, & reduisent le Roi à ne se pouvoir servir, que de leur conseil & de leur ministere. Mais comme ce n'étoit pas assés d'avoir fait un monde nouveau à la Cour du Prince, & que le Prince luy même à cause de sa valeur, & de l'Amour que ses peuples avoient

avoient pour luy, étoit le plus grand obſtacle au deſſein de l'Eſpagnol: ne pouvant s'en défaire par le poiſon & moins encore ouvertement, ils s'aviſent de lui faire perir par un moyen, où leur perfidie ſeroit à l'abri, & qui ôteroit tout ſujet de les ſoubçonner. Pour cet effet ils luy mettent en tête de paſſer en Afrique, & d'aller faire la guerre aux Mores. Le Roi donne là dedans, & ne conſiderant pas ſi *avec dix ou vingt mille hommes il pouvoit attaquer une Armée de cinquante mille*, ſelon le conſeil de J. Chriſt, il ſuit aveuglement le conſeil des Jeſuites, il entreprend la guerre, il paſſe la mer, il attaque les Mores, il eſt tué & toute ſa Nobleſſe taillée en pieces. Jugez aprés cela, ſi le Roi d'Eſpagne eut grande peine à ſe rendre Maître du Portugal.

Je reviens encore à l'Auguſte Maiſon d'Autriche, pour vous y faire voir de nouvelles preuves de la puiſſance, que les Jeſuites y exerçoient, il n'y a pas bien longtems. La premiere preuve m'eſt fournie par les brouilleries de la Cour d'Eſpagne, durant la minorité du Roi Charles, qui regne aujourdhuy. Le Jeſuite Nitard, confeſſeur de la

Reine

Reine, possedoit si absolument l'esprit de cette Princesse, & celui du Jeune Roi, qu'il ne se concluoit rien dans le Conseil que ce qui plaisoit à la Societé. D*om Iuan* s'ennuya de voir le timon de l'Etat tout entier en la main de ces Religieux, s'en plaignit hautement, & s'éloigna de la Cour : & ce qui arriva de ces brouilleries, c'est premierement, que la France s'en prevalut de la maniere que chacun sçait, c'est en 2 lieu, que le Pere Nitard fut éloigné de la Cour & de tous les Etats Catholiques, & pour couvrir la honte du bannissement de ce Pere, on luy fit donner le chapeau de Cardinal qu'il alla prendre à Rome, où il est mort, & en 3 lieu, que *Dom Iuan* luy même ne le porta pas loin, étant mort peu de tems apres d'une maniere qui fit soubçonner ses parties, de l'avoir aidé à bien mourir. Mais la Societé n'est pas morte, elle vit encore, & regne toûjours à Madrit aussi bien qu'à Viêne, dont la Cour me fournit une preuve qui saute aux yeux.

Lors que la France declara la guerre aux Provinces-unies, chacun sçait, que l'Empereur ne faloit autre chose que regarder faire, pour juger des coups & rien

rien plus, comme s'il n'eut eu aucun interêt à l'abaissement & à la ruine de la puissante République, qu'il voyoit attaquée par un Roi aussi redoutable qu'ambitieux. D'où venoit l'insensibilité & la Lethargie de ce Prince, que de l'artifice des Jesuites, ceux de France ayant répandu par tout, que le Roi n'avoit entrepris cette guerre, que pour avancer la Religion Catholique, par la ruine de celle des Protestans, afin de donner lieu à ceux de Viêne d'empecher l'Empereur de s'en emouvoir, pour ne pas s'opposer à un dessein si pieux & si Catholique ? L'Empereur s'éveilla enfin, il ouvrit les yeux, il reconnut les veritables interets de sa Maison, & ceux de toute l'Allemagne : sollicité par son Altesse Electorale de Brandebourg, sa Majesté lui envoye une Armée du côté de Cologne, avec ordre à Montecuculi, de se joindre à celle de cet Electeur. La Jonction de ces deux Armées devoit faire une grande operation. Tout le monde étoit en l'attente d'un grand changement dans les affaires du Roi. Car son Altesse Electorale avoit si bien fait, par ses marches & contre-marches, temoignant tantôt vouloir passer

ſer le Rhin en differents endroits, tantôt en venant fondre ſur les alliez de la France, que l'Armée du Viconte de Turenne fatiguée & en pauvre état eut eſté facilement défaite, s'il avoit ainſi plû à la Societé. Mais ces bons Peres ne furent pas de cet avis. Ils avoient deſſein de rétablir la Religion Catholique en Angleterre. Le feu Roi Charles II. qui étoit dans leurs intereſt, venoit dans cette veuë d'accorder aux Non-Conformiſtes une declaration, qui leur rendoit la liberté de s'aſſembler, afin que ſous cette belle ombre la Meſſe y fut publiquement rétablie, & que les Jeſuites y pûſſent planter le piquet. Pour cela il faloit ruïner leurs Hautes Puiſſances les Etats Generaux, & par conſequent il faloit empecher avec ſoin, qu'il n'arrivât quelque diſgrace à l'Armée du Viconte de Turenne. Comment éviter ce malheur, puis que l'Armée de l'Electeur de Brandebourg, étoit déja ſur le bord du Rhin, & que celle de Montecuculi, étoit partie avec ordre de joindre celle de l'Electeur? Il faloit un coup de maître, & un commandement de Souverain pour revoquer cet ordre. Les Jeſuites firent ce coup-là & agirent

en

en Souverains ; puis que ſans craindre le juſte reſſentiment de l'Empereur, ils firent remettre un ordre tout contraire à celuy de ſa Majeſté Imperiale à Montecuculi : ce qui ſauva l'Armée de France, & qui mit de la diviſion entre les Alliez. Ce myſtere a été découvert par ceux qui virent aprés la fin de la Campagne, la maniere, dont l'Empereur receut Montecuculi, à qui ayant reproché la faute qu'il avoit faite, de n'avoir pas joint l'Electeur de Brandebourg ; ce General juſtifia hautement ſa fidelité, en faiſant voir à ſa Majeſté Imperiale, un ordre tout contraire ; mais dans la meilleure forme qu'il ſe pouvoit donner.

Mais venons en France, pour paſſer enſuite en Angleterre, afin de conſiderer l'Authorité Souveraine qu'ils exercent par tout. L'Hiſtoire de la Ligue, Meſſieurs, vous fera voir, que bien que cette Societé ne fit que commencer de paroitre au Monde en ce tems-là, des lors même pourtant elle commença d'y exercer une puiſſance Souveraine. Car toutes les affaires des Ligueurs, toutes les reſolutions, negotiations, executions, étoient conduites & dirigées par

une assemblée composée de Seize, la quelle avoit pour President un Jesuite nommé *Pichenat*, & laquelle se tenoit dans la maison Professe. C'étoit un fait de notorieté publique en ce temps-là, comme en font foy tous ceux, qui ont écrit l'Histoire de la Ligue. Si cette faction eut eu le succez, dont s'étoit flattée la Maison de Lorraine, le Duc de Guise fut monté sur le Trône au prejudice du Roi de Navarre; mais ce Roi Usurpateur eut dépendu de la Societé, aussi bien que les Rois, qui ont succedé legitimement à Henry III. Je ne croy pas faire tort à la memoire de Henry le Grand, quand je dirai, qu'il n'a pas regné si absolument, & si Souverainement que la Societé n'ait eu beaucoup de part au Gouvernement, durant une bonne partie de son regne, c'est à dire, depuis qu'il eut un Jesuite pour Confesseur, & depuis qu'il commença à les craindre: il vécut tandis qu'il eut de la complaisance pour eux, mais dés qu'il eut resolu une entreprise, qui n'étoit point à leur gré, ils s'en défirent Je suis fort trompé, si je ne puis dire, qu'ils ne regnerent point en France, sous le regne de Louis XIII. horsmis durant la minorité

rité du Roi, & de la Regence de Marie de Medicis, & peut étre durant la faveur du Connêtable de Luines; mais il est constant, qu'il y eut un interregne pour eux, sous le ministere du Cardinal de Richelieu. Ce grand homme les amusa toûjours, & les contenta par tout autre moyen, que par leur faire part de la Regence. Comme il se servoit de toute sorte de gens, il donna de l'employ à un Capucin celebre sous le nom du *Pere Joseph*, lequel il envoyoit tantôt hors le Royaume, tantôt dans les Armées pour certaines intrigues, où il reussissoit heureusement. Les Jesuites en furent jaloux, & temoignerent l'envie, qu'ils portoient à ce Religieux, par le portrait qu'ils en firent faire, sur une plaisante avanture, qui lui arriva à l'Armée. Comme le *Pere Joseph* n'étoit pas un Religieux ordinaire, il montoit des plus beaux chevaux, & des chevaux entiers. Un jour celuy qu'il avoit monté sentit une jument, d'abord l'animal se tourne de ce côté; le bon Pere ne songeant point à mal, le laisse aller son grand train; le cheval aborde la jument, luy saute sur la croupe, le Pere se tient ferme, nud tête, le capuçon abbatu, & dans cette

posture, il donna de quoy rire aux spectateurs. Les Jesuites ayant oui, qu'on plaisantoit de ce conte, firent faire le portrait du Capucin, où il étoit representé apres le naturel, sur un cheval du même poil, sur lequel il étoit monté, lors de cette avanture. Ils firent faire plusieurs copies de ce grotesque, & moy qui vous parle, en ay veu plus d'une dans Paris. La malignité des Jesuites ne s'en arrêta pas là. Ils poursuivirent de leur haine le pauvre Capucin jusques dans son tombeau. Ils accuserent ce Religieux d'avoir pretendu au chapeau de Cardinal, en recompense des grands services, qu'il avoit rendus au Roi. Ils firent donc cette Epitaphe, pour flétrir sa memoire, la quelle suppose, comme il est vray, qu'il fut enseveli à Paris dans l'Eglise des Capucins, tout auprés du fameux Capucin *Ange de Ioyeuse*, lequel sortit du Convent pour reprendre l'epée, apres la bataille de Coutras, où le Duc son frere étoit demeuré. Cette Epitaphe, la voici:

Icy dedans cette Eglise
Git son *Eminence Grise*,
C'est une chose bien étrange,
Qu'un Demon soit aupres d'un Ange.

Le

Le recit de ces petites particularitez ne m'éloigne pas de mon ſujet, puis qu'elles font voir, combien les Jeſuites ſont jaloux du maniment des affaires d'Etat, ne pouvant ſoufrir, qu'elles ſoient miſes entre les mains des autres Religieux.

Le Miniſtere du Cardinal Mazarin, qui ſucceda au grand Richelieu, ſe paſſa à peu prés de même. Il ne paroit pas trop que ce Miniſtre les ait admis à ſa confidance, ni qu'ils ſe ſoient auſſi trop ingerez dans des affaires broüillées, & qui avoient extremement diviſé la Cour, pendant la minorité. Il eſt apparent de dire, qu'ils eurent l'œil à l'erte, & l'oreille aux écoutes, durant la mesintelligence entre la Reine & les Princes ſecondez du Parlement, pour ſe ranger du parti le plus fort, aprés la fin de la guerre civile. Enfin le Cardinal Mazarin étant mort, il n'y eut point de premier Miniſtre comme ſous la minorité. Il eſt queſtion maintenant de ſçavoir, s'ils ont gouverné la France aprés le mariage du Roi, & depuis qu'il n'y a plus eu de favori. Si l'on doit s'en rapporter aux Epitres dedicatoires de pluſieurs ouvrages, & à la voix pu-

blique, le Roi a toûjours regné par luy même, & ne s'est reposé à proprement parler sur aucun Ministre de la conduite des grandes affaires. Mais quand je considere premierement la jeunesse du Roi élevé dans les jeux, les divertissements, & tous les plaisirs imaginables, en second lieu ses amourêtes, en 3 lieu la conduite des Jesuites dans les demêléz, que sa Majesté a eu avec quelques Papes depuis Alexandre jusqu'à Innocent onziême, comme quoy ces Peres ont pris effrontement le parti du Roi contre le Pape, à qui ils ont lié leur conscience par le serment d'une obeïssance aveugle; quand je considere en 4 lieu l'avantage, qu'ils ont eu sur les Jansenistes, parti qu'on a veu composé de tout ce qu'il y avoit de plus sçavant & de plus pur dans le Royaume, & qu'on void aujourdhuy entierement ruiné & abbatu sous les pieds des Jesuites: quand en 5 lieu je fais reflexion, sur le credit de ces Peres si grand auprés du Roi, qu'il n'y a Prelat ni beneficier considerable, qui ne tiêne son Prieurê de la faveur & de l'intercession du Pere la Chaise, ou de son predecesseur: quand en 6 lieu je pense à la maniere, dont le Roi a fait

ſait ſes plus grandes conquêtes, le peu de temps qu'il y a mis, & le peu de ſang qu'il y a fait répandre. Enfin quand je conſidere le coup, qui a été donné au parti Huguenot, parti de la part duquel le Roi n'avoit rien à craindre depuis la reduction de la Rochelle, & ſur la fidelité duquel ſa Majeſté avoit toutes les raiſons du monde de ſe repoſer, la maniere dont ce parti a été oprimé, les fourberies, les cruautez, (il faut tout dire) les coyonneries & les impietés qu'on à mis en uſage, pour en venir à bout: je conclus de toutes ces conſiderations, qu'il faut que ce ſoit les Jeſuites, qui s'étant emparez de l'Eſprit du Roi, ont ſurpris ſa juſtice, ſon equité naturelle, & ſa raiſon, & l'ont porté à une reſolution, dont ſa Majeſté ſe repentira bien-tôt, ſi déja elle n'a reconnu ſa faute, d'avoir abandonné & ſa conſcience, & une affaire auſſi importante que celle de la ruïne des Huguenots à une Societé de gens, que leur Origine Eſpagnole, attachée à la maiſon d'Autriche de plus loin, qu'à celle de Bourbon; leur ſoumiſſion au Pape, à qui leur conſcience eſt engagée par le plus ſacré de tous leurs vœux, & leur conduite paſ-

ſée envers Henry le Grand, ayeul de ſa Majeſté, luy devoit avoir rendu plus que ſuſpecte, & le juſte objet de ſon averſion, & de ſa vengeance.

Je n'entre donc pas dans le ſentiment de l'Auteur du livre intitulé, *l'Eſprit de Mr. Arnaud*, lequel cherchant dans le Conſeil & à la Cour de France, le veritable Auteur de la miſere des Huguenots, s'arrête uniquement au Roi tres-Chrétien. J'ay creu durant un temps, qu'un Miniſtre Calviniſte étoit l'Auteur de ce livre; mais le ſupport, qu'il a pour les Jeſuites en cet endroit, & la haine qu'il y fait paroître contre Mr. Arnaud, me fait ſoubçonner qu'il eſt partiſan des Jeſuites, s'il n'eſt pas de leur Societé. Il eſt vray, que le Roi a declaré il y a longtems, qu'il ne vouloit qu'une ſeule Religion dans ſon Royaume, & qu'on luy a oüi prononcer ces paroles terribles, comme un preſage funeſte de la ruine de ce parti: *Mon ayeul aimoit les Huguenots & les craignoit, mon Pere les craignit & ne les aymoit point.* Pour moy je ne *les aime ni ne les crains*: mais il eſt ſeur que ce ſont les Jeſuites, qui luy ont inſpiré cette haine, en luy repreſentant ſans ceſſe qu'ils avoient

un

un Esprit républiquain, qu'ils n'attendoient que l'occasion favorable pour secouer le joug, & que tout affoiblis & abbatus qu'ils étoient, il avoit paru dans les mouvemens de 1650. qu'ils étoient capables de faire un changement dans l'Etat.

Pour achever de dire toute ma pensée sur ce sujet, je croy que les Jesuites ont eu jusqu'icy, sous Louis le Grand, à peu prés la même Autorité qu'avoit sous Louis le Juste le Cardinal de Richelieu. Ce Prince avoit le titre de Roi, mais son Ministre en avoit toute l'Autorité, & comme parle Balzac, il avoit tant d'estime pour ce Prelat & tant de confiance en sa capacité, qu'il *luy avoit cedé tous ses droits, à la reserve de celuy de guerir les Ecrouëles.* Je sçay que Louis le Grand a toutes les qualitez Royales, qu'avec une taille, un port & un air tout plein de Majesté, il a de la penetration, du courage & une grandeur d'ame, qui se void en peu de Princes. Mais enfin il laisse faire les Jesuites, il les croit habiles, puissans & affectionnez au bien de sa famille & de son Etat, il est homme : ce n'est pas merveille, s'il s'est trompé. De Pontis rapporte *dans ses Memoires*

que Louis le juſte, qui l'avoit honoré de ſa faveur, luy avoit promis la premiere charge, qui ſeroit vacante dans un certain Regiment. De Pontis avertit le Roi de la mort d'un Officier, dont il ſeroit bien aiſe de remplir la place. Le Roi la luy promet de nouveau: il entre dans la chambre du Conſeil, luy commande de l'attendre à la Porte; mais le favori fut bien ſurpris, d'ouir le Roi luy diſant à la ſortie du Conſeil: Depontis, *nous avons perdu nôtre affaire, il à ete trouvé bon de donner la charge a un autre.* Je ſuis perſuadé, que Louis le Grand n'eſt pas ſujet aux Jeſuites, comme Louis le juſte l'étoit au Cardinal de Richelieu, & que lors qu'il luy prend envie de faire du bien à un Courtiſan, il ne met pas la choſe en deliberation, & qu'il ne demande pas au Pere la Chaiſe ſon avis: mais à cela prés, je ne doute point, qu'il n'ait donné toute ſa puiſſance à ce bon Pere ou à la Societé, & que ce ne ſoit les Jeſuites, qui font aujourdhuy tout dans le Royaume. Voici un fait, qui met en évidence la toutepuiſſance des Jeſuites à la Cour de France. Il ſe tint une aſſemblée Generale du Clergé à Paris, l'an 1655. 56. 57. durant ce temps-là

les

les Curez de Paris, écrivirent à tous les Curez de France des lettres circulaires au ſujet de la Morale relachée des Jeſuites,pour en pourſuivre la condamnation devant l'aſſemblée du Clergé. Tous les Curez envoyerent des procurations en bonne forme paſſées par devant Notaires, à ceux de Paris, pour ſe joïndre à eux dans cette pourſuite. Les Curez de Paris preſenterent une Requête ou Remonſtrance à l'aſſemblée du Clergé, le 24 Novembre 1656. demandant, que la Morale des Jeſuites fut condamnée comme renverſant les Divins Preceptes de J. Chriſt, aprouvant le menſonge, la fornication, l'adultere, le larcin, le meurtre, favoriſant l'impenitence, & tendant à troubler le Royaume en expoſant la perſonne ſacrée du Roi aux aſſaſſins. Qui n'eut pas attendu de cette venerable aſſemblée, une condamnation authentique de cette Morale, regardée avec horreur par tous les Curez du Royaume? Ce n'eſt pourtant pas ce qu'elle fit: elle fit ſeulement deux choſes; l'une eſt, qu'elle ordonna la publication d'un livre de S. Charles Borromée, qui contient des Maximes Saintes & Evangeliques, toutes contraires
 à cel-

à celles, dont les supplians poursuivoient la condamnation; l'autre est, qu'elle écrivit une lettre circulaire adressée à tous les Prelats de France, dans laquelle l'assemblée declare, que le *manque de loisir pour faire cet Examen, est la seule chose, qui l'ait empechée de prononcer un jugement solemnel, qui eut arreté le cours de cette peste des consciences, & qu'ils l'auroient fait volontiers, si les suplians s'y fussent plutôt adressés.* Quoy! Ces Mrs. les Prelats reconnoissent, que la Morale des Jesuites est la *peste des consciences*, & qu'il est important d'en arrêter le cours par un *jugement solemnel:* pourquoy donc ne donnent ils pas ce *jugement solemnel*, pour arrêter le cours de *cette peste des consciences?* C'est, disent ils, *le manque de loisir pour en faire l'Examen.* Ce n'est assûrement point cela; car & tous les Curez du Royaume avoient fait cet examen, & eux mémes pour la plus part, ou l'avoit déja condamnée dans leurs Dioceses, ou avoient veu les extraits, lesquels ils n'avoient qu'à verifier, ce qui ne demandoit pas beaucoup de tems: d'ailleurs une affaire de cette, importance, où il s'agissoit d'arrêter le cours de la *peste des consciences*, meritoit bien que les Pasteurs,

qui

qui veilloient pour le ſalut des Ames, demandaſſent au Roi le tems de faire un examen, qui tendoit au ſalut éternel de ſes ſujets & à ſon propre ſalut. En un mot la Requête des Curez de France eſt preſentée au Clergé aſſemblé le 24 Novembre 1656. & une aſſemblée ne ſe ſepare qu'en 1657. qu'aprés le Mois de Janvier. Et ils diſent ces Mrs. que le *manque de loiſir d'examiner la Morale des Ieſuites eſt la ſeule choſe, qui empêche leur aſſemblée de la condamner par un jugement ſolemnel!*

Credat Iudæus Apella.

Non Ego.

Ce n'eſt point faute de tems; il y auroit de la ſimplicité à ſe contenter de cette excuſe; ces Mrs. en avoient de reſte, ou n'en ayant pas aſſez, il falloit le demander. La choſe le meritoit bien: mais voicy ce qui empêcha leur aſſemblée de condamner la Morale des Jeſuites, par un jugement ſolemnel. C'eſt que le Conſeil du Roi, leur avoit défendu de le faire, ſauf à eux de la condamner d'une maniere, qui ne déplût pas ſi fort aux Jeſuites. L'aſſemblée obeït, & par ce qu'ils ſçavoient bien la réponſe des Apôtres au Conſeil des Je-

ſuites, *il faut obeir à Dieu plutôt qu'aux hommes*, ils s'excuſent d'obeir à Dieu ſur le manque du loiſir, & en même tems pour ſatisfaire au devoir de l'Epiſcopat, ils font publier le livre de S. Charles Borromée, & envoyent des lettres circulaires par toute la France à tous les Prelats, dans leſquelles ils declarent, qu'ils n'ont pas eu loiſir de prononcer un jugement ſolemnel. Il eſt clair disje, & de la derniere evidence, que la crainte de deſobeir aux ordres de la Cour empêcha ces Mrs. de prononcer le jugement ſolemnel, que tous les Curez du Royaume leur avoient demandé. Il ne faut qu'ouir les Curez de Rouen, où ils parlent ainſi dans la lettre, qu'ils écrivirent à Meſſire François de Harlay leur Archevêque, au ſujet de l'Apologie, que les Jeſuites eurent l'audace de publier, aprez que l'aſſemblée du Clergé fut ſeparée. *Nous eſtimons*, diſent-ils, *Monſeigneur, qu'il ſeroit prejudiciable à l'Egliſe, au ſalut des ames & au bien de la Societé publique, d'epargner le livre de l'Apologie, & toutes les mauvaiſes maximes, qu'il contient, de peur de déplaire aux Ieſuites, qui les ſoutiênent. Nous ſçavons bien, qu'en ce ſiecle de complaiſance & de lacheté, où nous vi-*

La Doctrine des Jeſuites condamnée.

vons, on évite tant que l'on peut de choquer les personnes, que l'on pense avoir quelque credit auprez des Grands, & qu'on se persuade pouvoir servir ou nuire à la fortune; mais si cette complaisance va jusques à abandonner la verité, & à laisser fortifier l'erreur, faute d'y resister, la Religion est perdue, l'Evangile est détruit, les bonnes mœurs sont corrompues, la Discipline est renversée &c. Quoy, Monseigneur! on n'osera pas resister *à l'impieté, s'opposer au libertinage, & combâtre les monstres, que la fausse Morale enfante tous les jours, par ce que ce sont des Iesuites*, qui en sont les Peres?* on n'osera plus dire à l'avenir, *que l'on est obligé de produire des actes d'Amour de Dieu. On n'osera plus soutenir, qu'il n'est pas permis de tuer pour un souflet, ou pour un dementi*, & les Evêques n'oseront plus condamner, *les detestables paradoxes, qui sont contraires à ces verités, par ce qu'il plait aux Jesuites de les soutenir?*

Il est clair dis-je, & de la derniere evidence que l'assemblée du Clergé n'osa pas prononcer le jugement solemnel, qui leur étoit demandé par tous les Curez du Royaume, par ce qu'ils ne pouvoient le prononcer sans irriter le Conseil du Roi, qui le leur avoit défendu. Mais d'où vient que le Conseil du Roi leur

leur défend de prononcer ce jugement ſolemnel, contre une Morale reconnuë pour deteſtable & pour funeſte au ſalut des ames, contraire à la tranquilité de l'Etat & à la ſûreté du Roi? c'eſt pour ne pas donner du chagrin à la Compagnie de Jeſus. Si toute autre Compagnie eut mis au jour cette Morale, fut ce celle des Cordeliers, des Jacobins, des Carmes, des Chartreux, des Peres de l'Oratoire, fut ce l'aſſemblée même du Clergé, le Conſeil du Roi ne l'auroit pas épargnée, il l'auroit condamnée ſans remiſſion, & par les cenſures de la Sorbonne, & par les Arrets du Parlement. Mais ce ſont les Jeſuites, il ne faut pas facher des gens, qui ſont maîtres à Madrid, à Viêne, à Rome & par tout, des gens qui peuvent ſervir & deſſervir le Roi & l'Etat: où eſt celuy qui ne voit pas dans ce fait, que les Jeſuites ſont tout puiſſans à la Cour de France? Il eſt vrai, que lors que la condamnation de leur Morale fut pourſuivie à l'aſſemblée de 1656. le Cardinal Mazarin étoit chef du Conſeil, & le Roi trop jeune pour ſe méler d'une affaire de Morale. Mais depuis que le Roi eſt devenu l'ame auſſi bien que le chef de ſon Conſeil, les Janſe-
niſtes

nistes ont fait la guerre aux Jesuites avec le Zele, & la vehemence que chacun sçait. Il n'est pas possible que sa Majesté n'ait oui le bruit de cette guerre, & oui dire que tout le monde condamnoit leur Morale relâchée, puis que les Papes même n'ont pas pû s'empecher de la proscrire par leurs bulles : cependant les Jansenistes ont été entierement oprimez, cela n'a pû se faire à l'insceu de sa Majesté. Il faut donc que les Jesuites s'en soit rendus les Maîtres, puis qu'ils ont eu ce credit que de se servir de l'Autorité Royale, pour oprimer la verité, en la personne de ses defenseurs, quoy que tres bons Catholiques.

Mais je passe en Angleterre, pour y faire voir la toutepuissance des Jesuites, autant qu'elle peut y être possedée par des gens de ce caractere, & comme elle se trouve en la main de ses Rois. Je ne parlerai que du regne des trois derniers. Charles I. Pere de Jaques II. qui regne à present eut le malheur que chacun sçait. Je ne pense jamais à sa mort tragique sans fremir. Mais tout le monde ne sçait pas que les Jesuites sont les Auteurs de cette tragedie, qui fit voir tomber la tête à ce bon Prince sur un Echaf-

Echaffaud. C'eſt dit on communement le parti des Presbyſteriens, des Anabaptiſtes & des Independans, animez & conduits par Cromwel, qui ſe porta à cette horrible extremité. Je ne pretend pas juſtifier Cromwel de ce parricide, ni les Independans, qui en ſouillerent leurs mains: mais je ſoutiens que les Jeſuites ſont les Autheurs des brouilleries d'Angleterre entre le Roi & le Parlement, & que c'eſt par leurs pratiques & menées deteſtables, que ce bon Prince finit ſes jours par la main d'un bourreau, tant afin de ſe rendre Maitres de l'Angleterre, que pour decrier les Proteſtans, & les rendre odieux à tout le monde. J'eſpere qu'on verra quelque jour tout le detail de cette tragedie: cependant je prie le Lecteur de remarquer cette circonſtance. C'eſt qu'il y avoit pluſieurs hommes maſquez ſur l'échaffaud où le Roi fut executé, & que c'eſt une choſe tres ſeure, que le Jeſuite Confeſſeur de la Reine étoit un des maſquez, lequel ayant veu ſauter la tête du Roi, leva l'Epée haut en s'écriant, *nous voilà aujourdhuy delivrez de nôtre plus grand ennemi.* C'eſt une autre verité, que la nouvelle de cette execu-
tion

tion barbare étant arrivée dans la ville de Rouen, il se trouva une Compagnie de gens instruits des mysteres de la Societé, où l'un d'eux lâcha ces paroles: *Le Roi d'Angleterre à son mariage nous avoit promis le rétablissement de la Religion Catholique en Angleterre, & par ce qu'il differoit de jour à autre, nous l'avons souvent sommé d'accomplir sa promesse: nous sommes venus jusqu'à luy dire, que s'il ne le faisoit pas, nous serions contraints de nous servir de moyens, qui le perdroient. Nous l'en avons bien averti, & par ce qu'il n'a pas profité de cet avis, nous luy avons tenu nôtre parole, à cause qu'il n'a pas voulu nous tenir la siêne.* C'est une autre verité, que le Secretaire d'état Maurice répondant à une lettre, dont l'Auteur accusoit les Jesuites de la mort du Roi, s'explique en ces termes: *Il ne m'est pas permis, ni bien seant de fonder des conjectures, & de tirer des consequences dés Ordres, que sa Majesté me donne à vôtre égard, au dela de ce qu'elle me dit precisement. Vous sçavez la fidelité & l'exactitude avec laquelle je servois sa Majesté, & ce que je devois taire, ou ce que je devois tenir secret. Mais je puis bien vous dire en confidance, qu'il y a des preuves, qui font un violent soubçon, & presque une entiere conviction, que la Religion des Papistes est la*

est la premiere coupable du meurtre commis sur cet excellent Prince : du quel meurtre ils veulent aujourdhuy faire tomber la haine sur les Protestans. C'est une autre verité, qu'un Protestant peu avant la mort du Roi, rencontra une troupe de Jesuites sur le chemin de Roüen à Dieppe, qui le prenant pour un Catholique, luy dirent qu'ils alloient prendre parti dans l'Armée des Independans, & qu'ils y feroient des affaires. C'est une autre verité, qu'un Jesuite visitant à Paris peu de tems aprés la mort du Roi une Dame Angloise, qu'il avoit seduite, la trouvant fondant en pleurs à cause de la fin lamentable de son Roi, il luy dit en souriant ; *Madame, vous n'avez pas raison de vous tant lamenter ; les Catholiques sont delivrez de leurs plus grand ennemi, & la Religion Catholique tirera un grand avantage de cette mort.* L'Histoire ajoute, que la Dame indignée d'un tel discours fit sauter les degrez au Jesuite, & conceut une telle horreur pour la Religion Romaine, que depuis elle n'en a pas voulu oui parler. C'est une autre verité, qu'un homme extremement adroit visitant les Moines de Dunkerque, pour les faire parler, leur dit au sujet de la mort du Roi, que *les*

Jesui-

Jesuites avoient bien travaillé à ce grand ouvrage. Sur quoy un Moine dit, *que les Jesuites s'atribuoient toûjours la gloire de tout ce qui se faisoit de grand, mais que leur Ordre avoit contribué à ce grand œuvre pour le moins autant qu'eux.* C'est une autre verité, qu'une joye universelle se répandit au deça de la Mer dans tous les seminaires Anglois, qu'ils croyoient étre si fort avancez dans leurs affaires, que les Benedictins étoient déja en peine comment ils empecheroient les Jesuites de s'emparer de leurs biens, se souvenant de ceux que ces bons Peres leur avoient enlevez dans la Boheme & ailleurs, sous Ferdinand II. Et que les Religieuses disputoient déja à qui seroit Abbesse. C'est une autre verité, que l'Historien de tous ces faits s'est offert de prouver en justice son accusation contre les Jesuites sur la mort du Roi. C'est l'Auteur de la réponse curieuse au livre intitulé *Philanax Anglicus.* La verité de tous ces faits est fondée sur un autre fait, c'est que le Roi se mariant avec Henriête de France, avoit promis de laisser élever les enfans, qui proviendroient de ce mariage dans la Religion Catholique, jusqu'à l'âge de 14 ans. Car il paroit par

là,

là, que ce Prince s'étoit engagé à favoriſer le deſſein qu'on avoit de rétablir la Religion Catholique en Angleterre, & qu'ayant changé d'avis, ou que n'allant pas auſſi viſte, que l'on vouloit, on luy ſuſcita des affaires, qui l'oprimerent. Ce qui fait comprendre au Lecteur ſans l'obliger à faire de grands efforts, que la puiſſance des Jeſuites, étoit bien redoutable en Angleterré ſous le regne de Charles I. puis qu'ils eurent aſſés de credit pour le faire paſſer du Trône. ſur un Echaffaud, & de l'envoyer en l'autre monde, en faiſant ſoulever contre luy le Parlement & tous les ſujets de ſes trois Royaumes, par ce qu'ils ne le trouverent pas d'humeur à favoriſer tous leurs deſſeins.

Ils n'ont pas eu moins de puiſſance ſous Charles II. ils l'ont fait voir en quatre tems: *Dans le tems de l'exil du Roi*, car ce fut alors, qu'ils ſe ſaiſirent de ſa conſcience & de celle du Duc d'York, faiſant ſentir au Duc de Gloceſter, qu'il n'y va pas de moins que de la vie, quand on ne fait pas tout ce qu'ils veulent. Et comme en ces tems-là ces Princes exilez étoient ſans finances & ſans reſſource, ils ſe donnerent entierement à ces Peres offi-

officieux, qui fourniſſoient abondamment à leur entretien, & qui les abrûvoient de belles eſperances: *dans le tems du rétabliſſement du Roi*, lequel ils porterent à ſe marier avec la Princeſſe du Portugal contre toutes les regles d'une Politique ſage & eclairée; puis que c'étoit une Princeſſe Catholique, c'eſt à dire, propre à faire ſoubçonner qu'il l'étoit auſſi, *durant tout le tems, qui a coulé depuis ſon rétabliſſement:* Puis qu'ils l'obligerent à vendre Dunquerque au Roi de France contre ſes propres interets, auſſi bien que contre ceux du Royaume, à perſecuter les Presbyteriens & les animer contre les Epiſcopeaux, à ſouffrir, que le Duc d'York ſe fit Catholique, ou pour mieux dire, qu'il levât le maſque, & à faire mourir tant de braves gens, qui n'étoient coupables que d'étre Zelez pour l'Egliſe Anglicane & pour le bien de l'Etat. *Enfin dans le tems de ſa mort:* puis qu'ils l'ont fait mourir de poiſon, par ce qu'il n'alloit pas auſſi vite qu'ils vouloient, afin de faire monter ſur le trône Jacques II. qui l'occupe à preſent, & qui peut étre ira plus vite qu'eux mêmes ne voudront. Il eſt vray, qu'ils firent ouvrir le corps de ce

Prince, pour éloigner le ſoubçon, qu'ils ſentoient bien, qu'on auroit contr'eux; mais cela même n'a ſervi qu'à faire leur conviction, puis qu'ils firent cette ouverture, ſans toucher à la tête, où l'on auroit infailliblement trouvé les traces du poiſon. Pour ce qui eſt de Jacques II. qui regne aujourdhuy, il ſeroit inutile de prouver, que les Jeſuites ſont les Maitres de ſa conſcience & de ſon Conſeil; toutes les demarches de ce Prince & tout ce qu'il a fait depuis ſon avenement à la Couronne juſqu'à la naiſſance de ſon heritier ſent ſi fort l'eſprit de la Societé, ſes fourbes, ſon audace, ſon ambition & ſon impudence, qu'il n'y a perſonne qui ſçache ce qui ſe paſſe en Angleterre, qui ne s'étonne qu'un Prince, qui a fait voir ſon eſprit & ſignalé ſon courage, ait pû ſe reſoudre à ſubir un joug auſſi dangereux & auſſi infame que l'eſt celuy, que les Jeſuites impoſent à leurs devots. Ils ont entrepris l'abolition du *Teſt*, ils ont trouvé preſque par tout une reſiſtance invincible, ils ne ſe ſont point rebutez, ni ne ſe rebuteront, qu'ils n'ayent fait perir le Roy, & qu'ils n'ayent mis le feu aux quatre coins des trois Royaumes.

Ils en veulent à la grande Bretagne : ils l'ont couchée en jouë : ou ils l'auront, ou ils attrapperont laCouronne de Martyr, comme leur *P. Garnet :* ils font semblant de travailler pour le Pape. C'est une raison specieuse. Mais ce n'est qu'un pretexte, afin qu'ils puissent agir plus secretement sous un nom & sous une Autorité, que tous les Catholiques reverent constamment : ce n'est que pour eux qu'ils travaillent à conquerir cette belle Isle, laquelle, s'ils pouvoient l'envahir sur la Maison Royale, & sur le Successeur de S. Pierre, les rendroit les arbitres Souverains de toute l'Europe. C'est à sçavoir, s'ils reussiront dans un si vaste dessein, & s'ils auront toûjours à faire à des gruës, ou s'ils seront toûjours des meneurs d'ours. En attendant que l'évenement nous éclaircisse ce mystere, faisons un voyage dans l'Amerique.

C'est là qu'ils sont comme des Rois ces bons Peres, puis qu'en effet ils y sont Maîtres absolus du Royaume du Paragnai, qu'on rencontre dans l'Amerique Meridionale en montant la seule riviere de la Plata. Les Espagnols s'y étoient établis, & en avoient chassé, ou reduit au petit pied les naturels

habitans. Mais les Jeſuites ayant apris par leurs épions, la beauté & les richeſſes de ce Royaume, entreprirent de l'acquerir pour la Societé, & y reuſſiſſent: voicy comment ils obtiênent de la Cour d'Eſpagne permiſſion, & argent pour l'envoy d'une Miſſion dans l'Amerique. Ils arrivent à Paragnay, ils montrent leurs Lettres, ils obſervent le Païs, ils écrivent à Rome, avertiſſent le General des grandes richeſſes qu'ils y trouvent. Le General leur envoye un renfort d'autres Jeſuites des plus Zelez, des proviſions de bouche & de guerre & des preſens pour gagner les Indiens: avec cela ils entreprênent de chaſſer & les Eſpagnols, & les Dominicains, qui leur avoient pris le devant, ſe rendant Maitres abſolus de ce beau Royaume: de ſorte que s'il en faut croire deux relations de ce Païs-là, l'une d'un Capucin, l'autre d'un Eveſque Dominicain, il y a trente ans qu'ils y ont douze forteresſes, ſoixante mille hommes de Garniſon, & un revenu annuel de plus de cent trente millions. Ils enleverent ces deux relations des qu'elles parurent, pour cacher à l'Europe leur puiſſance dans l'Amerique, mais ils

ils ne les enleverent pas toutes : ceux qui les virent en publierent, ce que je viens de reciter. Cette Histoire me fait souvenir de la revolution, qui arriva dans la Chine il y a un peu plus de quarante ans, & me fait soubçonner, que les Jesuites, qui y étoient alors, en furent les premiers mobiles. Les relations de ce Païs-là portent ; qu'en 1645. deux Factieux se mirent en tête de se rendre Maîtres du vaste Royaume de la Chine. Ils prirent pour cela leurs mesures, ils l'attaquerent l'un du côté du Midy, l'autre du côté du Nort. Au commencement ils n'étoient qu'une poignée de gens, mais leur parti grossit comme un peloton de neige en chemin faisant: tout leur reüssit, ils avancerent toûjours au long, & au large, ajoutant Province à Province, jusqu'à ce qu'ils se rencontrent au cœur de ce grand Empire! Là piquez d'ambition, aucun n'étant content de son Partage, chacun vouloit être Maitre de tout, ils en viênent aux mains, & comme ils étoient aux prises, le grand Cam averti de tout ce desordre, franchit la muraille, & vient mettre d'accord ces deux rivaux, par un arrêt semblable à celuy, qui fut donné

 sur

ſur le proces au ſujet de l'huytre. C'eſt depuis ce temps-là, que la Chine eſt au Tartare, & il y a lieu de ſoubçonner, que les Jeſuites étoient ces deux voleurs, qui y firent venir le grand Cam par leur mes-intelligence. Il faut avouër que c'étoit s'y bien prendre pour parvenir à la Monarchie Univerſelle, qui eſt leur grande Idole. Ce mauvais ſuccez ne les a point rebutez. Ils pourſuivent conſtamment leur pointe par tout. S'ils ne ſont pas montez ſur le Trône de la Chine, ils ſont ceux qui ſont les plus prés du Trône. Ils y ſont Miniſtres d'Etat, ils y ſont du Conſeil ſecret, ils y ſont Mandarins, on les y void en équipage de grands Seigneurs. Ils ſont precedez & accompagnez de gardes, dans des Carroſſes ſomptueux. Ils ſont en grand credit dans tout ce vaſte Empire. En effet le *Theatrum Jeſuiticum* raconte du P. Martinius, qu'il étoit un Mandarin du premier ordre, élevé au deſſus de tous les Vice-Rois, & le repreſente marchand porté par des hommes à livrée dans une Chaiſe d'Yvoire, garnie d'or tout devant la Chaiſe, le ſeau du Roi dans un cofre doré: luy richement vêtu, avec un Dragon en broderie

Morale Prat. 2. Vol.

rie sur la poitrine, accompagné de ses gardes, Arquebusiers, Lanciers, & Etendarts. Je juge par cette description, que ce Pere étoit Chancelier de la Chine, il y a un peu plus de 40 ans. Car c'étoit peu de tems aprés que cet Empire fut envahi par le Tartare.

De la Chine ils passerent au Japon, d'où ils chasserent les Cordeliers, & les Dominicains, qui avant eux y avoient prêché la Religion Catholique. Ce qui fait voir que le pouvoir, qu'ils avoient dans cette Isle, n'étoit pas peu considerable en ce tems-là. Il y a en effet un peu plus de quatre-vingt ans, qu'un celebre Avocat en parloit en ces termes au Parlement de Paris. *Mais si les Jesuites*, dit-il, *sont pernicieux à la France, pour le moins ont ils fait de grands miracles aux Indes: oui certainement & fort remarquables pour nous: car ils ont fait mourir avec leurs Castillans par le fer & le feu, vingt millions de ces pauvres Innocens, que leur Histoire même appelle des agneaux. Ils ont bien arraché le Paganisme, non pas en convertissant les Payens, mais en les faisant soufrir cruellement comme des bourreaux:* que font ils dans *l'Amerique*, poursuit le même Auteur? *Au Perou ils ont des gênes publiques dans*

Maitre Anthoine Arnaud dans son playdoyer contre les Jesuites.

dans les Marchez, pour y mettre mille hommes à la fois, & là les Soldats & les Goviats tourmentent ces pauvres gens, afin de leur faire confesser, où est leur tresor. Aussi quand ils peuvent échapper, ils se vont pendre eux mêmes aux montagnes, & auprez d'eux leurs femmes, & leurs petits enfans à leurs pieds. Ces monstres de tyrannie vont à la chasse aux hommes, ainsi qu'on fait icy aux Cerf, les faisant devorer par leurs Dogues & par les tigres, lors qu'ils les envoyent chercher du miel & de la Cire, & aussi par les Tuberons, quand ils leur font pêcher les perles aux endroits de la Mer les plus dangereux.

Pour revenir dans nôtre continent, si vous n'avez pas oublié l'Histoire de Casimir Roi de Pologne dernier mort, qui fut un veritable Jesuite, & qui sortit de la Societé pour monter sur le Trône, & épouser la Femme de son frere, vous n'aurez pas grande peine à concevoir, qu'ils ont une bonne part aujourd-huy aux affaires de ce grand Royaume, & qu'ils se fortifierent considerablement à la Cour de France, lors que ce Roi Jesuite par une obeïssance aveugle à son General, se demit de la Couronne en faveur de Michel son successeur, dont la veuve a épousé le Duc de Lorraine,

qui s'est signalé par tant d'exploits contre le Turc ; et se vint renfermer dans une Abaye de France, pour y exercer la Royauté sur les Moines : & si ensuite vous considerez, que le Roi Michel fit bien-tost place au Marechal Sobiesky, qui regne à present ; vous conclurrez de là, que le bon Roi Casimir paya de sa Couronne ce que les Jesuites ont obtenu du Roy de France, & que la Societé ne perdit rien par ce changement ; mais qu'elle transporta la Couronne de Casimir sur la tête de Sobiesky, afin qu'elle passât d'un Jesuite à un autre. Car ces bons Peres sont trop fins, pour ne point gagner dans tous les marchez qu'ils font, sur tout dans le Negoce de Couronnes : & vous sçavez, Messieurs, qu'il tint à bien peu, que les Jesuites ne s'emparassent de celle de Suede, lors que Sigismond Roi de Pologne en depêcha 40 pour composer à Stocolm le Conseil, qui devoit conduire les affaires de ce Royaume. Il est vray, qu'ils ne furent pas aussi heureux dans ce voyage, qu'ils avoient sujet de l'esperer en y abordant, puis qu'ils y furent receus avec des feux d'artifice & au bruit du canon comme des Rois. Mais soit

que le Ciel jugeat la Suede indigne de cet honneur, soit que la Providence eut dessein de preserver la Suede de la plus cruelle tyrannie qui fut jamais, ils firent un triste naufrage au port, ce sacré Senat de quarante Peres ayant disparu à peu prés comme Romulus au bruit du Tonnerre, & à la lueur des éclairs. Ce fut Charles Oncle de Sigismond, qui envoya ces Jesuites en Purgatoire aussi vite qu'un boulet de Canon. Et c'est là qu'ils tiênent maintenant leurs assises à l'abry du froid aspre & rigoureux, qui regne à Stocolm, & qui y fit mourir le grand Descartes.

Tout ce que vous venez d'ouir, Messieurs, justifie à la lettre, que les Jesuites regnent par tout le Monde qui nous est connu. Et tout cela s'ajuste trés bien premierement avec les droits & les Privileges, qu'ils attribuent à leur General, lequel ils revêtent d'une autorité superieure à celle du Pape. Ils le donnent à entendre nettement dans leurs Constitutions, là où ils disent que leur General peut revoquer les Missionnaires envoyez par le Pape même. *Missos etiam per summum Pontificem, nullo Tempore definito, potest revocare.* Or vous sçavez

Part. 9. Ch. 3. pag. 280.

vez, que c'est la Doctrine constante de la Societé, que le Pape est le Monarque de tout le monde en qualité de Vicaire de J. Christ, que de droit tous les Royaumes de la terre luy appartiênent, & qu'il en peut disposer en faveur de qui il luy plait. Puis donc qu'ils pretendent que leur General soit au dessus du Pape, s'ils raisonnent, & s'ils se conduisent consequemment à leurs Principes, il faut qu'ils pretendent que leur General soit le Monarque de tout l'Univers, & qu'ils soient continuellement apliquez à chercher la Monarchie Universelle, puis que c'est à luy qu'apartient le droit de disposer des Septres & des Couronnes. Cela même est confirmé par une autre Regle de leurs Constitutions. Elle porte un vœu particulier, par lequel ils promettent, que *s'ils sont élevez aux premieres dignitez de l'Eglise, c'est à dire à celle du Cardinalat ou de la Papauté même, ils ne feront rien que de l'avis de leur General, ou de quelcun de la Compagnie deputé par luy pour cet effet.* Qu'arriveroit il donc s'ils étoient si heureux un jour que de voir un Jesuite sur le Siege de S. Pierre, & le College des Cardinaux tout composé de Jesuites? Il arrive-

riveroit ſans doute, que le General des Jeſuites feroit un Monde tout nouveau, que tous les Prelats & tous les Beneficiers, & tous les Princes dépendroient de luy, & que tous les Chrêtiens du Monde ſeroient ou Jeſuites en effet, ou Jeſuites *in votis.* Ils ne manqueroient pas alors de ſe rendre Maitres de toutes les chaires & de tous les confeſſionneaux, de ſçavoir les ſecrets de toutes les familles & de toutes les Cours, d'étre les Arbitres de toutes les affaires des Chrêtiens, & de dire alors que *tous les Royaumes du Monde étoient reduits à J. Chriſt*, comme les Saints Oracles le font eſperer, puis qu'en ce cas-là, ils ſe ſeroient veus rangez ſous l'obeïſſance aveugle, & ſoumis à la ferule de leur General. Vous auriez donc tort Meſſieurs, de conſiderer le General de cette Societé, comme celuy des Jacobins ou des Auguſtins, qui n'ont que des Religieux à gouverner. Pour en avoir une Idée conforme à la grandeur du ſujet, il faut vous le repreſenter comme un Souverain, qui n'eſt pas moins ſeculier, qu'Ecleſiaſtique, & qui affecte de gouverner le Monde, & l'Egliſe tout comme la Compagnie de Jeſus. C'eſt auſſi ce que declare celuy

qui

qui occupoit ce ſupreme rang, lors qu'entretenant à Rome un Seigneur François: *Voyez Monſieur*, luy dit-il, *de cette chambre, oui de cette chambre, je gouverne non ſeulement Paris, mais la Chine; non ſeulement la Chine, mais tout le monde, ſans que perſonne ſçache comme cela ſe fait.* Moral. prati-que des Jeſuites Vol. 1.
VE.DA *il Signor, di queſta Camera, di queſta Camera io Gouverno, non dico Parigi mà la China: non gia la China, ma tutto il mondo, ſenza cheniſſuno ſappia come ſi fa.*

Tout ce que vous avez oui s'ajuſte encore trés bien avec l'eſprit remuant, l'eſprit d'intrigue, l'eſprit de Cour & de Domination, qui anime la Compagnie de Jeſus. A ouir parler le P. Coton, il n'y eut jamais de gens plus éloignez de l'ambition que ceux de ſa Compagnie. Car quand le Roi Henry IV. luy offre l'Archeveché d'Aix, & le chapeau de Cardinal, il répond: *que la Compagnie avoit fait un nouveau vœu de n'accepter jamais aucune dignité dans l'Egliſe, ſans un commandement exprez du Pape.* Et ſi le Roy luy replique: *ſi j'euſſe été Pape je n'euſſe permis, qu'aux Ignorans de faire cette ſorte de vœu.* Le P. Coton luy repart: *Sire, Dieu vous donneroit d'autres ſentimens ſi vous étiez Pape, & vous feroit ſans doute com-* Vie du P. Coton par le P. Joſeph d'Orleans.

 prendre,

prendre, combien il importe aux communautez de fermer cette porte à l'Ambition, & combien celles, qui par leurs engagemens au service de l'Eglise, & du prochain, ont besoin d'avoir de bons sujets, doivent avoir soin de ne se les pas laisser enlever. Dans le même esprit d'humilité ils presenterent au Roi Henry IV. une requête, où ils declarent qu'il n'y a point de Compagnie Religieuse plus éloignée des affaires d'Etat que la leur, mais cela fut relevé d'une maniere extremement forte quelques années aprés, par un Auteur trés-connoissant de toutes leurs menées : *si cela est aussi veritable*, dit-il, *qu'il est hardiment avancé, j'en appelle à témoin toute la Chrêtienté. Mais laissant à part ce qui regarde les autres Etats, qui voudra rappeller dans sa memoire les troubles excitez en France, depuis l'an 1576. jusqu'à present, il verra que depuis le commencement jusqu'à la fin, ils y ont été melez si avant, qu'il y à dequoy s'étonner, comment ils ont eu le front & l'assurance d'écrire cela au feu Roi, qui sçavoit bien le contraire, & contre la tête duquel ils ont machiné tant de malheureuses entreprises. Quelles allées & venues ne firent point quasi à leur entrée, le P. Mathieu & le Pere Odo Pichenat pour les faire reussir ?* &c. *Mais les lettres trouvées*

Examen de 4 actes des Jesuites à Paris 1643.

vées depuis un peu plus de deux ans chez Oudin leur Secretaire d'Etat, remplies de divers avis & Conseils, qu'ils donnent & reçoivent des plus importantes affaires de tous les Etats Chrêtiens, & nommément de la France, même touchant la personne du Roi, suprimées au grand prejudice de la sûreté du Royaume, ne servent elles pas de preuve & de conviction toute entiere, que non seulement ils se mêlent des affaires d'Etat, voire des plus secretes, & des plus importantes: mais qu'ils s'en mêlent de telle sorte, qu'ils établissent un Etat dans un autre, y ont une Police, des reglemens, & des Conseils Politiques touchant la conduite des affaires publiques, & le gouvernement du Royaume. Et si les Jesuites ne se mêlent point des affaires d'Etat, comment ont ils fait prêcher, puis imprimer, qu'ils y sont si sçavants, qu'il se trouve parmi leurs freres Lays, des personnes, qui pourroient faire la leçon aux Chanceliers de Grenade & de Vailladolid, & à tout le Conseil d'Etat du Roi d'Espagne?

Predications de Deza imprimées à Poictiers par les soins de Solier Jesuite.

Apres cela, Messieurs, trouvez vous étrange qu'une Compagnie, dont les membres les moins éclairez ont une Politique, qui emporte sur celle des plus habiles Espagnols, ait conceu le dessein de la Monarchie Universelle, & qu'elle soit venu à bout de son dessein? Mais écou-

écoutez, je vous prie, ce qu'ajoute à ce que vous venez d'ouir le même Auteur: *Ils pensent échapper sous l'Equivoque & la maligne interpretation de ces mots :* affaires d'Etat & Temporelles : *Car ils soutiênent que de controoller les ordonnances, que fait un Prince pour soutenir son Autorité Souveraine, de juger quand il conclud la guerre ou la paix, mariage ou alliance, si aucune de ces choses est juste ou non, de le traverser en ses Conseils tant qu'ils pourront, s'ils ne sont pas de leur gout, d'informer même contre luy en qualité d'Inquisiteurs secrets, selon les ordres de leur Mission, de le condamner, oû faire condamner à Rome, de brouiller son Etat par toute sorte de menées, d'exciter la revolte de ses sujets pour luy faire tomber la Couronne de dessus la tête, de suborner & corrompre, sous un faux voile de Religion, des esprits melancoliques, pour l'assassiner comme un Jacques Clement, Jean Chastel &c. Ce sont à leur dire des affaires de Religion & de Conscience : car ainsi l'a declaré Bellarmin & tous ceux de leur Societé, qui ont traitté de cette matiere, & c'est cela qu'on nomme en termes d'Inquisition :* Negotium fidei, actio fidei, *une affaire & un acte de foy dans le Directoire des Inquisiteurs.*

Mais, ajoûte le même Auteur, *qui ne s'étonneroit, voire jusqu'à se pâmer, de les*

voir

voir si hardiment écrire ce qui est hautement contredit par la connoissance generale de tout le monde? qu'ils ne peuvent resider és Cours des Princes. *C'est une loi qu'ils gardent aussi bien que la pretenduë défence, qui leur à été faite par leur General, d'enseigner qu'il est permis d'assassiner les Rois. Car l'on sçait que dans les Cours de tous les Princes Chrêtiens, on ne void autre chose que Jesuites: quant à la Cour de France, ils n'en bougent & ne l'abandonnent jamais, si leur trop grande curiosité, & leur importunité trop dangereuse ne les en fait chasser comme il est arrivé à un P. Coton, à un Pere Arnoux, & à un P. Segueran: les maisons des Princes, & des Seigneurs de la Cour en sont perpetuellement assiegées, & les ruelles des Dames en sont toûjours remplies, même lors que par la delicatesse ordinaire à leur sexe, sans aucune indisposition, elles gardent le lict pour y paroitre plus belles, & y étaler tous leurs atraits.*

Si ces Peres ne se fussent mélez que de leurs Breviaires & de chanter leurs Litanies comme font les autres Religieux, s'ils n'eussent pas avancé leurs mains temeraires sur le timon des Etats, ils n'eussent pas été chassez, comme ils le furent, de Venise, de France & d'Angleterre. Je sçay qu'ils se font un merite & un

hô-

hôneur de ce banniſſement. Mais cela n'empêche pas, qu'il ne ſoit notoire à tout le monde, qu'ils ont été chaſſez de ces deux Royaumes pour leurs crimes, de France, pour avoir enſeigné à tuer les Rois, confeſſé ou inſtruit trois aſſaſſinateurs des Rois: car Barriere confeſſé par le P. Varade, Jean Chaſtel inſtruit par le P. Guignard, & Ravaillac confeſſé par le P. d'Aubigny, ſont des faits, dont tous les Hiſtoriens conviênent: d'Angleterre; aprés que le P. Garnet & ſes complices eurent été convaincus de la conjuration des poudres, par où ils vouloient faire ſauter le Roi, la Reine & le Parlement. Et aprés cela, ils oſent dire, qu'ils ne ſe mêlent point des affaires d'Etat: non ſeulement ils ont été chaſſez de Veniſe, pour y avoir excité des factions, mais cela même avoit été predit par le Patriarche Tarviſius, qui ayant reconnu leur genie Politique & factieux, predit 50 ans auparavant en jurant ſur les Evangiles, ainſi qu'eux mêmes le reconnoiſſent dans l'Hiſtoire d'Orlandin, qu'ils *ſeroient un jour chaſſez de Veniſe*. J'oſe dire, que la faculté de parler & de raiſonner n'eſt pas plus de l'eſſence de l'homme, que l'eſprit remuant

Imago pimi Sæculi.

muant

muant d'intrigue & de domination eſt eſſentiel à la Compagnie de Jeſus, & qu'il n'arrive pas de changement conſiderable dans aucun Etat Chrêtien, ſur tout de changement ruineux à l'Etat, duquel on ne puiſſe dire ſans ſe méprendre, & à coup ſeur, que c'eſt l'ouvrage des Jeſuites.

Non ſeulement ils ne bougent de la Cour des Princes, comme je le diſois tantôt, mais ils s'y familiariſent & s'y affermiſſent avec tant de force, qu'il y ſont fiers juſqu'à l'inſolence. On les a veus ſouvent donner du coude aux Evêques pour aprocher & ſe faire place auprez la perſonne du Roi : on les a veus dans les ſolemnitez d'éclat, dans l'Egliſe nôtre Dame de Paris & ailleurs, lors qu'on y chantoit le *Te Deum*, s'agenouiller tout auprés de l'accoudoir du Roi, au deſſus des Evêques & des Archevêques, je parle des ſimples Jeſuites, autres que le Confeſſeur de ſa Majeſté : & ne vid on pas un jour le Pere Segueran faire une injure publique en preſence du Roi, dans S. Merry, à un Evêque de France, auſſi recommandable par ſon merite que par la nobleſſe de ſa maiſon, à qui par une violence extraordinaire il

Traittez pour la deffenſe de l'Univerſité de Paris.

fit

fit quitter la place pour s'y mettre luy même ? cela ne sent il pas de cent lieues loin l'esprit d'un courtisan apuyé, craint & redouté : cela ne fournit il pas un soubçon violent, que ceux de cette Compagnie, se sentent apuyez d'une force irresistible, & d'une Autorité Souveraine, dans les Etats gouvernez par la puissance la plus absoluë, & dans les Monarchies despotiques ?

Je voy bien, Messieurs, que ce discours est déja trop long. Je n'ai à faire, que deux considerations, pour vous prouver que tous les faits, que j'ay avancez, s'ajustent parfaittement avec le grand dessein de la Monarchie Universelle, dont les Jesuites sont accusez. La *premiere* est, que ces bons Peres s'attribuent le grand Privilege *d'Infaillibilité*, que tous les Docteurs Catholiques soit seculiers, soit reguliers, ont attribué à l'Eglise. Il est vray que ces Docteurs, varient sur ce sujet, les uns l'attribuant au Pape, les autres au Concile, les autres au Pape & au Concile conjoinctement : tant y a qu'aucun que je sçache, ne s'étoit avisé, de la chercher en la Compagnie de Jesus. Mais il a pleu à ces bons Peres de decider cette grande con-

controverse, & d'avertir le monde Chrêtien, que c'est chez eux que reside cet Esprit de grace & de lumiere, cet Esprit de sagesse & de verité, qui ne trompe & ne peut étre trompé. En premier lieu ce sont les Curez de Rouen, qui se sont plaints dans une lettre à leur Archevêque, & qui l'est aujourdhuy de Paris, en ces termes : *On n'a que trop soufert que les Jesuites usurpassent sur Mrs. les Prelats la qualité de Docteurs & de Maitres, & qu'ils élevassent une chaire en l'Eglise au dessus des Evêques, d'où ils veulent étre écoutez comme des Oracles, aux resolutions & decisions desquels il ne soit pas permis de contredire, sans passer aussi-tôt pour heretique. C'est la grande pretention des Jesuites, & le comble de leur ambitieuse & insolente presomption, de vouloir établir un Empire absolu, ou pour mieux dire une tyrannie si insupportable sur les Esprits de tous les hommes, que chacun soit contraint de se soumettre à leurs sentimens, & d'embrasser aveuglément toutes leurs maximes, à peine d'étre tenu & decrié par tout comme un impie, & pour un homme qui a renoncé à la foy. C'est ce qu'ils ont osé attenter encore de nouveau dans la refutation, qu'ils ont faitte du* factum *de Messieurs les Curez de Paris, où ils disent en termes formels page* 5; qu'il n'y a que des here-

La Doctrine des Jesuites combatue 1. & 2. partie.

heretiques, qui contredisent leurs maximes. *Ils ne pouvoient mieux peindre que par ce seul trait de plume le caractere de leur genie, & faire connoitre de quel Esprit ils sont possedez,* Esprit d'orgueil, qui fait qu'ils se croyent les Oracles de la science, qu'ils s'imaginent être *infaillibles*, & que par consequent on ne peut sans crime s'opposer à leurs sentimens.

Imago primi Sæculi. Lib. 5. Cap. 5. pag. 622.

Cet Auteur, qui tout Catholique qu'il est, pourroit être suspect, n'a pourtant rien dit, qui ne soit du gout de leur P. Orlandin, & apuyé sur son temoignage, que voicy : *La Societé*, dit-il, *est le Rational du jugement que le Souverain Pontife des Juifs portoit sur son Estomac, & que les Grecs ont appellé d'un terme qui signifie l'Oracle. Quand je considere la forme quarrée qu'il avoit, j'y découvre la Societé marquée comme en figure, à cause qu'elle est repandue dans toutes les quatre parties du Monde. Et quand je considere les quatre rangs des Pierres precieuses, je me represente les divers ouvrages de cette precieuse Compagnie, qui bien que surpassant la nature, sont neanmoins confirmez par la Doctrine de verité. Et lors que je regarde, que cet ornement étoit porté sur la Poitrine du grand Prêtre des Juifs, il me semble voir cette petite Societé, qui est attachée sur la Poi-*

Poitrine d'un plus Saint Pontife. Surquoy l'Auteur sus allegué fait fort à propos cette reflection: *que peut on dire davantage*, dit-il, *que de dire que la Societé est l'Oracle de la Doctrine de la verité, que le grand Prêtre de J. Christ porte sur sa Poitrine & sur son cœur? ainsi on ne doit plus s'étonner de ce qu'ils soutiênent, que le Pape est infaillible, pourveu qu'il consulte auparavant des Theologiens, parmi lesquels ils estiment à bon droit tenir le premier rang*, comme les Maitres du Monde, les plus sçavans des mortels, les Docteurs de toutes les Nations, les Apollons, les Alexandres de la Theologie, les Prophetes descendus du Ciel, qui rendent des Oracles dans les Conciles oecumeniques, *partageant ainsi l'infaillibilité avec le Pape, sur le Cœur du quel ils nous aprênent ici que leur Societé repose, comme l'Oracle de la verité, lequel il doit consulter sur les matieres importantes, ainsi que le grand Pretre des Juifs ne consultoit point Dieu, sans étre revêtu de cet ornement. Et de là nous avons sujet de conclurre, qu'il y à lieu de croire tres certainement, que le Pape n'est infaillible que lors qu'il prend les avis de ce fameux Oracle de la verité.* Idem ubi supra.

La reflection de cet Auteur est juste: il reconnoit avec raison, que les Jesuites

tes attribuent à leur Societé le Privilege admirable d'étre infaillibles, & les Oracles de la verité. Mais celle que j'y vai faire n'eſt pas moins juſte ni moins naturelle; Vous ſçavez, Meſſieurs, que la conſcience de l'homme eſt l'endroit par où il peut étre pris plus facilement, & par où il ſe laiſſe méner là où l'on veut. Il ne s'agit donc que de s'en ſaiſir & de s'en rendre Maitre. Or l'infaillibilité de celuy, qui parle, impoſe naturellement un joug à la conſcience, par ce qu'elle appartient à Dieu comme les autres attributs, qui font l'eminence de ſa nature. Comme c'eſt une verité univerſellement connuë, le Pape s'en eſt ſervi heureuſement, & n'a point conſervé la ſuprême puiſſance, qu'il à uſurpée ſur le monde Chrétien autrement, qu'en faiſant croire au monde qu'il étoit inſpiré du S. Eſprit, & qu'étant ſur la chaire de S. Pierre, Dieu prononçoit des Oracles par ſa bouche. Les Jeſuites ont pris la même voye que le S. Pere, pour parvenir à la Monarchie Univerſelle. Ils ſe vantent même d'étre au deſſus du Pape à cet égard, puis qu'ils ſe glorifient de communiquer à ce Pontife tout ce qu'il a de Sainteté & de lumiere,

miere, & qu'il ne prononce des Oracles Infaillibles, que lors qu'il a consulté les Theologiens de la Compagnie de Jesus. Où sont donc les Chrêtiens, qui refuseront de se ranger sous le joug de ces Perels Spirituels, puis qu'ils ne peuvent tromper ni étre trompez, & que lors qu'ils parlent, soit des Articles de foy, soit de la Morale, c'est tout comme si Dieu parloit par leur bouche, étant en droit de mettre à la tête de tous les Chapitres des cas de conscience cette Preface ordinaire aux Anciens Prophetes, *l'Eternel a parlé disant :*

L'autre consideration, que j'ay à faire; c'est que les Jesuites pretendent d'étre en droit, de remplir le Trône quand il est vuide; & de le vuider quand il n'est pas bien occupé, de quoy ils sont les seuls juges. Ils pretendent que ce droit-là leur appartient, comme une possession propre & un inalienable domaine : c'est de quoy ils se vantent par la plume de l'un de leurs Theologiens. C'est le Pere Heissius, dont voicy les propres termes. *Cum de rebus politicis & mutandis Regibus agitur, de quo consultare non minus Jesuitarum proprium munus est, quam grassante lue curare ne desint amuleta* *neces-*

Sebast. Heissius in declar. Apologet.

necessaria, Theriace proba, aliaque alexipharmaca, c'est à dire, *que lors qu'il s'agit d'affaires Politiques, ou de changer les Rois, il n'est pas moins du devoir & de la charge des Jesuites d'y pourvoir, qu'il l'est au Magistrat & au Medecin de donner ordre en tems de peste, que la ville n'ait point faute de remedes necessaires, de bonne Theriaque & d'autres preservatifs.* Il ne se peut desirer rien de plus exprés ni de plus formel que la Declaration de ce Pere, ni qui fasse mieux connoitre leur pretention à la Monarchie Universelle. Il est vray que ce droit n'est connu qu'à eux seuls: tous les peuples de la terre habitable l'ignorent absolument, Chrêtiens, Mahometans, Juifs & Payens. Car ce n'est pas une notion commune, ce n'est pas la lumiere naturelle qui enseigne, *qu'il y a sur la terre une Compagnie de Jesus, qui dispose souverainement de toutes les Couronnes de l'Univers.* Mais ils le disent, cela suffit, puis qu'ils sont infaillibles: qu'ils soient les seuls entre les mortels qui le croyent & le sçachent, n'importe, ils ne laissent pas de se servir de ce droit, de le faire valoir par tout, & dans tous les Etats, Royaumes & Empires du Monde, où ils peuvent mettre le pied.

II. DISCOURS.

Des moyens par où les Jésuites sont arrivez à la Monarchie Universelle.

Argument.

La Societé des Iesuites forgée à Montmarte prés de Paris. Loyola leur fondateur visionnaire. Pourquoy ils ne s'appellent pas Loyolites, mais Iesuites. l'Avantage qu'ils tirent de ce nom. Par Politique ils se sont élevez au dessus des Apôtres & des Prophetes. Leurs privileges accordez & usurpez servent à leurs fins. l'Instruction de la jeunesse est un des moyens. Le trafic en est un autre. Ils ont double regle, c'en est un autre. Conte plaisant

des Carmes de Paris. Trois ſortes de Ieſuites. Leur grand but eſt de regner non d'inſtruire. Leur General ſçait tout ce qui ſe paſſe dans le Monde ſans peine & ſans fraiz. Leurs ſecrets ne ſe peuvent ſçavoir. Ils ſont ſoubçonnez de Commerce avec le Demon. Preuve de cela. Ils ont par leur ſubtilité profité de leur banniſſement de France. Le profit qu'ils tirent de leur impudence extreme. Celuy qu'ils ont tiré des affreuſes Maximes de leur Morale. Comment ils ont fait paſſer leurs Maximes. Leurs Confeſſionneaux ſe chargent des pechez du penitent. Les Ieſuites traveſtis parmi les Proteſtans. Ce qu'ils font en Angleterre & en Allemagne. Leur conduite

duite envers les Catholiques pour en retirer du bien. Instruction pour cela. La punition qu'ils font des Jesuites scelerats. Ils en font des Apôtres pour les Indes, où ils sont plus scelerats, & où ils servent à la Societé utilement par le moyen du traffic. Le fin de leur Politique est de n'avoir aucune regle ni d'autre loi que celle de leur interêt.

VOus allez voir, Messieurs, la Politique la plus fine & tout ensemble la plus grossiere, la plus hardie & tout ensemble la plus lache, la plus contraire au bon sens & tout ensemble la plus heureuse, qui ait jamais été mis en usage, depuis Nimrod le premier des Tyrans, jusqu'à nos jours. Ni Tybere, ni le fameux Hildebrand, ni Borgian, ni Machiavel n'y ont rien entendu; ce sont des profondeurs de Satan; c'est en un mot un mystere d'iniquité que je vai étaler à vos yeux. Et afin que rien de

ce qui regarde la Politique des Jesuites, n'échappe à vôtre connoissance, je les considererai depuis la fondation de leur Compagnie, je les suivrai par tout, j'irai dans leurs Ecoles de Theologie les ouir traittant des cas de conscience, j'irai dans les Eglise ouir leurs sermons, les écouter dans les Confessionneaux, j'irai dans leurs congregations, j'irai dans leurs Cabinets. Je les accompagnerai, quand ils iront dans les Païs des Heretiques, pour voir la maniere dont ils agissent avec eux, j'irai jusques dans les Indes d'Orient & d'Occident pour observer leur conduite avec les Payens. Et partout je suis assuré, que vous remarquerez des manieres & des Maximes, qui sont comme un manifeste éclatant, par lequel ils declarent la guerre au Christianisme, & à tout le genre humain.

Apologie pour Jean Chastel.

Leur Societé fut forgée dans Paris, & leurs premiers voeux furent faits à Montmarte dans la Chapelle des Martyrs par Ignigo ou Ignace Loyola, leur fondateur. Il n'étoit rien moins qu'un habile homme capable de donner à son Ordre le plan de cette Politique, qui l'a rendu si redoutable dans le Monde. Il ne faut qu'ouir le simple recit de ses visions

ſions pour juger, qu'il étoit un viſionnaire & un fou à lier. Maffée rapporte qu'étant été bleſſé durant le ſiege de Pampelune, où il commandoit, abandonné des Medecins & des Chirurgiens, S. Pierre en qui il avoit toûjours eu une parfaite confiance, luy apparut, & luy promit de le guerir, ce qui fut fait: comme il eut commencé à ſentir du ſoulagement de ſes bleſſures, il demanda des livres d'amourettes pour ſe divertir, ne s'en trouvant point, on luy donna la Legende des Saints: cette Lecture le rendit devot, & luy fit prendre la reſolution de choiſir une autre ſorte de vie, ſur quoy la St. Vierge, luy apparut avec un viſage riant, & tenant ſon enfant Jeſus entre ſes bras: viſion qui le detacha tellement du Monde, qu'il ſe fit *Chevalier de la Sainte Vierge.* En voicy d'autres qui encheriſſent pardeſſus celle-là; comme il étoit à genoux devant l'Image de nôtre Dame en Prieres & Oraiſons, il ſe fit un tremblement de terre dans la maiſon où il prioit. Le Diable s'apparut à luy, tantôt ſous une forme belle & agreable, tantôt ſous une forme hideuſe & effrayante, employant pour l'amener à ſon point des promeſſes &

Maff. Lib. 1. Cap. 2.

Ribad. Lib. 1. Cap. 6.

des menaces: aprés cela entrant dans une Eglise des Dominiquains, il fut ravi jusques au Ciel, où il vid la Divinité en trois personnes & une essence, de quoy il composa un livre. Il est grand dommage que ce livre ne soit point parvenu jusques à nous pour juger de l'habileté
Maff. Lib. 1. Cap. 8. du personnage. Car le Jesuite Maffée dit, qu'il l'écrivit *quoquo modo potuit Stylo*, c'est à dire, d'un Stile à faire rire ou à donner de la compassion. Ensuite oyant la Messe dans la même Eglise, comme le Prêtre faisoit l'élevation de l'Hostie, *il y vid Jesus Christ en chair & en os*, tel qu'il étoit sur la croix. Et pourquoy donter de la verité de toutes ces visions,
Ribad. Lib. 1. Cap 10. puis qu'Isabeau Rousset Dame d'honneur luy vid la tête environnée de rayons, comme il étoit attentif à une Predication dans Barcelonne?

Vous jugez bien, Messieurs, par la nature de ces visions quel homme c'étoit qu'Ignace Loyola, & que si un homme aussi fou que celuy-là étoit fort propre à pretendre à la Monarchie Universelle; il étoit pour le moins aussi incapable de bien prendre les mesures, & de bien concerter les moyens propres & suffisans à y conduire sa Societé: aussi

sa

sa Compagnie ne luy a pas fait l'honneur que les autres Ordres ont fait à leurs fondateurs. Car les autres Ordres se disent venir des Saints, qui les ont fondez, comme les Benedictins de S. Benoit, les Dominiquains de S. Dominique, & ainsi des autres; c'est pourquoy on les appelle les Ordres de S. Dominique & de S. Benoit. Mais les Jesuites n'ont pas daigné prendre le nom de leur fondateur, pour se dire *Ignaciens & Loyolites*, ou *l'Ordre d'Ignace Loyola*: ces bons Peres raisonnent plaisamment là dessus. *S. Ignace*, dit le Jesuite Orlandin, *étoit si humble qu'il ne se creut pas digne de donner le nom d'Ignaciens à ses Compagnons, comme ont fait les fondateurs des autres Ordres. En quoy il semble avoir voulu imiter les Apôtres, dont S. Augustin louë l'humilité, de ce qu'ils n'avoient pas donné le nom de Pauliens ni de Pierriens, aux premiers fideles, mais celuy de Chrêtiens.* *Toutefois*, ajoûte-t-il, *si nous voulons juger sainement des choses, nous pourrons dire que la Societé a pris le nom de son Auteur. Car Ignace atribuant tout à Dieu dans la fondation de sa Compagnie, & rien à luy, & prononçant que J. Christ en étoit le vray, & le premier Auteur, il fit avec grande adresse, que selon qu'il est ordinaire parmi les*

Imago pr. Sec. Lib. 1. Cap. 6.

Philoſophes, dans la Religion Chrêtienne, & dans les Ordres Religieux; la Societé portât le nom de ſon Auteur; ſans qu'on entendit parler de celuy d'Ignace qu'il deſiroit être caché.

Avouez, Meſſieurs, que ces Peres connoiſſent bien l'humilité, & qu'il ne faut pas s'étonner, s'ils pratiquent ſi bien cette vertu, puis qu'ils croyent qu'Ignace Loyola en fit un acte memorable, en ne voulant pas que ſa Compagnie fut appellée de ſon nom, parce que c'eſt Dieu luy même, qui en eſt l'Auteur. A ce conte qui ſera l'Auteur des Ordres de S. Benoit & de S. Dominique, & de S. François? c'eſt de quoy ils ne s'embaraſſent pas beaucoup l'Eſprit, qu'on en croye ce qu'on voudra. Mais ſi vous ne les en croyez point, ils vous payeront d'abord d'une viſion, qui vaut argent contant; ils diſent donc, que S. Ignace ſe porta principalement à prendre le nom de *Compagnie de Jeſus*, en l'année 1538. aprez une viſion qu'il eut dans une Egliſe deſerte, ſur le chemin de Rome, où Dieu le Pere luy apparut recommandant Ignace, & ſes deux Compagnons Pierre le Fevre, & Jacques Lainez, à J. Chriſt ſon fils portant ſa croix, lequel ſe tournant vers eux leur

leur dit : *je vous ſerai favorable à Rome.* C'eſt là dit le Jeſuite Maffée, le veritable fondement de ce nom, *Compagnie de Jeſus.* Quoy qu'il en ſoit, j'eſtime qu'ils ont tiré parti de l'uſage de ce nom Auguſte, puis que ſelon moy, c'eſt le premier fondement, ſur le quel ils ont bati le grand projet de la Monarchie Univerſelle : car Jeſus étant le vray Monarque de l'Univers, *le Roi des Rois, & le Seigneur des Seigneurs, de par qui les Rois regnent, & les Grands adminiſtrent la Juſtice*, qui pourra revoquer en doute, que la venerable Compagnie de Jeſus ne ſoit ſaiſie du ſublime droit de la Monarchie de tout le Monde, en vertu de ce nom ſacré & redoutable, qui attire le reſpect, & qui fait ployer les genoux à toutes les creatures, depuis les Cieux les plus hauts, juſqu'aux plus profonds abiſmes ?

Pour ſoutenir leur projet touchant la Monarchie Univerſelle, il falloit publier dans le Monde, qu'ils étoient au deſſus de tous les autres Ordres, au deſſus des Evêques, égaux & même ſuperieurs aux Apôtres & à Moïſe. C'eſt auſſi ce qu'ils n'ont pas manqué de faire. Je dis au deſſus de tous les autres Ordres, car ils diſent que *tous les autres*

Imago primi Sæculi Lib. 5. Cap. 5.

Ordres ont toûjours été, & sont encore aujourd-huy dans l'Eglise, ce qu'étoit dans l'Arche de l'Alliance les deux Tables; la Manne & la Verge, les trois instrumens de tant de prodiges, & que la Compagnie de Jesus est l'Urim & le Tumin, c'est à dire l'Oracle de la Doctrine & de la verité. C'est ainsi que parle leur Pere Orlandin. Je suis assuré, que le plus humble de tous les autres Ordres n'a leu ce passage sans depit, fut ce le Capucin le plus mortifié, puis qu'ils y sont grossierement jouez : car ces trois choses n'ayant point été des Oracles, & ayant été renfermées dans le lieu tres Sainct, il est visible, que par cette comparaison, tous les autres Ordres sont reduits à demeurer renfermez dans leurs Monastere, comme des Reliques dans leurs chasses, & que leur Societé étant comparée à l'Oracle, qui étoit sur l'estomac du grand Pontife, sans quoy il ne pouvoit faire aucune fonction du Sacerdocé, cela veut dire nettement, que toutes les dignitez de l'Eglise leur appartiênent.

Je dis, qu'ils s'élevent au dessus des Evêques. Ils rapportent sur cela eux mêmes la declaration d'un Saint Evêque mourant, ce qui est plus que suffisant pour persuader un bon Catholi-

que.

que. *Un Evêque*, dit le même Historien, *dans le Royaume de Naples, qui durant sa vie avoit plus aimé sa Mitre que la Societé, s'écria dans l'agonie : ô Sainte Societé, que je n'ay pas assés connuë jusques à present, & que je n'avois pas merité de connoitre, tu surpasses les Crosses Pastorales, les Mitres, les Pallium, la Pourpre, & les Couronnes.* Imago primi Sæculi Lib. 5. Cap 10.

Je dis qu'ils se font égaux aux Apôtres: car ils disent, *que S. Ignace a tenu le lieu de S. Pierre, S. Xavier celuy de S. Paul, les dix premiers Peres avec S. Ignace, & S. Xavier celuy des douze Apôtres, & les LX. premiers Jesuites accordez par la premiere bulle du Pape, Paul. 3. celuy des septante Disciples de nôtre Seigneur. Vous remarquez bien le méconte dans cette enumeration, puis que S. Paul fut ajouté au Sacré College des douze: mais le peuple n'y regarde pas de si prés* Ad populum phaleras. Ils parlent même plus clairement par la plume de leur Historien fidele, *il n'y a point d'autre differen-ce*, dit-il, *que celle du tems entre l'institut de leur Societé, & celuy des Apôtres, & que ce n'est pas un Ordre nouveau, mais un espece de rétablissement de cette premiere Religion, dont J. Christ seul a été l'Auteur.* Ibidem Lib. 1. Cap. 6. Ibidem Lib. 1. Cap. 1.

Je dis, qu'ils s'élevent au dessus des Apôtres. *Ce n'est pas merveille*, dit un de leurs Un Sermon pro-

noncé sur la beatification de S. Ignace, traduit de l'Espagnol par le Pere Soulier.

leurs graves Auteurs, *que les Apôtres fissent tant de miracles, puis que c'étoit tout au nom de Dieu, par la vertu & le pouvoir, qu'il leur avoit donné en les marquant de son Cachet:* vous chasserez les Diables en mon nom &c. *Mais qu'Ignace avec son nom écrit en papier fasse autant de miracles que les Apôtres, que son seing ait autant d'autorité sur les creatures, qu'elles luy obeissent soudain, c'est ce qui nous le rend souverainement admirable.*

Idem ubi Supra.

Mais comme les miracles des Apôtres étoient bienfaisans & salutaires, ils élevent ceux de S. Ignace sur ceux de Moïse, qui étoient terribles & destructifs, afin de jetter la terreur dans les ames, pour aller plus viste à leur projet. *Nous sçavons bien que Moïse portant sa baguête en main, faisoit de tres grands miracles en l'air, sur la terre, sur l'eau, sur les Rochers, & sur tout ce que bon luy sembloit, jusqu'à submerger Pharaon, avec toute son Armée dans la Merrouge. Mais c'étoit le nom ineffable de Dieu, que le Docte Evêque d'Avila dit avoir été gravé en cette baguette, lequel operoit toutes ces merveilles: ce n'étoit pas si grand cas, que les creatures, voyant les ordonnances de Dieu leur Souverain Roi & Seigneur, luy rendissent obeissance: mais que S. Ignace, ait fait plus de miracles, que Moïse avec son seul nom écrit*

écrit en papier, c'est ce qui passe toute admiration.

Ils n'ont pas été contens de s'élever au dessus de Moïse & des Apôtres. Ils ont cherché une idée plus convenable au projet de la Monarchie Universelle, & ils l'ont trouvée en élevant leurs fondateurs au dessus des plus illustres Conquerans, qui font le plus de bruit dans les Histoires. l'Epitaphe de S. Ignace y répond fort bien. *Qui que tu sois, qui te representes dans ton esprit l'Image du grand Pompée, de Cesar, & d'Alexandre, ouvres les yeux à la verité, & tu liras sur ce marbre qu'Ignace à été plus grand que tous ces grands Conquerans.* Celle de S. Xavier y répond encore mieux: *demeurez Heros, grandes Ames, & amoureuses de la vertu, vous ne devez plus rien faire, ni rien entreprendre, puis que Xavier est enseveli sous ce tombeau. Mais je me trompe, il n'y a ici quasi rien de ce grand Apôtre de l'Orient, courageux au delà de la nature, illustre au de là de l'imitation, admirable au delà de l'envie; de ce Compagnon de Iesus, de ce fils d'Ignace, de cet Ange immortel en un corps mortel. Il n'y a disje, quasi de luy rien icy, qui ait pû se corrompre, n'y ayant eu rien de luy qui ait pû être corrompu, il a plus soumis de peuples à l'Eglise, que les Romains,* Morale pratique 1 Vol.

& les

& les Grecs ensemble n'en ont soumis à leurs Empires en beaucoup de siecles. Que dites vous à cela Messieurs ? Se peut il desirer rien de plus clair, ni de plus fort que ces temoignages ? Ce sont les Pierres même qui parlent des exploits miraculeux des fondateurs de la Compagnie de Jesus ; à moins que d'avoir une ame Calviniste ou Lutherienne, il est impossible de ne s'y rendre pas.

Ce que je viens de vous dire, Messieurs, n'a pas peu servi au grand projet de la Monarchie Universelle ; mais ce que vous allez ouir est ce qu'il y a de plus fin dans leur Politique. Ce sont les Privileges accordez, ou ceux qu'ils ont attribuez eux mêmes à leur Societé. Ils ont tant fait à la Cour de Rome, qu'ils ont obtenu plus de vingt bulles, & chacune renferme un ou plusieurs Privileges. Je n'en toucherai que quelques uns. Par ces bulles ils ont le Privilege d'exercer la Medicine, ils ont droit de donner absolution de tous les pechez ; sans excepter même ceux qui sont reservez au S. Siege, celuy de chanter la Messe avant jour & apres midy, celuy d'avoir avec eux en voyage des Autels portatifs, afin de celebrer la Messe

en

en tous lieux, même en ceux, qui ſont interdits par le S. Pere, celuy de pardonner toutes ſortes de crimes à celuy qui ira tous les ans faire ſes devotions, un jour entier dans leurs Egliſes, quand il ne dira qu'un *Pate nôtre*, & un *Ave Maria.* Ceux qu'ils ſe ſont attribuez eux mêmes, c'eſt premierement qu'ils ſont diſpenſez de tous les Canons, ſoit Ecleſiaſtiques ſoit Reguliers: car ils n'eſtiment pas qu'il puiſſe y avoir aucune loi capable de les obliger, s'ils n'y ſont expreſſément nommez: & comment y ſeroient ils nommez? puis qu'ils ſont depuis trois jours, c'eſt à dire, qu'ils n'ont paru au Monde, que longtems apres le droit Canon? en 2 lieu, ils ne ſont ni ſeculiers ni reguliers, ils ſont *tales quales:* c'eſt ainſi qu'ils ſe qualifierent dans la réponſe, qu'ils firent au Parlement de Paris, qui vouloit ſçavoir quel Ordre de gens eſt ce qu'ils étoient: réponſe, qui fit tant de bruit, que Paſquier rapporte, que de ſon tems on ne les deſignoient point autrement, que par les *tequels:* par ce moyen ils ſont Religieux ſans Cloture, & ils ſont ſeculiers ſans être laiques. Ils profeſſent un genre de vie, qui doit être éloigné des occu-

Recherches de Paſquier.

occupations laiques, & cependant fondez sur des dispenses, dont ils sont eux mêmes les Auteurs. Il n'y a point d'employ seculier, qu'ils ne croyent pouvoir embrasser innocemment, & qu'ils n'excercent en effet pour avancer les affaires de leur Societé. Or tous ces Privileges les mettant bien haut audessus de tous les Religieux, & même audessus de tout le Clergé, vous voyez bien, Messieurs, que leur Societé en est renduë venerable plus que toute autre Societé, & qu'elle s'est mise sur un pied à se faire aimer, à se faire estimer, à se faire suivre, à se faire craindre, & cela combien a-t-il favorisé leur projet de la Monarchie Universelle?

Mais tous ces Privileges ne sont rien, ce me semble, en comparaison de celui *de ne pouvoir être damné*: cela vous paroit incroyable, je le reconnois, Messieurs; mais vous le croirez, s'ils vous plait, sur la foy d'un Historien, qui ne peut dire que la verité, puis que c'est le Jesuite Orlandin. *Alphonse Rodriguez Jesuite Espagnol, ne vit pas seulement ses compagnons, qui étoient alors vivans; mais aussi, que ceux qui les suivroient durant une longue suite d'années vivroient avec luy eternellement dans la feli-*

Imago primi Sæculi Lib. 5. Cap. 8.

felicité du Ciel. François Borgia un autre Jesuite dit à son Compagnon nommé Marc : *Sçachez, mon frere Marc, que Dieu aime souverainement la Societé, & qu'il luy a accordé le privilege qu'il accorda autrefois à l'Ordre de S. Benoist, sçavoir que les cent trois premieres années, aucun de ceux qui perseverera dans la Societé jusques à la fin, ne sera damné.* Un Saint Religieux d'un autre Ordre, qui n'est pas nommé, étant sur le point de rendre l'Esprit, envoya querir le P. Matrez Jesuite Confesseur du Vice-Roi de Barcelonne, pour luy annoncer cette grande nouvelle : *ô mon Pere, que vous estes heureux, d'étre d'un Ordre, dans lequel quiconque meurt, jouit de la felicité éternelle. Dieu vient de me montrer cela, & m'a ordonné de le declarer publiquement devant tout le Monde. Et ce Jesuite tout confus d'admiration, & de Modestie, luy ayant demandé, si ceux de son Ordre ne seroient pas aussi tous sauvez, le mourant luy répondit avec gemissement que plusieurs le seroient, mais non pas tous; mais que tous ceux de la Societé de Jesus tant en general qu'en particulier, sans excepter aucun, qui persevereroit dans l'Ordre jusques à la mort, seroient tous sauvez.* Un Privilege si admirable ne vous semble-t-il pas infiniment pro-

Idem ubi supra.

Idem ubi supra.

pre

pre, pour faire venir l'envie à tous les Catholiques de se faire *Iesuite* pour le moins *in voto*, & quand vous seriez Rois & Empereurs, ne donneriez vous pas vôtre Couronne, pour un bonnet à trois cornes, pour éviter la damnation éternelle, & le feu des Enfers? & cela quel credit & quelles richesses, & quelle puissance n'a-t-il pas acquis à cette heureuse & benite Societé?

Voici un autre Privilege, qui n'a pas eu moins de vertu. C'est que Jesus Christ vient au devant de chaque Jesuite mourant pour le recevoir, & que ce Jesuite delivre du Purgatoire tous ceux qui le suivent. Une vision Celeste me sera le guarant de la verité du Privilege. Nous avons apris dit un Historien non suspect, de la relation du Pere Crisoel Jesuite de l'année 1616. que *dans une vision de Sainte Therese une ame bien heureuse, allant dans le Ciel avec d'autres, dit à cette Sainte: un Frere de la Societé de Iesus est nôtre conducteur: nous nous rejoüissons d'avoir un tel chef, à la vertu & aux prieres duquel nous sommes redevables de ce que nous sommes aujourdhuy delivrées du Purgatoire: à quoy la Sainte répondit: ne vous étonnez point de ce que le Tout-puissant vient au devant de vous, il*

Idem ubi supra.

n'y

n'y a rien de nouveau en cela. Les freres de la Societé de Iesus ont ce Privilege, que lors qu'un d'eux est mort, Iesus vient au devant de luy pour le recevoir. Oh! Messieurs, si vous étiez bien persuadés, comme le sont le General de nos Catholiques, que vous avez à demeurer je ne sçay combien d'années, dans un feu plus ardent mille fois, que celuy dont nous nous chauffons, que ne donneriez vous pas,ou pour en étre exemt tout à fait,ou pour en étre dans peu de tems delivrez? Imaginez vous donc, quels legats, quels heritages, quelles richesses revienent à la Societé de ce privilege, & combien cela a servi à la rendre acreditée, & puissante dans le Monde.

Ce n'étoit pas assés que d'avoir trouvé les moyens de se mettre en ce grand credit, où ils sont parvenus, il en falloit imaginer de tout nouveaux pour s'y maintenir. Ils ont donc en premier lieu abandonné les regles de leurs Fondateurs; en voicy un exemple, c'est une des constitutions de S. Ignace, que ceux de la Societé ne tiendront point de Pensionaires. Tout le Monde sçait que leurs Colleges en sont remplis. Le Pere Raynaud allegue les raisons sur quoy

la

In Hipparcho de Religioso negotiatore, sous le nom de Renatus à valle.

la constitution estoit fondée, afin de corriger cet abus. Il represente à sa Compagnie, que *la hantise étant l'Origine du Mepris, les Religieux doivent s'éloigner de la vie des seculiers, que chacun de leurs pensionnaires est un épion, qui examine leurs deportemens avec une curiosité accompagnée de foiblesse, que les mauvaises inclinations de ces jeunes gens peuvent être contagieuses aux jeunes Jesuites, qui les dirigent; & qu'il est à craindre, qu'ils ne se corrompent avec ceux dont ils surveillent les actions.* Mais tout ce que ce Pere gagna par ses plaintes, c'est qu'il fut écouté comme un vieillard qui radote, son zele fut pris pour une foiblesse, ses lumieres pour des songes creux, son dessein de reforme pour une extravaguance & un égarement: en un mot il fut persecuté, & mourut dans la disgrace de ses Freres. Cependant vous remarquerez, Messieurs, que la conduite de la jeunesse, dont les Jesuites se sont chargez, n'est pas un des moindres avantages de leur Politique. Car dans la Coutume qu'ils observent, de tirer les noms de chacun de leurs Ecoliers, leur Païs, leur naissance, leur condition, leur inclination, & les allian-

ces

ces de leur famille, ils ne buttent à autre dessein, qu'à entretenir une correspondance universelle, & tous ces memoires étant rendus entre les mains de leur General, cette connoissance generale des personnes de tous les Païs, luy est un des plus assurez moyens d'avancer la haute Monarchie, dont la Societé a conceu l'idée des sa naissance. Que si les Romains connoissoient leurs forces par la reveuë, & le denombrement de tout l'Empire, les Jesuites sçachant exactement les personnes liées à leur Compagnie, en conçoivent tant de confiance, qu'il ne faut pas s'étonner de la grandeur de leurs entreprises. C'est un negoce que de tenir des Pensionnaires & un negoce public: car les habitans des villes, où ils ont des Colleges, voyent le profit qu'ils en tirent; mais ils ne s'arêtent pas à si peu de chose en apparence, quoy qu'au fond c'est un des plus seurs moyens de leur agrandissement. Ils exercent le negoce dans toute son étendue par tout le Monde. Ceux qui sont informez du secret de leur trafic sçavent, que dans les lieux, où les maisons se louent bien cher, les Jesuites en ont la meilleure partie, principalement à la

Cour

Cour de tous les Princes. Les Hollandois, qu'on peut appeller les Maitres Marchands, aprendroient à l'Ecole de ces Peres. Les Genois n'entendent rien au prix d'eux dans les changes & les rechanges. Leur gain est toûjours grand & toûjours assuré. 1. par ce qu'étant épandus par tout le Monde, ils sçavent mieux que tous autres Marchands, le haussement & le rabbay des Marchandises, & qu'ils ne peuvent étre trompez par leurs correspondans, par ce qu'ils sont tous animez d'un même esprit, qu'ils ont tous une même caisse & un même contoir. 2. Par ce qu'ils ont la Conscience plus large que celle des Juifs, & qu'en eux la foy de Marchand doit étre entendue dans toute la force de la signification qu'on luy donne communement. En 3 lieu, par ce qu'ils traffiquent de tout, aussi bien des petites choses que des grandes, des merceries, des babioles & jouets d'enfans.

Constamment les Jesuites ont plus d'une regle. l'Une paroit, c'est celle de S. Ignace. l'Autre est cachée, c'est celle de leurs Superieurs. Comme ils sont *tales quales*, reguliers & seculiers, ils se servent de la premiere comme Regu-

liers

liers & Religieux, & mettent l'autre en uſage comme ſeculiers, & par ce que travailler pour la gloire de la Societé, c'eſt toute la même choſe, que de travailler *pour la plus grande gloire de Dieu*, qui eſt leur deviſe & leur étoile polaire, ne doutez nullement, Meſſieurs, qu'ils ne ſuivent conſtamment & avec une grande devotion la ſeconde de leurs regles. Ils ont fait vœu de pauvreté conformement à la premiere, mais s'attachant à la ſeconde *pour la plus grande gloire de Dieu*, ils ne ceſſent d'accumuler, d'ajouter champ à champ & treſor ſur treſor, non ſeulement à la ruine des Heretiques, mais auſſi à la ruine des Catholiques, ſans même epargner les Religieux. Car l'Allemagne fume encore des effets de leur avarice, & de l'invaſion qu'ils ont faitte des benefices de S. Benoiſt. Ils ont fait vœu d'obeiſſance aveugle au S. Pere, mais *pour la plus grande gloire de Dieu*, ils violent hautement cette regle pour s'attacher à celle qui ſert à l'avantage de la Societé. Ils ont jugé qu'il leur étoit avantageux dans le demelé, que le Roi trés-Chrétien a eu avec le S. Pere, au ſujet des privileges dont le S. Siege eſt en poſſeſſion, depuis

E plu-

plusieurs siecles, de se ranger du parti le plus fort: ils l'ont fait hautement & ont obligé leur P. Maimbourg à écrire contre le Pape en faveur du Roi. S'ils n'ont pas fait vœu d'abstinence ils ont fait vœu, pour le moins d'obeir à la Sainte Mere Eglise, c'est la plus inviolable aussi bien que la plus anciêne de toutes les Regles; mais *pour la plus grande gloire de Dieu*, ils mangent de la viande le carême & le vendredi, & même la semaine Sainte. Je sçay là dessus une petite Histoire, qui est assez plaisante, & que je tiens d'une personne digne de foy & temoin oculaire du fait. Il y a environ quarante ans, lors que la chambre de l'Edit étoit dans la ville d'Agen, & que le Duc d'Espernon Gouverneur de Guiene y faisoit son sejour, comme le Jesuite Pourvoyeur passoit un jour de la semaine Sainte, par la place à une heure qu'elle étoit pleine de Monde, chargé de provisions, un gentilhomme, qui s'appelloit Dalot Catholique, mais qui aimoit à se divertir, ôta le manteau au Jesuite, lequel fut veu avec une ceinture garnie de crochets, où pendoit des gigots & des longes, des becasses, des chappons, & des perdrix, & qui fut contraint de se

ca-

cacher, dans une maiſon, confus d'être veu en cette poſture par l'éclat de rire de tous les aſſiſtans.

Si le Fondateur des Carmes eut laiſſé une ſemblable liberté à ſes Diſciples, le Docteur Patin n'eut pas eu ſujet de faire ce plaiſant conte à leurs dépens, écrivant à un de ſes amis: *vous ſçaurez pour nouvelles*, dit-il, *que depuis peu les Exems s'étant tranſportez au Convent des Carmes à deux heures aprez minuit, à la requête du Superieur, ils en enleverent douze qu'ils amenerent au For l'Evêque. C'étoit des Compagnons, qui ſe mocquoient de leur Regle & de leur Superieur: qui faiſoient grand chere là dedans en depit du Carême. On a trouvé dans une de leurs chambres 22 bonnes perdrix, des patez, des Jambons, & force bouteilles de vin. Voilà comment ces Maitres Moines Jeunent le Carême, tandis que les gens de bien mangent du ris & des pruneaux: je penſe que de tout tems on a trompé le Monde ſous pretexte de Religion. C'eſt un grand manteau, qui affuble bien de ſots animaux. Il y en a un entr'eux qui regrette plus ſon or & ſon argent, qu'il ne ſe ſoucie de ſa priſon.* Lettre 70.

Mais pour revenir à l'abſtinence & au Jûne des Jeſuites, il eſt bon d'ouir ſur ce ſujet un de leurs Hiſtoriens Pen-

Du-pleix. sionnaires. *Tout ce que leurs ennemis*, dit-il, *ont inventé touchant leur bonne chere, n'est qu'imposture, étant tres certain qu'ils vivent avec une tres grande frugalité, & ne mangent ordinairement*, que de la chair de la boucherie, sept onces par tête à chaque repas: *& à disner une petite escuelle de bouillon sans souppe. Nul n'est avantagé en la portion de sa viande: mais le pain & le vin leur est fourni selon leur appetit à suffisance.* Eh! les pauvrets, ne sont ils pas bien à plaindre ces Tartuffes?

Vous voyez donc, Messieurs, que les Jesuites ont une double regle aussi bien qu'un double cœur, ce qui a extremement servi à poursuivre leur projet de la Monarchie Universelle, & qui sert encore aujourdhuy tres utilement à se maintenir sur le pied, où ils en sont venus. Mais outre cela, vous sçaurez, qu'il y a trois sortes de Jesuites: la premiere est de seculiers de l'un & de l'autre sexe, qui étant agregez ou associez à la Compagnie, vivent sous sa direction dans la pratique d'une obeïssance aveugle, se reglant en toutes leurs actions suivant le Conseil des Jesuites, prets & prompts à executer tout ce qui leur est ordonné de la part de ces Peres. Ce sont

pour

pour la plus part des gentilshommes, des Dames, des Demoiselles, qui passent le reste de leurs jours dans le veuvage, de gros Bourgeois, de riches Marchands, lesquels tous sont autant de vaches à lait pour la Societé. La seconde espece de Jesuites est toute d'hommes, dont les uns sont Prêtres, & les autres laiques. Ceux-cy vivent dans le siecle ; mais comme ils obtiênent par l'intercession des Jesuites des pensions, des Chanoinies, des abbayes, des prieurez, ils ont fait vœu de prendre l'habit de S. Ignace au premier mandement qui leur en sera fait. Ce sont ceux, qui sont appellez Jesuites *in voto*, & dont les Peres se servent utilement pour l'agrandissement & affermissement de leur Monarchie. Car ils en ont dans toutes les Cours des Princes, dans toutes les Provinces, dans toutes les villes considerables, dans toutes les Compagnies les plus celebres. La 3 sorte de Jesuites sont ceux, qui ayant passé par le Novitiat, sont effectivement vrais membres de la Compagnie de Jesus.

Vous sçaurez de plus, que l'employ le plus considerable de cette venerable Societé, n'est pas la Profession de la

Theologie, comme la raiſon & la bienſeance le voudroit bien : comme ils ont toute autre veuë que celle d'éclaircir les myſteres du Ciel, & d'avancer le Royaume de Dieu, quand ils rencontrent un eſprit de grande penetration, ils l'obligent à s'attacher aux affaires de la Societé, & à ſe donner tout entier à la Politique : ce qui ne leur eſt pas difficile d'obtenir, par ce que les beaux emplois, les charges de Provincial, de Superieur, & autres ne ſont deſtinées, que pour ceux qui prênent cette route-là. De là vient qu'on void rarement de grands Theologiens parmi eux, que ceux qu'on y voit ne font que ſe copier les uns les autres, juſqu'à copier les livres des Heretiques. Maldonat paſſe pour un grand Theologien parmi eux, mais il eſt ſeur qu'il n'a rien avancé de bon qu'il ne l'ait pris de Calvin & autres : & la marque aſſurée des endroits où il à pillé, c'eſt preciſement où il affecte d'injurier celuy qu'il pille. Il y la donc bien de la ſubtilité dans la Politique de ces Peres. Ils font profeſſion d'enſeigner la ſcience du ſalut : c'eſt pour cela qu'ils ont par tout des Colleges rentez ; mais tout cela n'eſt que fineſſe. Ils ont bien d'au-

d'autres veuës que celles d'instruire : tout leur but est de regner : ils font triage des esprits capables du gouvernement, de sorte qu'il ne reste pour la Sainte Théologie que des esprits de rebut, lesquels ne sont propres qu'a criailler dans les chaires, qu'a prêcher la controverse sur le plan de la Methode de leur Pere Veron, & à s'acquiter assés bien des fonctions de Missionaire.

Vous remarquerez aussi, Messieurs, qu'ils ont à Rome leur General, y residant toûjours, que chaque Provincial de toute la Chrêtienté luy écrit tous les couriers ce qui se passe dans chaque Province; comme le Provincial reçoit des depêches de tous les Recteurs de chaque Maison & de chaque College, & qu'ainsi il n'échappe rien à la connoissance du General; car il a toûjours auprez de sa personne des Jesuites, qui s'appellent *Assistans*, lesquels on void courir sans cesse d'un Palais dans un autre, & de là dans le Vatican, pour sçavoir ce qui se passe, & ce qui se dit chez les Cardinaux & à la Cour du S. Pere. Et d'un autre côté chaque Provincial par le moyen des trois especes des Jesuites, dont je vous ay parlé, aprend certaine-

tainement tout ce qu'il leur importe de ſçavoir, car où eſt ce qu'il n'y a pas des Jeſuites ſeculiers, & des Jeſuites *in voto?* Il n'y a point de Conſeil de Prince, où il n'y en ait, par conſequent il ne ſe met point d'affaire ſur le Tapis dans aucun Conſeil, il ne s'y prend pas une reſolution, qui ne viêne à la connoiſſance des Jeſuites. Et vous jugez bien à quoy leur peut ſervir cette connoiſſance, & quel uſage ils en font: c'eſt par là qu'ils traverſent les entrepriſes, qui ne leur reviênent point, c'eſt par là qu'ils ſe ſont agrandis, & c'eſt par la qu'ils ſe maintiênent.

C'eſt aſſurément un grand Malheur pour les Princes, dont le regne ne peut être heureux ſans le ſecret, qui eſt le fondement & la force de leur Conſeil. Si l'on pouvoit ſçavoir de même, ce qui ſe paſſe dans le Conſeil des Jeſuites, ſi l'on pouvoit découvrir leur ſecret, la pareille leur pourroit être renduë, on pourroit ſoutenir & accomplir les entrepriſes malgré eux, on pourroit enfin demonter leur machine & deconcerter leurs projets. Mais ils ſont trop fins pour n'y avoir pas bien pourveu: car ils n'admettent dans leur congregations

les plus ſecretes que les Jeſuites, dont la fidelité à la Compagnie eſt éprouvée, & d'une fermeté inebranlable: leur Compagnie eſt ſi nombreuſe, qu'il eſt fort poſſible d'en trouver de la trempe qu'ils veulent, & de ne ſe tromper pas dans le choix qu'ils en font: ce ſont ceux-là que le Jeſuite Larrige appelle, les *Jeſuites au grand Collier.*

Mais ce n'eſt pas tout que cela: pour s'aſſûrer de ceux qui ont part aux affaires les plus importantes, & qui demandent le plus de ſecret, ils ont pris une voye, que peu de perſonnes ſçavent, que j'ay apriſe d'un Conſeiller au Parlement de Paris, lequel étoit luy même un Jeſuite *in voto*, & qui fait voir le plus fin de leur Politique; C'eſt que ces Jeſuites *au grand Collier*, qui ſont du Cabinet & du Sanctuaire, ſont les épions les uns des autres ſans le ſçavoir; par exemple le P. Maimbourg avoit pour ſes épions le Pere la Chaiſe, & le P. Bourdalou ſans qu'il le ſçût, & ces deux Peres en ont deux autres chacun qu'ils ignorent avoir l'ordre d'épier leurs demarches, & de bien prendre garde à ce qu'ils diſent dans le tête à tête, ou autrement.

De ſorte que dans leur Societé il y a

une espece d'Inquisition, semblable à celle qu'on exerce dans la République de Venise, & qui ne regarde que le gouvernement & la Sureté de l'Etat. Par ce moyen ces fins Politiques, à qui rien des Conseils les plus secrets ne peut être caché, cachent si bien tous les mysteres de leur cabale, qu'il est moralement impossible qu'ils soient jamais découverts. Ils me font souvenir de l'anneau de Gygez si celebre dans l'Histoire. Cet homme avec son anneau en tournant la pierre en dedans de la main étoit invisible à tous ceux qu'il voyoit luy même, & à qui il parloit: cela sent un peu la magie; mais mon dessein n'est pas d'en accuser ces Peres, que je n'en aye des preuves en main.

Je ne sçay pourtant, si je n'en trouverai pas une dans le balet des Jesuites de l'an 1663, là où

L'on vid une troupe enflammée,
De l'esprit d'enfer animée,
Qui sortant des plus sombres lieux
Tout d'un coup vint sauter aux yeux:
Et par des efforts impudiques,
Des sauts frizez, des pas lubriques,
Fit un épouventable ebat,
Qu'on n'a jamais fait au Sabat.

l'On guant pour la brû-lure.

La

Là le Sorcier & la Sorciere,
Tant du devant que du derriere,
Montroient d'horribles passions
Par d'affreuses convulsions,
Et deshonoroient la nature,
Par une honteuse figure.
Dans leurs sauts donplez & triplez
S'étant salement acconplez,
Ils se donnoient des embrassades
Aussi rudes que des ruades;
Et dans ce funeste embarras,
Faisoient l'Amour à tour de bras.
De plus en plus croissoient les flammes,
Les hommes excitoient les Femmes,
Et tous ennemis du repos,
Pied contre pied, dos contre dos
Paroissoient dans ces sales fêtes
Bien moins des hommes que des bêtes;
Et l'on ne voyoit rien d'inhumain
Sous ce masque indigne & vilain.
L'homme n'étoit plus connoissable,
Sous cette image abominable,
Et l'on ne voyoit pas un trait
De cet adorable portrait,
Par qui la bonté souveraine
S'est peinte en la nature humaine.
Ce n'étoit que feu, que fureur,
Que dereglement & qu'horreur,
Et dans ce malheureux orage,

Une luxurieuse rage
Poussoit ces horribles mommons
A contrefaire les Demons :
Là se donnant mille tortures,
Ils pechoient en mille postures,
Et faisoient dans ces faux appas
Autant de crimes que de pas.
De haut, de bas, à droite, à gauche
Tout leur corps étoit en debauche,
Et dans ces transports si brulans,
Dans ces efforts si violens,
Ils faisoient tant de pirouettes
Tant d'écarts, d'élans, de courbettes,
Et tant de sauts precipitez,
Qu'on eut dit qu'ils s'étoient frottez
De cette graisse ensorcelée,
Qui donne une haute volée :
Car enfin ces sorciers voloient
Plus haut qu'ils ne caprioloient :
Enfin ces monstres detestables
Dans les crimes insatiables,
Apres tant d'efforts & de coups
Etoient las & n'étoient pas souls.
Dans leurs detours & leurs entorses
La rage leur donnant des forces,
Ils firent par un dernier coup,
Tout ce qu'ils font au tour du bouc.

Si l'on n'a point de liaison avec les Sor-

Sorciers, pourquoy en représenter les actions publiquement & sur le Theatre?

D'ailleurs j'ay trouvé dans le T. Live François, je veux dire dans l'Histoire du President de Thou, une avanture du fameux P. Coton, qui me semble avoir donné lieu à croire, que ce Jesuite n'étoit pas tout à fait éloigné, de vouloir communiquer avec le Diable. *Le P. Coton*, dit-il, *entreprit d'exorciser le Diable, qui s'étoit saisi d'une fille appellée Adriêne du Fresne. La grande curiosité qu'il avoit pour toutes choses, luy fit prendre cette occasion de consulter le Demon, sur bien de sujets, dont il n'esperoit pas avoir la connoissance par une autre voye:*

Jac. Aug. Thuanus Hist. Lib. 132.

Flectere si nequat Superos, Acheronta Movebit:

Pour cet effet il avoit emprunté d'un de ses amis un livre d'exorcismes, dans lequel il mit un memoire des questions, qu'il avoit dessein de faire au Diable. Ce memoire étoit en Latin écrit de sa propre main & devint public par cet accident: c'est que rendant le livre, il ne se souvint pas d'en retirer le memoire, de sorte que son ami ne connoissant pas son écriture, ne fit pas difficulté d'en

faire part à ses amis, ainsi de main en main le memoire tomba entre celles du Marquis de Rosni, lequel en fit part au Roi. Or selon ce memoire le P. Coton *demanda au Diable, ce que Dieu luy avoit revelé touchant les R. R: ce qui devoit luy arriver touchant son sejour à la Cour: le fruit de ses exhortations tant secretes que publiques: ce qui devoit luy arriver en chemin durant son voyage, ce qui regarde la Confession, son sejour avec les Peres, les vœux, la Messe, les cas de Conscience, la conversion des ames, la canonisation, la guerre contre l'Espagne & les Heretiques, la Mission vers la nouvelle France & les Antilles, les moyens de persuader efficacement, de s'abstenir de peché. Il y avoit aussi dans ce memoire des questions sçavantes & curieuses; sçavoir si Dieu étoit l'Auteur des langues, quel passage de l'Ecriture étoit le plus clair pour prouver le purgatoire & l'invocation des Saints, comment Noë avoit pû prendre toutes les Bêtes, qui entrerent dans l'Arche, quels étoient les Fils de Dieu, qui se marierent avec les filles des hommes, si le serpent avoit des pieds avant la cheute de l'homme. Combien les Diables avoient demeuré dans le Ciel, & nos premiers parens dans le Paradis terrestre, quels sont les sept Esprits qui sont devant le Trône, si c'est le Roi des Archanges, comment les Isles*

ont

ont été peuplées d'hommes & de Bêtes, où étoit le Paradis terrestre, quel est le nombre des Anges dechûs, quelle étoit l'adoration qu'on rendoit anciennement à Dieu devant les Cherubins, quel peril menaçoit luy P. Coton, ce qu'il falloit esperer de la Conversion de Rosni, quels Seigneurs de la Cour il étoit plus aisé de convertir. Quel mal les Demons machinoient contre la Societé & contre luy même, qu'est ce qui étoit le plus utile pour la conversion des Heretiques, quand c'est que l'Heresie de Calvin devoit étre éteinte, ce qu'il y avoit à sçavoir touchant son livre Geneve Plagiaire, le voyage du General des Jesuites en Espagne, le moyen le plus aisé pour convertir le Roi, la Reine & le Royaume d'Angleterre, comment on pourroit surprendre le Turc & convertir tous les infidêles, ce qu'il y avoit à sçavoir touchant la conservation de Geneve, la Santé du Roy, la Reconciliation du Roi avec les Grands du Royaume, & les villes d'Otage données aux Huguenots, touchant Lesdiguieres & sa conversion.

Il y auroit bien de reflections à faire, sur ces questions faittes au Demon par un Jesuite, & par un Jesuite Confesseur de Henry le Grand. Il suffira pour l'heure de celles du President de Thou. *Les uns*, dit-il, *rioient de toutes ces questions, les autres alloient jusques à les censurer & à les con-*

condamner. Car disoit on, si le P. Coton aime la verité, pourquoy pour l'aprendre, s'adresse-t-il au Pere du mensonge? on ajoutoit, qu'il n'y avoit que ceux qui pensent en mal de la santé du Roy, qui s'ingerent d'aprofondir l'avenir à cet égard. Le P. Joseph d'Orleans, qui vient de mettre au jour la Vie du P. Coton a bien veu, que cette avanture n'est avantageuse ni au P. Coton, ni à la Societé: voilà pourquoy pour sauver l'hôneur du particulier & du general, il prend le parti de dire qu'à la verité le President de Thou étoit un brave juge, estimé de tout le monde pour avoir été tres equitable, mais qu'il étoit un Historien passionné, & que n'aimant point la Compagnie, il n'est pas digne de creance dans les endroits où il parle d'eux. Surquoy je n'ay rien à dire sinon qu'accuser de Thou de partialité & de passion, c'est tout autant que d'accuser le Soleil d'obscurité, & que c'est la coutume des Jesuites de n'estimer aucun Historien, s'il ne remplit son Histoire de leurs louanges, & s'il n'aprouve pas leur conduite en toutes choses. C'est Dupleix, qui est un grand Historien sans passion, & d'une fidelité incontestable au jugement & au gout

La Vie du P. Coton.

des Jesuites, par ce qu'étant leur esclave & leur Pensionnaire, il n'a rien écrit qui ne soit à l'avantage de la Societé. Mais il suffira d'opposer au Jugement des Jesuites touchant *Dupleix*, celuy qu'en a fait le Marechal de Bassompierre, *ensuite de cela*, dit-il, *un autre Coquin, faux Historiographe s'il en fût jamais nomme, Dupleix, qui a fait l'Histoire de nos Rois, pleine de faussetez & de sottises &c.* Journal de ma vie tom. 3. p. 342.

Mais la reflection, que j'ay à faire sur l'Histoire du President de Thou, par rapport à mon sujet, c'est qu'il paroit clairement que le P. Coton avoit un sentiment bien avantageux de l'esprit Malin, que de le croire capable de l'instruire de l'avenir, & de decider des poincts de controverse par l'Ecriture. A vôtre avis, Messieurs, si ce Jesuite eut été persuadé de la Doctrine touchant le *Purgatoire & l'Invocation des Saints*, eut il eu recours au Pere du mensonge, pour s'assûrer de la verité. Qu'avoit il fait, je vous prie de *l'infaillibilité* de l'Eglise, qui est aujourdhuy le grand retranchement & l'unique ressource des Controversistes & des Convertisseurs? Deplus il paroit par l'Histoire du Grand de Thou, que le P. Coton n'étoit pas aussi éloigné

du

du commerce du Diable, que le doit être un, qui se dit être de *la Compagnie de Jesus*, & que faire de telles avances avec cet esprit de tenebres, c'est luy mêtre le marché en main, & luy dire nettement, voulez vous traitter avec moy.

Enfin je trouve, qu'il est défendu par les loix de s'enquerir du terme de la vie des Rois, & que cette curiosité est punie comme un crime capital. *Qui de salute Principis vel summa Reip. Mathematicos, Ariolos, Aruspices, Vaticinatores consulit, cum eo qui respondet capite punitur.* Tertulien aprouve cette loi parce, dit-il, que celuy là a des pensées contre la vie du Prince, qui fait de telles enquêtes sur sa santé. *Cui autem opus est scrutari super Cæsaris salute, nisi à quo, adversus illam aliquid cogitatur?* Il y avoit donc lieu à faire le procès au P. Coton, convaincu qu'il étoit par son propre écrit d'avoir consulté le Diable touchant le terme de la vie de Henry le Grand. Mais ce bon Pere avoit ensorcelé ce Grand Prince. Il ne pût luy échapper.

Paulus Lib. 5. Sent. 21. §. 9.

Apologet.

Je trouve, Messieurs, dans la *Chambre des Meditations*, quelque chose de plus fort que tout ce que vous venez d'ouir. Si vous me demandez ce que c'est que

la

la *Chambre des Meditations*, quand on parle des Jesuites je vous dirai, que c'est là, où l'on void des portraits affreux, qui representent des Diables en des figures differentes, & toutes propres à faire dresser les cheveux. Par la veuë de ces horribles peintures, ils ebranlent les esprits & les ameinent à leur point. Le fameux Jean Chastel, dans son interrogatoire, répondit avoir été dans cette chambre infernale. Il y a de l'apparence, que le Diable se trouve-là plus volontiers que dans les enfers, & que se sentant obligé particulierement aux Jesuites, comme les seuls qui luy ont paré une chambre embellie de ses portraits, il n'est point de Compagnie au Monde, à qui il rende ses services avec tant de plaisir.

Enfin ce qui se passe dans la *Chambre des Meditations*, lors qu'ils y ameinent le malheureux instrument de leur parricide, fait la preuve entiere, ou peu s'en faut, & me convainc parfaitement, que les Jesuites sont de pacte avec le Diable. Quand ils ont introduit la victime de leur fureur dans cette chambre Infernale, ils tirent d'un côfre d'Yvoire couvert d'un *Agnus Dei*, & environné de

de caracteres, un couteau qu'ils arrosent d'eau benite, & sur lequel ils mettent certain nombre de grains benits, qui representent, qu'on tirera autant d'ames du Purgatoire, qu'on donnera de coups, & en le donnant au meurtier, ils luy disent: *va mignon de Dieu, eleu comme Jephté, le Glaive de Samson, le Glaive de David, du quel il trencha la tête à Goliat, Glaive de Judith, du quel elle trencha la tête à Holopherne, le Glaive des Machabées, & le Glaive de S. Pierre, du quel il coupa l Oreille à Malchus, le Glaive du Pape Jules II. avec lequel il arracha des mains des Princes* Peruse, Imole, Favence, Fersly, Boulogne, & autres villes avec grande effusion de sang. *Va, sois homme robuste, & le Seigneur assûres tes pas.* Puis toute la Compagnie se mettant à genoux, l'un d'entr'eux fait cette conjuration: *Venez Cherubins, venez Seraphins, Trônes & Dominations: Venez Anges bienheureux pour remplir ce vaisseau de gloire eternelle, & luy apportez presentement la Couronne de la Vierge, des Patriarches & des Martyrs. Il n'est pas nôtre, il est vôtre. Et toy, Dieu, qui es redoutable, & qui luy as revelé en ses Meditations, qu'il faloit tuer un tyran & heretique pour donner sa Couronne à un Roi Catholique,*

que, étant diſpoſé par nous à cette entrepriſe, redoubles ſes Nerfs, renforces ſon courage, afin qu'il puiſſe executer ta volonté. Donnes luy un corſelet caché, afin qu'il puiſſe échaper à la fureur des Sergens; donnes luy des ailes, afin que les lances de ces Barbares n'atteignent ſes membres ſacrez. Epans tes rayons ſur ſon ame, afin qu'elle anime tellement ſon corps, qu'elle ſe jette à travers tout ce qui s'oppoſera à ſon entrepriſe, ſans peur. Cette conjuration finie, ils le mênent devant l'Autel, & luy montrent un Tableau, où les Anges tiênent Jâques Clement Jacobin, Aſſaſſin de Henry III. & le preſentent devant le Trône de Dieu, diſans: *Seigneur, voilà ton bras, voilà ta vengeance, & l'execution de ta Juſtice*, & tous les Saints ſe levent pour luy faire place. Aprez que ces choſes ſont faites, il n'y a plus que quatre Jeſuites, qui parlent à cet homme, & quand ils viênent vers luy, ils luy diſent, qu'ils ſont ravis en admiration de voir la ſplendeur, qui eſt autour de ſa perſonne, ils luy baiſent les mains & les pieds: ils ne le tiênent plus pour un homme, & luy portant envie de l'hôneur & de la gloire qu'il poſſede déja, ils luy diſent en ſoupirant: *à la miêne volonté, que Dieu m'eut eleu & choiſi*

en

en vôtre place, je ſerois aſſûré de n'aller point en Purgatoire, mais tout droit en Paradis.

Apres cela, Meſſieurs, paſſerai-je poûr calomniateur dans vos eſprits, ſi je mets les R.. R. Peres Jeſuites du nombre des Sorciers? & faut il s'étonner s'ils ſont ſi adroit & ſi fins dans les affaires du Monde?

C'eſt une Politique ſi adroite que la leur, qu'ils ſçavent tirer la gloire de l'infamie. Jamais il n'en fut une plus grande que celle de leur banniſſement hors de France par arrêt du Parlement de Paris, au ſujet du Parricide commis par Jean Chaſtel, inſtruit par le Jeſuite Guoret. Cependant ils firent ſi bien, leur credit fut ſi puiſſant & leur adreſſe ſi grande qu'ils furent rappellez, & que depuis leur rappel un de leur Societé a eu toûjours la gloire d'étre Confeſſeur du Roi. Le P. Coton a été le premier, avant luy aucun Jeſuite ne l'avoit été. Mais ils n'ont garde de dire, qu'ils ne furent rappellez qu'à condition, qu'il y auroit à la Cour un Jeſuite pour Oſtage de leur fidelité, de ſorte que ſi c'eſt une gloire pour leur Compagnie, qu'un de leurs Peres ſoit Confeſſeur du Roi trés-Chrêtien, l'Origine en eſt honteuſe &

ſe & infame ; puiſque leur P. Coton n'aprocha de la perſonne ſacrée de Henry le Grand, que pour être un garand, & un oſtage public des deportemens de toute la Societé. Il eſt clair comme le Jour, qu'il n'y auroit aucun Jeſuite à la Cour de France, ſi leur fidelité n'eut été ſuſpecte, & que la precaution inuſitée en leur endroit marque avec des Caracteres d'infamie, le Jugement des avantageux que le Conſeil en a fait. Mais comment pûrent ils ſe rélever de cette chûte? le moyen dont ils ſe ſervirent eſt par faittement digne d'eux. Ils connoiſſoient parfaittement le foible de Henry le Grand. Ils eureut recours au Miniſtere de ſes plaiſirs, car ce fut la Varenne, fameux par ce honteux Miniſtere, qui obtint de ſa Majeſté leur rappel, que tout le Monde jugeoit avec raiſon hors de toute apparence; par une voye ſemblable ils obtinrent, que la Pyramide, ſur une des faces de laquelle étoit gravé l'arrêt de la condamnation de Chaſtel, & de leur banniſſement, & ſur les trois autres des inſcriptions en proſe & en vers fort injurieuſes, fut abbatue. Pour oſter cette fletriſſeure de deſſus le front de la Societé, il fallut abâtre

bâtre le monument, qui faiſoit deteſter le Parricide. Ils euſſent bien deſiré, que cela ſe fut fait par un arrêt du Parlement ; mais quand ils eurent reconnu, que les ſentimens de cette auguſte Compagnie leur étoient contraires, ils paſſerent outre ſans luy en parler davantage, non pourtant ſans donner ſujet à tout le monde, d'en parler fort diverſement. Cela fut donc fait par toute autre voye que celle de la Juſtice, il fallut que les Miniſtres de la volupté s'en mêlaſſent. On mit à la place de cette Pyramide le reſervoir d'une fontaine, dont toutes les eaux, dit Mezerai, ne ſçauroient jamais effacer la memoire d'un crime ſi horrible.

Mezeray.

S'ils ſçavent retirer de grands avantages des plus grands pilleurs des Miniſtres infames de la volupté, & des Marchands abominables de la pudicité du Sexe, ils ne ſçavent pas moins tirer parti du vice même, & du vice le plus inſupportable & le plus odieux, je veux dire *l'Impudence*: quand je conſidere la nature de ce vice, il ne me paroit pas humain: s'il étoit humain, il ſe fut manifeſté en nôtre premier Pere aprez ſa chûte; mais vous n'y en voyez pas la moindre

dre trace; au contraire il couvre ſa nudité, & s'il n'avouë pas nettement ſon crime, il ne le nie pas auſſi tout à fait: il confeſſe avoir mangé du fruit défendu quoy qu'il ajoûte que ce fut à la ſollicitation de ſa femme, & ſa femme le confeſſe de même, quoy qu'elle ajoûte, que ce fut à la ſuggeſtion du Serpent: ce vice donc n'étant pas humain ne peut étre que diabolique, & le Diable ne l'a fourré dans le cœur de l'homme, que dans cette lie des ſiecles. Il a choiſi la Compagnie de Jeſus, pour l'y faire paroitre avec toute ſon horreur. C'eſt en un mot le Caractere indelebile des Jeſuites, & ils s'en ſervent toûjours utilement, parce que n'étant pas humain de nier effrontement des faits de notorieté publique, ceux qui les entendent nier, jugeans des autres par eux mêmes, comme cela eſt fort naturel, ils ſe laiſſent perſuader, ils ſe laiſſent vaincre & deſarmer à *l'Impudence :* c'eſt de quoy les Annales de France, nous fourniſſent un grand nombre d'exemples. Je n'en produirai que quelques un d'entre pluſieurs millions.

Le premier eſt leur conduite; aprez que le P. Guerret, & le P. Guignard

eurent été executez en Greve, le premier convaincu d'avoir instruit Jean Chastel, qu'il fairoit une belle action s'il tuoit le Roi, le second pour s'être trouvé de ses escrits, où il soutenoit, *qu'il étoit permis de tuer un Roi tyran & heretique.* Apres que ces deux Jesuites eurent été condamnez à la mort par Arrêt du Parlement, les Jesuites furent si Impudens, que de louer publiquement ces deux scelerats comme des Martyrs, aussi bien que de mettre Jean Chastel au nombre des Heros, & de comparer son parricide aux plus heroïques exploits.

Apologie pour Jean Chastel.

Le 2. exemple d'impudence est celuy du Pere d'Aubigny, qui avoit confessé Ravaillac, & à qui ce malheureux avoit découvert son execrable dessein: car ce Pere condamné à la question par Arrêt du Parlement, eut l'impudence de répondre, *que lors qu'il entra dans l'exercice de la Confession, il avoit demandé à Dieu qu'il luy fit la grace, d'oublier ce qui luy seroit revelé par les penitens, que Dieu l'avoit exaucé, & qu'il ne se souvenoit pas que Ravaillac luy eut declaré d'avoir resolu d'attenter sur la personne sacrée du Roi.* Mais comme le disoit alors tout le Monde, si on eut donné à la corde un autre tour de rouë, il est

eſt apparent que la memoire luy fut revenuë.

Le 3. exemple d'Impudence de ces Peres, c'eſt leur conduite apres la mort de ce grand Roi. Car bien que tout Paris fut plein, que l'aſſaſſin infernal n'avoit été que leur inſtrument; ils eurent l'effronterïe & l'Impudence, d'aller en bon nombre la tête levée dans le Louvre, demander le cœur de ce bon Prince, qu'ils venoient de faire meurtrir, comms s'ils euſſent été auſſi innocens, que l'enfant qui vient de naitre: oh! les Scelerats! ils avoient bien droit ſur ce cœur, puis qu'ils l'avoient percé, comme le chaſſeur en a ſur le lievre, qu'il a bleſſé, quelque jour qu'il le trouve mort.

Le 4. exemple eſt l'Impudence du P. Coton, lequel dans ſa lettre declaratoire adreſſée à la Reine Mere 1610. cite effrontement pour Auteurs Orthodoxes de leur Societé, touchant l'obeiſſance deuë aux Rois, *les Cardinaux de Tolede & Bellarmin*; *Gregoire de Valence*, *Alphonce Salmeron*, *Martin Delrio*, *Seb. Heiſſius*, *Mart. Becanus*, *Jaq. Gretſerus*, *Leonardus Leiſſius*, *Nicolas Serrier*, *Jean Azor*, & *Louis Richeome*, tous leſquels au contrai-

re ont été les trompettes de la Doctrine assassine, & dont les livres, au moins de quelques uns, avoient été censurez par la Sorbonne, condamnez par Arrêt du Parlement, & brulez par la main du Bourreau.

Le 5. exemple est l'Impudence, qui paroit dans le livre intitulé, Apologie pour les P. Jesuites imprimée à Paris chez Cramousy 1625. *Il est faux*, disent ils, *& il y a de l'Impudence à declamer comme fait l'Université, que les Jesuites instruisent les peuples, que le Pape peut degrader les Rois & transferer les Couronnes.* Et il n'y a rien de si constant qu'en ce tems-là aussi bien qu'aujourdhuy, ils aprenoient cela même à leurs Ecoliers, par l'Epitome de l'Histoire de leur P. Turselin, où il est ainsi écrit en autant d'endroits, qu'il l'a pû écrire, principalement contre les Rois de France, entre autres contre Philippe le Bel: *Le Pape Boniface*, dit-il, *frappe d'Anatheme Philippe le Bel, indigné contre ce Roi, & le dépouilla du droit de regner, par ce qu'il avoit appellé au Concile, comme si le S. Siegé eut été vacant.*

Le 6. exemple de leur Impudence se void, dans un Ecrit intitulé, *Refutation des Calomnies nouvellement publiées par les Au-*

Auteurs d'un Factum sous le nom de Mrs. les Curez de Paris. l'Impudence consiste en ce qu'ils ne considerent pas cette piece comme venant des Curez de Paris, car ils les croyent trop sages & trop Catholiques, pour leur imputer une aussi mechante piece que celle-là. Cependant ils ne pouvoient pas pretendre la moindre cause d'ignorance, que les dits Curez n'en fussent les Auteurs: car il étoit de notorieté publique, que ce Factum avoit eté fait, examiné, & corrigé par huit Curez Deputez à cette fin, qu'il avoit été approuvé dans leur assemblée generale, qu'il avoit été imprimé en leur nom, qu'il avoit été presenté par eux mémes juridiquement à Mrs. les Vicaires Generaux, qu'il avoit été distribué par eux mêmes dans les Parroisses, & avoué dans toutes les manieres possibles, comme il paroit par les Registres de leur assemblée du 7 Janvier, 4 Février, & 1 Avril 1658. & toutesfois il pleut aux Jesuites de publier, que les Curez de Paris n'y avoient aucune part: & sur cette supposition impudente ils traittent les Auteurs du Factum avec les termes les plus injurieux, dont la verité puisse étre outragée, & leur

donnent en même tems les louanges les plus douces, dont la ſimplicité peuſſe étre ſurpriſe.

Autre exemple d'Impudence dans ce même écrit. Les Prelats de l'aſſemblée generale de l'année 1656. & 57. avoient adreſſé une lettre circulaire à tous les Evêques de France, pour preſerver leurs Dioceſes de la Morale relachée des Jeſuites. Comment traitterent ils cette lettre? Ils dirent que c'étoit *une piece ſubreptice, ſans aveu, ſans ordre, & ſans autorité.* Cependant ils ne pouvoient ignorer qu'elle n'eut été veritablement publiée, par l'ordre de l'aſſemblée generale du Clergé, compoſée par eux mêmes, aprouvée par eux, imprimée par leur commandement chez *Vitré* leur imprimeur, avec les inſtructions de S. Charles & l'extrait du proces verbal du premier de Février 1657. où ces Prelats condamnent les relachemens des Caſuiſtes, & ſe plaignent fortement, qu'ils *avoient avancé des Maximes contraires à celles de l'Evangile, & qui vont à la deſtruction de la Morale Chretiêne.*

Enfin pour ne pas vous fatiguer de l'ouie de tant de preuves de l'Impudence des Jeſuites, je finirai cet article par le dernier

nier exemple, qu'ils en ont donné à la face de tout Israël & de toute l'Europe : ils ont eu le front si dur, que d'oser publier par la plume de leur Maimbourg, par celle de Varilas leur Pensionnaire parlant au Roi même, & par Mr. l'Evêque de Meaux, leur creature parlant à son troupeau, que le Roi étoit si heureux & si glorieux, que d'avoir converti tous les Huguenots de son Royaume, sans avoir employé aucune violence, & sans avoir usé d'aucune contrainte. Outre les Ministres bannis, outre ceux qui sont dans les prisons, ou dans les Galeres, ou ceux qu'on à transportez dans l'Amerique, il y a plus de soixante mille refugiez, qui donnent un dementi authentique capable de faire rougir tous ces écrivains faussaires & effrontez. Mais quand l'Impudence est parvenuë jusqu'aux dernieres extremitez, on n'est plus capable de rougir : cependant c'est un trait des plus fins de la Polititique de ces Peres, car de tous ceux, qui lisent les livres, où ils nient les faits les plus notoires & les plus constans, il y en a plus de la moitié qui les en croyent de bonne foy, & pour l'avenir, ils y pourvoiront si bien, que les

livres qui portent témoignage pour la verité contr'eux, seront abolis, & les leurs subsisteront.

Vous avez oui, Messieurs, des preuves de l'Impudence des Jesuites, à nier *les faits* les plus Constans & les plus notoires, je vai donner une preuve invincible de leur impudence à renverser le *droit* le plus clair & le plus sacré comme le plus naturel. Je veux parler du relachement de leurs Casuistes, & des Maximes abominables de leur Morale. Apres que tous les Curez de France se furent soûlevez contre ces Maximes, qui renversent la Morale Chretiêne, & qui tendent à éteindre la charité & la pieté, & à entretenir les pecheurs dans l'impenitence, apres que l'assemblée generale du Clergé de l'année 1656. & 57. l'eut condamnée par une lettre circulaire à tous les Prelats du Royaume, afin que chacun preservât son Diocese de cette peste des consciences, comme nous l'avons touché dans nôtre premier discours, que firent ils au lieu ou de nier, que ces Maximes eussent été avancées par leurs Auteurs, ou de déclarer à tout le moins, qu'ils ne les aprouvoient nullement, ils font publier une Apologie

de

de tous leurs Casuistes les plus outrez, laquelle seule contient autant que tous les livres des Casuistes ensemble, & qui renouvelle toutes les Maximes condamnées, avec un scandale & une Impudence, à la quelle il ne se peut rien âjouter: car ce n'est pas avec deguisement qu'ils agissent dans ce livre: Ils y parlent rondement & sans equivoque: on y void en cent endroits ces paroles temeraires: *Il est vray, que les Casuistes tiênent ces Maximes, mais il est vray aussi qu'ils ont raison de les tenir.* Ils y soutiênent que *les blasphemes, les parjures, la fornication, l'adultere, & enfin tous les crimes contre les dix commandemens de la loi de Dieu, ne sont plus pechez, si on les commet par ignorance, ou par emportement, ou par passion.* Quelle sorte de gens, & quelle espece d'hommes sont ceux de cette Compagnie? A quoy ont ils pensé, quand ils ont mis au jour une Morale, qui a fait mettre aux champs contre eux tous les Curez, & tous les Prelats de France, aussi bien que les Jansenistes? n'ont ils pas craint d'effaroucher tous les Chrêtiens par leurs abominables Maximes, & de s'attirer la haine publique comme des perturbateurs du repos public, des ennemis de Dieu &

du genre humain, en ſoutenant qu'en dirigeant l'intention, on peut commettre les crimes les plus enormes: que par exemple, *une fille, qui ſe trouve enceinte, peut ſe deffaire de ſon fruit, pourveu que ſon intention ne ſoit pas de commettre un meurtre, mais ſeulement de mettre à couvert ſon honneur. Qu'un ſujet peut aſſaſſiner ſon Roi, lorſque deux Auteurs graves ont jugé, qu'il eſt ou tyran ou Heretique, & que de même un homme ne commet ni fornication ni adultere, lors que la partie y donne ſon conſentement, par ce que c'eſt le ſentiment des Caſuiſtes.* Ils connoiſſent trop bien le penchant du cœur de l'homme, & la force de la corruption originelle, pour avoir craint les facheuſes ſuites de leur Morale. Et c'eſt encore icy un des plus fins traits de leur *Politique.* Ils ne pouvoient arriver à leur grand but, qui eſt la Monarchie Univerſelle, ſans captiver les Eſprits & ſans ſe rendre Maitres des conſciences. Ils n'ignoroient pas, qu'il eſt plus aiſé d'accommoder la loi de Dieu à la corruption des hommes, que de flêchir le cœur des hommes à obeir à la loi de Dieu. Ils ſçavoient, que le nombre des mêchans excede de beaucoup celuy des bons, qu'il eſt plus aiſé de mettre les

gens

gens dans le chemin du vice, par ce qu'il est aisé & agreable, que dans celuy de la vertu, qui est difficile & contraire aux inclinations de la nature corrompuë. Ils ont donc mis au jour une Morale, qui toute detestable qu'elle est, devoit être suivie de la plus part, & l'a été en effet malgré les oppositions vigoureuses qu'on y a faittes. Et qui ne sçait pas, que les Jesuites ont triomphé de tous les opposans, que le parti des Jansenistes ne paroit plus, que les lettres Provinciales ont été décriées comme l'ouvrage d'un Heretique, & un fruit de Charenton: qu'en un mot tous ces corps, qui avoient osé attaquer la Morale des Jesuites, ont été battus & rompus, & que tout a plié sous leur puissance, le haut comme le menu Clergé?

Si leur entreprise au sujet de leur *Morale* a été hardie & temeraire, & si elle a passé avec tant de succez contre toutes les apparences, il faut avouër qu'ils s'y sont pris pour la faire reussir, comme elle a fait, d'une maniere digne des Politiques les plus adroits & les plus fins.

Premierement ils se sont erigez en Docteurs infaillibles, jusqu'à declarer

que le Pape n'eſt infaillible que par eux: c'eſt ce que j'ay remarqué dans mon premier diſcours. Et qui peut douter de la bonté d'une Maxime, lors qu'on eſt perſuadé, qu'elle emane d'une Compagnie où reſide l'infaillibilité ?

En 2 lieu, ils n'ont avancé toutes leurs Maximes damnables, que comme leur ayant été dictées, ou inſpirées par la Sainte Vierge. Le Jeſuite Maſcarenhas mit au jour l'année 1656. un livre, où elles ſont étalées avec un air Magiſtral, il dedie ſon ouvrage à la Vierge, declare qu'il enſeigne ce qu'il a apris d'elle, & que c'eſt elle auſſi, qui luy a inſpiré de la compoſer. Et qui pourra ſoubçonner, qu'il y ait la moindre impureté dans ces Maximes, quand on eſt prevenu qu'elles ſont venuës du Ciel, & que la Sainte Vierge les a inſpirées ?

En 3 lieu, pour prevenir le tort qu'il étoit à craindre, que fairoit à leurs Maximes le ſoulevement de tous les Curez, & de tous les Prelats de France, ils ſe ſont plaints hautement dans leur Apologie, qu'il *n'y avoit que des Heretiques, qui s'y étoient opposés*. Les Curez de Rouen releverent cette injure, & s'en plaignirent à leur Archevêque, qui l'eſt aujourdhuy

jourdhuy de Paris, dans une lettre du 3 May 1658. Mais cette plainte ne produisit aucun effet, de sorte que Monseigneur l'Archevêque, & Mrs. les Curez de Rouen sont censez être Heretiques par eux, & par consequent par tous ceux, qui leur adherent, puisque nulle Justice ne fut faitte de cette injure.

En 4 lieu, ils se sont plaints, qu'ils *étoient persecutez*, & même qu'ils étoient *persecutez pour le nom de Jesus*. Ils se sont apliquez sur ce sujet ces paroles du Sauveur; *vous serez haïs de tous à cause de mon nom: bienheureux sont ceux, qui sont persecutez par Justice; car le Royaume des cieux est à eux. Vous serez bienheureux, quand on vous aura injuriez & persecutez, & quand à cause de moy, on aura dit contre vous en mentant quelque mauvaise parole que ce soit.* Or où est le Chrêtien qui n'aura pas de la veneration pour des Docteurs, qui soufrent pour le nom de Jesus? Et qui ne recevra pas comme Apostolique, & venante du Ciel, une Doctrine dont les Auteurs sont autant de Confesseurs de Christ?

Mais de tous les Moyens que les Jesuites ont mis en usage, pour parvenir à la Monarchie Universelle, la *Confession*

eſt ſans contredit un de ceux, qui leur a ſervi plus utilement; c'eſt par ce moyen qu'ils ont ſçeu le ſecret des familles, & qu'ils ont decouvert le ſecret des Etats: c'eſt par ce moyen qu'ils ſe ſont rendus Maitres de la Conſcience des peuples, & de la Conſcience des Rois. Que diriez vous, Meſſieurs, qu'ont fait ces bons Peres, pour attirer le monde à leurs Confeſſionneaux? Ils les ont rendus acceſſibles, doux, attrayans, delicieux; de ſorte que les pêcheurs y vont comme à un feſtin.

Premierement ils ont poſé ce Principe, qu'il falloit ſauver tout le Monde, & faire que le nombre des predeſtinez à la gloire, l'emportât de beaucoup ſur celuy des damnez: en vertu de quoy ils ont fait le chemin, qui conduit à la vie Eternelle, large & ſpacieux: Ils ont fait la porte du Paradis large, & celle des Enfers etroite. Car bien que J. Chriſt ait dit le contraire formellement, ils ſçavent à qui ils en content. Ce ſont des gens, qui n'ont jamais leu l'Ecriture Sainte: ce ſont des aveugles, qui ſont ravis d'avoir des conducteurs indulgens & miſericordieux, grands Predicateurs de la grace ſalutaire à tous les hommes.

En

En 2 lieu, ils ont posé cet autre Principe, qu'il falloit faire bon marché de l'absolution, & ne la pas refuser au penitent, quand même le Confesseur ne sera pas persuadé, que le penitent execute la resolution de ne retourner pas à son peché, & quand même il jugera que le pecheur y retombera. Car, disent ils, où trouvera-t-on des penitens, de qui le Prêtre se puisse assurer, qu'ils ne retomberont point, & si les Confesseurs attendoient cette certitude, & jugeoient de l'avenir par les fautes passées, dont les penitens se Confessent, il ne faudroit plus de Confession. *Le Prêtre donc*, concluent ils, *doit absoudre le penitent, quoy qu'il suppose qu'il retournera à son peché.* Apres cela faut il trouver étrange, que les Confessionneaux des Jesuites soient preferez à tous ceux de tous les autres Confesseurs? avec quelle confiance n'y va-t-on pas, & avec quelle consolation n'en revient on pas, quelle que soit la disposition où l'on est, d'en emporter des lettres de grace, ratifiées par cette declaration du Souverain Juge du Monde, *à quiconque vous pardonnerez les pechez, ils seront pardonnez?*

Apolog. pag. 162.

En 3 lieu, ils ont posé cet autre fonde-

dement, qu'il *falloit se charger des pechez du penitent*, dans quelque abandon qu'il eut vescu. Voyez, Messieurs, la hardiesse & la temerité de ces charitables Confesseurs, de se charger d'un fardeau, qui a fait tomber les Anges du Ciel dans l'abyme, & qui même a fait suer le fils Eternel de Dieu une sueur de sang. *Il y avoit*, disent-ils, *une homme de condition, qui apres avoir passé sa vie dans le libertinage, tant à la Cour qu'à l'Armée, étoit malade à l'extremité, & ne vouloit en aucune façon du monde, entendre parler d'aller à Confesse, par ce qu'il y avoit tant d'années qu'il n'y avoit été, que c'étoit du plus loin qu'il se pût souvenir. Ceux qui étoient aupres de luy, firent tous leurs efforts pour l'y faire resoudre, mais ce fut en vain; car la honte qu'il avoit de ses crimes le surmentoit toûjours, & l'empechoit de les avoüer. Cependant il vouloit bien recevoir les autres Sacremens; c'est pourquoy on luy choisit un Prêtre qui fut un Jesuite. Aussi-tôt que le Malade l'apperceut, il s'écria qu'il n'avoit que faire d'aprocher, parce qu'il ne vouloit point se confesser. Le Jesuite luy dit de n'avoir point de peur, qu'il luy promettoit de ne luy point parler de Confession, mais il luy demanda s'il agreoit de faire un échange avec luy, en acceptant ses bonnes œuvres, & luy donnant ses pechez.*

Morale Pract. 1 Vol.

chez: Le Malade s'y accorda volontiers. Le Jesuite l'assûra donc, qu'il prenoit sur luy tous ses pechez, & les regarderoit desormais comme siens, & qu'en même tems il luy cedoit le merite de toutes les bonnes œuvres qu'il avoit pratiquées. Sur cela il luy donna l'absolution & se retira. Mais comme il étoit à la porte, il revint pour dire au Malade, qu'il n'avoit point pensé, qu'il ne sçavoit point quels étoient les pechez, dont il s'étoit chargé, & que cela seroit cause qu'il ne pourroit s'en confesser comme étant à luy, parce qu'il les ignoroit, & que cependant il auroit bien voulu s'en accuser, n'ayant pas envie de se damner. Le Malade ne fit aucune difficulté de luy raconter tous ses crimes sans en avoir honte, par ce qu'il ne les croyoit plus à luy, Le Jesuite luy apporta ensuite le S. Viatique, & il mourut un peu apres, & apparut la nuit au Jesuite pour le remercier du don, qu'il luy avoit fait de ses merites, en consideration desquels Dieu l'avoit mis dans la gloire, quoy qu'il eut merité l'Enfer. Je vous laisse à penser, Messieurs, les avantages infinis qu'apporte à la Compagnie de Jesus, la conduite adroite de leurs Confesseurs, lors qu'ils dirigent la Conscience d'un Prince, qui n'a pas beaucoup de lumieres, mais qui n'est pas tout à fait impie, qui dés son enfance

a été

aété elevé par des Jesuites, qui a passé toute sa vie dans la debauche, qui a abusé de sa puissance & de la foiblesse de ses sujets, qui a fait de son Palais un Serrail, & qui apres l'avoir souillé d'adulteres crians, est contraint, pour assouvir des louves insatiables, qui le possedent, d'accabler & d'abymer ses autres sujets. Je vous laisse à penser les mouvemens de reconnoissance que doit avoir un Prince, qui est dans cet état, & qui croit que son Confesseur a le droit, aussi bien que la charité de se charger de tous ses crimes? car où est le penitent, qui se sent redevable à son Confesseur du repos de son ame, & de son salut Eternel, qui puisse luy refuser aucune chose, qui luy viêne en l'esprit de luy demander? Cette Compagnie de Jesus ne pouvoit donc pas manquer de s'enrichir, & de monter à cette haute puissance, où vous la voyez maintenant; puis qu'elle a si bien fait, qu'elle s'est insinuée dans toutes les maisons des Grands, dans toutes les Cours des Princes, & qu'elle s'est saisie de la Conscience des Rois & des Empereurs, par le secours charitable qu'elle leur offre de se charger de tous leurs crimes. Car

comme raporte l'Hiſtoire, que vous venez d'ouir, quand une fois le penitent a fait l'échange de ſes pechez, avec les œuvres meritoires du Confeſſeur, *ſes pechez ne ſont plus à luy*, mais à ſon Confeſſeur: c'eſt à ſon Confeſſeur à s'en défaire comme il poura: mais pour luy, il eſt auſſi net apres cet échange, que le fut le Roi David apres que Dieu eut exaucé la priere, où il luy diſoit: *laves moy avec Hyſſope, & je ſerai plus blanc que la neige.* Il peut donc ſe divertir à nouveaux frais, reprendre ſon train ordinaire, & ſe replonger dans ſes debauches impunement.

Ces Principes & ces Maximes ſont infiniment propres comme vous voyez, à attirer le Monde de méchans à leurs Egliſes; afin pourtant de mieux faire venir l'eau à leur Moulin, comme l'on dit, & pour attirer les Riches à leurs Confeſſionneaux au prejudice des autres Ordres: je dis pour attirer les Riches ſeulement, car il eſt conſtant qu'ils ne ſe ſoucient point des pauvres, leſquels ils n'admettent point du tout à leurs Confeſſionneaux, ils empechent les Riches de tout leur pouvoir, de frequenter ou de viſiter les Egliſes des autres

tres Religieux aux Fêtes qu'ils ſolemniſent. Pour cet effet ils diſent des autres Ordres, tout ce qui en eſt, & ce qui n'en eſt pas ; que les uns ſont des ventres pareſſeux, les autres des voluptueux, les autres des ignorans, les autres des indiſcrets & ſcandaleux. Ils leur repreſentent, que toutes les indulgences des autres Ordres ſont infuſes, & compriſes dans la regle de leur Societé, ſur tout ils leur repreſentent combien leur Ordre eſt conſideré par tout le Monde, combien grand eſt leur pouvoir par tout, & l'amplitude de leurs Privileges, en ce qu'ils peuvent abſoudre des cas reſervez, ce que les autres Moines n'ont pas le droit de faire, comme de diſpenſer de jeuner, de rendre ce qui eſt deu, de diſſoudre les empeſchemens du Mariage, & de rompre les liens de toutes ſortes de vœux.

Puis que nous ſommes dans les Confeſſionneaux des Jeſuites, je pourrois avant que d'en ſortir vous faire voir, que les ſaletez, qui s'y répandent, ne ſont pas l'Article le moins important de leur *Politique :* car les entretiens impurs, qu'ils y ont avec le ſexe, prenant ces ames lubriques par leur foible, ils s'en rendent

dent ſi bien les maitres, qu'il n'y a point de ſecret de famille, qu'ils ne découvrent par ce moyen, ni de meſures, qu'ils ne prênent en toute ſûrcté dans leurs plus grandes entrepriſes, ſe pouvant glorifier, qu'ils tiênent dans leur manche tous les maris, dont les femmes leur ont mis leurs Conſciences entre les mains, & qu'ils ont de même en leur puiſſance tous les Galants, dont les jûnes Maitreſſes leur ont donné leurs ames à garder. Mais il ſera plus à propos de remuer les ordures, dans mon dernier diſcours, où je ferai le proces à cette venerable *Compagnie*, & la convaincrai par des preuves invincibles, qu'elle ne doit plus ſubſiſter dans le Monde, & que tout le genre humain a interêt, qu'elle ſoit entierement raclée de deſſous les Cieux.

Il faut donc que je ſuive ces Peres artificieux battans l'eſtrade dans le Monde, & que je vous faſſe remarquer comme quoy ils agiſſent avec les Proteſtans: car il ne faut pas vous imaginer, qu'ils y ait ville conſiderable, où il n'y ait quelque Jeſuite traveſtis, ou en habit de negociant, ou en Equipage de Cavalier & de Gentilhomme, ſuivi d'un valet de cham-

chambre, & d'un laquay à livrée, ou ſous quelque autre forme & figure, ſelon le Païs, où il va, & ſelon les affaires qu'il y doit negocier. Comme il n'y a point de plus grand obſtacle à leur *Monarchie Univerſelle*, que celuy qui y apportent les Proteſtans, c'eſt auſſi ce parti qu'ils ont fait la reſolution de détruire. Ils ont reüſſi en France, ils font leurs conte que c'eſt une affaire faite & parfaite dans ce Royaume. Ils voyent pourtant que le moyen, qu'ils ont mis en œuvre pour achever la ruine des Huguenots, fait un inſigne tort à leur Egliſe & à leur Societé, & que les Proteſtans ne ſont pas les ſeuls qui crient, que cette maniere de convertir les gens, n'eſt rien moins qu'Evangelique, qu'elle n'a pû faire que des Hypocrites, qu'elle n'a pû gagner que la bouche, & laiſſer le cœur dans un état fort éloigné de Dieu & de ſa grace: qu'en un mot il n'y a rien, qui peut faire mieux ſoubçonner, que l'Egliſe Romaine eſt la grande Babylon, qui s'enyvre du ſang des Saints, & qu'elle eſt animée de l'Eſprit du Dragon, que d'employer une Miſſion Dragonne, pour s'aſſujettir les ames. Ce ſont les Catholiques mêmes, qui ont

crié

crié par tout où ils ont veu la violence de la Miſſion Jeſuitique, les maiſons ſaccagées & ravagées, les perſonnes tourmentées en toutes les manieres, & celles qui ont eu de la fermeté, ou reduites à ſortir du Royaume, ou à ſe cacher dans les cavernes ou dans les bois, ou à ſe voir mêtre dans les priſons les plus obſcures, ou dans les cachots les plus puans, ou à étre tranſportez dans l'Amerique. Toute la terre en un mot a crié, que les Auteurs de convertir les gens de cette maniere ne tendoit à rien moins qu'à la gloire du nom de Dieu, & qu'à l'avancement du regne de J. Chriſt, mais qu'elle devoit aboutir à avancer & à achever le grand projet de la *Monarchie Univerſelle* des Jeſuites. Il leur importe donc infiniment pour cacher leur jeu, de détruire les mauvaiſes impreſſions, que les Refugiez peuvent avoir données de leur conduite, au ſujet de la ruine des Huguenots.

Pour cet effet ils ont envoyé des Jeſuites par tout, où il y a des Huguenots Refugiez. Là que font ils? ils nient impudemment, qu'on ait uſé d'aucune violence, qu'ils étoient eux mêmes en France en 1685. qu'ils ſe ſont trouvez dans

dans une telle ville, où du ſoir au matin tous les Huguenots furent Catholiques, & qu'il ne fut pas fait le moindre bruit, ni le moindre excez pour ce changement: qu'il ne faut pas croire ce qu'en ont dit les gazettes, leſquelles ſe chargent de tout, par ce que cela ne coute rien à l'Auteur, qui les compoſe, & qu'au contraire il eſt payé pour cela: qu'il faut moins encore s'en rapporter aux Réfugiez, dont la plus part ſont ſortis de France, pour tout autre motif que celuy de Religion, que les uns en ſont ſortis par legereté & par la curioſité de voir le Monde, comme tous les jeunes gens, les autres par fripponnerie, ou pour échaper à la Juſtice ou à la main de leurs creanciers. Et comme c'eſt la verité, que parmi les Réfugiez il y en a grand nombre, qui ſont dans quelcun de ces cas, & à qui la Religion ne ſert que de manteau, ces Jeſuites deguiſez ne manquent pas de ſe prevaloir de ces exemples, & de s'en ſervir tres utilement, un ſeul bien averé étant capable de produire l'effet, qu'ils ſe ſont propoſez dans chaque ville, où ils font leur ſejour.

Que ſi en prenant le parti dernier de-

trouſſé-

troussément le fait, ils voyent qu'ils ne reussissent point, ils prênent celuy de dire, qu'à la verité le Roi envoya des troupes commandées par le Marquis de Bouflers, mais que ce que les troupes ont fait, n'est pas la centiême partie de ce qu'on a dit: qu'il ne faut que connoitre Mr. de Bouflers, pour juger du contraire: qu'il n'y a point de Cavalier au Monde, ni plus honête, ni plus civil, ni plus humain, ni en un mot plus éloigné de l'éprit persecutant, que ce Gentilhomme-là. Ou bien ils disent, que les Huguenots s'étoient attirez cet orage, par leur conduite étourdie, que dans le Dauphiné ils avoient fait des mouvemens, qui marquoient indubitablement, ce qu'ils avoient dessein de faire; outre que quelques Ministres, qui les avoient abandonnez depuis peu d'années, avoient découvert à la Cour leur secretes intelligences avec les étrangers. Ou bien ils disent, que les troupes ne marcherent que pour empecher, que l'exemple du Dauphiné, ne fut suivi dans les autres Provinces, & que la peur que les Huguenots eurent à leur aproche jointe aux remords de leur Conscience, les fit changer par tout pres-

que en un ſeul jour ; Ou qu'enfin, ſi les troupes on fait quelques excez dans quelque lieu, ce n'eſt pas ce qu'on doit imputer ni au Roi tres-Chrêtien, moins encore à ſon Conſeil de Conſcience, puis que tout le Monde ſçait fort bien, qu'on ne peut pas tenir les gens de guerre dans une telle diſcipline, qu'ils ne faſſent toûjours quelque choſe, qui excede le commandement du General, & les Ordres de la Cour.

Si ces Jeſuites traveſtis découvrent quelques livres, où la maniere dont on a fait les converſions de France, eſt racontée, comme ſont les *plaintes des Proteſtans de France*, *l'Accompliſſement des Propheties*, *les Eclairciſſemens ſur l'Apocalypſe*, *les lettres Paſtorales*, *la défenſe de la retraitte des Miniſtres*, & tels autres ouvrages, ils enlevent autant d'exemplaires qu'ils en peuvent trouver. Ils ne s'arrêtent pas aux Libraires qui les debitent, ils ſondent les perſonnes de qualité chez qui ils ont de l'accez, pour ſçavoir s'ils ont de ces livres, & s'ils ont fait quelque effet ſur leur Eſprit : lors que cela ſe trouve ainſi, ils tachent de les guerir des mauvaiſes impreſſions, que ces livres leur ont données : lors qu'ils rencontrent

des

des Consciences tendres, ils leur representent, qu'ils ne peuvent ni lire, ni garder de semblables libelles, sans tomber dans un peché mortel, entant que la Sainte Mere l'Eglise s'y trouve grievement offensée & la verité outragée : Et s'ils se rencontrent avec des Esprits fermes & assurez, ils traittent ces livres de bagatelles, & d'impostures, & tachent de leur inspirer de la honte, & de leur donner du remords, de s'étre amusez à une telle Lecture.

De plus ces Jesuites travestis observent soigneusement les mœurs & le Naturel des Refugiez. Ils prênent garde si parmi eux, il n'y en a pas quelqu'un de plus dangereux que les autres, par son esprit, par son adresse, & par la force de ses discours. S'ils en trouvent quelcun de ce caractere, ils ont les yeux sur toutes ses demarches, ils luy donnent des épions, qui leur rapportent tout ce qu'il dit & tout ce qu'il fait, & eux envoyent tout à leurs Superieurs, lesquels sur ces avis travaillent aux moyens de les rendre suspects : pour cet effet les Superieurs s'informent de ce Refugié, de sa famille, de ses mœurs, de sa vie, ils envoyent ces memoires aux

Jesuites travestis, lesquels batissent dessus l'Histoire de sa vie, telle qu'il leur plait, afin que rendant sa personne suspecte, on puisse aussi tenir leurs discours pour suspects. Et comme il n'est aucun de si grand merite, qui comme les plus parfaites beautez n'ait son défaut, ils recherchent avec soin le défaut d'un tel, par ce qu'ils auront lieu & la facilité de le faire passer pour un grand vice apres qu'ils l'auront découvert. Ce que je vous dis-là, Messieurs, est arrivé à la lettre dans plus d'un endroit, où l'on a veu des personnes, dont le merite reconnu fut d'abord recompensé, mais qui quelque tems apres un établissement honête, les uns ont commencé à décheoir, les autres sont tombez tout à fait: ce que je ne puis attribuer qu'à l'artifice des Jesuites. Et d'où peut être venu le bruit, qui court aujourdhuy en France, que Mr. Jurieu a perdu le sens, sinon de ces Jesuites coureurs & épions, qui voyant Mr. Jurieu à la Haye, pour quelque incommodité, que la continuation de ses occupations ordinaires, pourroit entretenir ou augmenter, & sçachant d'ailleurs, que ce Ministre fait plus de bruit & de fracas par ses ouvrages, que n'en

fai-

faisoit le Viconte de Turenne, avec une Armée de quarante mille hommes, luy ont fait cette malice pour diminuer la force de ses ouvrages, & en détruire le succez en décriant sa personne, que d'écrire en France, qu'il ne travailleroit plus, & qu'il avoit perdu le sens?

Vous sçavez, Messieurs, ce que les Jesuites travestis firent en Angleterre, sous le regne de Charles II. ils se fourrerent dans toutes les Sectes, ils embrasserent tous les partis. Comme S. Paul se faisoit Juif agissant avec les Juifs, gentil en traittant avec les Gentils, se faisant toutes choses afin de gagner tous à J. Christ, les Jesuites en userent de même; ils se firent Episcopaux, ils se firent Presbyteriens, ils se firent Quakers, ils furent du parti du Roi, ils furent Parlementaires, par ce moyen ils sceurent le fort & le foible de chaque Secte & de chaque parti, & brouillerent tellement les affaires, qu'ils y firent perir le Roi dans cette confusion, afin d'en mettre un autre à sa place, qui fut selon leur cœur, & qui suivit leur passion. Ils agissent autrement aujourdhuy, quoy qu'animez d'un même esprit sous Jacques II. ils tachent d'unir toutes les

sectes par l'Abolition du Test: pour cet effet ils sont répandus dans toutes les Provinces, les uns agissent comme du parti des Episcopaux, les autres comme du parti des Presbyteriens: par tout ils ne font que prôner la liberté de Conscience, & improuver la conduite du Conseil du Roi trés-Chrêtien; mais tout cela dans la veuë d'obtenir de tous leur consentement à l'abolition du Test, ce qu'ayant une fois obtenu, on les verra agir d'une maniere bien differente, & prendre d'autres mesures pour parvenir à leur grand but, qui est de se rendre Maitres de la Grand Bretagne. Ces mesures seront premierement d'accabler, & de détruire entierement le parti Protestant, en 2 lieu d'abolir le Parlement pour rendre le Roi absolu, & en 3 lieu de se défaire de la famille Auguste de Stuart, s'ils n'en trouvent point qui se resolve, à se mettre de leur congregation, & à leur rendre une obeïssance aveugle.

Dans l'Allemagne, & dans tout le Nort, ils sont répandus dans toutes les villes, & dans toutes les Cours, pour y traverser tous les desseins des Protestans. Leur anciêne resolution, dont ils

ils ne demordent point, eſt d'empêcher l'union des Calviniſtes avec les Lutheriens: cette union a été entrepriſe diverſe fois, mais les Jeſuites l'ont autant de fois traverſée. Ils ont mis tout en uſage pour cela, ils n'ont rien épargné, ils n'ont rien oublié. Ils ſçavoient l'animoſité des Lutheriens contre les Calviniſtes, non ſeulement ils l'ont entretenuë, ils l'ont deplus augmentée. Pour cet effet ils ont contrefait les Lutheriens, & ſous cet habit ils ont dit, que ſi Calvin n'eut jamais écrit ſur le point de la predeſtination & de la providence, toute l'Europe ſeroit Proteſtante aujourdhuy; mais que les grandes erreurs des Calviniſtes ont fait rejetter generalement tous les ſentimens des Lutheriens, comme s'ils avoient été Heretiques. Ils ont dit en un mot, tout ce qu'ils ont jugé propre à entretenir le feu de la diviſion. Et quand ils ont veu, que les meſures étoient priſes, & que l'accord d'union étoit ſur le point de ſe conclurre, ils ont corrompu avec leur argent non ſeulement des Princes, mais auſſi les Theologiens; tous avides & inſatiables qu'ils ſont, ils ſont liberaux & magnifiques ſur cette affaire & ſes ſemblables.

 C'eſt

C'eſt par ce moyen qu'ils ſçavent tout ce qu'il leur importe de ſçavoir des affaires des Réfugiez. Ils connoiſſent que le caractere ineffaçable des François c'eſt d'étre credules & legers. Il eſt donc fort apparent qu'un Jeſuite traveſtis feignant d'étre Calviniſte ou Lutherien, venant à ſe familiariſer avec quelques uns, apres leur avoir donné mille preuves de la compaſſion, qui les fait prendre part à leurs maux, & de l'horreur qu'il a pour la conduite de l'Egliſe Romaine, qui avec ſon eſprit perſecutant détruit ſa Religion Romaine, auſſi bien que l'Etat où elle perſecute, il s'inſinue ſi bien dans l'eſprit de ces Refugiez, qu'il entre bien avant dans leur confidance, & aprend d'eux tout ce qu'il faut que la Societé ſçache, pour achever leur ruine.

Voilà comment les Jeſuites traveſtis ſe conduiſent, quand ils ſont envoyez vers les Proteſtans pour ſçavoir ce qu'ils font & ce qu'ils penſent. Si vous voulez ſçavoir comme ils ſe conduiſent envers les Catholiques mêmes, un livret intitulé le *Cabinet Jeſuitique*, eſt aſſez propre pour contenter vôtre curioſité. J'y ay veu une *inſtruction ſecrête*, qui fut trou-

trouvée parmi les Memoires du P. Recteur du College de Paderborne, aprés que le Duc de Brunsvic Evêque d'Halberstat se fut saisi de leur College. J'en ay retenu quelques articles, qui font voir qu'il n'y a rien dont leur Politique ne s'avise, & qu'elle ne mette en œuvre pour venir à bout de leur grand projet de la Monarchie Universelle.

Comme les Princes n'aiment pas à être repris, & que les flatteurs leur sont plus agreables que les censeurs, *l'Instruction* porte expressement, que lors que le Prince reconnoitra que ses actions sont odieuses, le Pere Directeur ne l'en reprendra point, mais qu'il les expliquera favorablement, & leur donnera le meilleur sens qu'il se pourra. l'Exemple des mariages est proposé. Comme les Princes se marient ordinairement par raison d'Etat, ils portent leur pensée sur des Princesses, qu'ils ne peuvent épouser, sans scandaliser leurs sujets, qui ont l'inceste en horreur. Il faudra, dit *l'Instruction*, aplanir toutes les difficultés, par des raisons, par des exemples, par l'authorité du S. Siege, où leur Societé peut tout, & par le droit des Souverains, à qui tout est permis pour la

plus grande gloire de Dieu.

Il faudra gagner ceux, qui ſont bien auprés du Prince, par des viſites frequentes, par des ſoumiſſions, par des preſens, afin de connoitre par eux l'humeur & les inclinations du Prince, & agir enſuite conformement à ſes inclinations & à ſon humeur.

Pour regir la conſcience des Grands, il faut ſuivre les ſentimens de nos Caſuiſtes, & ne pas les rebuter par une Doctrine ſevere, afin que trouvant leur conte avec nous, ils ne nous quittent pas pour d'autres, & qu'ils dépendent entierement de nous.

Il faut tacher que nous ayons part aux Legations & Ambaſſades, afin qu'il ne ſe conclue pas une affaire ſans nôtre participation: & qu'ainſi nôtre Compagnie ſe rende neceſſaire, en faiſant voir tant ſon habilité dans les affaires d'Etat, que le credit qu'elle a dans toutes les Cours.

Celuy qui dirigera les riches veuves, leur permettra tout ce qui ſe pourra, pour ſatisfaire à leur ſenſualité: les viſiter ſouvent, les entretenir de contes divertiſſans, d'Hiſtoires agreables, les maintenir dans la gayeté, & ne les trait-

ter

ter jamais rigoureuſement en Confeſſion.

Il faudra les porter d'aller ſouvent à confeſſe, afin que dans la conſolation qu'elles recevront de nous, elles ſe confient entierement en nous, & nous remettent tous leurs biens.

Il faudra ou pour gagner, ou pour conſerver leur bonne volonté envers nôtre Compagnie, leur donner le Privilege d'entrer dans nos Colleges aux actes ſolemnels, Tragedies & autres pieces, les empêcher de ſortir durant la rigueur de l'hyver, les diſpenſer du jûne & du cilice, leur faire compenſer cette diſpenſe par des Aumoſnes, afin qu'elles comprênent que nous n'avons pas moins de ſoin de leur ſanté que de leur ſalut.

Quand il s'agira de la diſpoſition de leur revenu, il faudra leur repreſenter l'état parfait des Saints, qui ont quitté leurs Parens & renoncé à tous les engagemens du ſang, & de l'amitié pour aſſiſter les pauvres membres de J. Chriſt, & leur mettre devant les yeux les Couronnes qu'elles emporteront, ſi elles reſignent & leurs perſonnes, & leurs biens entre les mains de nôtre Societé: que ſi

la douceur & l'esperance n'ont pas assés de vertu pour les émouvoir, il faudra employer la crainte du Purgatoire & de l'Enfer, les traitter avec rigueur selon les loix d'une Discipline severe: c'est où le Confesseur usera de grande prudence, aprés qu'il aura donné avis du tout au Superieur.

Quand il paroitra qu'elles songent à se remarier, il faudra les detourner de ce dessein par toutes les raisons imaginables, leur faire esperer d'étre un jour canonisées, si elles vivent en viduité, & sur tout, si elles donnent leurs biens à nôtre Compagnie, les assurant sous le seau de la Confession, qu'aprés leur mort la Compagnie employera tout son credit aupres du S. Siege, pour leur obtenir un rang entre Sainte Agathe, & Sainte Therese, & les autres Saintes, qui sont dans le Paradis, pour avoir fait des œuvres pies.

Que si la veuve a des filles, il faudra faire en sorte qu'elle les mette en Religion, les degoutant du monde, & du Mariage, pour cet effet elle leur dira, qu'elle se répent de s'étre mariée, quoy qu'elle eut un mari tres honête homme, & de qui elle avoit toûjours été aimée

fort

fort tendrement : que ſi elle a un fils ou deux il faudra les porter avec ſoin a embraſſer nôtre Societé, & engager la Mere, & les Parens à leur inſpirer ce deſſein, & les envoyer dans un Noviciat éloigné, afin qu'on ne les en puiſſe detourner, & qu'ils ſoient entierement devouez à nôtre Compagnie.

Que s'il n'y a pas moyen de porter les filles à prendre le voile, ni les fils à embraſſer nôtre Religion, le Superieur ne ceſſera d'en attribuer la faute au Confeſſeur, pour en mettre un autre à ſa place, qui faſſe de nouveaux efforts ſur l'eſprit de ces jeunes gens, & ſi ces efforts ſont inutiles, il faudra induire la Mere à leur laiſſer quelque petite penſion de ſes propres biens, & laiſſer tout le fond à la Societé, ou ſi cela ne ſe peut, vendre tout ce qu'elle pourra, & nous en remettre l'argent pour obtenir l'expiation de ſes pechez & de ceux de ſon mari:

Quand on aura mené la veuve au point que nous ſouhaitons, il faudra empêcher que par l'induction des Parens, elle ne viêne à revoquer ſes liberalitez ; pour eviter ce malheur, il faudra l'envoyer vivre le reſte de ſes jours dans

quelque lieu éloigné, lui faisant entendre, que cette sorte de vie est la plus humble & la plus meritoire de toutes, étant une imitation de celle des Heremites, tels qu'ont été un Moïse, un Elie, & un S. Jean Baptiste.

Afin que nous puissions tirer bon parti de nos devots, il faut leur parler sans cesse de nôtre pauvreté, & afin qu'ils n'en doutent point, il faudra que nôtre Superieur emprunte par des actes devant Notaire. Il est à esperer qu'étant dans le lict de la mort, ils ordonneront au Notaire, pour le salut de leur ame, de nous remettre en main les actes de nôtre obligation; car il est plus facile de donner du papier, que de l'argent.

Il sera bon aussi de demander à nos devots une notable somme à rente & assigner cette rente ailleurs, afin qu'un revenu soit pour un autre revenu; car si nos devots étant sur le point de mourir ne nous donnent point la somme entiere, ils nous en donneront pour le moins une partie.

Il faudra se procurer l'amitié des Medecins, afin que nous puissions voir les malades, & procurer à la Societé quelque Leg.

On tachera par toutes ſortes de voyes d'engager les jeunes gens à embraſſer nôtre Regle, quand il s'en rencontrera de bien faits, nobles, & riches : pour les attirer les prefets des Claſſes les traiteront avec toute ſorte de douceur, ils ordonneront aux Regens de les favoriſer, ils parleront ſouvent d'eux avec éloge, ils leur donneront des prix, on les ameinera divertir dans nos maiſons de Campagne : quand ils ſeront en âge d'entrer dans le Novitiat, il leur faudra dire, qu'on n'y reçoit que des gens de naiſſance, de grande qualité, & d'un merite diſtingué, les envoyer faire leur Noviciat à Rome, pour les retirer du païs de leur naiſſance, où ils pourroient être détournez par les conſiderations du rang elevé, qu'ils y ont, d'un ſi bon deſſein.

Au reſte, les Jeſuites ayant preveu, ce qui eſt arrivé, que cette *Inſtruction Secrete* pourroit bien devenir publique, ils ont prevenu ce malheur, & ont pretendu y remedier par ce dernier article, qui porte que *s'il arrive que ces avis tombent entre les mains des perſonnes étrangeres, on aſſurera qu'ils n'ont point été donnez de la part de la Societé, ce qu'on aſſurera par ceux*

des

des nôtres qu'on ſçait certainement n'y avoir aucune part. Ainſi par l'extreme fineſſe de leur Politique, leur *Inſtruction ſecrete* eſt devenuë publique, ſans avoir perdu rien de ſa vertu ; leur mine eſt eventée, & ne laiſſe pas de produire ſon effet.

J'avois preſque oublié un Chapitre de cette *Inſtruction*, qui eſt des plus memorables : c'eſt celuy qui contient les raiſons pourquoy les Jeſuites ſont mis hors de leur Societé, & chaſſez hors de leur Synagogues ; Ces raiſons ſont : avoir *detourné quelcun de leurs devots ou amis de leur faire du bien*, avoir *porté à embraſſer une autre Religion, que celle de leur Societé*, avoir *temoigné quelque froideur ou molleſſe, lors qu'il s'agiſſoit de la reſignation de quelque bien à la Compagnie*, ou avoir *exhorté de reſigner ce lieu-la à quelque autre Ordre, & ceux*, qui tombent dans cette faute, *l'Inſtruction* porte, qu'il leur *ſera defendu pour quelque tems d'entendre les Confeſſions, qu'ils ſeront mortifiez par des offices bas & abjets, qu'ils enſeigneront les plus baſſes claſſes, qu'on ne leur accordera point la garde de la Theologie, que pendant le repas il ſeront gourmandez, qu'ils ſeront chaſſez des promenades & recreations*, & qu'ainſi par les degouts qu'on leur donnera, on les obligera à ſe retirer ſans pei-

ne.

ne de la Societé. Mais je n'ay veû rien dans cette *Instruction*, contre les Jesuites, qui sont autrement vicieux & scandaleux, touchant la punition qu'on en doit faire : il n'en est pas même dit un seul mot dans le Chapitre, dont le titre est *des rigueurs & disciplines de nôtre Societé*. Certes il faut, ou que l'Auteur de *l'Instruction* fut un homme bien simple & par consequent mal propre à soutenir le Caractere de Jesuite, de supposer qu'il n'y eut point de Jesuite vicieux, ou qu'il fut entierement gaté du poison de leur Morale, pour laisser impunies les actions scandaleuses, qui se commettroient par ceux de la Compagnie, dans le même lieu, où il denonce des peines contre la mollesse de ceux, qui en abandonneroient les interets, & qui n'en procureroient pas l'avancement.

Cependant il est constant, que la Compagnie de S. Ignace, n'a pas été moins accessible au crime que celle de S. François, & que le vice ne regne pas avec moins d'empire dans la maison des Jesuites, que dans le Convent des Cordeliers. Ils peuvent vivre avec plus de precaution, garder mieux le dehors, & sauver mieux les apparences, mais leur

vie n'eſt pas ni plus chaſte, ni plus irreprehenſible, que celles des autres Religieux. Ils peuvent étre plus fins & plus ruſez, mais vrayſemblablement ils ne ſont pas, ni plus regenerez, ni plus retenus. Que font ils donc de ces Peres, qui tombent dans les excés, qui ont rendu ſi fameux les Cordeliers de Provins, & contre leſquels on vid il n'y a pas bien long tems un *Factum* le plus ſcandaleux, qu'on ait jamais veu dans le Parlement de Paris? Quelle punition font ils des forfaits commis par ceux de leur Societé? vous pouvez croire, Meſſieurs, que le ſubtil Demon de leur Politique, ne les abandonne pas dans cette occaſion non plus qu'ailleurs. Tout le Monde ſçait & leur Mariana même en demeure d'accord, que c'eſt une coutume parmi eux, quand on craint que la faute de quelque Pere, qui eſt encore cachée, n'éclate, de l'envoyer auſſitôt dans une autre Province: c'eſt-là toute la peine des Peres de la *petite manche* comme ils parlent, c'eſt à dire, des Peres qui ne ſont pas élevez aux charges du gouvernement. Mais lors que quelque dereglement arrive à un Superieur, dont il eſt important de maintenir l'eſtime

Moral. Pract. 1 Vol.

ſtime dans le Monde, & à qui pourtant ils n'oſeroient plus ſe confier, il luy ſuggerent de demander la liberté d'aller au Nouveau Monde, à quoy il n'a pas plutôt conſenti, qu'ils font paſſer ce deſir forcé, pour un Zele extraordinaire de la foy, & cet exil neceſſaire & inevitable, pour une Miſſion Apoſtolique. Cependant cette *Politique* fait une eſpece de miracle, qui reſſemble à celuy que fit le Sauveur, en la converſion de S. Paul. Car s'il fit un Apôtre des Gentils d'un blaſphemateur en la perſonne de Saul, les Jeſuites ſçavent convertir tous les jours en Apôtre des Indiens un Jeſuite, qui aura été un paillard un adultere & un Sodomite. Mais ce ne ſont que de faux Apôtres qu'ils ſçavent faire. Ils ſont dans la Chine, au Japon, & dans Canada le même, qu'ils étoient à Rome, & à Naples, & à Paris.

Cœlum, non animum mutant, qui trans mare currunt.

En effet pour avoir changé de Climat, ils ne deviênent pas meilleurs. Au contraire ils y deviênent pires qu'auparavant. Ils y deviênent blaſphemateurs, perſecuteurs, opreſſeurs, & Apoſtats.

Car

Car ils s'accommodent fort bien & sans scrupule de la Religion des Chinois & des Japonois. Ils s'habillent comme leurs Prêtres, ils assistent à leurs sacrifices, ils adorent leurs Idoles. Ce sont les Catholiques mêmes, qui ont décrié ces nouveaux Apôtres des Indiens, qui ont publié les persecutions, qu'ils ont faites au Japon, & par tout ailleurs aux Chrêtiens, aux Jacobins, aux Cordedeliers, & aux Evêques, & qu'ils y ont Apostasié, en y cachant le mystere de la croix, & en se prosternant devant l'objet que les Idolatres adorent.

La lettre, que Jean de Palafox de Mendoza Evêque d'Angelopolis dans l'Amerique écrivit au Pape Innocent X. represente amplement la conduite scandaleuse des Jesuites parmi les Idolatres, Je n'en rapporterai que deux Articles. Le premier vous fera voir leur vie desbordée, c'est le 127. où ce Prelat parle ainsi: *J'ay connu en ces quartiers un Provincial des Jesuites, qui dans l'espace de trois ans, a chassé de sa Compagnie trente huit Prêtres, quoy que dans toute l'étenduë de cette grande Province, il n'y en eut gueres plus de trois cens. Un autre Provincial nommé Alphonse de Castro en chassa jusques à quatre vingt dans la même*

même Province: on ne void, adjoute-t-il, rien de semblable dans les autres Religions: ce qui rend suspecte ou la facilité avec la quelle on chasse ainsi les Religieux, ou la multitude des crimes, qui oblige à les chasser. Et quel besoin a l'Eglise des personnes Religieuses, dont la maniere de vie & la conduite sont si étranges, elle dont les mœurs & la Doctrine doivent étre plus pures que le Crystal, & plus éclatante que les rayons du soleil? Le 2 Article vous fera voir leur prevarication, & leur Apostasie. C'est l'Article 133. où ce Prelat parle en ces termes: *Toute l'Eglise de la Chine gemit, & se plaint publiquement de ce qu'elle n'a pas tant été instruite que seduite, par les instructions, que les Jesuites luy ont données, touchant la pureté de nôtre creance; de ce qu'ils l'ont privée de toute la Jurisdiction Eclesiastique, de ce qu'ils ont caché la croix de nôtre Sauveur, & autorisé des coutumes toutes Payênes, de ce qu'ils ont plutôt corrompu, qu'ils n'ont introduit celles qui sont veritablement Chrétiênes, de ce qu'en faisant Christianizer les Idolatres, ils ont fait Idolatrer les Chrêtiens; de ce qu'ils ont uni Dieu & Belial en même Table, en même Temple, en mêmes autels, & en mêmes sacrifices: Et enfin cette nation void avec une douleur inconcevable, que sous le masque du Christianisme, on revere les Ido-*

Idoles, ou pour mieux dire, que sous le masque du Paganisme on souille la pureté de nôtre Sainte Religion. Ils se glorifient jusqu'à lasser les plus endurans de leurs beaux exploits dans les Indes d'Orient & d'occident, des conversions qu'ils y ont faites, & de l'étenduë des Païs, où ils ont arboré la croix de Christ, & qu'ils ont éclairé de la lumiere de l'Evangile; mais le celebre Evêque d'Angelopolix vient de nous mettre en main des preuves invincibles de leur insuportable vanité, & que jamais reproche n'a été mieux apliqué, que l'est aux Jesuites celuy, que fait le Sauveur dans l'Evangile aux Pharisiens: *Malheur à vous Pharisiens Hypocrites; car vous faites le tour de la terre & de la mer pour faire un proselyte, & quand vous l'avez trouvé, vous le rendez au double coupable de la Gehenne.*

Math. 23.

Ecoutez encore, Messieurs, ce même Prelat se plaignant de la sorte dans les Articles suivans. *Comme je suis un des Prelats les plus proches de ces peuples, que je n'ay pas seulement receu des lettres de ceux, qui les instruisent dans la foy, mais que je sçay au vray tout ce qui s'est passé dans cette dispute, que j'en ay eu dans ma Bibliotheque les actes & les écrits; & qu'en qualité d'Evêque, Dieu m'a*

m'a appellé au gouvernement de son Eglise, j'aurois sujet de trembler au jour de son redoutable jugement, si étant commis à la conduite de ses brebis Spirituelles, j'avois été un chien muet, qui n'eut osé aboyer pour faire sçavoir à tout le monde, combien de scandales peuvent naitre de cette Doctrine des Jesuites, dans les lieux, où l'on doit travailler pour l'augmentation de la foy. Car leur puissance est si redoutable, que si les Evêques manquent à defendre la cause publique de l'Eglise, la peur fera demeurer les autres dans le silence: & ils se contenteront de deplorer en secret le malheur des ames par des larmes & des soupirs. J'ay un volume tout entier des Apologies des Jesuites, par lesquelles non seulement ils confessent avec ingenuité cette tres pernicieuse maniere de catechiser, & d'instruire les Neophytes Chinois, dont les Religieux de S. Dominique, & de S. François les ont accusez devant le S. Siege: Mais même Didaque de Moralez, Recteur de leur College de S. Joseph de la ville de Manile, qui est Metropolitaine des Philippines, combat opiniatrement par un ouvrage de 300 feuilles presque toutes les choses, que V. S. a tres justement condamnées le 12 Septembre 1645. par dix sept decrets de la congregation de propaganda fide.

Je le repete encore, continuë ce Prelat, *quel*

quel autre Ordre Eclesiastique, s'est jamais si fort éloigné des Principes de la veritable Religion Chretiêne & Catholique, qu'en voulant instruire une nation nombreuse, d'un esprit assés penetrant & propre à étre éclairée, & renduë feconde en vertus, par la lumiere de la foy, au lieu d'enseigner comme de bons Maitres les regles Saintes du Christianisme à ces Neophytes: il se trouve au contraire, que ces Neophytes ont attiré leurs Maitres dans l'Idolatrie, & leur ont fait embrasser un culte & des coutumes detestables; en sorte qu'on peut dire avec raison, que ce n'est pas le poisson, qui a été pris par le Pescheur, mais que le Pescheur a été pris par le poisson.

A la plainte de ce Prelat il ne sera pas hors de propos de joindre, celle de l'Auteur de la Morale Pratique. *Si*, dit-il, *on examine de prés la conduite des Jesuites en Europe & aux Indes, on les verra toûjours les mêmes, & on ne sera pas surpris s'ils ont des Maximes si relachées dans la Chine & au Japon, où ils sont les Maitres; puis que l'on a veu un d'eux, Missionnaire dans la Ville de Viane en Hollande, prêcher publiquement dans son Oratoire, qu'on avoit beau aller où l'on voudroit, chez des Prêtres ou des Religieux, qu'on n'en trouveroit jamais aucun, qui donnât le Paradis à si bon marché que les Iesuites.*

Preface du 2 Vol.

Vous

Vous voyez donc, Messieurs, que la Mission des Jesuites à la Chine, au Japon & ailleurs, est une Mission d'Apostats plutôt que d'Apôtres, & qu'ils n'y font rien moins que d'y établir ou étendre l'Empire de J. Christ, puis qu'au lieu d'y épandre la bonne odeur de l'Evangile, ils font par leur prevarication, par leur vie débordée, & par leur Idolatrie, que l'Evangile de J. Christ y est de mauvaise odeur, & que le Christianisme n'y a aucun avantage sur le Paganisme le plus tenebreux. Mais ne vous imaginez pas, que la *Politique* leur ait manqué en cet endroit, ni qu'elle leur ait fait un faux bond. Car premierement ils nettoyent leurs maisons par ces Missions Apostoliques, ou pour mieux parler Apostatiques, de tous les vices d'éclat & scandaleux, & conservent à leur Compagnie ce dehors, & ces apparences de Sainteté, qui imposent aux yeux du Monde, en rejettant bien loin des garnemens, dont la vie scelerate eut pû la décrier. Et de plus ils se servent utilement de ces bons Compagnons, pour avancer les affaires & la gloire de la Compagnie. C'étoit la Politique du Cardinal de Richelieu, d'employer

dans ses affaires toutes sortes de gens, jusqu'aux faux monoyeurs, & aux coupe-jarrets, jusqu'aux putains & aux macquereaux, dont il retiroit de grands services. C'a été aussi celle des Jesuites d'avoir à la Chine, au Japon & ailleurs des Jesuites vicieux & debordez, comme tres propres à se familiariser avec les Payens, en vivant comme eux & en adorant leurs Idoles; & par ce moyen se rendre Maitres du commerce de ce Païs-là, comme ils ont fort bien fait, en plusieurs endroits. Et vous n'ignorez pas, Messieurs, que le commerce est la source des Richesses, comme les Richesses sont la voye la plus courte, & la plus sûre pour arriver à la puissance Souveraine, & le moyen le plus efficace de s'y maintenir, quand une fois on y est parvenu. Ce sont eux qui les premiers ont debité le *The*, & le *Quinquina*, je pense aussi le *Tabac*, puis que durant quelque tems on appella cette Herbe la *Nicotiane* du nom de leur Pere *Nicot*. Commerce d'où ils tirerent des sommes immenses, parce que durant quelques années ils furent Maitres du debit de ces Marchandises par tout le Monde.

Jusques icy, Messieurs, vous avez oui

oui des Maximes en grand Nombre de la *Politique des Iesuites*. Il en reste une que j'ay reservée la derniere tout exprez pour vous en faire conserver le gout. C'est que ces bons Peres n'ont point de regle fixe & sûre de leur conduite. Car par les Bulles du Pape Paul 3. & Jules troisiême, il leur est permis de changer toute la forme de leur institut, & de fabriquer des regles toutes nouvelles, contraires aux anciênes, quand leur General le trouvera bon pour l'avantage de la Societé : de sorte que leur grande & unique Regle, c'est de n'en avoir point du tout. Car pour celle de leur Fondateur, ils la traittent tout de même qu'ils traittent l'Ecriture Sainte, dont ils ont fait une regle de plomb, un nez de cire, un couteau à deux trenchans, & dont ils ont aneanti toute l'Autorité en la faisant dépendre de l'Autorité de l'Eglise. Ils font dire de même à leur Fondateur tout ce qu'ils veulent, & s'il parle trop clairement, ils ont rendu son tribunal subalterne à celuy de leur General. En vertu de cette regle, ils ont plusieurs poids & plusieurs balances, ils soufflent le froid & le chaud, ils agissent selon les tems, les personnes & les lieux,

ils étoient hier Espagnols, aujourdhuy ils sont François, autrefois ils étoient tout entier au Pape contre la France, aujourdhuy ils sont tout pour la France contre le Pape, tout prets à se reconcilier avec le Pape, & faire à la France le pis qu'ils pourront, quand ils en seront requis par leur interêt. On dit ordinairement, que les Jesuites sont toûjours du parti le plus fort. Cela est vray; mais on ne dit pas tout, c'est qu'ils rendent le parti qu'ils veulent le plus fort, en suivant tousjours leur interêt, qui est la grande Regle de leur conduite, & l'étoile Polaire, qui gouverne leur navigation.

L'Année 1684. ils obtinrent une Bulle du Pape Greg. XIII. par la quelle il est défendu à toutes personnes, sans excepter même les Cardinaux, de prendre aucune connoissance des secrets de la Regle des Jesuites, & de les aprofondir, quand même on n'auroit d'autre but que de contenter sa curiosité. Mais ou cette Bulle étoit la chose du Monde la plus inutile, puis qu'elle défendoit la connoissance de ce qui n'est pas, ou il faut qu'au tems de Greg. XIII. les Jesuites fissent profession de suivre la regle

gle de leur Fondateur; mais qu'ayant reconnu par experience, qu'elle ne s'accordoit pas assez bien avec leur projet de la *Monarchie Universelle*, ils ont conclu, que le meilleur pour parvenir à leur but, étoit de n'en avoir point du tout. Et en effet, puis qu'il s'agit d'une *Monarchie Universelle*, d'une puissance despotique & la plus absoluë, qui fut jamais, il n'est besoin ni de regles ni de loix, il ne faut qu'une obeissance aveugle de la part des peuples & des Rois, qui sont de leur dépendance, leur General étant en droit de dire à tous:

Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas.

III. DISCOURS.

Argument.

Les Iesuites haissables pour leur orgueil, vanité chatiée quelquefois. Contes plaisans sur ce sujet. Pour étre Courtisans & Galants, Marchands, banquiers, faux

 môno-

mônoyeurs, d'une avarice insatiable, cruelle, & inhumaine. Tout le Monde a interêt que leur Societé soit abolie : tout les Ordres des Religieux, les Evêques, le Pape, tous les Rois, particulierement le Roi de France, le Roi d'Angleterre, & la Nation Angloise : les Marchands, les Pauvres, les Riches, les Peres & les enfans, les Maris & les Femmes. Les devots à la Vierge. Les vrais Chrêtiens, les Mahometans. Les Iuifs, les Payens. Tocsin sonné contr'eux par trois Archevêques, par toutes les Universitez, par leur General, par Mariana, par l'Auteur de la Morale pratique, par les Evêques de Canarie,

rie, de Calbastro, par S. Paul, par S. Hildegarde, par le Cardinal Borromée, par l'Auteur qui donne quatre presages de leur prochaine ruine, & qui propose deux moyens tres justes, & tres faciles, pour en décharger la France.

JE viens, Messieurs, au dernier point de mon sujet. Il s'agit premierement de faire voir que les Jesuites sont dignes de la haine & de l'aversion publique. Il se trouve quelque fois des personnes assez malheureuses, que de n'étre pas aimées & d'étre en butte au mépris, & à la haine de tout le-monde; mais cette haine est censée par le faux Zele, que produit la Religion: tels sont les Protestans, par tout où la Religion Catholique est sur le Trône. Il n'en va pas de même des Jesuites. Ils sont haïs partout, en Espagne aussi bien qu'en Angleterre, en Italie aussi bien qu'en France, mais c'est par tout autre Principe, que celuy de la Religion, puis que les

Catholiques mêmes ne leur font pas plus de quartier que les Proteſtants. Il y a de plus cette difference, que les hônêtes gens ne haïſſent pas les Proteſtans, au contraire ils en ont pitié, quand ils les voyent traittez avec riguer, & leur rendent ſecretement toutes ſortes de bons offices. Il n'eſt preſque point de refugié qui n'en ait trouvé,qui ont compati à ſa miſere. Mais au contraire il eſt ſeur, que ſi les Jeſuites ont des amis, ils ne les trouvent gueres parmi les gens de bien. Ce ſont ou des Eſprits intereſſez, ou des ames affamées, ou des cœurs gatez & pourris, ou des Conſciences en desordre, qui cherchent des gens qui les bercent, & qui les endorment. Un Roi d'Eſpagne c'eſt ſi je ne me trompe, Philippe II. diſoit: *todos contra mi, y contra todos mi, tout le Monde eſt contre moy, & je ſuis contre tout le Monde.* Les Jeſuites ſont ſur le même pied, & animez du même Eſprit: comme avec la Monarchie Univerſelle, dont ils ſont entêtez, ils ſe ſont declarez contre tous les hommes, il n'y en a point auſſi, qui ne craignè ces Tyrans, & qui par conſequent ne les haiſſe, veritables *Iſmaëls*
Geneſe 16. *ſemblables à des ânes ſauvages, leurs mains ſont con-*

contre tous, & les mains de tous sont contr'eux.

Il y a plusieurs causes tres legitimes & tres justes de cette aversion generale. Il n'y a point de gens moins aimez, ni plus generalement haïs, que ceux qui bouffis d'Orgueil sont en perpetuelle admiration d'eux mêmes, ne parlent que d'eux, ne prêchent que leurs provesses & ne celebrent que leurs exploits. Or c'est là un des Caracteres des Jesuites. Ils disent de leur Societé : qu'elle est *ce chariot de feu d'Israël, qui faisoit pleurer autrefois Elisée, de ce qu'il avoit été enlevé, & que maintenant par une particuliere grace de Dieu, l'un & l'autre Monde se réjouit de voir ramené du Ciel, dans les necessitez de l'Eglise, dans le quel si vous cherchez des Armées & des Soldats, qui multiplient tous les jours leurs triomphes par de nouvelles victoires, vous trouverez une troupe choisie d'Anges. Ce sont des Anges semblables à S. Michel dans leurs combats, contre les Heretiques, semblables à S. Gabriel dans la conversion des infideles, semblables à S. Raphaël dans la consolation des ames, & la conversion des pecheurs. Oui un seul de cette Societé est quelquefois victorieux de tant d'ennemis, que vous jureriez qu'une grande Armée, n'en pourroit pas aisément autant vaincre, qu'il*

Orgueil.

Imago primi Sæculi.

en surmonte luy seul. *Jugez par là ce que peut toute cette Societé, en joignant toutes ces forces ensemble.* *Cette Societé, dirai-je, d'hommes ou d'Anges, quelles ruines & quels carnages d'erreurs & de vices ne procurera-t-elle point!* Quand ils parlent d'écrivains sur quelque matiere que ce soit, il n'y a selon eux que ceux de leur Societé, qui excellent en tout, & qui ont emporté l'echele aprez eux. Ils disent de Lessius, qu'il *a acquis une reputation Eternelle, non seulement par les ouvrages de son Esprit, mais aussi par l'éclat de ses vertus, & qu'il a été consulté comme un Oracle de toutes les parties du monde.* Lors que Lainez parla dans le Concile de Trente, pour la conception de la Vierge sans peché Originel, *tout le Concile,* disent-ils, *l'écouta non comme un homme, qui eut parlé dans une chaire, mais comme un Prophete descendu du Ciel, qui prononçoit des Oracles.* Lors qu'ils parlent des Jesuites Espagnols: c'est *principalement de l'Espagne, que sont sortis ces grands Hommes, qui par l'Excellence de leur Esprit, & de leur Doctrine ont étendu les bornes de la science sacrée, qui ont ete les ornemens de nôtre siecle, & qui seront l'admiration de toute la posterité.* Ils appellent Vasquez *le rampart de la Doctrine Sainte,* Suarez, *le*

Mai-

Maitre Universel de son siecle, le Jesuite Caramuel parlant du Jesuite Diana dit : *que ceux qui murmurent contre ses decisions, sont des ignorans.* Le Jesuite Zergol parlant de Caramuel dit : *qu'on doit étre couvert de honte, d'avoir osé condamner une opinion défendue par le grand Caramuel*, lequel tous ceux de l'ordre appellent *le grand flambeau.* Et Caramuel parlant de luy même, & de tous ceux de son Ordre, a été si sottement vain que de dire : *nous autres doctes, nous jugeons tous, que l'opinion, qui permet aux Religieux, de tuer ceux qui mediroient de leur Ordre, est la seule soutenable.*

Enfin, ce qui est pousser la Vanité & l'Orgueil au de là de toute imagination. si vous leur reprochiez, comme ils font aux Protestans, que leurs Fondateurs, non plus que Luther & Calvin, n'ont point fait de miracles, ils répondroient d'un air fanfaron & avec une fierté de Capitaine, que la Societé est elle même un Miracle comme le Monde. *Le premier & le plus grand miracle de la Societé est la Societé même. Il n'y a point de plus grand miracle que le Monde: on peut dire la même chose de la Compagnie de Jesus, qui est comme un petit Monde. Ce grand corps de la Societé tourne, & roule par la volonté d'un seul homme*

Ubi supra.

me, qui est nôtre General. Tant de personnages excelens en Esprit, illustres en sçavoir, sont conduits & gouvernez, depuis tant de tems dans la carriere de la vertu & de la Doctrine, pour le service & le bien des autres, sans que leur course soit jamais interrompue : qui peut ouir sans indignation des vanteries si extravaguantes ? Ils ne font pas difficulté de dire que *dogma Jesuiticum & Catholicum convertuntur*, c'est à dire, qu'une Doctrine avancée par un Jesuite, & une Doctrine Catholique, d'une verité indubitable, sont une seule & même chose. Qui est si patient, que de ne se pas emporter à l'ouie d'une vanité si ridicule ? Ils n'ont pas honte de donner à leur Societé le beau titre de *Vierge*, & qui est ce qui l'oyant se pourra empêcher de lui dire : n'avez vous pas honte, que vos Casuistes font parler cette *Vierge* avec tant d'effronterie, avec des paroles si peu *Vierges*, & qui expriment des sentimens si capables, & de corrompre les Maitres, qui les enseignent, & les Disciples qui seroient assez malheureux pour les suivre ? Ces reverends Peres ne font point paroitre leur vanité dans leurs paroles seulement, ils la font éclater aussi dans leurs actions. Et vous ne serez pas fa-

fachez, Meſſieurs, je m'aſſûre, que je vous faſſe icy deux Hiſtoires, où leur vanité fut mortifiée, quoy que non pas tout à fait comme elle le meritoit.

Un de ces Peres prêchant un jour, & faiſant le Panegyrique de la Societé, la compara à une Horologe qui eſt bien reglée, & qui regle toutes choſes. Mais comme il étendoit cette matiere le plus magnifiquement qu'il pouvoit, l'Horologe de leur maiſon vint par malheur à ſonner plus de cent coups, & par ſon déreglement cauſa un tel desordre dans tout l'Auditoire, qu'on ne pût s'empecher de ſe mocquer & du Predicateur & de la Societé, la quelle on diſoit publiquement étre à peu prez juſte & reglée comme leur Horologe.

Morale Pract. I Vol.

Vanité chatiée.

L'autre Hiſtoire, que j'ay à vous faire, & où la Vanité des Jeſuites fut chatiée, c'eſt un fait, qui ſe paſſa dans la Ville de Goa: pour celebrer leur année ſeculiere, ils firent trainer un char de triomphe, où la Societé étoit repreſentée avec toute la Pompe & l'Eclat, dont ils ſe pûrent aviſer. Il eſt vray que ce char ne fut pas enlevé dans l'air comme celuy d'Elie, mais en recompenſe, il fut veu d'un plus grand nombre de per-

ſonnes, & roula par toute la ville avec l'aclamation de tous ceux, qui le virent promener.

Ils n'allerent point chercher des Anges au Ciel pour le conduire. Cela eut été trop penible; ils les choiſirent parmi leurs Ecoliers, qui devinrent des Anges en changeant d'habits. Alors ces jeunes Anges parez de Robes blanches, & d'ailes de toutes couleurs, furent employez à tirer quelques uns de ces bons Peres, qui étoient dans ce char, & qui furent le ſpectacle de toute la ville.

Ce triomphe étoit accompagné d'une Muſique fort delicate, qui ne ceſſoit que par une autre plus male, compoſée de Tambours & de Trompettes, qui ſonnoient l'alarme & la charge, quand on arrivoit à quelque carrefoux: car alors, il falloit combâtre des Demons, qui pretendoient arrêter le chariot, & empêcher la *Societé triomphante*, d'achever ſa carriere. Mais comme elle ſe vante d'être toûjours victorieuſe de ſes ennemis, ces combats auſſi ſe terminoient toûjours à ſon avantage, & les Demons choiſis, auſſi bien que les Anges du nombre de leurs Ecoliers, étoient d'intelligence avec eux pour ne reſiſter pas long tems.

tems. Pendant qu'ils ne ſongeoient qu'à ſe divertir agreablement, un accident que toute leur prudence infaillible n'avoit pû prevoir, troubla toute la fête, & fut d'un tres mauvais augure. Une des roues du char triomphant s'engagea dans un trou, d'où toute la vertu des Elies, qui y étoient conduits, & des Anges, qui le tiroient, ne le peurent faire ſortir. Il n'y eut point d'effort que ces pauvres Anges ne fiſſent, mais toute leur puiſſance active ne pût jamais retirer le char triomphant du trou où il étoit engagé. Alors comme dans les grandes neceſſitez on ſe ſert de tout, il fallut invoquer l'aide des Diables pour ſortir d'un ſi mauvais pas: ce qui reüſſit heureuſement: mais ce ne fut pas ſans donner à rire aux Spectateurs, & cauſer même du ſcandale à la pluspart, qui commencerent à dire publiquement, que les Diables avoient pour le moins autant de part à la conduite & au triomphe des Jeſuites, que les Anges.

Comme il n'y a rien, dont les perſonnes vaines & fanfarones ne ſe mêlent, les Jeſuites ſe mêlent auſſi de Prophetizer. On fut étonné autrefois, quand on vid *Saul fils de Kis entre les Prophetes*, on fit 1 Sam.

fit même un Proverbe de cette avanture en Israël. Je voy aussi, Messieurs, que vous étes surpris d'aprendre que les Disciples de Loyola ayent tenu rang entre les Prophetes : cependant je puis vous assûrer la chose, ce n'est pas un conte, mais une Histoire : ils predirent à l'Empereur Ferdinand II. que le Grand Gustave, qui avoit déja fait quelques progrez dans l'Alemagne, seroit battu & entierement défait, par le Comte de Tilly. Et comme l'Esprit de Dieu commandoit quelque fois aux Prophetes de mettre devant les yeux des Israëlites des images, qui representassent les evenemens, qu'ils leur predisoient, les Jesuites receurent apparemment un ordre semblable au Genie familier qui les inspire. Ils representerent la chose à l'Empereur, & à toute sa Cour par une Tragicomedie : mais par malheur pour eux, & pour l'Empereur la chose tourna tout autrement qu'ils ne l'avoient projettée ; car le Comte de Tilly, devoit combâtre le Roi de Suede sur le Theatre, & le devoit vaincre. Pour cet effet, le plus petit de leurs Ecoliers avoit été choisi pour representer le Comte de Tilly, qui étoit aussi de petite taille pour

Adolph Ant. Garrissol.

pour un Alemand, & comme le Roi étoit d'une taille aussi haute que Majestueuse, celuy de leurs Ecoliers, qui se trouva le plus grand, fut choisi pour representer ce Prince. Ils vinrent donc aux mains ces deux personnages. Le Roi attaque le Comte de Tilly. Ils battent le fer, durant quelque tems, & apres avoir disputé quelques momens la victoire, le Roi recule, Tilly le pousse, le desarme, le prend au corps, & tout petit qu'il étoit, le jette par terre, mais je ne sçay, si Tilly luy fit mal, en le pressant trop, ou si le Roi n'eut pas quelque honte de se voir battu, étant d'une taille si avantageuse, par un, qui aupres de lui paroissoit un enfant, tant y a qu'il se leve plein d'une noble fureur, prend Tilly au Collet, le jette par terre, luy met les pieds sur la gorge, & le fait crier si haut qu'il fallut que les Peres, qui étoient sur le Theatre, sortissent de derriere la Tapisserie, pour arracher le pauvre Tilly, d'entre les mains du Roi. Je ne sçay comme quoy le Roi fut receu des Peres, apres la fin de l'Opera. Apparemment il paya cherement l'affront, qu'il leur avoit fait sur le Theatre. Mais vous sçavez que

le

le veritable Roi, malgré les Propheties des Jesuites, deffit entierement Tilly à la bataille de Leipsic, & que ce General fut aussi mal traitté en Campagne, qu'il l'avoit été sur le Theatre, malgré les bonnes intentions, & les Saintes inspirations de ces bons Peres.

Mais, Messieurs, que pensez vous de ces mêmes Peres, lors que vous les voyez sans cesse aupres des riches & des grands, dans les ruelles aupres des Dames, & à la Cour des Princes aupres des Ministres d'Etat, se melans de toutes les affaires, mettant le nez partout, & s'intriguans dans toutes les alliances & les traittez, qui sont sur le Tapis, quand il s'agit de la guerre & de la paix? Qui pourra aimer, qui pourra s'empêcher de hair, qui pourra souffrir que des Chrêtiens, qui s'appellent *Jesuites*, pour un caractere de distinction, qui les met au dessus de tous les Chrêtiens les plus parfaits, fassent à la veuë & au sçeu de tout le monde, ce qu'on void faire tous les jours aux Galants, & aux Courtisants? Ne sentez vous pas émouvoir vôtre bile, toutes les fois que vous oyez prononcer les mots de *Jesuite Courtisan*, & de *Jesuite Galant?* car pour me servir de

Galanterie.

la

la pensée de Salomon, le beau nom de *Jesuite* apliqué à un homme de ruelle, & de Cour *n'est il pas comme une bague d'or sur le groin d'une truye?* Prover. Ch. 11.

Vous me direz peut être, que vous étes fort surpris, que je parle de *Jesuites Galans*: qu'à la verité vous avez oui parler des Jesuites Confesseurs des Princes, & d'autres Jesuites, qui étoient sans cesse aupres les Ministres d'Etat, pour des affaires Politiques, à quoy ils étoient aussi attachez, qu'à l'étude de la Theologie: mais qu'il y ait eu, ou qu'il y puisse avoir des *Jesuites* Courtisans des Dames, c'est une nouvelle pour vous, & dont vous n'étes pas peu surpris. Si vous me faites cette objection, je vous répondrai, que vous n'avez pas donc fait du sejour dans les grandes villes, où ces Peres regnent, & où on les void entrer tous les jours dans les maisons des Grands des Officiers de Justice, & des riches Bourgeois. Sur cela, Messieurs, il me souvient d'avoir leu dans une Preface de Maimbourg sur une de ses Histoires, qu'il ne falloit pas, que le Lecteur s'étonnât, de ce qu'il écrivoit des Histoires en si grand nombre en si peu de tems, puis qu'il n'employoit pas ses journées,

comme

comme d'autres à faire des voyage de divertissement, à se trouver dans des parties de réjoüissance, & à visiter les Dames : mais un Auteur relevant cela, a observé judicieusement, que c'étoit une botte franche portée contre le Jesuite *Bouhours*, lequel fait valoir son talent de bien parler dans la conversation des Belles, aussi bien que dans ses écrits. Je pris plaisir à voir le Jesuite Maimbourg reprocher à un autre Jesuite d'étre un Courtisan & un Galant. Mais voicy une preuve d'une grande force de la Galanterie du P. Coton. Il *s'est vanté*, dit un Auteur, non suspect, *en presence de plusieurs Seigneurs de la Cour, qui vivent encore, de n'avoir fait aucun peché mortel, depuis vingt deux ans, & cependant Mr. l'Abbé du Bois luy a soutenu & luy soutiendra, qu'il y a moins que cela, que sentence a été donnée contre luy à Avignon, pour avoir engrossé une Nonain. Mr. des Bordes, Sr. de Grigny, homme à qui rien ne defaut, sinon que d'étre Catholique, a encore en son pouvoir des lettres du P. Coton à Mademoiselle de Claransas de Nismes, écrites de sa propre main, par lesquelles apres force Protestations d'amitié il luy dit : qu'il espere la voir bien-tôt, pour luy payer le principal, & les interets de son absence.*

Anti-coton.

Et

Et que l'affection, qu'il luy porte, est telle, qu'il ne se promet point d'avoir en Paradis une joye accomplie, s'il ne la trouve-là. La fureur d'amour avoit tellement saisi l'ame de ce bon Pere, que de pousser la Galanterie jusques dans le Paradis.

Mais vous pourriez être convaincus de la galanterie de ces bons Peres, suffisamment par les seuls ouvrages du Jesuite le Moine. Car son livre intitulé la *devotion aisée* vous eut apris, qu'il y a une devotion pour les Dames de toute autre espece, que celle qui est connuë du commun des Chrêtiens. Il y fait voir, que le chemin du Paradis est jonché de Roses & bordé de Jasmin: écrivant à Delphine sa Maitresse, il celebre la couleur incarnate, par ce que c'étoit ce qui faisoit la plus grande beauté, & il faut avouer que pour un Poëte de soixante ans il y a bien du feu dans les vers que voicy:

Les Cherubins ces glorieux,
Composez de tête & de plume,
Que Dieu de son Esprit allume
Et qu'il éclaire de ses yeux:
Ces illustres faces volantes,
Sont toûjours rouges & brulantes,

Soit

Soit du feu de Dieu, ſoit du leur,
Et dans leurs flammes mutuelles
Font du mouvement de leurs ailes,
Un evantail à leur chaleur,
Mais la rougeur éclate en toi,
Delphine avec plus d'avantage,
Quand l'hôneur eſt ſur ton viſage
Vêtu de pourpre comme un Roi.

Ne me dites pas, je vous prie, que le Pere *le Moine*, n'eſt qu'un membre de cette Compagnie contre laquelle je parle, & que je ferois une injuſtice trop groſſiere, ſi je chargeois toute la Compagnie du vice de l'un de ſes membres; car je vous répondrois d'abord, que toute la Compagnie demeure chargée du vice du Pere *le Moine*, & du ſcandale que le public a receu de ſes ouvrages, entant qu'elle n'a ni condamné l'ouvrage, ni retranché, ni même cenſuré l'Auteur, ſur tout un Auteur, qui avoit plus de ſoixante ans, & en qui l'Eſprit de Galanterie paroit, & plus ridicule, & plus ſcandaleux. Je vous répondrai de plus que toute la Compagnie des Jeſuites de Paris, commit un excez auſſi ſcandaleux par *l'Enigme*, qui fut expoſé dans leur Egliſe de Clermont le 1. Juil-
let

let 1663. Je ne sçaurois mieux vous dire, ce que c'étoit que l'a fait l'excellent Auteur de *l'Onguant pour la brûlure*, en parlant à eux mêmes :

Dans vôtre plus grand College
Vos Peres faits au Sacrilege,
Ont mis Cupidon sur l'Autel
A la place de l'Immortel:
Dans leur Enigme épouventable,
Tous les dieux de l'Anciêne fable
Folatroient sans habillement
A l'Ombre du S. Sacrement.
Jupiter le Maître des nuës,
Avoit les cuisses toutes nuës,
Et l'on auroit franchement dit,
Qu'il venoit de sortir du lit.
Junon cette Déesse allerte
Estoit librement découverte,
Et montroit de certains appas,
Que la pudeur ne nomme pas.
A côté droit de cette belle
Le Dieu Momus aussi nud qu'elle,
Luy jétoit un regard brillant,
Et cajoloit tout en raillant:
Cependant Saturne le Pere
Ayant une faux plus legere,
Et rajeuni de la moitié,
Luy coupoit l'herbe sous le pié.

Pa-

Parmi ces plaiſantes poſtures,
Et ces chatouilleuſes figures,
Cupidon ce petit vilain
Eſtoit auſſi nud que la main,
Impudent comme un petit Singe
Sans habillement & ſans linge,
Et cet Amour trop indiſcret,
N'avoit rien du tout de ſecret:
Voila cette adorable image,
A la quelle on rendit homage,
Et que l'on mit publiquement,
Plus haut que le S. Sacrement.
Voila cet indigne myſtere
Qu'ils placent dans le Sanctuaire:
Voila ces Chimeriques Dieux,
Dont ils ſont les Religieux.
Pour ces faux Dieux Auteurs des crimes
Ils prênent de jeunes victimes,
Dont le tendre temperament
Peut s'enflammer en un moment.
Ces enfans qu'on leur abandonne,
Et dans qui tout le ſang bouillonne,
C'eſt ce que leur vœu criminel
Deſtine a ce profane autel.
On appelle a ce ſacrifice
Les Miniſtres de la Juſtice,
Et pour en augmenter l'hôneur,
On choiſit le Jour du Seigneur.
Au lieu des celeſtes louanges,

Qui

Qui font l'entretien des Anges,
On murmure un certain concer,
Que l'on repete dans l'Enfer.

L'Auteur veut dire que l'explication de cette Enigme ſe fit un Dimanche, & qu'on ne chanta point de Vêpres ; apres quoy il leur parle avec cette juſte indignation :

C'étoit aſſés Peres Lubriques,
Que dans ces actions publiques,
Vous fuſſiez devots de Junon,
Et grands Pretres de Cupidon,
Falloit il que vôtre injuſtice
Allant encore de vice en vice,
En brulant le juſte & le Saint,
Fit un Sacrifice à Vulcain?
Je laiſſe a tant de Saintes Ames
A juger qu'elles ſont ces flâmes,
Et croy que tout bien conſulté,
C'eſt l'Envie & l'Impureté.

J'avouë, Meſſieurs, que c'eſt la une Satyre contre la Galanterie impudique & profane de ces Peres : mais je ſoutiens qu'il n'en fut jamais, ni de mieux écrite ni de plus juſte. Voulez vous maintenant ouir un Jeſuite même des plus celebres

lebres condamnant les Jesuites Courtisans en la personne des Evêques de Cour, vous l'allez ouir de la bouche du P. Maimbourg : *On ne peut nier que comme tout avoit été dans un effroyable desordre sous l'Empire de Valens, il n'y eut dans ce nombre de 150 Evêques, beaucoup moins de vieux & de Saints Prelats, que de ces jeunes Evêques, qui étans de la Cour & du Monde, & n'ayant en veuë que l'établissement de leur fortune, s'accommodoient au tems, & trouvoient toûjours, que la croyance du Prince étoit la meilleure :* jusques là il me semble qu'on peut fort bien definir un *Jesuite de Cour*, selon le Pere Maimbourg, celuy qui est *de la Cour & du Monde, qui n'a en veuë que l'établissement de sa fortune, & l'avantage de sa Societé, qui s'accommode au tems, & qui trouve toûjours, que la croyance du Prince est la meilleure.*

Hist. de l'Arianisme. Lib. 6.

Mais c'est là aussi le veritable portrait des Jesuites Confesseurs des Princes, qui approuvent leurs défauts, qui aplaudissent à leurs vices, qui suivent en tout leurs sentimens, quelques contraires qu'ils soient aux pretentions de l'Evêque de Rome. Le même Pere parle avec la même force ailleurs au sujet de l'Archevêque Nicetas, sous l'Empereur

Leon Armenien : *c'étoit un malheureux Eunuque, qui dans la verité n'étoit que le dernier Esclave de la Cour, sous le nom & sous l'habit de Patriarche, il avoit peur que son Maitre ne le raittât, comme il avoit fait ses deux derniers predecesseurs. Mais on a toûjours veu, que c'étoit la destinée de ces laches Evêques, qui trahissent leur Caractere pour se rendre Esclaves des Princes, dont ils devroient étre les Peres, d'étre obligez de faire des bassesses, qui leur attirent le mepris qu'ils en font, & qui fait qu'effectivement ils leur deplaisent, & qu'apres tout on ne leur tient conte de rien.* Ne semble-t-il pas, que ce Jesuite en parlant des Evêques de Cour, a eu dessein de censurer la lacheté des Jesuites Confesseurs des Rois, puis qu'il est constant, que ces Jesuites de Cour trahissent leur Caractere pour se rendre Esclaves des Princes, & qu'ils sont obligez de faire mille bassesses indignes, je ne dirai pas d'un Chrêtien, mais d'un Payen, qui n'a point d'autre Morale, ni d'autre lumiere que celle de la Nature?

Eden, ou l'Ancien Serpent est toûjours en embuches, occupé toûjours à tendre des pieges à l'infirmité humaine. Le beau Sexe n'est pas aujourdhuy plus en force de resister aux tentations,

que l'étoit la Mere de tous les Vivans, ni les hommes n'ont, ni plus de fermeté, ni plus de prudence, que n'avoit Adam pour n'être pas ſeduit par des Beautez, qui étalent tout ce qu'elles ont de charmes pour les ſeduire. Quelle figure penſez vous que font les Jeſuites dans cet Eden. Vous euſſiez attendu, qu'ils fuſſent là comme des Anges Cherubins, avec l'epée de la parole, pour fortifier l'un & l'autre Sexe, contre les attaques du Serpent, leur découvrir ſes pieges, & leur tendre la main pour les en retirer. Rien moins que cela: Au contraire ils ſont eux mêmes des Serpens, & des Tentateurs, qui pouſſent dans le crime, & par leur exemple, & par leurs écrits. Il n'y a pas long tems que j'ay leu un livre aſſés curieux, il eſt intitulé *l'Evêque de Cour*, oppoſé à l'Evêque Apoſtolique. C'eſt aſſurement l'ouvrage d'un bon Catholique Romain, mais qui n'eſt point ſatisfait de la conduite des Evêques d'àpreſent. Là, apres avoir reproché aux Prelats leur conduite ſcandaleuſe, marque comme quoy ſix d'entr'eux, qu'il ne nomme point, avoient paſſé toute une nuit à jouer aux Cartes, où ils jurerent des morts D.... & des

Teſtes

Teſtes D...... ſelon leurs louables coutumes, où ils rompirent les jeux de Cartes par impatience, & par rage: apres s'être emporté juſtement contre l'Abbé de la Perouſe, qui dans une raiſon Synodale avoit dit, parlant de l'Archevêque de Paris: *Enfin nous n'avons qu'à nous rendre les imitateurs de ce grand Prelat, comme il eſt dans toute ſa vie imitateur de I. Chriſt. Il ne nous reſte qu'une choſe à dire de nôtre grand Prelat, c'eſt de dire de luy, comme autrefois de I. Chriſt*, Bene omnia fecit, *il a bien fait tout ce qu'il a fait.* Apres avoir dit là deſſus: *n'eſt ce pas la derniere des flatteries, la plus honteuſe, & la plus puante à la preſence de la quelle il faut, que celle que Dieu punit ſur le champ par la mort d'Herode, disparoiſſe, vû la vie publique Monſieur l'Archevêque, telle que nous la connoiſſons, qui n'eſt point aſſurement copiée ſur cet Original.* Il parle enſuite d'un livre de devotion contenant des Chanſons Spirituelles, il eſt intitulé *Cantiques de la vie illuminative.* Il remarque que l'un de ces cantiques ſe chante, ſur l'air d'une Chanſon *Gaudnette, je vous aime tant.* Un autre ſur l'air des *Enfarinez.* Un autre ſur l'air: *ha! ha qu'il eſt doux mon bel œil de mourir pour vous.* Un autre qui eſt *l'entrée de l'ame juſte dans*

 le

le Ciel sur l'air, *Daïe d'en Daïe.* Un autre en forme de Dialogue entre l'homme & Satan, sur l'air, *Vous ne perdez que vos pas, Nicolas.* Ainsi Satan dans le *Cantique de la vie purgative* a nom *Nicolas.* Un autre quand il vient quelque bon Pere Religieux, sur l'air: *Dieu soit ceans; voicy Colin:* de sorte que les Peres Religieux sont *des Colins Spirituels:* Un autre qui contient les Amoureux propos du delaissement de toutes choses, pour vivre plus parfaitement, sur l'air d'une chanson dont le refrein est celui-ci: *Il fait tout ce que défend l'Archevêque de Rouen.* Il dit que ce livre se vend à Paris, chez Florentin Lambert ruë S. Jacques à l'image S. Paul, & enfin que c'est l'ouvrage d'un *Iesuite:* cela, Messieurs, ne vous surprend il pas?

J'ay déja remarqué, Messieurs, que les Jesuites pretendent étre des Apôtres; car ils disent que l'institution de leur Ordre est un renouvellement de College Apostolique, & que c'est pour cette raison, qu'ils s'appellent la *Compagnie de Iesus*, par ce que J. Christ avoit choisi les Apôtres, pour luy tenir Compagnie dans les voyages, qu'il faisoit dans la Judée, & le suivre par tout pour étre les te-

temoins de ses miracles, & de sa Resurrection par tout le Monde. Quoy donc de plus choquant, que d'entendre dire, qu'il y a aujourdhuy des *Apôtres Courtisants*, des *Apôtres Esclaves des Princes*, des *Apôtres Flatteurs des Grands*, des *Apôtres Galants*, complaisans envers les Dames, & qui ont fait pour le Sexe une devotion toute de miel, & qui s'accorde merveilleusement bien avec le penchant des femmes pour les jeux, & tous les divertissemens du siecle ?

Je ne sçay, si vous pourrez ouir dire avec plus de patience, qu'il y a des *Apôtres Marchands & Banquiers*. Car je trouve pour moy, que c'est un renversement de l'institution des S. Apôtres, puis qu'au lieu que J. Christ prit des marchands de poissons pour en faire des Apôtres, on fait dans le *rétablissement* du College Apostolique, des Apôtres envoyez pour prêcher l'Evangile, des Banquiers & des Marchands. C'est la Profession, qu'ils exercent dans les Indes. L'Auteur du Theatre Jesuitique, nous en fournit des preuves convaincantes. Ils voulurent, dit l'Auteur, se rendre Maitres, de toutes les voitures, dont on a besoin, pour porter les marchandises depuis

Marchands.

Morale prat. 1 Vol,

Carthagene juſqu'à la Province de Quito ; & il eſt certain, que s'ils fuſſent venus à bout de leur deſſein, ils ſe ſeroient rendus Maitres de tout ce Païs-là. Les Marchands de Quito & du nouveau Royaume deſcendent à Carthagene pour acheter les Marchandiſes, qu'y aportent les Gallions d'Eſpagne, & ils y viênent dans des canots par la grande riviere de la Magdelaine. Les Jeſuites, qui ont une banque publique à Carthagene & à Quito, jugeant, que s'ils avoient quelques canots, & quelques bêtes de charge, ils ſe rendroient Maitres de tout ce territoire, s'établirent ſur le bord de ce grand fleuve, ſous pretexte de confeſſer & dire la Meſſe à ceux qui demeurent dans les Magaſins ou boutiques, dans lesquelles on ſerre les Marchandiſes, juſqu'à ce que l'on les viene querir ſur des mules, pour les porter plus avant dans le Païs. Ils s'introduiſirent tout doucement dans les ports d'Onda & de Mompox, où ſous le pretexte du ſervice divin, ils batirent des maiſons & des chapelles. Peu de tems apres ils batirent des magaſins, & ſollicitoient dés Quito les Marchands d'y desembarquer les marchandiſes, ſous ombre qu'ils leur

leur donnoient de l'argent à Carthagene, en change pour être payez à Quito, & ainsi ils obtenoient ce qu'ils souhaittoient. Le profit qu'ils faisoient en cela, les mit en appetit pour entreprendre de plus grandes choses, afin de faire un plus grand gain. Ils acheterent quantité de mules pour voiturer les marchandises jusqu'au port de Barranca, où on les embarque dans des canots. Ceux qui avoient accoutumé de faire ces voitures, commencerent à reconnoitre le prejudice, que les Jesuites leur faisoient; mais comme ils n'avoient pas assés de credit, pour s'opposer à des ennemis si puissans, il les laissoient faire, les Maitres des Magasins & des voitures perdant tous les jours de plus en plus leur gain accoutumé.

Les Jesuites n'en demeurerent pas là neanmoins, ils entreprirent encore davantage, ils ôterent tout le profit à tous ceux qui trafiquoient pour cela, ils firent batir soixante canots dans la grande riviere, & un vaisseau à Carthagene, qu'ils envoyerent en Espagne, fournissant à la depense de l'Equipage, par le profit des marchandises qu'ils y embarquerent: deplus ils donnerent ordre

aux gens de ce Vaiſſeau de paſſer au retour d'Eſpagne à Angola, & s'y charger de Negres, pour ſervir à ramer dans leurs canots : ce deſſein leur reüſſit ; car en moins d'un an le Vaiſſeau retourna à Carthagene chargé de ſix cent Eſclaves. Ils en vendirent une partie & mirent le reſte dans des canots. Par le plaiſir qu'ils faiſoient aux marchands en leur prêtant de l'argent, ils les engageoient à ſe ſervir de leurs canots, & de leurs mules ; en ſorte que les Jeſuites étoient fort ſatisfaits de ce que rien ne leur échappoit, ni par terre, ni par eau.

Le même Auteur nous fait une autre Hiſtoire du traffic, que les Jeſuites exercent dans les Indes d'Orient : ayant apris à Goa, qu'il y avoit à Cochin un Lac où l'on peſchoient les perles, ils jugerent qu'il étoit bon de s'en rendre les Maitres : au commencement ils demanderent ſeulement aux Indiens, qu'ils leur vendiſſent les perles au même prix, & par preference aux Portugais. Les Portugais vinrent au tems, qu'ils avoient accoutumé de venir tous les ans, mais il n'y eut plus de perles pour eux, ſi bien qu'ils furent contraints de s'en retourner, perdant beaucoup ſur les marchan-

diſes,

diſes, qu'ils avoient apportées pour donner en échange , & n'y retournerent plus. Les Jeſuites voyant que les Cochinois ne ſçauroient plus à qui vendre leurs perles , les Portugais s'étant tout à fait retirez, ils ſe firent prier & obligerent les Indiens à diminuer le prix des perles, diſant que les Portugais ne retournoient plus, par ce qu'ils n'avoient pas trouvé leur conte dans ce negoce , de ſorte qu'enfin ces pauvres miſerables donnerent, & eux & leurs perles à diſcretion à ces Apôtres Marchands.

Les voilà donc voituriers, Banquiers & Marchands aux Indes Occidentales, & mêmes Marchands d'Eſclaves, puis qu'apres avoir acheté des Negres ils les vendirent. Les voilà Marchands des perles dans les Indes d'Orient : mais voilà un autre renverſement de l'Inſtitution des Apôtres ; car J. Chriſt appellant les douze, il leur dit : *je vous ferai pêcheurs d'hommes*, au lieu que ces nouveaux Apôtres *ſont pêcheurs de perles.* J. Chriſt envoyant les douze , les chargea de convertir les hommes par la predication de l'Evangile, au lieu que ces nouveaux Apôtres achetent les hommes, & les vendent : enfin J. Chriſt

envoyant ses Apôtres, ne les chargea de faire la guerre qu'au vice, à l'erreur & à l'idolatrie; mais ces nouveaux Apôtres des Indes, font la guerre aux hommes mêmes ni plus ni moins que les Souverains. Car le même Auteur du Theatre ajoute: que l'Evêque de Cochin n'ayant pas pû obliger les Jesuites à abandonner la pesche des perles, dont ils avoient depossedé les pauvres Indiens, assembla quelques Espagnols & plusieurs Indiens, portant la croix de J. Christ dans ses étendars, il marcha vers le Lac, où les Jesuites l'attendoient avec une Armée plus nombreuse que la sienne, qui avoit le nom de *Iesus* dans ses drapeaux: & qu'il y eut bataille, dans laquelle les Jesuites furent battus sont ce là le *marchand* de la Parabole de l'Evangile, *lequel cerchant de bonnes perles en trouve une de grand prix, pour l'aquisition de laquelle, il vend tout ce qu'il a pour l'acheter?* Cela n'est il pas odieux? Cela n'est il pas scandaleux? Cela n'est il pas horrible?

Ce fut l'Avarice, qui porta Judas à se faire Marchand du sang de son Divin Maitre. C'est aussi l'Avarice, qui a porté les Apôtres nouveaux à profaner

leur Caractere Jesuitique, en se faisans Marchands du Thé, du Quinquina, de Perles, & de Negres. Je pretens, Messieurs, vous faire voir que ce que S. Paul a dit en general de la passion des richesses, *qu'elle est la racine de tous les maux*, on est en droit de le dire en particulier de l'Avarice de ces Peres Reverends, par ce qu'il n'y a ni forfait, ni crime, ni excez, à quoy ils ne se portent, pour s'enrichir.

Battre de la Monoye est une occupation hônête, quand cela est pardonné ou permis par le Souverain; mais il n'est pas hônête, que des Apôtres demandent cette permission au Souverain, & moins encore d'exceder les bornes, qui ont été prescrittes par cette permission. Or c'est ce que les Jesuites ont fait autrefois à Salamanque. Ils avoient obtenu permission du Roi Philippe III. de faire de la Monoye de la valeur d'un Million, afin de s'en servir à batir ce magnifique College, qu'ils ont fondé dans cette ville. Mais ils ne se contenterent pas d'un Million, ils en firent plus de trois, & les pieces de quatre *maravedis* étoient si petites, qu'on les appelloient communement, la *Monoye des Jesuites*. Ce

Theatrum Jesuit.

qui eſt de plaiſant, ajoute l'Auteur, eſt que ſi le Roi étant informé de leur inſolence, ne les eut point empechez, ils auroient toûjours continué, & juſqu'au jour du Jugement ils auroient toûjours fabriqué à bon conte de ces millions. De là vint cette abondance de Monoye en Eſpagne, & qu'on fut obligé de la rabaiſſer pluſieurs fois, ce qui cauſa beaucoup de perte à tout le Royaume.

Faux Monoyeux.

Ils font bien pis, puis qu'ils ſe mêlent de faire la fauſſe Monoye. J'avouë que pour le preſent je ne puis alleguer d'autre Auteur que leur P. Jarrige, contre le temoignage duquel ils oppoſeront pour l'infirmer, que Jarrige a revoqué par une retractation publique tout ce qu'il a avancé dans ſon *Jeſuite ſur l'échafaud*. Mais l'air dont il fait le recit de ce qui ſe paſſa à Engouleſme, fera que tout Lecteur, qui ſera un peu judicieux, & non preoccupé, jugera que ſi l'Auteur a menti dans l'un des deux ouvrages, il a commis ce forfait dans la retractation, plûtôt que dans le livre qu'il retracte, veu ſur tout qu'il a été forcé de ſe retracter d'un livre, qu'il avoit fait avec une parfaite liberté: voicy donc le recit de Jarrige.

L'An-

L'Année 1641. il y avoit dans le College d'Engoulesme un Predicateur Jesuite nommé Cluniac, & un Regent de la seconde Classe nommé Marsan, qui ayant trouvé les vieilles caves, qui sont sous la quatriême & troisiême, qui sont tres favorables à leur dessein, se levoient la nuit, quand leurs freres étoient dans le premier sommeil, & passans par une fenêtre du Refutoire descendoient dans la cour, de là se glissoient dans la cinquiême Classe, & d'une fenêtre encore, qui regarde sur un Jardin, entroient par une mêchante porte, dans ces lieux souterrains, & là ils faisoient la fausse mônoye fort secretement. Qui des Engoumois eut pensé, que lors que les Cordeliers, & les Capucins vont à Matines sur la minuit, pour prier nôtre Seigneur, deux Jesuites eussent été dans ces caves delaissées, au milieu de leur ville, pour une occupation, qui interesse si fort le public, & qui fait pendre & brusler les ouvriers? Ce crime n'est pas nouveau parmi eux. Mais quoy qu'ils ayent des pendus dans leur Ordre, pour toute sorte de crimes, ils n'ont point encore de Martyrs pour avoir fait la fausse Mônoye; si la Justice leur fait

droit,

droit, ils en pourront bien-tôt ajouter la leur Martyrologe.

Il m'eſt avis qu'en une accuſation ſi atroce & de telle importance vous demandez, comment ce forfait a été découvert: quelques Regens s'étant apperceus, que ces deux Jeſuites ſusnommez, employoient un certain grand Ecolier, à preparer dans ſon logis certains materiaux, & à les faire bouillir juſques à tant qu'ils étoient diminuez de la moitié, ils ſoubçonnerent premierement, qu'ils faiſoient l'Alchimie, & du depuis ayant veu entre les mains du P. Marſan un petit lingot d'argent, & des pieces arrondies, & non encore marquées, ils furent convaincus qu'ils étoient coupables, de les marquer au coin du Roi. Ajoutez à cela que le Pere Becherel Coadjuteur de leur Compagnie, trouva que le P. Cluniac avoit paſſé tout un jour dans l'Abaye de la Couronne, à tirer les figures de diverſes pieces d'argent dans le ſable, & l'un & l'autre furent trouvez ſaiſis de pluſieurs pieces toutes neuves, ſemblables à celles, qui ne font que ſortir du moule.

Je vous ſuplie de noter, que je ne marque pas icy ſimplement des conjec-

tures

tures ſuffiſantes, pour mettre des criminels à la Geſne; mais des preuves certaines, & convainquantes pour faire & parfaire le procez à des Barons & à des Marquis, s'ils étoient prevenus de pareil crime. L'Ecolier du travail & de la ſimplicité duquel ils abuſoient pour preparer les matieres, étoit un jeune homme nommé *Ville neuve*, natif de la Rochefoucand, & étudioit alors à la ſeconde Claſſe 1641. Celuy qui fut le principal inſtrument pour eventer l'affaire, & qui les déferа au P. Pitard alors Provincial, fut un Michel Brunet lors Regent du Cinquiême College d'Engouleſme, & aujourdhuy Conſeiller du Roi au Siege Preſidial de la Rochelle, qu'on nomme autrement Monſieur de Bonſay, le quel ne pouvant ſoufrir un crime de cette nature en des gens, qui font profeſſion de vertu, jugea le devoir reveler en conſcience. Ce perſonnage eſt trop homme d'honneur, pour refuſer de donner témoignage à la verité, ſuppoſant qu'il ſoit interrogé juridiquement & devant Dieu. Mr. Guilhen, qui étoit Regent du troiſiême, me fit voir, & à pluſieurs autres le charbon & les linges, que ces faux mônoyeurs tenoient

noient cachez sur la seconde Classe, ayant pour cet effet decloué un air du plancher.. Etiêne du Noyer lors Recteur, & Bertrand Valade deterrerent les instrumens, comme marteaux, soufflets & autres utensiles, qu'ils avoient enfouis dans la terre, afin d'ensevelir un crime, que Dieu a voulu ressusciter à la confusion d'un corps, qui ordonne les penitences pour avoir parlé le soir aprez les Litanies,& nourrit dans son sein des faux Monoyeurs.

La fausse Monoye n'est pas le seul excés, ou l'Avarice a porté ces R. R. Peres: vous allez voir, Messieurs, d'autres excez qu'ils ont commis pour enlever les biens des autres Religieux. Ferdinand 2 aprez la bataille de Prague fit un Edit general, par lequel il ordonna, que toutes les Abayes & autres biens Eclesiastiques, qui avoient été usurpez sur les Catholiques par les Protestans, seroient rendus à ceux, à qui ils appartenoient selon les fondations. Les Jesuites chagrins de ce qu'ils n'avoient point de part à cette restitution, qui se faisoit aux Anciens Ordres, delibererent pour trouver quelque moyen de s'enrichir du bien d'autruy, & enlever quel-

Les faits suivans se trouvent dans deux ouvrages intitulez l'un *Astrum in extinctum.* *l'autre.*

quelqu'une de ces Abayes. Ils se servirent pour cet effet selon leur maniere d'agir ordinaire, du credit que le P. Lamorman avoit à la Cour de l'Empereur Ferdinand, dont il étoit Confesseur. Ce Jesuite animé par ses confreres, s'avisa de faire de grandes instances envers deux Abbez, l'un de S. Benoist, & l'autre de Cisteaux, Deputez de leurs Ordres, pour presser l'execution de l'Edit de l'Empereur, voulant leur persuader de quitter à la Societé toutes les Abayes de Filles, que les Protestans devoient rendre, & quelques unes des moins celebres d'entre les Abayes d'hommes. Et quoy que ces Abbez, qui n'avoient pas même pouvoir de consentir à une demande si injuste contre leur propre conscience, se fussent contentez de luy faire quelques compliments en general, luy témoignant, que hors cet interêt de leur Ordre, ils se serviroient autant qu'ils pourroient, le P. Lamorman les voyant partir de la Cour supposa aussi-tôt, que ces deux Abbez avoient cedé volontairement ces Abayes à leur Compagnie, & sur ce *Mensonge*, dont il a été convaincu depuis par des actes publics & authentiques, il presenta luy

Hortus Crusianus.

Avarice.

luy même un Memoire à l'Empereur, dans lequel il demandoit, qu'en suite de cette cession volontaire de ces deux Abbez, sa Majesté Imperiale envoyât des Commissaires en diverses Provinces de l'Empire, pour mettre la Societé en possession de ces Abayes: ce qui fut executé. Les Abbez protesterent solemnelement contre cette insigne supposition, & par les lettres qu'ils en écrivirent au P. Lamorman, & par des actes publics, soutenant qu'ils n'avoient pas même pensé à promettre de consentir à cette translation de leurs Abayes à la Societé des Jesuites, comme aussi n'en avoient ils aucun pouvoir. Et un celebre Abbé Benedictin, qui étoit du Conseil de l'Empereur, & qui en ce tems-là fut créé Evêque & Prince de Vienne, ayant été pris pour témoin par le Pere Lamorman, il declara tout le contraire, ainsi qu'il est justifié par un écrit rapporté par le P. Hay.

A ce premier excéz ils en ajousterent un autre pour soutenir leur premiere usurpation : ils attaquerent de front l'Edit même de l'Empereur, & le droit des Anciens Ordres. C'est ce qu'ils firent par deux Ecrits, dans lesquels les In-

Instructions de l'empecher à son Ambassadeur à Rome, conformes à son Edit déja executé en plusieurs Abayes, dont les Benedictins & autres étoient en possession, étoient deshonorées comme *contenant des choses contraires a la verité, & aux Saints Canons, & a l'immunité Eclesiastique: & l'Empereur étoit accusé luy même d'avoir excedé son pouvoir dans la restitution de ces Abayes aux Anciens Ordres.*

Ce second excez fut suivi d'un troisiéme; quoy que ces Abayes eussent été adjugées aux Ordres Religieux par un Edit de l'Empereur aprouvé du Pape, les Jesuites s'élevant au dessus & du Pape & de l'Empereur, ne craignirent point de publier, que *cette affaire étoit du nombre de celles, dont on devoit dire, qu'il y a plusieurs choses qu'on soufre par tolerance, lesquelles si on les mettoit en jugement, on ne devroit pas tolerer selon les regles de la justice*, voulant faire à croire, que le rétablissement, qui avoit été fait des Religieux dans les Abayes, c'est à dire, la simple execution du droit des gens, & de la nature étoit un *Abus intolerable*, & qu'au contraire la plus injuste usurpation, qu'ils vouloient faire du bien d'autruy, & qu'ils devoroient par esperance, étoit

étoit le *vray droit & la vraye justice.*

Ce troisiême excez fut suivi d'un quatriême : quoy qu'il n'y eut rien de plus formel, & de plus expres que l'Edit de l'Empereur en faveur des Ordres Religieux, les Jesuites répondent avec une Impudence, qui ne se pourroit concevoir, si elle n'étoit ordinaire à leur Compagnie, qu'il *ne se trouvoit pas un seul mot dans l'Edit de sa Majesté Imperiale, qui marquât, que les Abayes dûssent étre restituées aux Ordres pour lesquels elles avoient été fondées.*

Pour soutenir ce quatriême excez, ils en commirent un cinquiême, qui se pourroit appeller une extravaguance, s'il eut été commis par d'autres, que par des Jesuites ; car cette extravaguance, ce n'est autre chose qu'une Impudence outrée, & plus qu'humaine : ils répondirent donc d'une maniere, qui rendoit l'Empereur ridicule dans son Edit, sçavoir, que *ce Prince vouloit qu'on rendit ces Abayes aux mêmes personnes* individuelles, *aux quelles elles avoient appartenu, avant qu'elles eussent été occupées par les Heretiques*, il y avoit 80 ans : c'est à dire, que l'Empereur avoit envoyé ses Commissaires, pour rendre ces Abbayes à des personnes

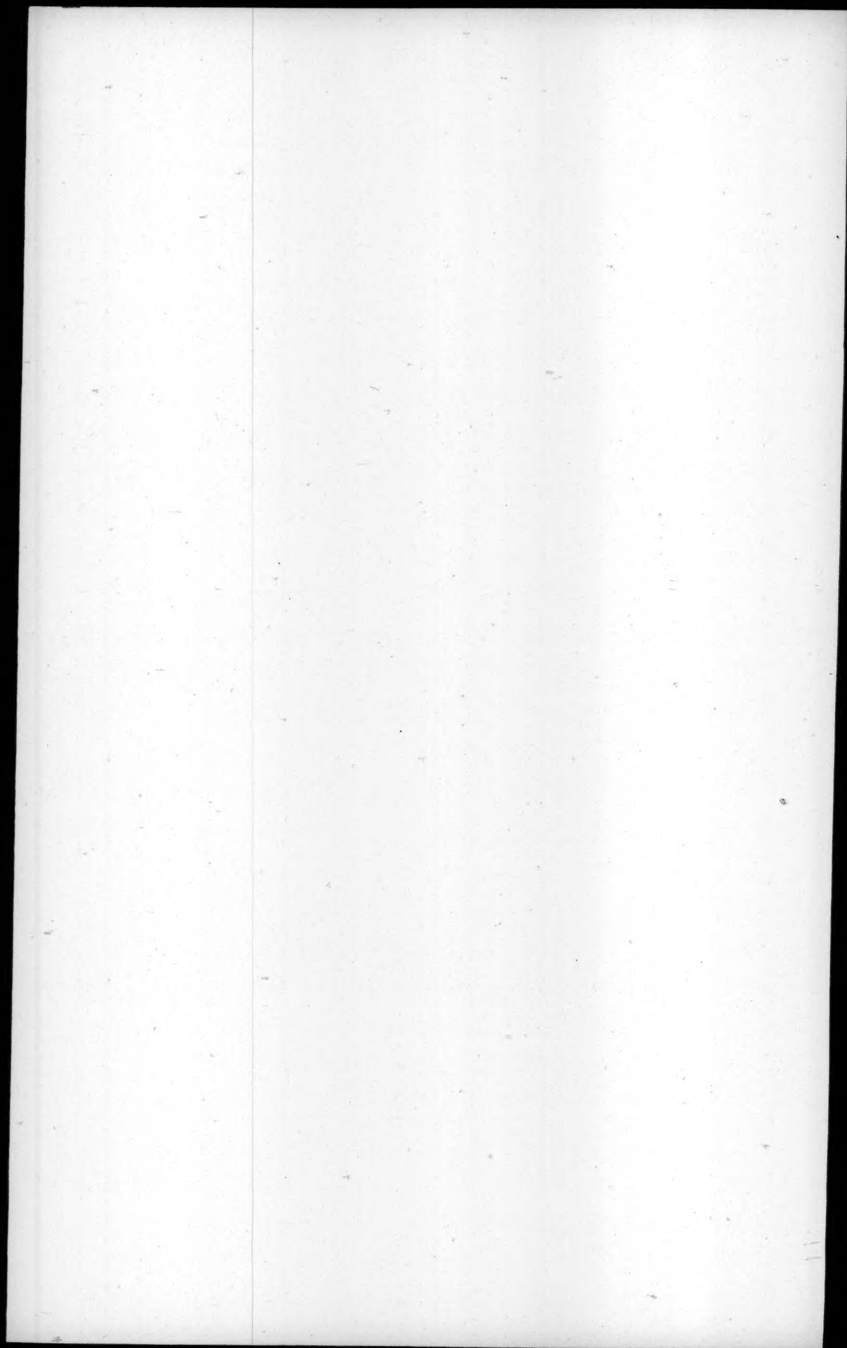
nes mortes & enterrées, il y avoit 40 & 50 ans, & non pour les rendre aux Religieux de ces Ordres, qui ne meurent point.

Tous ces excez furent soutenus, je ne sçay par combien d'Impostures. Car si les Benedictins opposoient aux Jesuites, que *l'Empereur avoit expressement ordonné par son Edit, que les Fondations des Abayes seroient conservées, & qu'on en pourvoiroit des personnes propres selon la fondation, legitimement appellées & qualifiées.* Les Jesuites répondoient, que *cela étoit vray, mais qu'on ne pouvoit pas montrer qu'eux P. de la Societé ne fussent des Personnes legitimement appellées, & qualifiées selon les Fondations de ces Abayes, lors que le Pape avec le consentement de sa Majesté Imperiale les leur avoit données.* Mais il ne s'agissoit pas de sçavoir si les Peres de la Societé étoient legitimement appellez par la donnation qu'ils avoient surprise dans le Conseil Imperial, il s'agissoit de sçavoir si ces Abayes avoient été fondées pour les Jesuites 7 ou 8 cent ans, avant que les Jesuites ne vinsent au monde.

Si les Benedictins leur opposoient, que ces *Abayes avoient été établies pour des Moines, & qu'il est ordonné par le droit Canoni-*

nonique, que les Monasteres demeurent toûjours Monasteres. Les Jesuites répondoient, que *dans les choses favorables*, (telles qu'étoient de s'accommoder des biens des Moines,) *les Jesuites etoient compris sous le nom de Moines.* Vous remarquerez cependant, s'il vous plait que les Jesuites reprochent à Auriclius, *comme une erreur de vouloir que Religieux & Moine soit la même chose :* si bien qu'en France, lors qu'il n'y a rien à gagner, c'est une erreur digne de censure de prendre les Jesuites pour des Moines : mais en Alemagne, lors qu'il y avoit des Abayes de Moines à enlever, c'étoit une erreur digne de censure, de ne prendre pas les Jesuites pour des Moines.

Si les Benedictins leur opposoient, que *les Papes, par les Concordats faits avec la nation Germanique, s'étoient obligéz de conserver chacun dans ses droits, & dans ses biens, & que même le P. Filiutius Jesuite soutenoit, que les Papes étoient obligez a cela par la Loi divine & naturelle.* Les Jesuites répondoient, que *le Pape ne pouvoit pas* ordinairement *deroger aux Concordats, mais qu'il le pouvoit* extraordinairement, *pour le bien public de l'Eglise, lors que la necessité le demandoit*; c'est à dire, lors qu'il s'agissoit d'établir



tablir de grands, & riches Colleges pour les Jesuites, *pour la plus grande gloire de Dieu.*

Si les Benedictins opposoient, que l'Empereur étoit obligé, par le serment, qu'il avoit fait venant à l'Empire, & comme le supreme protecteur des Eglises, de conserver les anciens Ordres dans leurs droits, & dans leurs biens: & que l'Empereur luy même avoit declaré, & confirmé de nouveau par son Edit particulier donné en faveur des Benedictins le 28 Mars 1629. les Jesuites répondoient, que cela étoit vray, mais par une illusion, qui autorisoit le parjure d'un Prince, ils ajoutoient, *que l'Empereur étant devenu fondateur, & Maitre de ces Abayes, à cause des frais de la Guerre, & devant même être consideré comme achêteur, les Ordres Religieux luy devoient cette reconnoissance, de luy en laisser la disposition libre, & de n'y prétendre plus rien, de peur de se rendre coupables d'ingratitude envers sa Majesté Imperiale.*

Si les Benedictins leur opposoient, que *trois Jesuites* (dont le P. Lamorman même Confesseur de l'Empereur étoit un.) *étant consultez touchant une Abaye, qui avoit été long tems en la possession des Heretiques,*

ques, où d'autres personnes seculieres, que l'Archevêque de Prague Cardinal, vouloit se faire donner par l'Empereur, avoient répondu par écrit, que cela ne se pouvoit en Conscience, & que cette Abaye Benedictine devoit être renduë à l'Ordre de S. Benoist. Les Jesuites répondoient, que ces *trois Jesuites avoient changé d'avis.* Car ces excellens Casuistes ont ce rare privilege, de changer de sentiment & de Conscience, quand il arrive quelque occasion, où ce changement leur est utile & avantageux.

Quand les Benedictins leur reprocherent, que tout *le trouble, qu'on leur avoit suscité, pour leur ravir ces Abayes contre l'Edit de l'Empereur, ne venoit que de leur Pere Lamorman, qui avoit osé écrire à sa Majesté Imperiale, que son Edit, & ses instructions données à son Ambassadeur, contenoient des choses, qui ne s'accordoient pas avec les Principes de la foy Catholique; & qu'il étoit à propos que sa Majesté nommât quelques personnes, qui examinassent de nouveau toute cette affaire avec luy son Confesseur.* Les Jesuites repondirent, que *le prudent, sage, & devot Lecteur, remarquera sans doute, ayant bien consideré toutes choses, que le Confesseur ne s'est point precipité dans une si grande affaire, mais qu'il a long tems deliberé comment il apporte-*

roit remede, à ce mal (ce mal étoit que toutes ces Abayes fussent renduës chacune à son Ordre, sans que les Jesuites y eussent aucune part) *& qu'il avoueroit, que le Pere Lamorman avoit bien agi, & qu'il ne devoit point agir autrement; & que s'il n'eut pas averti sa Majesté Imperiale, il auroit merité reprehension, comme ne s'étant pas* acquité du devoir d'un bon Confesseur, *selon la lumiere de la raison naturelle*, & les regles de nôtre Societé. De là vous voyez bien, ce qu'il faut conclurre.

Ne le. voyez vous pas Messieurs? il n'y â rien de si evident. C'est premierement, que le devoir d'un Confesseur Jesuite est, d'empecher, que chacun n'ait le sien. 2. Que la lumiere naturelle demande, que ce qui est injuste passe pour juste. Et en 3 lieu, que les regles de la Societé portent, que pour l'enrichir, il est permis de tout faire jusqu'à se jouer des Edits les plus solemnels des Souverains.

Voilà bien des Exces, que *l'Avarice* a fait commettre aux P. P. R. R. mais vous n'avez remarqué en tout cela, que des fourberies, des faussetez & des Impudences pour attraper les Abbayes des Benedictins.

Quand il faut employer la violence & la vive force, ces bons Peres n'ont garde d'y manquer, pour ne perdre pas les biens, qui ont emeu leur convoitise. Il y a dans la basse Saxe une Abaye, qui appartenoit à l'Ordre des Bernardines. C'est l'Abaye de Voltigerode. Les Commissaires de l'Empereur les en mirent en possession, en execution de l'Edit de l'année 1629. Les Jesuites eurent le credit par le moyen du P. Lamorman, d'obtenir de l'Empereur une commission, qui leur en accordoit la possession: pour executer leur entreprise heureusement, ils tenterent la voye de la douceur premierement, c'est à dire la fourberie: car ils persuaderent les Religieuses de se retirer dans une ville voisine, pour y étre en sûreté contre les courses des Soldats. Ensuite de quoy les Jesuites, s'étant emparez de l'Abaye, les Filles trouverent moyen d'y rentrer secretement: les Peres fâchez de leur retour, tenterent de les faire sortir, soit par promesses, soit par menaces, resolus de les faire mourir de faim; ce qui seroit arrivé sans quelques païsanes voisines, qui par compassion leur aportoient en cachete du lait: mais voyant que tout cela ne

la ne pouvoit pas les obliger à se retirer, ils en vinrent à la violence. Pour cet effet la veille des Rameaux, ils firent venir des Soldats, qui les entrainerent hors de l'Eglise, & d'auprez de l'Autel, où elles s'étoient retranchées: elles firent des cris: il faut penser de quoy des Filles outrées de depit, & qui ont de la fermeté, sont capables en matiere de lamentations & de gemissemens. Un Pere Benedictin apres avoir fait ce recit y fait cette reflection & cette doleance: *Autrefois dans la vieille loi, les criminels, qui s'enfuyoient dans le temple, lequel n'étoit purifié que par le sang des boucs & des veaux, trouvoient leur sureté dans cet asyle, s'ils pouvoient prendre la corne de l'Autel. Et aujourdhuy dans la loi nouvelle, les Peres de la Societé ne font point de Conscience de se servir des Sergeans & des Soldats, pour s'emparer avec Insolence des Temples dediez au Dieu vivant, consacrez par les redoutables mysteres de J. Christ, & d'en arracher par force d'Innocentes Religieuses. Quelle honte! Quelle infamie!* Le bon endroit de l'Histoire est que les Jesuites ne jouirent pas long tems de l'Abaye usurpée: car l'Abbé de Cesarée ayant poursuivi aupres de l'Empereur le rétablissement de ces Religieuses, il obtint

Le P. Hay.

tint un arrêt authentique, lequel il fit executer, & contraindre les Jesuites de *degrepir* comme on parle, c'est à dire, de rendre l'Abaye à qui elle appartenoit.

Il faut voir l'Histoire celebre de l'enorme tromperie faitte par le Recteur des Jesuites de Mets, aux Religieuses Ursulines, dans la vente d'une maison pour leur nouvel établissement dans cette même ville, confirmée par l'arrêt du Parlement rendu l'année 1661. où l'on void les Equivôques, les mensonges, le dol & la fourberie mis en pratique par ce Recteur à l'egard de ces Religieuses, dont il étoit Directeur Spirituel & Temporel.

Il faut voir l'Histoire de la fameuse banqueroute de Seville, faite par les Jesuites de plus de quatre cent cinquante mille ducats, dont un grand nombre de personnes, & même de familles entieres ont été entierement ruinées, comme elle se trouve inserée dans le livre Espagnol intitulé *le Theatre Jesuitique*, pour faire comprendre, qu'il n'y a ni hôneur, ni charité, ni humanité, mais une dureté d'ame, & une cruauté infinie dans cette Societé, quand il s'agit d'une occasion trouvée pour amasser des richesses.

ſes. Ce ſont des Hiſtoires trop diffuſes : ſi quelcun les veut voir dans leur étenduë, pour voir en même tems juſques où l'Avarice des Jeſuites pouſſe leur inſatiable avidité, il peut ſe ſatisfaire en liſant le 1. Volume de la Morale pratique des Jeſuites, qui eſt un livre, qui ſe trouve partout.

Je veux vous reciter deux faits, qui ne laiſſent pas d'étre dignes de foy, pour n'étre pas couchez dans l'Hiſtoire. Le premier s'eſt paſſé dans la ville de Lion : on donna au commencement dans cette ville une fort petite maiſon aux Jeſuites, mais elle ne fut pas plûtôt achevée, que la trouvant trop petite pour eux, ils y mirent eux mêmes le feu, qui ne brûla pas ſeulement la leur, mais auſſi celles qui étoient voiſines, & qui formoient une grande Iſle, laquelle faiſoit face à quatre ruës, de ſorte qu'apres cet incendie, voyant une belle & grande place, dont ils avoient envie, ils la demanderent au Gouverneur, & aux Magiſtrats de la Ville ; leſquels ſe trouvant diſpoſez à les favoriſer, la leur accorderent, c'eſt là qu'ils ont fait batir une des plus ſuperbes maiſons, qu'ils ayent en France. Et comme ils en ſont redevables

au feu, ils ont bien voulu, que la posterité sceut, qu'ils ne sont pas ingrats; car on void dans un des tableaux de la Cour, où leur maison est depeinte, cette devise en Italien; *Dopo il fuoco piu bella*; mais ils pouvoient ajouter, qu'elle étoit aussi *plus Riche & mieux rentée*, puis qu'il est certain, que depuis l'incendie, ils obtinrent sous pretexte du dedommagement, que cet accident funeste leur avoit causé, un droit, qui s'appelle *subvention*, lequel se prend à la douane sur toutes les marchandises, & lequel a continué depuis comme un droit inalienable. La tradition porte, qu'ils mirent eux mêmes le feu à leur premiere maison, pour en avoir une plus grande à meilleur marché, par ce qu'autrement il leur auroit fallu acheter les maisons voisines, dont l'incendie les exempta: ce qui n'accommoda pas les particuliers, comme chacun se le peut imaginer; mais c'est bien de quoy ces Peres Spirituels & celestes se mettent en peine.

Scilicet hoc superis labor est! ea cura quietos
Sollicitat.

Ils en firent autant pour leur maison

pro-

professe de Bordeaux, laquelle ils brulerent eux mêmes avec celles de leurs voisins, de quoy on étoit si generalement persuadé, qu'on appelloit communement le feu, qui les consuma *un feu d'artifice*. En effet ils ne perdirent rien dans cet accident, ils y gagnerent, les habitans les ayant dedommagez par les liberalitez, qu'ils leur firent. Toute la perte fut pour les voisins, dont quelques uns furent entierement ruinez.

L'Autre fait est, que le Prieuré de S. Macaire auprez de Bordeaux, ne portoit que cinq cent écus de revenu, avant que les Jesuites ne l'eussent; mais qui depuis qu'ils l'ont, vaut douze ou quatorze mille livres de bonne rente. Il faut avouer, que les Peres sont de grands œconomes, qu'ils ont un levain d'une grande vertu, & qui enfle la pate prodigieusement: mais croyez moy, c'est *Le levain de malice* dont parle S. Paul. Ils n'ont pû faire monter si haut le revenu de leur Prieuré, sans avoir saccagé & ruiné plusieurs familles, sans avoir reduit les veuves à l'aumosne, & les orphelins à l'Hôpital. Il n'est pas tems encore neanmoins de s'écrier.

——— *Quid non mortalia pectora cogis*
Auri sacra fames!

Avarice inhumaine.

L'Avarice des Jesuites est une Avarice cruelle, barbare, inhumaine, qui ne fait cartier à personne, & qui fait bon marché du sang humain. Lors qu'ils trouvent une occasion d'augmenter les rentes de la Societé, ils n'ont aucun respect, ni d'âge, ni de sexe, ni de Religion. Dans le Japon ils ont persecuté les Dominicains & les Cordeliers, & y ont allumé des guerres, où ils ont fait perir des Payens & des Chrêtiens en grand nombre, & cela pour un interêt temporel, & des raisons prises de leur commerce. Ils ne le pardonnent pas à un des leurs, s'il luy arrive de detourner par sa negligence ou autrement les biens, qu'il pouvoit faire venir à la Societé. Ils sont persuadez, qu'il n'y a personne au monde, qui merite si bien qu'eux les heritages, & les legs testamentaires. Le fondement de cette vaine persuasion, & de cette pretention folle, est une Maxime detestable, laquelle se trouve dans le dernier Paragraphe de leurs avis secrets, que *toute l'Eglise militante jointe ensemble*

semble ne fait pas de si grands biens par tous les Ordres Religieux, comme ils en font eux seuls.

C'est pourquoy ils s'introduisent par tout pour se procurer des donations, & ils chatient severement ceux, qui ne travaillent pas à cela, les considerant comme des destructeurs de la Societé. l'Auteur du Theatre Jesuitique nous fournit de cela une preuve convainquante dans une Histoire arrivée à Madrid. Une Femme riche & malade fut sollicitée, par un Jesuite son Confesseur de faire testament en faveur des Jesuites, sans y faire mention de ses Parens proche, puis que c'étoit des Neveux. Cette Femme se laisse gagner : le Testament se fait: le Confesseur s'en retourne à la maison pleine de Joye & d'Esperance, qu'il seroit recompensé pour le service signalé, qu'il venoit de rendre à la Compagnie; puis qu'il luy avoit procuré une grande succession. Par malheur un autre Jesuite d'une naissance illustre, touché de l'injustice, qu'on faisoit aux proches Parens de la Malade, s'en va la trouver pour défaire ce que l'autre avoit fait. Il y va avec Notaire, il luy fait faire un autre Testament, qui revôque le premier, & par lequel elle donne tous ses

biens à ses neveux. La Femme meurt, le Confesseur se met en possession de la maison & de tous les biens : mais les Parens s'étant presentez avec un Testament, qui revoquoit l'autre, le Jesuite fut confus, & contraint de quitter la place. Mais le Jesuite Auteur de ce dernier Testament en paya la façon. Les Jesuites le regarderent comme coupable de haute trahison, & mirent le lendemain sous la serviete un billet, par lequel ils luy ordonnoient de se retirer, par ce que la Compagnie n'avoit pas besoin de luy. Il alla se jêter aux pieds du Roy, au quel il conta toute l'Histoire, & le Roi le prit en sa protection contre la fureur des Jesuites. L'Auteur de cette Histoire ajoute, que ce Jesuite, qui fut chassé, avoit un exemple Domestique en la personne du P. Ximinez, que les Jesuites de Madrid firent mourir l'an 1633. par ce qu'étant Confesseur d'une veuve, il ne luy avoit pas conseillé de leur donner tout son bien. Il faut bien, que l'Avarice de ces Peres soit extraordinairement inhumaine, puis qu'elle exclud de leur Compagnie, ceux qui ont quelques restes d'équité & de pudeur, & qu'il n'y va pas de moins que de la vie, si l'on perd l'occasion de faire venir à eux le bien d'autruy.

Ceux

Ceux qui connoissent Bordeaux, sçavent que sur la grande rue des fossez non loin de la maison de ville, il y a un Hôpital, destiné pour recevoir les Pelerins de S. Jâques, & pour recueillir, nourrir & élever les enfans exposez, & qu'on appelle vulgairement à Paris les *Enfants trouvez*. Cet Hôpital est d'un revenu tres considerable, & a été donné aux Jesuites avec toutes ses charges, en sorte qu'ils ne peuvent refuser justement la nouriture à ces malheureux enfants, non plus que le couvert, & les aumones ordonnées aux Pelerins. Les Magistrats de la ville, qu'on appelle Jurats, sont obligez de voir de quelle façon les Hôpitaux sont gouvernez. Je ne sçay s'ils ont encore examiné, où sont ces enfans trouvez, qui sont en grand nombre, qui les nourrit, comment ils sont nourris, jusqu'à quel âge, de quoy ils deviênent, les filles, lors qu'elles sont nubiles, & les garçons, quand ils sont capables de quelque art ou métier. Il y a grande apparence qu'ils s'en remettent à la bonne foy, & à la charité des R. R. P. P. mais étant avares, avides, & insatiables, comme toute la terre sçait, il est aisé de pen-

ser, qu'ayant les moyens non seulement de griveller sur les revenus destinez aux enfans trouvez, mais aussi de s'en dépecher sans bruit, ils ne manquent pas de le faire. Dire précisément les divers moyens, qu'ils tiênent pour faire perir ces pauvres innocens, est une chose, qui n'est pas aisée; car comme ces crimes sont monstrueux, aussi les voyes de les commettre sont aussi diverses qu'elles sont cachées, & n'en fient la connoissance qu'à ceux de la Compagnie, qu'ils sont bien assurez être capables de garder le secret.

Si là dessus je vous allegue pour témoin le Jesuite Jarrige, je sçay qu'on m'opposera la retractation, qu'il a faite de son livre, mais je répondrai aussi, comme je l'ay déja fait sur l'Article de la fausse mônoye, que le livre est d'un caractere bien different de celuy de la retractation, puis que le livre est l'ouvrage d'un Esprit libre, au lieu que la retractation est la production d'un Esprit forcé, par une Compagnie, qui fait mourir sans pitié, aussi bien que sans scrupule ceux qui luy sont rebelles. Je dirai encore avec l'Auteur de la Morale pratique, que le Livre du Pere Jarrige ne peut pas

être rejetté comme suspect. Il est vrai dit l'Auteur, que Jarrige le fit pendant son Apostasie; mais il est remarquable, qu'étant depuis retourné à l'Eglise, & ayant publié chez les Jesuites même d'Anvers les causes de son retour, & parlé au long de ce livre; il s'accuse bien luy même d'y avoir apporté trop de chaleur, mais il ne desavouë en particulier aucune des Histoires scandaleuses, qu'il y a rapportées: ce qui est une preuve indubitable de leur verité, puis que les Jesuites n'auroient pû luy donner l'absolution, d'avoir avancé contr'eux tant de calomnies, sans l'obliger à en reconnoitre publiquement la fausseté, si les faits qu'il avoit rapportez n'avoient pas été veritables. Je dirai de plus, que son temoignage est trop bien circonstancié, pour y avoir lieu de le soubçonner de fausseté. *Je n'ay jamais eté employé qu'une fois*, dit-il, *pour donner sepulture a un de ces enfans. Car pour cacher le mal & ôter tout soubçon, un Prêtre revêtu d'un surplis, & d'une étole les ensevelit avec les ceremonies ordinaires. Mais je depose en Conscience, & aux pieds de J. Christ, que je vis cette fois-la le petit suaire de ce mort sanglant, & m'étant informé, attendris de compassion, d'ou venoit que ce pe-*

Prefa-
ce du
1 Vol.

ce petit corps, qui rendoit du sang: un certain Huguet Maitre Cordonnier, qui étoit leur Hospitalier, & qui assistoit à la ceremonie, avec un frere lay nommé Philolau me répondit, que la Femme, qui le nourrissoit, & qui étoit corrigée de ses debauches depuis peu de jours, ayant voulu resister vertueusement à des frippons, qui en vouloient abuser, l'irritation de se voir rebutez, avoit été si grande, qu'ils en étoient venus à cette fureur, que de rompre les Jambes à cette creature, pour se vanger du refus de la nourrice. Cette réponse ne me contenta pas, dit ce Jesuite (en effet il faudroit étre bien simple, pour s'en contenter & bien aveugle pour n'entrevoir pas au travers plus d'une demi preuve du crime) *car apres avoir rendu les derniers hôneurs à ce petit Chrêtien, j'allay trouver François Irat, Recteur du College, & luy racontay fidelement, ce que je venois de voir de mes yeux, ajoutant, que le Procureur Syndic étoit obligé en conscience d'informer de ce crime, & poursuivre en justice le coupable du meurtre commis en la personne d'un Enfant trouvé, du quel nous devions rendre conte;* ce Pere Recteur me répondit à peu prez: *Nous aurions trop à faire. Cet enfant est en Paradis, & ne requiert pas que l'argent du College soit employé, pour le vanger d'un forfait, qui l'a tiré de la mi-*

sere,

ſere. J'avois fait trop de bruit pour étre appellé une ſeconde fois à un pareil ſervice, je parlois trop haut, on défendit au Frere de m'appeller plus, ils employerent enſuite pour ce miniſtere, un vieillard nommé Ignace Lentillac, qui depuis eſt mort d'Apoplexie.

Ce témoignage, Meſſieurs, ne vous paroit il pas être trop bien circonſtancié, & avoir un air de naiveté trop grand pour le revôquer en doute, quoy qu'en general le livre où il eſt porté ait été retracté par ſon Auteur? mais ayez patience, je vous prie, pour ouir la reflection, qu'il fait ſur ſon recit: *Ce que je viens de dire*, dit-il, *eſt à peſer, & il n'eſt point de Bourgeois zelé & de bon ſens, qui ne crie, que les Magiſtrats ſont obligez de voir ce qui ſe paſſe dans la conduite de cet Hôpital. J'oſe bien promettre, que ſi la juſtice fait les perquiſitions & les examens requis en une affaire de cette conſequence, il ſe trouvera que de trente innocens, qui ſont receus dans cette maiſon, il n'en reſte pas trois au bout de l'an, qui ſoient en vie. J'appelle icy la bonne conſcience, ſi ſans une mortalité generale, tant d'enfans peuvent perir, ſans étre ou tuez cruellement, ou aidez à mourir par quelque ſecrete voye, qui les faiſant languir quelques jours les ôte du monde. Ce qui doit étre conſideré eſt, que ces enfans trouvez*

vez ont evité le peril de la mort aux couches de leur Mere, & si quelques uns d'eux agonizoient, on ne les exposeroit pas dans la ruë, on laisseroit faire la nature. Et je ne sçay pas, qu'il s'en soit trouvé de morts. Les cris perçans de plusieurs, qui eveillent ceux qui ont leurs cellules dans la ruë, montrent clairement, qu'ils sont vigoureux. Les drapeaux dans les quels on les trouves proprement envelopez, leur nom écrit pendu au col, où du sel s'il n'ont pas été baptizez; & les autres petit soins, que les Peres & les Meres, ont apporté, pour les ajuster, declarent assez, qu'encore qu'ils les abandonnent, ils croyent les mêtre en assurance dans une bonne maison. D'où vient donc qu'ils meurent en si grand nombre, & qu'aujourdhuy les Jesuites, si on les recherche, n'en puissent montrer quasi pas un, si ce n'est par hazard quelcun de ceux, qui ont envoyé de l'argent par un fidele Mediateur au Procureur, ou au Frere Philolau, & les ont fait prier en secret de recueillir, l'enfant qu'on apporteroit avec telles marques. Car ceux-cy voulant simplement cacher leurs amours, & sauver l'hôneur des filles, qu'ils ont debauchées, s'offrent d'entretenir de toutes les choses necessaires le fruict de leurs entrailles.

Vous voyez bien, Messieurs, que ceux qui envoyent de l'argent pour l'en-

l'entretien de ces enfans, ne ſe fient pas en la charité des Jeſuites, & que s'ils ne les ſoubçonnoient pas être capables de faire mourir ces creatures, ils n'uſeroient pas de cette precaution. En effet, Jarrige remarque, que l'un des moyens, dont ces Peres avides & cruels ſe ſervent pour ôter du monde ces innocents eſt, de choiſir des Femmes tres pauvres, qui étant obligées par la pauvreté de chercher de l'argent, prênent le ſoin de nourrir ces enfans à tres bas prix, ſi bien qu'il faut, ou que les enfans, ou que les nourrices meurent: d'où il arrive, qu'on void à quêque tems de là, que par faute de nourriture, le front de ces malheureux ſe charge de terre, leurs yeux s'enfoncent, leurs joües s'avalent, les os leur percent la peau, & un matin les nourrices les aportent roides morts, ſecs comme des ſqueletes. Un autre moyen de s'en défaire, ſelon le même Auteur, eſt de les donner à des Coquines, demi pourries de Verole, afin que ces pauvres innocens ſuccent du poiſoin plutôt que du lait: outre qu'apres les avoir laiſſez long tems crier, ſur le pavé, ou dans la Niche ſans les recueillir, ils pourvoient ſi tard

à les faire allaiter par quelque Femme charitable, qu'il est aisé de conjecturer, voire d'affirmer, qu'ils ont plus de volonté de les faire mourir, que de les assister.

Enfin le même Auteur remarque une circonstance, qui me semble bien digne de vous être raportée: c'est que ces R. R. P. P. ont fait evôquer les causes de cet Hôpital, au Parlement de Grenoble, pourquoy cela je vous prie? c'est sans doute premierement, pour se soutraire de la Jurisdiction du Parlement de Bordeaux, ce qui seroit trop commode à leurs parties: & en 2 lieu, pour saigner plus copieusement les bourses, de ceux qui sont soubçonnez ou convaincus d'avoir exposé les enfans. Car la crainte de faire un long voyage avec de grands frais, oblige les coupables, ou les accusez de se redimer par argent. A cela il ajoute qu'il avoit oui dire à Philolau, qui menageoit alors ces affaires, qu'il avoit receu plus d'argent depuis un an, que les causes étoient evôquées à Grenoble, qu'il n'en avoit receu en vingt auparavant. Et quand ils rencontrent quelque marchand, qui n'ose pas faire le voyage pour se défendre, ces

ces bons Peres le traittent si rudement, & luy mettent si bien la peur au ventre, qu'il donne bien pour un, ce qu'ils employeroient pour six.

Juste Ciel! est il possible que le sang de tant de creatures innocentes, qui crie aussi haut que celuy d'Abel, ne soit point parvenu encore jusques à vous! faut il qu'à la honte du Christianisme, il y ait des Religieux d'une Avarice si outrée, & si desesperée, qu'ils fassent mourir tant de creatures de faim & de misere, pendant que leurs meurtriers vivent à leurs depens, & s'engraissent de leurs revenus?

Heu! fuge crudeles terras, & littus avarum.

Une Societé animée de cet Esprit, toute composée de gens fourbes & menteurs? une Societé, où il n'est pas sûr d'y étre homme de bien, une Societé qui veut étre distinguée de tous les Religieux, par une profession particuliere de Sainteté, nourrit dans son sein des Ambitieux, des Politiques, des Galans, des Marchands, des Banquiers, des Usuriers, des Larrons, des Briguands, & des Meurtriers! A vôtre avis, Messieurs, une

une Societé de gens faits comme ceux-là doit elle étre tolerée parmi les Chrêtiens? doit elle étre soufferte dans le Monde? Il est de l'Interêt de tous les humains sans exception, que cette Societé soit abolie.

Tout le Monde a interet à leur ruine, tous les Moines.

Il est de l'Interêt de tous les *Ordres Religieux*, que cette Societé ne soit plus. Ils n'ignorent pas, que les Jesuites ont un extreme mépris pour tous les autres Ordres, qu'ils les traittent d'ignorans, qu'ils sont inutiles à l'Eglise, qu'ils ne sont que

—— *Numerus fruges consumere nati.*

que tous les Privileges & toutes les indulgences accordées aux autres Ordres, ont été transfus dans leur Societé par les Souverains Pontifes, prevoyant que leur Societé suffiroit pour tous. Il n'est rien de mieux imaginé que la comparaison d'un Jesuite Espagnol. *Tous les autres Ordres de Religieux sont comme la pluralité des concubines, que David avoit, mais la Societé des R. R. P. P. Jesuites ressemble à cette jeune fille Abisag, que le Roi prit pour sa femme legitime, dans sa vieillesse, afin d'en étre échauffé. Ainsi nos Peres sont considerez pour ceux,*

Alphonse de Villegas.

ceux, que la Sainte Mere Eglise Catholique a choisis pour la rechauffer dans sa grande vieillesse, comme denuée de chaleur naturelle. Ceux d'entr'eux qui sont rentez, sçavent que les Jesuites ont faits tous leurs efforts pour les déposseder, & que s'ils les laissent en repos ce n'est que dans l'attente d'une occasion semblable à celle, que produisit la bataille de Prague: qu'ils ne s'abusent pas: les Jesuites ne dorment point: le Privilege d'anciêneté, & le droit d'ainesse, qu'ils ont sur les Jesuites, ne leur servira de rien: ces Peres n'ont pas pris en vain cet Auguste nom de *Jesuite*. Il servira un jour à prouver invinciblement, que leur Societé est la plus anciêne de toutes, puis qu'ils sont depuis *Jesus* leur Fondateur, & qu'en vertu des droits, que les ainez doivent avoir sur leurs freres, ils doivent étre les Heritiers, & par consequent posseder toutes les maisons & tous les benefices des autres Religieux. Tous les Moines esperent de voir bien-tôt tous les Heretiques exterminez, c'est un ouvrage, qui a été heureusement commencé, il se poursuit avec vigueur partout, principalement en Angleterre, dont la reduction doit produire celle de tous les Etats

Pro-

Proteſtans. C'eſt l'eſperance generalement épanduë dans tous les Convents, & dans tous les Ordres : mais ſi cela arrive, qu'ils ſe preparent de bonne heure à une excluſion generale dans tous les endroits, où l'Egliſe répendra la domination, de toutes les fondations, de tous les revenus, de tous les Privileges qu'ils y ont poſſedez autrefois: ce ſera un Monde nouveau ; qu'ils faſſent bien leur conte, que pas un Moine n'aura part au gaſteau. Comme les Jeſuites ſeuls auront la gloire d'avoir rétabli les affaires du S Pere & du S. Siege, ce ſeront eux ſeuls auſſi, qui en ſeront conſiderez étre les reſtaurateurs, & comme ils auront ſeuls ſemé, il n'y auroit point de juſtice, que les autres Ordres euſſent part à la Moiſſon.

Ne croyez pas, Meſſieurs, que je vous diſe cecy en l'air. Le Theatre Jeſuitique m'en fournit une preuve, qui ſaute aux yeux. Le Jeſuite Perſon fit autrefois un livre en Anglois, qu'il intitula *Réformation d'Angleterre*, dans lequel, apres avoir remarqué pluſieurs fautes, & manquemens dans le Concile de Trente, il conclud, en diſant, que *ſi l'Angleterre retourne jamais à la Religion Romaine*,

maine, il faut la reduire à la forme de la primitive Eglise, mettant en commun tous les biens Eclesiastiques, & donner le soin de cette Eglise à sept personnes sages, qui soient tirez de la Compagnie, *pour distribuer ces biens, selon qu'ils le jugeront à propos.* Il declare même nettement, & sans détour, qu'il *faut empêcher, qu'il ne passe en Angleterre aucun Religieux d'un autre Ordre*; à quoy il ajoute, *qu'au moins pandant cinq ans, sa Sainteté ne doit pourvoir à aucun benefice, mais s'en raporter aux sept sages pris de la Societé.* Que tous les Moines donc se le tiênent pour dit. S'ils font des vœux pour la reduction de l'Angleterre au S. Siege, les Jesuites & le Pape leur seront obligez, mais il ne leur en reviendra aucun profit.

C'est aussi l'interêt des Evêques,

Il n'est pas moins de l'interêt de Messeigneurs les Evêques, que cette Societé soit abolie, par ce qu'ils tachent eux mêmes à abolir l'Episcopat. Le dessein des Jesuites contre les Evêques, a paru premierement dans le Projet du Jesuite Person, lequel ne veut pas, qu'il y ait aucun Evêque en Angleterre, non plus qu'aucun Ordre de Religieux: en 2 lieu dans le livre du Jesuite Floydus, où il est prouvé, que l'Episcopat n'est point necessaire en France, en Espagne,

& en Angleterre, pourveu qu'en quelque endroit de l'Europe, il y eut suffisant nombre d'Evêques pour consacrer des Prêtres : en 3 lieu dans le Livre du Jesuite Celot, composé par le commandement de la Compagnie, où il soutient *qu'un Religieux se presentant à un Evêque, pour luy demander la permission de confesser, pouvoit prendre le refus de ce Prelat pour une aprobation suffisante :* en 4 lieu dans le Livre du Jesuite Sirmond *contre la Confirmation*, dans ceux de Smith, de Daniel à Jesu, & de Rabardeau contre les Evêques : en 5 lieu dans les remarques de l'Auteur de la Morale Prat, où il
1 Vol. fait voir, que les Jesuites se sont opposez de toutes leurs forces à l'établissement des Evêques dans les Indes Orientales : que dans le Japon ils ne vouloient point entendre parler, qu'il y eut d'autre Evêque, que celuy qu'ils y faisoient mettre, qui étoit toûjours de leur Compagnie, & dont ils étoient grands Vicaires nez, en cas d'absence, ou de vacance du Siege ; de sorte que toute la puissance Episcopale étoit toûjours entre les mains de leurs Visiteurs, ou de leurs Provinciaux ; par ce qu'ils faisoient si bien, que cet Evêque ne l'étoit que de nom, n'étant presque jamais sur

les

les lieux, & faiſant ſa reſidence à Macao. Voilà comme ils avoient trouvé moyen au Japon, de n'être point incommodez de l'Epiſcopat. Mais pour la Chine, ils croyoient, qu'il leur étoit encore plus avantageux, qu'il n'y en eut point du tout, afin d'y pouvoir faire plus librement, & avec plus d'independence tout ce qu'ils voudroient.

On n'eſt pas ſurpris, que les Jeſuites ayent ces penſées, dit l'Auteur. Ils ſe ſont faits aſſez connoitre ſur cela, par la maniere, dont ils ont traitté Mr. l'Evêque de Calcedoine, pour empêcher que l'Egliſe d'Angleterre, n'eut la conſolation d'avoir un Evêque, que le Clergé avoit demandé au Pape avec tant d'inſtance, & par les libelles, qu'ils firent en même tems contre la neceſſité du gouvernement Epiſcopal, que le Clergé de France ſe creut obligé de cenſurer. Mais ce qui eſt étonnant, eſt qu'ils n'ayent pû cacher un ſentiment ſi peu Chretien, & qu'ils l'ayent fait ſçavoir à tout le monde par leurs propres Hiſtoires. C'eſt cependant ce qu'a fait le Jeſuite Bartoli en peu de mots, mais bien ſignificatifs, dans l'endroit où il parle du Pere Nicolas Trigault. Apres

Morale prat. 1 Vol.

Hiſtoire de la Chine.

s'être plaint de ce que ce Pere avoit aporté à la Chine des Privileges plus honorables qu'utiles, sans le consentement du Visiteur & du Provincial ses superieurs, qui en écrivirent diverses lettres en Europe pour s'en plaindre : il ajoute d'un air encore plus chagrin ; *Q'eut-ce été s'il y eut emmené un Evêque, comme il en avoit le dessein, qu'il n'eut pas pû y introduire ?* Ce peu de paroles, comme vous voyez, signifient, que ce Jesuite consideroit comme un grand malheur pour la Compagnie, & une lourde faute en ce P. Trigault, s'il eut emmené un Evêque à la Chine, non seulement cela, mais que s'il y eut emmené effectivement un Evêque, ils auroient donné bon ordre pour empêcher qu'il y entrât. Messieurs les Evêques ignorent ils le discours du Jesuite Portugais aux Evêques François, qui alloient prêcher aux Indes & à la Chine : *Quelle necessité* leur dit-il, *ont les Chrétiens Chinois d'avoir des Evêques ? posé que vous entriez dans la Chine, ce que j'ay de la peine à croire, de quelle utilité sera le sejour que vous y ferez ? Premierement les deux Sacrements, qui peuvent être conferez par les seuls Evêques, sçavoir, l'Ordre & la Confirmation, ne se peuvent donner dans la Chine,* *qu'avec*

qu'avec de tres grands perils & inconveniens : celuy de la Confirmation, par ce qu'il y va de la vie de toucher une femme de quelque maniere, & de quelque âge qu'elle soit : celuy de l'Ordre, par ce que les Chinois sont tres inconstans dans leurs affaires, & par consequent dans la foy, & comme tels incapables de Sacrement. Les autres Sacremens sont administrez par les Peres Missionaires. Pour donner la Confirmation aux hommes & aux enfans, c'étoit une chose plus aisée à sa Sainteté d'accorder ce pouvoir aux Religieux, qui sont sur les lieux, que d'envoyer pour cela des Evêques. Ce ne seroit pas une nouveauté, que le Pape donnât ce pouvoir à d'autres qu'aux Evêques. Innocent VI. l'ayant accordé aux Dominicains, Jean XXII. & Leon X. aux Cordeliers. Gregoire XIII. & d'autres aux Peres de la Compagnie dans le Japon. On dit, & je le croy, comme on le dit, que vous rendez de grands services à Dieu étant dans vôtre Païs, mais le Diable a voulu empêcher ces services certains & effectifs par ces apparences d'un plus grand bien. Il faut bien, qu'il y eut du chagrin dans l'ame de ce Jesuite contre les Evêques ; puis que non content de prouver par des raisonnemens, qu'ils étoient inutiles dans la Chine, puis que les Jesuites y étoient, mais qu'il s'emporte jusqu'à di-

re, que c'étoit le Diable qui avoit envoyé ces Evêques dans ce Païs-là. Mrs. les Evêques ignorent ils les persecutions, que les Jesuites ont faites à leurs Confreres dans les Indes, à l'Archevêque de Sainte foy, à Dom. Mathieu de Castro, lequel ils firent aller trois fois à Rome, se môquant des bulles & censures qu'il en aportoit, & à l'Archevêque de Manille dans les Philippines: & peuvent ils avoir oublié les cruels traittemens, que plusieurs Evêques ont receus de la part des Jesuites? Je me souviens d'avoir leu un écrit, qui a pour titre: *Relation de ce qui s'est passé sur le differend entre Monseigneur l'Evêque de Pamiers, & les Jesuites du College de la même ville.* Cet écrit fut imprimé lors que ce Prelat fut obligé d'excommunier publiquement trois Jesuites, par ce qu'ils ne voulurent jamais se soumettre à ses ordonnances touchant l'aprobation des Confesseurs, de la quelle excommunication ils n'ont point été absous, s'étant retirez du Diocese de Pamiers, & ayant continué à faire leurs fonctions comme auparavant. Voicy ce que porte cette Relation. Mr. de Pamiers reconnoit tous les jours de plus en plus la verité des avis, que feu Mr. l'Evêque

que de Cahors, dont la memoire est en odeur de Sainteté, luy fit donner quatre mois avant sa mort, par un Eclesiastique de suffisance & de pieté, qui se trouva present à une attaque de maladie, dont ce Prelat fut presque reduit à l'extremité, & qui luy en écrivit le 22 Aoust 1659. en ces termes: *au reste, Monseigneur de Cahors est tellement persuadé, que les Peres Jesuites sont un fleau & une ruine à l'Eglise, qu'il croit que vous, Monseigneur, & tous les Evêques, qui vont solidement à Dieu, ne leur devez donner aucun employ, & m'a chargé de vous le dire, & à Messeigneurs, qui cherchent le salut & l'avantage de leurs Dioceses, ni même entrer jamais chez eux.*

Enfin, Messieurs, les Evêques peuvent ils avoir oublié le mépris, que les Jesuites firent de leur lettre circulaire, lors qu'ils étoient assemblez à Paris l'année 1656. & 57. & ne sentent ils pas tous les jours la pesanteur du joug Jesuitique en France, puis qu'il n'y a pas peutétre deux Prelats dans ce grand Royaume, qui ne soient obligez aux Jesuites de leur Prelature, & qui ne soient obligez à leur faire la Cour, afin de s'avancer, ou de se maintenir. Il faut donc qu'ils reconnoissent qu'il est de leur interêt, que la Societé des Jesui-

tes ſoit exterminée. Il n'eſt pas moins de l'interet du Pape. J'avouë, que cela ſemble un paradoxe : car jamais il n'y eut une plus grande intelligence, que celle qui eſt entre le Pape & les Jeſuites. Car ſi le Pape d'un côté les conſidere comme ſes favoris, comme les plus fermes apuis du Saint Siege, comme ſes yeux, qui font la reveue de toute la terre, & ſes mains, qui agiſſent par tout ; d'un autre côté les Jeſuites ont fait du Pape leur Idole, ils l'ont élevé au deſſus des Rois & des Empereurs, ſoit dans le temporel, ſoit dans le Spirituel, ils l'ont élevé en un mot dans le Ciel, & l'ont placé dans le Trône même du fils de Dieu. Cependant c'eſt une choſe claire & evidente, qu'il eſt de l'interêt du Pape, qu'il n'y ait plus de *Compagnie de Jeſus dans le Monde :* & cela pour deux raiſons ; la premiere, par ce que ces favoris du Pape ſont devenus l'averſion de toute la terre, par les Maximes ſurprenantes de leur Politique, par la ſingularité de leur Theologie, & par l'énormité de leur Morale pratique : la ſeconde, par ce qu'ils ſont maintenant ſur un pied, à ſe môquer du Pape, quand ils voudront, à lever le talon contre ſa

C'eſt l'interêt du Pape.

Sain-

Sainteté, & à s'oppoſer à ſes intentions les plus droites & les plus convenables aux interets du S. Siege, comme il a paru par les demelez, qui ont éclaté depuis quelques années entre la Cour de France & celle de Rome. Il y a de la force dans ces deux raiſons plus qu'il n'y en paroit avoir : celle de la premiere conſiſte en ce qu'il eſt de l'interêt du Pape, de ſauver l'hôneur & la gloire du Siege Apoſtolique : cette gloire depend de la croyance qu'en ont les peuples, que c'eſt un Siege Saint & vrayment Apoſtolique. Mais comment les peuples en auront-ils à l'avenir la croyance, qu'ils en ont eu par le paſſé, ſi maintenant, que l'iniquité de cette Compagnie eſt connuë de toute la terre, le Pape d'aujourdhuy les apuye de la même protection, dont ils ont été favoriſez par ſes predeceſſeurs depuis Paul 3. n'eſt il pas de la bienſeance & de ſon honneur, auſſi bien que de ſon interêt, de ſe declarer contre une Compagnie toute composée d'ouvriers d'iniquité? La force de la ſeconde raiſon conſiſte, en ce que les Jeſuites ſont montez à une puiſſance, qui doit donner de l'ombrage aux Souverains Pontifes. C'eſt la Maxime de tous les

sages Politiques d'abaisser & de détruire leurs favoris, lors qu'ils sont devenus si puissans, qu'ils ont bien l'audace de s'opposer aux volontez de leurs Souverains. Les Jesuites sont maintenant montez à ce point-là. Il est de la Sagesse des Papes de les abaisser & de les détruire entierement. Comme Tybere ruina Sejan, Honorius Stilicon, Elizabeth le Comte d'Essex, Henry IV. le Marechal de Biron, & Louis XIII. le Marechal d'Ancre. La faute des Papes, est d'avoir accordé aux Jesuites des Privileges au dessus du Clergé seculier, & regulier, des droits presque infinis & sans bornes. Ils avoient leurs veuës, quand ils firent ces concessions. Les Protestans avoient fait une terrible breche à l'Eglise, & ébranlé le S. Siege. Ils creurent qu'en munissant les Jesuites de tant & de si grands Privileges, ils seroient propres à raffermir le S. Siege, & à reparer les breches de l'Eglise. Mais les Papes n'étant pas infaillibles dans *le fait* comme dans *le droit*, n'étant point Prophetes, & n'ayant pas pû prevoir ce qui devoit arriver dans la suite, on leur doit pardonner cette faute : mais maintenant qu'ils voyent & qu'ils sentent le

mal,

mal, que leurs predeceſſeurs ont fait, ils ne ſeront *pardonnez ni dans ce ſiecle, ni dans celuy qui eſt à venir*, s'ils ne mettent pas au plutôt la main à l'œuvre, pour exterminer une Societé, qui ſe diſant l'apuy du S. Siege, le deshonore, luy fait la guerre & le menace de ruine.

C'eſt encore plus l'interêt de tous les Souverains, que cette Societé ſoit entierement diſſipée. Les raiſons en ſont connues à tout le Monde: car premierement ils détruiſent, ou reduiſent preſque à rien l'Authorité des Souverains par trois Maximes de leur Morale que voicy. 1. *Les ſujets ne pêchent point en refuſant ſans aucune raiſon de recevoir une Loi, qui a été legitimement publiée par le Prince.* 2. *Les Clercs ne ſont point ſujets des Princes ſeculiers, & ne ſont point ſoumis à leurs Loix, encore même qu'elles ne ſoient pas contraires à celles de l'Etat Ecleſiaſtique.* 3. *Qu'un homme proſcrit par un Prince temporel, ne peut point être tué hors de ſon territoire, mais que celuy qui eſt proſcrit par le Pape, peut être tué par toute la terre, par ce que ſa Juriſdiction s'étend par tout.* En ſecond lieu, il n'y a perſonne qui ne ſçache, que la Doctrine des Jeſuites fait autant des ſujets du Pape, qu'il y a de Souverains, qu'elle ſoumet les

C'eſt l'interêt de tous les Souverains.

Eſcobar. dans la Doctr. des Jeſuites combatue. 1. Part.

Rois au Souverain Pontife tant pour le Temporel que pour le Spirituel. C'eſt la Theologie de tous les Ultramontains de quelque Ordre qu'ils ſoient, tant reguliers que ſeculiers: mais les Jeſuites ſe ſont tellement apliquez à la défendre & à la ſoutenir, qu'on peut dire, que c'eſt proprement leur Theologie. Ce n'eſt pas un ni deux Jeſuites, mais tous ſans exception dans quelque Païs, qu'ils vivent. Cela poſé, les Souverains ne ſont pas Souverains: car il y a un Souverain au deſſus d'eux, qui leur ôte la realité de ce titre. Le Pape eſt Souverain en France, au regard du Spirituel; ſelon les Jeſuites, le Pape donc eſt au deſſus du Roi, autant que le Spirituel eſt au deſſus du Temporel. Et quand le Pape n'auroit aucun droit ſur le Temporel, toûjours ſe pourroit il vanter de tenir ce Royaume par le meilleur bout, & par le côté le plus fort, comme le plus noble. En 3 lieu c'eſt encore la Theologie des Jeſuites, qu'un Roi Tyran & Heretique n'eſt plus Roi quand au droit, & les ſujets ne ſont plus tenus de luy obeir, ils ſont déchargez par cela même du ſerment de fidelité: & qui eſt ce qui jugera ce grand point, ſçavoir ſi

le Roi

le Roi eſt un Tyran ou Heretique, ou bien s'il ne l'eſt pas. C'eſt au Pape à le juger ſelon les Jeſuites: & même ſi le Pape ne le fait pas, ou par negligence, ou par indulgence, ou par crainte, deux Auteurs graves ont ce droit-là, c'eſt à dire, deux Jeſuites. Or il eſt aſſûré, qu'il ſe trouvera plus de cinquante Jeſuites de ſoixante, qui prononceront hardiment qu'un tel Roi eſt, ou Tyran, ou Heretique, s'il n'eſt point favorable à leur Compagnie. Voilà donc les Souverains, qui ſont non ſeulement dependans des Papes, mais auſſi des Jeſuites. En 4 lieu, c'eſt la Doctrine des Jeſuites, que tout ſujet a droit de poignarder ou d'empoiſonner, en un mot de faire perir, par toutes ſortes de voyes, ce Roi Heretique ou Tyran; & que celuy qui commettra cet attentat, meritera une place dans l'Hiſtoire parmi les plus grands Heros, & dans le Ciel parmi les plus Saints Martyrs. Enfin c'eſt la Pratique des Jeſuites, de ſe mêler des affaires d'Etat, de s'emparer de l'Eſprit des Souverains dés leur plus tendres années, de celuy de leurs Maitreſſes, de celuy de leurs favoris, de ſorte que par ces moyens ils ont autant, ou plus de part

au Ministere, qu'aucun Ministre d'Etat. Eh! qu'est ce que les Princes n'ont pas à craindre & pour leurs personnes, & pour leurs Etats d'une Compagnie, qui n'est qu'une Cabale proprement; puis qu'elle est toute composée de gens, qui reconnoissent plus d'un Souverain dans chaque Etat, qui s'ingerent dans les affaires du Conseil, qui ont l'audace de juger si un Souverain est Tyran ou Heretique, & qui sur le jugement temeraire d'un seul ou de deux Auteurs graves, livrent le Souverain à un empoisonneur ou à un assassin? Il est donc clair qu'il importe à chaque Souverain de ne pas soufrir dans leurs Etats une Compagnie si dangereuse & si pernicieuse.

C'est l'interêt du Roi de France.

Entre les Souverains, il est sur tout de l'interêt du Roi tres-Chrêtien, & de Sa Majesté Britannique de les chasser de leurs Royaumes. Je dis premierement qu'il est de l'interêt du Roi tres-Chrêtien: car vous n'ignorez pas les trois attentats commis contre le Roi Henry le Grand de triumphante memoire, ni que les malheureux, scelerats qui les commirent, avoient aiguisé leurs poignards dans la maison des Jesuites, & dans *la*

cham-

chambre des meditations, laquelle en mechancetez eſt plusqu'une image de l'Enfer, *Barriere* s'étant adreſſé au Jeſuite *Varade*, *Chaſtel* aux Jeſuites *Gueret* & *Guignard*, & *Ravaillac* au Jeſuite *d'Aubigny*. Toute la France ſçait cela. Ce ſont des faits de notorieté publique. Les Arrets du Parlement de Paris & les Hiſtoires conſervent le triſte ſouvenir de ces Parricides execrables. Eh! que faut il davantage, pour que le Conſeil du Roi tres-Chrêtien ſe ſente indiſpenſablement obligé, à bannir pour jamais cette malheureuſe Societé du Royaume? Eſt ce qu'ils ont changé de ſentiment & qu'ils ſont aujourdhuy animez d'un autre Eſprit? Non Meſſieurs, le More ne change pas de peau, ni le Leopard ſes taches. Je ſçay que cela eſt poſſible au Createur, qui a un pouvoir abſolu ſur le cœur de l'homme: mais je ſoutiens que cela n'eſt point arrivé, que les Jeſuites ont aujourdhuy la même Morale & la même Politique, qu'ils avoient ſous le regne de Henry le Grand. Ils n'ont pas condamné ni les Livres de Sanctarel, de Bellarmin, de Richeſme, de Mariana, ni l'Apologie pour Jean Chaſtel, où les Jeſuites Gueret & Guignard ſont mis

Le premier Preſid. de Harlay, dans ſes Remonſtrances au Roi au nom du Parlement.

mis avec ce garnement, au rang des Heros & des Martyrs: mais quand vous verriez aujourdhuy une condamnation de tous ces Livres deteſtables, ſignée de tous les Jeſuites du Monde, depuis le plus vieux profez juſqu'au plus jûne Novice, oſeriez vous bien vous y fier, vous qui ſçavez, leur *retentum* & leur porte de derriere, je veux dire leur Doctrine perfide des Equivôques, avec quoy ils ſauvent toûjours le chou avez la chevre comme on dit? Aprez tout, un ſage Conſeil ne hazardera jamais ni le Roi ni l'Etat: quand il ſeroit douteux & problematique de dire, que les Jeſuites ſont autres, qu'ils ont été il y a cent ou quatre vingt ans, il eſt de la prudence de ſuppoſer, que s'ils ont changé, c'eſt de mal en pis plûtôt qu'en bien, qu'ils ſont aujourdhuy plus audacieux, par ce qu'ils ſont plus puiſſans, & qu'ils ſont plus dangereux, par ce qu'ils ſont plus redoutez & plus redoutables que jamais. On les void aujourdhuy attachez à la France, contre le Pape & la maiſon d'Auſtriche. Mais croyez moy, Meſſieurs, c'eſt une grimace & une feinte, c'eſt un vray ſtratageme de guerre pour me ſervir d'un terme, convenable au
genie

genie d'une Compagnie, qui eſt toute Martiale. Tandis qu'il y aura un Pape, un Roi d'Eſpagne, & un Archiduc d'Auſtriche Empereur, que la France ſe le tiêne pour dit, les Jeſuites ne ſeront jamais bons François: ils ſeront toûjours du parti du Pape, & de la Maiſon d'Auſtriche. On dit communement, que les Jeſuites ſeront toûjours du parti le plus fort. C'eſt un abus: ce ſont les Jeſuites même, qui font la force d'un parti. Et la France n'a eu cette force de ſon côté depuis vingt ans, que par ce que les Jeſuites l'ont bien voulu ainſi; & ils l'ont ainſi voulu, parce qu'il falloit cacher leur deſſein, & comment le pouvoient ils mieux cacher, qu'en ſe declarant pour le Roi tres-Chrêtien, contre la Maiſon d'Auſtriche, & contre le Pape même? Ce deſſein commence à paroitre maintenant: ils ont voulu reduire la France au point où elle eſt, c'eſt à dire à ne pouvoir plus faire de conquêtes, & à les perdre plutôt qu'à les augmenter. Ils ont donc commencé à affoiblir la France, & donné une belle occaſion au Pape de recouvrer ſes droits, & à la Maiſon d'Auſtriche de remonter là, d'où elle eſt deſcenduë. Je ne

ne ſçay, ſi Mrs. les Miniſtres d'Etat ne ſentent pas cette decadence par les deſertions continuelles des Officiers & des matelots, & par un notable deperiſſement du commerce. Je ne ſçay s'ils ont encore ouvert les yeux, pour reconnoitre, que les Jeſuites ſont des ſerpens, que la France a receus dans ſon ſein & dans ſon Conſeil, & qui commencent à picquer le ſein qui les a échauffez.

Pour retourner encore une fois à Henry le Grand, qu'eſt ce je vous prie, qui porta les Jeſuites à cet excés de rage, que d'armer le bras d'un aſſaſin pour ſe défaire d'un ſi grand Prince? Eſt ce que le Roi ne leur avoit pas témoigné ſa bienveillance? Il les avoit comblés de ſes bienfaits. Eſt ce que le P. Coton en particulier n'en étoit pas ſatisfait? Il s'étoit vanté luy même, que le Roi luy avoit offert l'Archeveché d'Aix, & même le chapeau de Cardinal, lequel il avoit refuſé par cet Eſprit d'humilité, qui regne dans la Compagnie de Jeſus. Eſt ce qu'ils ne le croyoient pas bon Catholique, pour avoir donné l'Edit de Nantes aux Proteſtans? Mais cet Edit étoit auſſi neceſſaire aux Catholiques qu'aux Proteſtans. Il avoit éteint le feu de la guerre

guerre civile, qui avoit mis l'Etat en langueur. Il avoit établi une paix ſi profonde, que chacun mangeoit ſon pain ſans trouble, dans ſa vigne & ſous ſon figuier. Mais que leur avoit fait Henry III ? Ils ne pouvoient pas le ſoubçonner d'Hereſie, puis qu'il avoit perſecuté avec autant de chaleur que Charles IX. les Huguenots ? Cependant ils ſe declarerent contre ce pauvre Roi en faveur du Duc de Guiſe, ſi publiquement, qu'il n'y a point de ville, où ils fuſſent, où ils ne fiſſent des ſouslevemens, & où ils n'allumaſſent le feu de la rebellion. Juſques là qu'on fut contraint à Bordeaux de les bannir de la ville, pour la retenir dans l'obeiſſance du Roy. Et quand ils écrivirent à leur General pour ſe plaindre de leur banniſſement, ils firent paroitre dans leur Lettre l'Eſprit ſeditieux, dont ils étoient poſſedez d'une maniere à donner de l'horreur. Car Henry III. plus Catholique, que tous les Jeſuites enſemble, ayant été aſſaſſiné en ce tems-là par la main d'un Jacobin ſuborné & empoiſonné de la Doctrine Jeſuitique, ils en firent par leurs Lettres un miracle, & en chanterent leur triomphe. *Le même jour,*

Annuæ litteræ Societ. Jeſu.

jour, dirent ils, qu'on nous chassoit par Edit du Roi de la Ville de Bordeaux, le Roi a été chassé du Monde & de la vie, envoyé à S. Machaire pour être tué, si luy même auparavant n'eut été tué.

Voicy donc la raison de ce coup de ces Pere contre Henry IV. Le Roi avoit resolu de reduire la maison d'Austriche à rendre à chacun, les biens qu'elle avoit usurpez sur ses voisins. Il devoit commander luy même en personne l'Armée, qui étoit déja sur la frontiere. Il étoit sur le point de son départ & de prendre congé de la Reine, lors que les Jesuites decouplent un enragé, pour luy percer le cœur. On sçeut à Madrid, à Rome, & à Viéne, que ce coup devoit être donné environ ce jour-là. On s'en étoit rejoui par avance. Il falloit donc, que le General des Jesuites eut ordonné ce parricide, & qu'étant assûré qu'il seroit obei par ceux, qui sont obligez par vœu à une obeissance aveugle, eut averti toutes les Cours, qui prênoient interêt à cette mort, qu'elle arriveroit infailliblement ce jour-là. Les Jesuites sont toûjours Jesuites, toûjours dependans de leur Superieur, toûjours prets à luy obeir en toutes choses. S'il prend

prend envie a leur General de faire un ſemblable coup aujourdhuy, il trouvera ſans difficulté une obeiſſance auſſi temeraire. Le P. la Chaiſe n'eſt pas ſeulement Jeſuite, il eſt deplus petit neveu d'un fameux Jeſuite, qu'on ne peut nier d'avoir eu beaucoup de part au furieux aſſaſſinat de Henry le Grand. C'eſt le P. Coton dont je veux parler, Confeſſeur du Grand Henry comme le P. la Chaiſe, eſt Confeſſeur de Louis le Grand. C'eſt à Meſſieurs les Miniſtres du Roi tres-Chrêtien à examiner ſi tout ce que je viens de dire, & qu'ils ne peuvent pas ignorer, n'eſt pas aſſez important & aſſez fort, pour les obliger à y faire des reflections ſerieuſes, & à bannir pour jamais du Royaume une Compagnie ſi ſuſpecte au Roi, auſſi bien qu'à l'Etat.

Ils furent bannis par le même Arrêt, qui condamna Chaſtel & les Jeſuites Gueret & Guignard, & une pyramide fut érigée dans Paris, ſur les faces de la quelle l'Arrêt du Parlement étoit tout du long. Pourquoy a-t'on permis qu'ils ſoient rentrez dans le Royaume? Pourquoy pour le moins ne pas conſerver la Pyramide? Il ne tint pas au Parlement que la Pyramide ne ſubſiſtât, & que

que la Porte du Royaume ne fut toûjours fermée aux exilez. Quand le Roi leur commanda de verifier leurs Lettres de Rappel, cet Auguste corps fit son devoir, & prevoyant le malheur qui arriva peu de tems aprez, ils presenterent des Remonstrances à sa Majesté, dans lesquelles ils luy mettoient devant les yeux le peril, qu'il avoit couru, & le peu de sûreté, qu'il y avoit pour son Etat, & la personne de sa Majesté, à rappeller une Compagnie manifestement coupable du dernier attentat. Mais toutes ces Remonstrances quelques vives & animées qu'elles fussent, furent inutiles. Le Roi de son Authorité permit aux Jesuites de rentrer en France, & d'abâtre la Pyramide, ce qu'ils firent.

Heu cæcas hominum mentes, & nescia fati pectora!

Si l'on considere bien les mœurs de l'Auteur du Rappel des Jesuites, on conclurra, qu'il étoit alors fort aisé aux sages de juger du fruit que ce Rappel devoit produire, comme il fut aisé de juger du fruit, que devoit produire leur intro-

introduction dans le Royaume. Qu'on ne m'oppose pas icy que ce fut le celebre Cardinal de Lorraine, qui employa tout son grand credit, pour les introduire afin de conclurre de là, que je raisonne sur de faux Memoires: car cela même, que ce fut un Cardinal, qui les introduisit, devoit, selon moy, faire regarder leur introduction, comme d'un tres mechant augure. Que pensez vous en effet, Messieurs, que soient les eminentissimes Cardinaux de la Sainte Mere Eglise Romaine, j'ose dire, que leur pourpre ne les distingue pas plus du commun des Pretres, que les excés & les enormitez de leur vie les distinguent du commun des pecheurs. Il ne s'en est point veu en France de plus grand merite, que le Cardinal du Perron, & le Cardinal de Richelieu; ni qui ait laissé une plus belle reputation de grand Personnage apres sa mort. L'un passe encore aujourdhuy pour le plus grand Theologien de son siecle, l'autre pour le plus solide, & le plus excellent de tous les Politiques, & c'est de ce côté qu'on les regarde pour les admirer. Mais il est bon d'ouir là dessus, ce qu'on sçavoit mieux qu'aucun de nous: le Docteur

teur Patin. Voicy ce qu'il en dit dans ſes Lettres: *l'Evêque de Riez*, dit-il, *ſe reduit à ne faire que la vie des Cardinaux, qui ont vêcu avec quelque opinion de Sainteté. Je ne ſçay s'il mettra parmi ces gens-là*, le Cardinal du Perron, *qui étoit un grand fourbe, & que je ſçay de bonne part être mort de la verolle. Pour* le Cardinal de Richelieu, *c'étoit une bonne bête & un Franc Tyran. Et pour marque de ſa Sainteté, je me ſouviens de ce qu'un Courtiſan me conta l'autre jour, que ce Cardinal, deux ans avant que de mourir, avoit encore trois maitreſſes qu'il entretenoit. La premiere étoit ſa Niéce Marie de Vignerot, autrefois Madame de Combalet, aujourdhuy la Ducheſſe d'Aiguillon: la ſeconde étoit la Picarde, femme du Marechal de Claunes, Frere du Conêtable de Luynes: la* 3. *étoit une certaine Pariſiêne, Marion de l'Orme, que Mr. de Cinqmars avoit entretenue, comme auſſi le Marechal de la Meilleraye. Tant y a, conclud il, que ces Mrs. les Bonnets rouges ſont de bonnes bêtes. Vere Cardinales iſti ſunt Carnales.* Il ne faut pas avoir meilleure opinion du Cardinal de Lorraine, s'il en faut juger comme il eſt juſte, par la maniere, dont il mourut. Il mourut d'une maniere ſi epouventable dans la Ville d'Avignon, qu'on pourroit

Lettré 19.

douter

douter de ce qu'on en dit, si des Histo- riens de reputation ne l'assûroient : une tempête si étrange s'éleva au moment, qu'il rendit l'Esprit, que de memoire d'homme on n'en avoit pas veu de pareille ; quelque chose de plus violent que les tourbillons, enleva les barreaux de sa chambre, & laissa de grands soubçons à tous ceux, qui sçavoient que ce Cardinal ayant un commerce particulier avec les Diables, ils étoient venus chercher à son terme, une ame qui s'étoit donnée à eux. Je le redis encore, l'introduction des Jesuites en France par un personnage fait comme ce Cardinal, ne pouvoit être que de mauvais presage. Les suites ne répondirent que trop à ce presage malheureux. Le Cardinal de Lorraine fut le Pere de la Ligue, & les Jesuites en furent les Parrains & les Fauteurs. Ligue, qui oprima Henry III. & qui pour dernier effort fit perir Henry le Grand. Car Ravaillac étoit d'Angoulesme la Ville de France la plus possedée de l'Esprit & de la fureur de la Ligue. Invent. de Serres.

Je raisonne de même sur le Rappel des Jesuites. Que pouvoit promettre de bon ce Rappel procuré & obtenu

 par

Mezerai abre. Chronol. par un Fouquet, St. de la *Varenne*, Controolleur General des Postes, la *Varenne*, qui étoit un sale Ministre des Plaisirs du Roi, un Marchand infame de l'hôneur du sexe, un courtier abominable des Filles debauchées & des Femmes impudiques? l'Evenement n'a que trop soutenu la prediction, que les Sages en firent des lors. Un troisiéme parricide suivit de prez ce funeste Rappel. Les Jesuites ont tenu depuis la même route & la tienent encore. C'est par là, qu'ils se sont accreditez à la Cour de France. On en sent tous les jours les funestes effets. Les Jansenistes en ont été oprimez, Messeigneurs les Eveques en ont perdu leur liberté; la dignité de leur Mitre dépend absolument du bonnet triangulaire de la Societé, les grands Seigneurs en ont été ruinez, la Noblesse est à l'extremité, le menu Clergé crie misere, le Paysan est à la faim, le commerce ne va plus, les ennemis de la France prênent Cœur, ne respirant que la guerre pour se vanger, & les affaires du Roi ont commencé de prendre un mauvais train. Lorsque d'un côté, je considere toutes ces choses, & que je voy de l'autre, que ceux qui sont au timon

de l'Etat, ne vont pas viste à la source du mal, qui n'est autre que le Rappel des Jesuites, je ne puis que je ne m'écrie *ô Tempora! ô Mores!* & que je ne concluë, qu'il faut que les Jesuites ayent usé de sorsilege, qu'ils ont charmé les Ministres du Roi tres-Chrêtien, & qu'ils ont la vertu de la tête de Meduse, puis que par leur charme ils ont rendu insensibles & comme petrifié tous les Ministres de sa Majesté.

Ce que je viens de dire de la France a la même force au regard de l'Angleterre. Il est de l'interêt & de sa Majesté Britannique, & de tous ses Sujets, que les Jesuites ne s'établissent jamais dans la grande Bretagne, & il seroit bon, qu'ils n'y eussent jamais mis le pied. Comme le malheur de ce Royaume est si deplorable aujourdhuy, qu'autre est l'interet du Roi & autre celuy de ses Sujets, il est de necessité de les considerer separement. Il n'y a nulle difficulté, que l'établissement des Jesuites en Angleterre, ne menace tous les Anglois, Ecossois, & Irlandois, d'un joug d'airain & pour le Temporel & pour le Spirituel, qu'ils ne pourront pas secouer, si une fois ils l'ont subi. Premierement il faut que l'E- C'est l'interêt des Anglois.

 glise

gliſe Anglicane ſe diſpoſe, à n'avoir plus d'Evêques. C'eſt le deſſein des Jeſuites d'y éteindre entierement l'Epiſcopat. Cela a paru dans le projet du Jeſuite Perſon dont je vous ay parlé cy-deſſus. S'ils s'établiſſent dans la Grande Bretagne, tout le gouvernement de l'Egliſe ſera entre les mains de ſept Jeſuites, qui diſpoſeront de l'Egliſe Anglicane, comme ils voudront. En 2 lieu Mrs. les Mylors, qui jouiſſent de gras benefices de pluſieurs Ordres de Moines doivent ſe reſoudre à les voir paſſer de leurs mains dans celles des Jeſuites; car c'eſt apres quoy ils tendent avec la gueule beante, & ils renonceroient plûtôt au Chriſtianiſme, qu'à ces grands & prodigieux revenus, qu'ils ont tant de mal au cœur de voir entre des mains laïques & profanes. En 3 lieu ils ont promis au Pape de luy reſtituer le *Denier de S. Pierre*, c'eſt ainſi qu'on appelloit autrefois le tribut annuel, que le Pape retiroit de la grande Bretagne, & qui alloit bien loin au delà de la hacquenée & des quarante, ou cinquante mille ducats, que le Roi d'Eſpagne luy paye tous les ans, comme un tribut pour le Royaume de Naples, & ſçavez vous bien,

bien, ce que deviendra ce *Denier de S. Pierre*, si une fois les Jesuites sont Maitres du gouvernement? C'est qu'étant aussi habiles qu'affamez, ils feront monter ce *Denier de S. Pierre*, à une *livre Sterling* pour le moins; mais le Pape y sera trompé; il est sûr, que ce denier sera pour la Societé, non pas pour le Pape; par ce qu'ils ont toûjours en veuë *la plus grande gloire de Dieu.* Enfin leur grand dessein est d'éteindre en Angleterre, aussi bien que par tout, la Religion Protestante: cette Religion est trop contraire à leurs desseins pour la soufrir; c'est pour cela qu'ils ont conseillé au Roi à poursuivre avec tant d'instance & de fermeté *l'abolition des loix Penales & du Test.* Ils sçavent, que ces loix sont comme le *Palladium* de l'Etat, & le bouclier de la Religion. Ces Loix abolies, la liberté est perdue, & la Religion Protestante éteinte. Les Anglois ne peuvent ignorer cela, que d'une ignorance affectée. Leur grand interêt est donc que ces Loix soient conservées & maintenues en leur entier, comme l'unique rempart de la Religion & de la liberté. Mais l'unique moyen qui paroisse aux lumieres de la raison & du bon sens,
 c'est

c'eſt de chaſſer les Jeſuites au plûtôt, comme des perturbateurs du repos public. Ils ont déja mis le pied dans l'Angleterre; c'eſt ce qui me fait trembler pour cette Nation: car j'ay veu une des Emblemes de la Societé, où un Ange eſt repreſenté enlevant le globe de la Terre attaché avec une corde, à des Machines ſemblables, à la vis d'Archimede, avec cette deviſe qui accompagne cette image: *Fac pedem figat & terram movebit.* Ils ont déja mis le pied dans la grande Bretagne, ils ont commencé à faire jouer leur Machine, le Royaume en a déja reçeu quelques ſecouſſes, ſi les Anglois les laiſſent agir davantage, ils l'ébranleront & le bouleverſeront.

Imago primi Sæculi.

Il n'eſt pas ſi aiſé de faire voir, que c'eſt auſſi l'interêt du Roi, que les Jeſuites ſoient chaſſez de toute la grande Bretagne, puis que le Roi ſe ſert des Jeſuites même, pour l'execution de ſes grands deſſeins. Cela pourtant n'eſt pas difficile à démontrer, & même en peu de mots. Le Roi, autant qu'il a paru par ſa conduite, depuis qu'il eſt monté ſur le Trône, a deux deſſeins; le premier eſt d'éteindre la Religion Proteſtante, l'autre eſt de ſe rendre abſolu, & d'é-

C'eſt l'interêt du Roi d'Angleterre.

& d'établir un gouvernement deſpotique & arbitraire : de ces deux fins que le Roi s'eſt propoſées, il y a lieu de croire, que celle qui regarde le gouvernement arbitraire & abſolu, eſt la premiere & principale, & que celle qui concerne la Religion n'eſt que ſubalierne & un moyen pour arriver à la premiere. Car il arrive rarement, que les Rois *cherchent le Royaume de Dieu premierement & avant tout autre choſe.* Or il eſt ſeur, que les Jeſuites ont les mêmes veuës : ils en veulent à la Religion Proteſtante, mais ils pretendent, que la Religion ruinée leur ſervira de degré pour monter au deſſus de tout & ſe rendre Maitres abſolus de la Grande Bretagne. Voilà donc la Societé des Jeſuites Rivale de ſa Majeſté. Deux rivaux peuvent ſe ſouffrir l'un l'autre durant quelque tems, mais cela ne peut pas durer. Il faut rompre enfin, & que l'un de deux l'emporte : car l'Empire abſolu & arbitraire ne peut point ſe partager, c'eſt un point indiviſible, on ne peut l'avoir ſans l'avoir tout entier. Mais comment le Roi ſe peut il promettre, que la Religion Proteſtante une fois éteinte, il ſera maitre abſolu de ſes trois Royaumes? eſt il

à sçavoir, que les Jesuites veulent dominer par tout. Et combien il en coute à ceux, qui osent, de ne faire pas tout ce qu'ils veulent ? Ignore t-il qu'il en a couté la vie aux deux Rois ses predecesseurs ?

Au Roi son Pere, pour n'avoir pas executé ce qu'il avoit promis dans son contract de mariage ? & au Roi son Frere, pour n'avoir pas voulu aller aussi vite qu'ils le desiroient ? Ou il est Jesuite *in voto*, ou il ne l'est pas. S'il ne l'est pas, puis qu'il s'est mis entre leurs mains, il faudra qu'il y viêne. Et s'il l'est une fois il faut qu'il obeïsse à ses Maitres. Où sera donc cette puissance absolue a la quelle il aspire ? Comment gouvernera t-il à son plaisir ses Sujets, puis qu'il ne sera pas luy même maitre de sa propre volonté ? Si sa Majesté ne sçait pas l'entreprise des Poudres, qui tendoient à faire sauter le Roi Jâques I. sa famille & le Parlement, c'est une chose étonnante, mais si elle sçait, que les Jesuites avoient formé ce dessein horrible, que les Jesuites Garnet & Hall furent executez à mort, convaincus de cette haute trahison, c'est une chose, qui est encore plus étonnante, que sa Majesté puisse se fier

à des gens capables d'une entreprise si noire. Si sa Majesté ignore la Conspiration d'Oates dans laquelle l'on avoit resolu de se défaire du feu Roi son Frere, c'est une chose, qui me surpasse; mais si elle sçait, que des Jesuites en grand nombre avoient part à cette conjuration, je ne puis comprendre comment il peut se confier en des gens, qui en feront autant contre sa Majesté, s'ils découvrent qu'elle n'aille pas droit à leur but. Enfin si sa Majesté ne reconnoit pas maintenant les mauvais pas, que les Jesuites luy ont fait faire, & le peril, où ils l'ont engagée, elle est à plaindre, & tout le Monde est obligé à la secourir de leurs vœux; mais si sa Majesté le reconnoit, & n'y pourvoit pas promtement, en se rangeant du parti de son peuple pour en étre le Pere, & se défaisant elle & son Royaume pour jamais de la pernicieuse Compagnie des Jesuites, il y aura lieu de dire qu'elle ne connoit par ses veritables interets, & conclurre, que le Roi des Rois las de la laisser regner, & vivre, entre les mains des Jesuites pour executer contr'elle ses justes jugements. *Quos Deus vult perdere, illos dementat.* Dieu, qui

tient les Cœurs des Rois en ſa main, veuille donner à ce Grand Prince ſa Celeſte Onction, afin qu'il deviêne le Pere de ſes peuples & le *Défenſeur de la Foy*.

Apres ce que je viens de dire, Meſſieurs, il ſemble, que je pourrois icy finir cet Article: car ſi j'ay bien prouvé, comme je le pretens, qu'il eſt de l'interêt de tous les Moines, de tous les Evêques, du Pape & de tous les Rois, que la Societé des Jeſuites ne ſubſiſte plus, il ne ſemble pas fort neceſſaire de l'étendre plus loin. Il ne ſera pas pourtant inutile à mon avis de vous prouver, qu'il eſt auſſi de l'interêt des Marchands, des Pauvres & des Riches, des Femmes & des Maris, des Peres & des enfans, que cette Societé ſoit abolie.

C'eſt l'interêt des Marchands.

C'eſt l'interêt des Marchands, par ce qu'ils ſont Banqueroutiers de Profeſſions. La fameuſe banqueroute de Seville en fut le ſignal, & la declaration ſolemnelle, qu'ils firent alors que leur but étoit, d'execer le trafic & la banque, afin de tromper le Monde. Voicy comme elle eſt racontée dans une Hiſtoire non ſuſpecte. Le Frere André de Villar Jeſuite & Procureur du College

Theatrum Jeſuiticum.

lege des Jesuites de Seville communement appellé de S. Hermenigilde, pensa à en accroitre le bien, & pour cet effet emprunta à interet, à rente & à autres titres plus de 450 mille Ducats, dont il se servit pour trafiquer dans Seville. Il embarqua pour les Indes diverses sortes de Marchandises, des toiles, du fer, du saffran, de la canelle. Il fit batir des maisons & des moulins. Il acheta des Terres, des Jardins, & plusieurs differens troupeaux. Il emprunta cet argent des personnes les plus affectionnées à leur College, & qui dependoient plus d'eux, & encore de quelques autres; Les plus graves Peres de la Compagnie luy aidant à faire ces emprunts, dont il vint enfin à bout par sa patience, & par son adresse, autorisé par les pouvoirs & les Ordres, qu'il avoit reçeus de ses Superieurs; ce qui se justifie par plusieurs contes, qui luy furent saisis, & par plusieurs memoires, & registres dans lesquels il faisoit mention de tout.

Le P. d'Avilez, Provincial d'Andalousie, & le Recteur du College considerant l'Etat de leur bien, resolut avec la Compagnie de maintenir leur Maison dans la grandeur, où elle se trouva par

cet emprunt & cherchant les moyens pour y reussir, ils n'en trouverent point de plus salutaire, que de disposer les choses de telle sorte, que leurs Creanciers perdissent la moitié de leur dette, se servant d'un de leurs confidans pour en proposer les moyens. Ils delibererent donc s'il étoit à propos de faire un procez aux Creanciers, & toutes les raisons que Villar leur Procureur leur representoit, ne furent point capables de les detourner de ce dessein, qu'ils avoient déja pris, se mettant fort peu en peine de la perte de leur credit: c'est ce qui fut justifié par une Lettre du Provincial Avilez, conceue en ces termes écrivant au dit Procureur: *J'ay leu les raisons, que vous alleguez pour nous détourner de la Resolution prise de faire procez aux Creanciers. Je les ay considerées avec attention; mais je croi qu'en conduisant sage̲ment cette affaire, qui est en nôtre disposition, nous ferons cesser la plus part des inconveniens, qui en pourroient naitre. La perte de nôtre credit ne me fait aucune peine; par ce comme dit le Proverbe:* Le corbeau ne peut pas étre plus noir que ses ailes. *Plus de 50 mille Ducats, ou au moins 40 mille, ne nous ont pas suffi l'année passée, pour appaiser les cris des Creanciers: Ils suffi-*

ſuffiroient encore moins à preſent : nous n'avons plus rien, que nous puiſſions vendre, & ce n'eſt pas un bon moyen d'éviter ces pertes, que de reduire les interêts à des rentes. Le 8 Mars 1645. qui étoit le jour, où ils devoient executer, ce qu'ils avoient premedité ſi long tems, étant arrivé, la premiere choſe, qu'ils firent, fut d'arreter Villar leur Procureur, ſous pretexte d'une aſſemblée & conſultation qu'ils vouloient faire, & luy ôterent tous les Livres des contes, Papiers, Regiſtres, qu'il avoit dans ſa chambre. Le jour ſuivant le Provincial & le Recteur aſſemblerent tous leurs Creanciers dans leur maiſon Profeſſe, & en preſence des perſonnes les plus conſiderables, & les plus qualifiées de la ville, le Provincial declara le deſir qu'ils avoient de donner ſatisfaction à tout le Monde, tachant neanmoins en même tems de les reſoudre à perdre la moitié de ce qui leur étoit dû. Et, quoy qu'ils euſſent fait venir un Notaire, afin que ceux qu'ils pourroient faire conſentir à une reſolution ſi inique, la ſignaſſent devant luy, il ne s'en trouva pas un ſeul, qui le voulut faire. Le peu de diſpoſition qu'ils virent à reuſſir dans leur deſſein, fut cau-

ſe que le jour ſuivant, le Recteur ſuppoſa un Creancier, qui ayant accepté la propoſition faite par le Provincial, appelle les autres Creanciers, pour l'accepter comme luy, & entrer tous de concert en payement. Et ſur cette demande un juge Conſervateur, que le College même avoit nommé, proceda au ſequeſtre des biens du College. Il fut ſi avantageux aux Jeſuites d'avoir un Conſervateur tout à eux, qu'en luy aſſûrant pour recompenſe une penſion de mille Ducats par an, ils l'eurent pour Protecteur au lieu de l'avoir pour vengeur de tant de fourberies ſi artificieuſes & ſi criminelles. Mais cet artifice ne leur ayant pas reuſſi, ils en inventerent un autre, qui fut de faire intervenir des Creanciers porteurs de fauſſes promeſſes & obligations ſuppoſées: ce qui fut aiſé de connoitre, par ce que la plus part de ces promeſſes étoient des Religieux de la Compagnie même ſous le nom des ſeculiers, & d'autres en faveur du Procureur Villar, ſans le nom des ſeculiers auſſi ſuppoſez. Ils leur font paſſer un compromis à ſoixante dix d'entr'eux la plus part des veuves. Les Creanciers conſentent par ce compromis à perdre au

au *pro rato* de leur dette, telle quantité, que jugeront cinq d'entr'eux, qu'ils deputent, qui ſont des plus attachez aux Jeſuites : & ce qui eſt remarquable, c'eſt que l'un d'eux eſt Villar leur Procureur, lequel ils avoient fait ſortir de leur Compagnie pour cela en habit de ſeculier. Enfin pour ne pas vous ennuyer par un trop long recit, les Jeſuites vinrent à bout de leur deſſein : ils ruinerent une partie des familles de Seville. Ces pauvres gens ne pûrent avoir nulle juſtice au Conſeil, par ce qu'ils y avoient remedié par leurs fourberies & fauſſetez.

Il eſt ajouté, que Villar étant ſorti de la priſon des Jeſuites, & mis en dépôt dans le Convent de S. François, il luy fut permis de rendre conte de ſa conduite, & il fit connoitre à tout le Monde, qu'il n'avoit rien fait en tout cela, que par ordre de ſes Superieurs, dont il produiſit les Lettres Originales, pour ſe mettre à couvert des Calomnies de ces Peres : Villar craignit apres cela, que s'il rentroit parmi les Jeſuites, ils ne pratiquaſſent à ſon egard la Doctrine de leur P. l'Ami, qui *permet à un Religieux de tuer celuy qui publie les choſes ſcandaleuſes*

de

de son Ordre, comme ils l'ont pratiqué en plusieurs remontres, & particulierement en la personne du Docteur Jean d'Espind, qu'ils ont empoisonné jusqu'a trois fois, ce qui est si public, qu'il n'y a personne en Espagne & aux Indes, qui ne craigne leur poison & leurs violences. Villar donc quitta la robbe de Jesuite, il prit le manteau & l'épée, & se maria en paix apres avoir toutefois obtenu dispense de ses vœux. Les Jesuites disent presentement, que la Banqueroute est arrivée par la friponnerie de Villar, qui triomphe maintenant & fait bonne chere de ce qu'il a derobé. Il répond qu'ils ont menti, qu'il s'en remet à ce qui est écrit, & que les hommes se doivent taire quand les Papiers parlent.

Cette Histoire fait voir, que les Jesuites ne font aucun scrupule de tromper, de n'épargner ni la veuve ni l'Orphelin, qu'ils mettent si bien a couvert le bien, qu'ils ont surpris, qu'il n'est pas possible à la Justice la plus severe d'y mordre, qu'ils n'ont aucune honte du titre de safraniers & de Banqueroutiers, que par consequent ils sont capables de gater le commerce de toute une

vil-

ville, & de toute la terre même. Il eſt donc de l'interêt des Marchands, que cette Societé ne ſubſiſte & ne paroiſſe plus dans le Monde.

C'eſt auſſi l'interêt des Riches: car l'experience de tous les jours nous aprend, qu'il n'y a point de Riche, qui leur échappe: ils en ont infailliblement ou pied ou eſle comme on dit, ou par preſents, ou par donations, ou par legs teſtamentaires; ou par des procez, qu'ils trouvent toûjours matiere de faire à ceux, dont ils ne peuvent avoir rien par des ſoumiſſions, par des frequentes viſites, par des cajolleries. Çela eſt ſi vrai, qu'on dit communement: *importun* auſſi bien que *fourbe, & diſſimulé comme un Jeſuite.* Les Riches donc non ſeulement ſe paſſeroient facilement de cette Compagnie, quand il n'y en auroit plus; mais il leur ſeroit auſſi avantageux, par ce qu'ils n'auroient rien à craindre pour leurs biens, delivrez des gens, qui ſous le manteau de Loyola, & ſous le nom auguſte de Compagnie de Jeſus, ſçavent ſi bien s'emparer du bien d'autruy ſans qu'on oſe s'en plaindre ni crier au voleur. Il faut pourtant excepter les méchans Riches. J'avoue, que ceux-cy ont

C'eſt l'interêt des Riches.

ont interêt que la Societé ſubſiſte, & qu'elle domine par ce que c'eſt par leur protection & leur credit, & qu'ils s'avancent dans le Monde, & qu'ils evitent les peines, qu'ils ont meritées par leurs crimes.

C'eſt l'interêt des Pauvres.

C'eſt l'interêt des Pauvres; par ce que les Jeſuites affoibliſſent comme ſangſues la plus part des maiſons, où ils trouveroient ſans eux des aumônes, & par ce qu'ils augmentent tous les jours le nombre des Pauvres, en s'enrichiſſant du bien d'autrui, ſans qu'il en revienne aucun profit aux Pauvres. Enfin les Pauvres ne reçoivent aucun ſecours des Jeſuites, ni par aumônes ni autrement: car ce n'eſt pas aux Pauvres, qu'ils rendent des viſites, puis qu'il n'y a rien à gagner. Ils peuvent mourir ſans conſultation, & ſans Sacremens, ce n'eſt pas dequoy les Jeſuites ſe ſoucient. Un Gouverneur de la ville d'Evora ſçachant cela, donna ordre d'aller chercher un Jeſuite à minuit pour voir un malade, qui étoit à la mort, & lequel n'étoit pas loin du College: le portier répond, que les Peres ne ſortoient point la nuit du College, & ainſi ce pauvre mourent ſans Conſolation & ſans Sacremens. Le

Morale prat. 1 Vol.

Gou-

Gouverneur prend occaſion de là de faire connoitre les Jeſuites, & desabuſer bien des gens, qui en ont bonne opinion: une nuit il envoye un valet aux Jeſuites pour leur demander un de leur Compagnie, ſouhaittant d'étre confeſſé: auſſi-tôt deux Jeſuites partent & courent au Chateau, mais ils rencontrerent le Gouverneur aſſés pres du Chateau, où il les attendoit. Il leur demanda, qui ils étoient, & où ils alloient, ils luy répondirent qu'ils étoient Jeſuites, & qu'ils s'en alloient confeſſer le Gouverneur, qui ſe mouroit. Tout cela eſt faux, leur repliqua-t-il, je ſuis moi même le Gouverneur, je me porte fort bien; mais vous n'eſtes point des Jeſuites, vous eſtes des voleurs. Il les envoya en priſon, où il les fit paſſer toute la nuit. Il fallut prouver, qu'ils étoient vrayment Jeſuites, il fallut ouir pluſieurs témoins, il ſe paſſa quelques jours, & les Peres demeurent en priſon plus qu'ils n'avoient penſé; mais non pas plus qu'ils l'avoient merité: cependant comme il paroit, que les Jeſuites ſont inutiles aux Pauvres, & qu'il eſt conſtant, que les Pauvres ſont en plus grand nombre ſans comparaiſon que les

les Riches, je ne doute nullement, que si la question étoit jugée par l'assemblée de tous les Pauvres & de tous les Riches, il ne fut ordonné par pluralité de voix, que les Jesuites fussent bannis de la Societé civile, comme étant absolument inutiles à plus de la moitié du genre humain, & pernicieux à la plus part du reste.

C'est l'interêt des Peres.

C'est l'interêt des Peres & des Enfans: car il n'y a point de Pere riche, dont les enfans ne soient la proye des Jesuites, la quelle ils chassent & poursuivent si bien, que c'est un miracle, quand elle leur échappe. Le Pere a beau s'adresser aux Jesuites pour les conjurer de toute sa force de détourner son Fils de se faire Jesuite, il perd sa peine, & ses prieres, & son tems, il trouve des ames inexorables & des cœurs de rocher. Ce pauvre Pere n'a que cet objet de son amour & de sa tendresse, c'est un fils unique, son dessein est de le marier dans une famille hônête. Il espere d'avoir des Successeurs & des heritiers par cette voye, & il n'en a point d'autre. Tout cela est oui par ces Religieux charitables sans compassion, & sans la moindre emotion. Si c'est un jeune homme d'un beau

beau naturel d'un eſprit vif, & d'une memoire heureuſe, l'affection du Pere en eſt plus forte & plus raiſonnable: c'eſt ce qui luy fait redoubler ſes prieres, mais tout cela eſt inutile. Il s'adreſſe à ſon fils, il l'embraſſe, il pleure ſur ſon cou, le prie de ne le pas quitter & d'avoir pitié de luy, mais il ſe trouve avoir à faire à un fils, que les Jeſuites ont charmé, & qui eſt auſſi impitoyable, & auſſi denaturé, que les Jeſuites. Et que font ils enfin de ce fils unique, lequel ils ont enlevé par un veritable rapt à ſon pauvre Pere? S'il eſt doué d'un excellent naturel, d'un eſprit vaſte & capable de grandes choſes, fut il le plus propre du Monde à la Theologie, ils tournent & plient ſon eſprit aux affaires du Monde, ils en font un Courtiſan, & un Politique, & ordinairement un ſcelerat. Aprestout, qu'eſt ce que l'Ecole des Jeſuites, qu'un Ecole de ſouillure d'impureté & d'impieté? Et que peut on eſperer des enfans élevez par un Jeſuite, qui enſeigne qu'on peut dérober, qu'on peut ſe ſouler de vin, qu'on peut être fornicateur, & adultere qu'on peut en un mot commettre les crimes les plus enormes ſans intereſſer ſon ſalut en dirigeant l'intention?

Quo semel est imbuta recens servabit odorem
Testa diu.

Malheur donc aux Enfans, qui tombent entre les mains de ces Pedagogues. Il seroit bon pour eux, & pour leurs Peres, qu'il n'y en eut jamais eu de semblables. C'est donc leur interêt que cette Societé soit exterminée.

C'est l'interêt des Femmes & des Maris.

C'est l'interet des femmes & des maris. Vous comprenez Messieurs, que je m'en va tout droit aux Confessioneaux des Jesuites. En effet c'est là que le Confesseur fait des questions si curieuses, si sales, si impudiques, aux Femmes, que si le Mari les entendoient, à moins qu'il fut insensible, comme un rocher, il ne pourroit s'empecher de s'emporter, & de se jetter sur le Confesseur sans avoir égard à la Sainteté du lieu. Ce sont des questions si contraires à la pudeur, que si une Femme y retourne plus apres avoir apris par experience la maniere, dont les Jesuites confessent les penitens, elle ne peut que donner de tres violens soubçons, qu'elle a pris plaisir à l'impudicité de ces questions, & qu'elle ne vaut pas plus que le Confesseur.

ſeſſeur. Quelque ſecrete qu'on tiêne la Confeſſion, on ſçait neanmoins en general par les Livres que les Jeſuites ont fait, pour inſtruire les Confeſſeurs, qu'il n'y a point de bordel, où il ſe tiêne des diſcours plus ſales & plus puans : on y deſcend juſqu'aux dernieres particularitez, & ce que la Malice de l'Enfer peut concevoir de plus horrible, ce qu'ont ignoré les ſiecles, les plus depravez du Paganiſme, toutes les ordures, & toutes les ſaletez, qui peuvent faire rougir l'effronterie même, ſe trouvent en abregé dans le Livre d'un Jeſuite. Je ſçay, qu'il y a eu des Caligules, des Nerons & des Heliogabales, qui ont fait des affrons à la pudeur, & des outrages à la nature : l'impudicité a été l'ame de ces Monſtres, & ils ont fait de leurs corps une boutique d'Infamie. Mais quoy qu'ils ayent raffiné ſur les plus grandes enormitez, je puis dire, que l'ouvrage du Pere Sanchez pourroit aujourdhuy leur aprendre, ce qu'on n'eut pas trouvé dans les Elephantiaques, les Livres du Paganiſme les plus impures & les plus outrez. Que peuvent donc gagner les Femmes & les Filles auprez de ces Peres, qui leur parlent ſans dou-

te, lors qu'ils les confessent des mêmes choses, qu'ils ont écrites & publiées, & qui ont écrit & publié des saletés, des ordures, & des infamies, que quand tous les esprits Impurs & de tenebres s'en mêleroient, ils n'y pourroient ajouter rien de nouveau? Les Confessionneaux des Jesuites doivent donc être suspect aux Maris, dont les Femmes ont un Jesuite pour Directeur: ce sont des lieux, où des pieges sont tendus à la pudeur: ce sont des récueils, où il est impossible d'eviter le naufrage. Les Femmes doivent regarder ces Confessionneaux, comme des lieux imfames, comme des fumiers & des cloaques d'une mortelle puanteur. Celles, qui y ont été, en ont senti les puantes halenées, & si elles ont de la vertu, elles doivens les avoir en horreur. Il leur importe souverainement aussi bien qu'a leur maris, que ces boutiques d'impuretez soient fermées pour jamais, & qu'il n'y ait point de ces Directeurs dans le Monde.

C'est l'interêt des devots à la Vierge.

C'est l'interêt de tous les Catholiques, qui se sont devouez au service de la Sainte Vierge, qui dans le sentiment de leurs pechez & de leur misere ont recours à son intercession, l'invoquent comme

comme la Reine des Cieux, comme la dispensatrice de toutes les graces, comme la Maitresse du Paradis; c'est dije l'interêt de tous ces Catholiques, que la Societé des Jesuites soit entierement abolie, par ce que les Jesuites deshonorent & outragent cet objet de leur culte & de leur devotion: premierement en disant que leur Societé est *Vierge*, c'est le titre, qui luy est donné par Orlandin son Panegyriste. Et que veut dire ce titre de *Vierge*, sinon que leur Societé est pure sans tache & irreprehensible. Car S. Paul l'entend ainsi, lorsque parlant de l'Eglise des Corinthiens, il leur dit: qu'il *les a attachez à J. Christ, comme une Vierge chaste à son mari*, & que parlant aux Ephesiens de l'Eglise de J. Christ, il la represente *irreprehensible sans ride & sans tache*. Comme donc ils ont pris le nom de *Jesuite* ou de Compagnie de Jesus, pour faire entendre au Monde, que J. Christ est tout à eux, & eux tous à J. Christ; de même en prenant le titre de Societé *Vierge*, ils pretendent qu'on les considere comme une Societé, qui est toute à la St. Vierge, & à qui la St. Vierge est toute reciproquement. Mais les Catholiques, qui sçauront, que cet-

 te So-

te Societé eſt une école d'impureté, auſſi bien qu'une boutique, où ſe vendent les Indulgences, & l'impunité de tous les crimes, & où ſe forgent les poignards, & où ſe preparent les poiſons pour envoyer les Rois, & tous ceux, qui les incommodent en l'autre Monde, les Catholiques dîje, qui ſe ſont devouez à la St. Vierge, n'auront ils pas horreur de voir une Societé ſi impure & ſi opposée à la Sainteté de la Mere du Redemteur, ſe glorifier d'un titre, qui la rend participante de ſon impureté, en la mettant dans ſa communion? Il y a quelque choſe de plus fort. Le Jeſuite Maſcharenas, dont j'ay déja parlé met au jour un Livre chez Cramoyſi l'an 1656. où ſe trouve cette propoſition generale: *que tout ce que l'Egliſe ſoufre étre enſeigné & publié par les Caſuiſtes doit étre cenſé permis.* Or les Caſuiſtes enſeignent dans leurs Livres, qu'il eſt permis de venger une injure par un meurtre, de ſe ſouler de vin, d'étre fornicateur & adultere en dirigeant l'intention &c. Il ſe trouve d'autres propoſitions particulieres dans le même Livre; *comme que celuy qui va à la Meſſe pour voir impudiquement une Femme, & qui ſans cela n'y iroit pas, ſatisfait au precepte d'en-*

d'entendre la Messe, encore qu'il n'eut pas intention expresse d'y satisfaire. Il y en a d'autres de même caractere. Or ce Jesuite dedie ce Livre infame à la Sainte Vierge, declare qu'il n'enseigne que ce qu'il a apris d'elle comme de sa Maitresse, & que c'est elle aussi, qui luy a inspiré de le composer. Je vous laisse à penser, Messieurs, s'il est possible d'être devoué au service de la St. Vierge, comme sont la plus part des Catholiques, & soufrir en même tems que des Jesuites, qui se disent une Societé *Vierge*, attribuent à cette Sainte des propositions, qui font horreur, & qu'on feroit conscience d'attribuer à un Docteur de Sorbonne? Je vous laisse à juger, si ces Catholiques, apres avoir fait reflection, sur la conduite contradictoire des Jesuites, soutenant d'un côté que la Vierge est venue au Monde sans peché Originel, & luy attribuant de l'autre, maintenant qu'elle est glorieuse aussi bien que Sainte, une Doctrine, dont un Auteur mortel auroit honte, ne condamneront pas ces Docteurs bisarres & malins à un silence éternel, & leur Societé à être abolie pour jamais?

C'est l'interêt de tous les Chrêtiens,

C'est l'interêt des vrais Chrêtiens.

qui adorent J. Christ d'un vrai cœur, comme le fils Eternel de Dieu, & le Saint des Saints; par ce qu'ils ne peuvent voir qu'avec un extreme déplaisir le Nom auguste, & venerable de *Jesus* horriblement profané par les *Jesuites*. Je n'ay parlé qu'en passant, Messieurs, des Maximes affreuses de la Morale de ces Reverends. Il faut que je les expose icy sommairement à vos yeux, afin que vous jugiez, si j'ay raison, ou non de dire que les *Jesuites* profanent le venerable nom de *Jesus*.

1. Un juge en regardant la justice en elle même, peut prendre de l'argent, pour faire gagner celuy, qu'il luy plait de deux personnes, qui auroient egalement bon droit.

2. Un Fils, qui est en la maison de son Pere, peut exiger le Salaire des services, qu'il luy rend, & le voler en Conscience, s'il ne le luy donne.

3. Un homme n'est point irregulier, c'est à dire incapable des Ministeres Eclesiastiques, pour avoir procuré un avortement, s'il doute que le fruit étoit encore animé.

4. Un homme surpris en adultere, qui tue le mary, en se défendant, n'est point irregulier.

5. En

5. En vertu de la Bulle appellée *Cruciata*, on peut dispenser du vœu, & du serment qu'on auroit fait de ne point commêtre fornication, ou quelque autre peché.

6. Un homme, qui est en reputation d'étre fort debauché, ne peche pas mortellement, en sollicitant une Femme sans intention d'executer ce qu'il propose.

7. Un homme, qui a deviné par une invocation expresse du Diable, n'est point obligé de se confesser d'autre chose, sinon qu'il a deviné.

8. Ce n'est pas un peché mortel de prêcher principalement pour la gloire ou pour l'argent.

9. Les reglemens contre les blasphemes sont abrogés par une coutume contraire.

10. Un homme ne peche point, & ne commet aucune irreverence envers Dieu, lors qu'il ose s'adresser à luy, pour luy faire des prieres, ayant la volonté actuelle de l'offenser mortellement.

11. Ce n'est point faire tort à la puissance paternelle, que de persuader à une fille, de s'enfuir pour se ma-

rier contre la volonté de ſon Pere.

12. Un Mari peut ſans aucun ſcrupule de pecher, tuer ſa Femme ſurpriſe en adultere & un Pere ſa Fille.

13. Un homme qui eſt prêt de mourir, n'a pas beſoin pour recevoir de Dieu la remiſſion de ſes pechez, d'avoir un vrai deſir de changer de vie, ſi Dieu le laiſſoit plus longtems au Monde; & qu'il la peut obtenir par l'abſolution du Prêtre, quoy qu'il ſoit en telle diſpoſition, que s'il ſçavoit devoir vivre plus longtems, il ne ſe confeſſeroit point, & ne quitteroit point ſes pechez.

14. On ne doit, ni differer ni refuſer l'abſolution à un penitent, qui eſt dans l'habitude de pecher, contre la Loi de Dieu, de la nature où de l'Egliſe; encore qu'on n'y voye aucune eſperance d'un futur amandement, pourveu qu'il diſe de bouche, qu'il a regret, & propoſe de s'en corriger.

15. Abuſer d'une Femme mariée n'eſt pas un adultere, ſi le Mari y conſent.

16. Il ſemble probable, que le fruit, tandis qu'il eſt dans le ventre de la Mere eſt encore privé de l'ame raiſonnable, & qu'il ne commence à avoir cette ame, que

que lors qu'il vient au Monde ; & consequemment il faut dire, qu'on ne commet point d'homicide, en procurant un avortement.

17. Appeller Dieu à témoin d'un mensonge leger, n'est pas une si grande irreverence, qu'il veuille ou qu'il puisse pour cela damner un homme.

18. Ce n'est pas un peché mortel d'accepter un duel pour défendre son hôneur, & de tuer celuy qui l'appelle.

19. On n'est pas tenu sous peine de peché mortel de restituer ce qu'on a pris par de petits larcins, quelque grande que soit la somme totale.

20. Il est permis à un homme d'hôneur & de qualité de tuer un agresseur, qui s'efforce de luy donner un coup de baton, ou un souflet, ou de le charger d'une calomnie, s'il ne peut pas éviter cette calomnie par une autre voye.

21. Il est permis de tuer un calomniateur, des témoins & un juge injuste, pour conserver sa vie, son honneur & ses biens.

22. Il est permis de derober non seulement lors que la necessité est extreme, mais aussi lors qu'elle est notable.

23. Les Serviteurs peuvent dero-

ber à leurs Maitres, pour ſe recompenſer de leurs peines, en jugeant qu'elles meritent plus de ſalaire qu'il n'a été convenu.

24. Celuy qui a fait Banqueroute, peut retenir autant de bien qu'il en a beſoin pour ſoutenir ſa famille, & vivre honorablement, encore que les dettes pour leſquelles il fait Banqueroute, ſoient cantractées avec injuſtice, & par une faute toute notoire.

25. Ce n'eſt qu'un peché veniel de ſe remplir ſans aucune utilité de viandes & de vin juſqu'à vomir.

26. Un homme, qui eſt fatigué par quelque travail que ce ſoit, ou licite ou illicite, comme par exemple, de s'étre corrompu avec des Femmes, eſt delivré de la Loi du jeune.

27. En parlant avec rigueur, il ſemble que l'homme n'eſt jamais obligé en toute ſa vie de faire un acte d'amour de Dieu.

Ces Maximes ſont recueillies dans la

Voilà, Meſſieurs, ce que les Jeſuites ont publié dans leurs Livres, ce qu'ils enſeignent dans leurs Confeſſioneaux, & ce qu'ils pratiquent dans le Monde & dans l'Egliſe. Je vous demande maintenant, ſi ce n'eſt pas outrager le fils de Dieu,

Dieu, que de publier & de pratiquer une Morale si detestable, sous l'auguste & Sacré nom de Jesus? Si ce n'est pas supposer & vouloir faire entendre, que c'est de Jesus, dans son Ecole, & dans sa Compagnie, qu'ils ont apris ces affreuses Maximes, en se qualifiant *Jesuites* & la *Compagnie de Jesus?* Car si on entend par les Molinistes, ceux qui professent la Doctrine de Molines, par les Jansenistes ceux qui suivent la Doctrine de S. Augustin, expliquée par Jansenius, que peut on entendre par les Jesuites, que ceux qui font Profession de la Doctrine de Jesus? Ils font donc *Jesus* le Saint des Saints, Auteur de leur Morale impure. Et les Chrêtiens, qui adorent J. Christ comme le Createur & Redemteur, peuvent ils voir cette profanation & ce blaspheme sans s'écrier: *tolle tolle*, qu'on extermine une Compagnie, qui fait un si grand outrage à celuy, que nous adorons, & duquel il est dit, *que les Anges du Ciel l'adorent?*

Morale prat. & les Jesuites les ont soutenues dans leur Apologie

Mais il faut joindre à tout cela la grande regle de la probabilité, dont les Jesuites se servent ordinairement dans la decision des cas de Conscience: cette regle consiste dans l'union de ces quatre

LaDoctrine des Jesuites combattue 1 Vol.

Maximes, & qui servent de fondement à toute leur Morale: La 1. que lors qu'il y a de differentes opinions probables sur quelque point, & que quelques uns soutiênent, que quelque chose est défendue, les autres au contraire, qu'elle est permise, toutes ces deux opinions sont egalement sûres en Conscience: & quoy que par necessité il y en ait une des deux, qui soit fausse, & contraire à la Loi de Dieu, on ne laisse pas neanmoins d'aller au Ciel par toutes les deux, & aussi bien par la fausse que par la veritable. La 2. qu'il est permis de choisir la moins problable de deux opinions, & la moins seure: c'est à dire que lors qu'on est en doute, s'il y a peché dans une action, ou s'il n'y en a point, & que l'opinion, qui soutient qu'il y en a, nous paroit plus probable, en sorte que tout consideré, nous sommes de ce sentiment, il nous est neanmoins permis & seur en Conscienee de faire cette action, que nous croyons plus probablement étre un peché. La 3. qu'une opinion est probable, lors qu'elle est apuyée d'une raison, ou d'une Autorité considerable: & qu'il n'est pas necessaire, que ces deux opinions soient jointes ensemble, l'une

ou

ou l'autre suffisant : ils appellent la premiere sorte de probabilité intrinseque & la seconde extrinseque. La 4. que selon le sentiment general des Casuistes une opinion est probable, & peut être communement suivie sans crainte, lors qu'elle est soutenue par quatre Auteurs graves ; & que plusieurs enseignent que l'Autorité d'un seul suffit. Or les Jesuites pretendent, que toutes leurs Maximes les plus choquantes & les plus affreuses doivent passer à la faveur de cette regle de *la probabilité*, qu'on n'y doit faire aucune difficulté, ni plus ni moins que si Jesus Christ avoit parlé du Ciel, & les eut prononcées de sa bouche. Car ce sont des Jesuites qui les ont aprises dans son Ecole. Et cela n'est ce pas une injure atroce faite à la personne adorable du Redemteur?

Eustache du Bellay Evêque de Paris avoit connu, que les Jesuites seroient de francs profanateurs du nom Sacré de Jesus. Car ayant demandé dans l'assemblée de toute l'Eglise Gallicane tenue à Poissi par ordre du Roi en 1561. que s'ils étoient receus, ils le fussent par forme de Societé & de Compagnie seulement, & non de Religion nouvelle ;

LaDoctrine des Jesuites combattue 1 Vol.

Maximes, & qui servent de fondement à toute leur Morale: La 1. que lors qu'il y a de differentes opinions probables sur quelque point, & que quelques uns soutiênent, que quelque chose est défendue, les autres au contraire, qu'elle est permise, toutes ces deux opinions sont egalement sûres en Conscience: & quoy que par necessité il y en ait une des deux, qui soit fausse, & contraire à la Loi de Dieu, on ne laisse pas neanmoins d'aller au Ciel par toutes les deux, & aussi bien par la fausse que par la veritable. La 2. qu'il est permis de choisir la moins problable de deux opinions, & la moins seure: c'est à dire que lors qu'on est en doute, s'il y a peché dans une action, ou s'il n'y en a point, & que l'opinion, qui soutient qu'il y en a, nous paroit plus probable, en sorte que tout consideré, nous sommes de ce sentiment, il nous est neanmoins permis & seur en Conscienee de faire cette action, que nous croyons plus probablement être un peché. La 3. qu'une opinion est probable, lors qu'elle est apuyée d'une raison, ou d'une Autorité considerable: & qu'il n'est pas necessaire, que ces deux opinions soient jointes ensemble, l'une ou

ou l'autre suffisant : ils appellent la premiere sorte de probabilité intrinseque & la seconde extrinseque. La 4. que selon le sentiment general des Casuistes une opinion est probable, & peut étre communement suivie sans crainte, lors qu'elle est soutenue par quatre Auteurs graves ; & que plusieurs enseignent que l'Autorité d'un seul suffit. Or les Jesuites pretendent, que toutes leurs Maximes les plus choquantes & les plus affreuses doivent passer à la faveur de cette regle de *la probabilité*, qu'on n'y doit faire aucune difficulté, ni plus ni moins que si Jesus Christ avoit parlé du Ciel, & les eut prononcées de sa bouche. Car ce sont des Jesuites qui les ont aprises dans son Ecole. Et cela n'est ce pas une injure atroce faite à la personne adorable du Redemteur?

Eustache du Bellay Evêque de Paris avoit connu, que les Jesuites seroient de francs profanateurs du nom Sacré de Jesus. Car ayant demandé dans l'assemblée de toute l'Eglise Gallicane tenue à Poissi par ordre du Roi en 1561. que s'ils étoient receus, ils le fussent par forme de Societé & de Compagnie seulement, & non de Religion nouvelle ;

& qu'ils seroient tenus de prendre un autre nom, que celuy de *Compagnie de Jesus*, ou de *Jesuites:* cela fut trouvé si raisonnable par toute l'assemblée generale de l'Eglise de France, qu'elle ne les receut qu'à la charge expresse, qu'ils seroient tenus de prendre un autre titre que de Societé de Jesus ou de Jesuites, & sous plusieurs autres conditions, aux quelles ils se soumirent alors par finesse, mais qu'ils n'executerent point depuis; n'ayant pour but alors, que de s'établir dans le Royaume, sçachant bien qu'aussi-tôt qu'ils y auroient mis le pied, ils pourroient s'en rendre les Maitres, comme il n'est que trop malheureusement arrivé.

De Justitia & jure. Lib. 2. C. 4. N. 47.

Ce n'est pas tout. Les Jesuites vont plus avant. Ils attribuent effrontement à J. Christ leur Doctrine Diabolique des *Equivôques.* Car le Jesuite Lessius enseigne, que *non seulement nôtre Seigneur J. Christ a pû user d'Equivôques en parlant aux hommes, mais qu'en effet il en a usé, voire en niant une proposition de foy; car nous croyons, qu'il a sçeu le jour du jugement, il a donc usé d'Equivôque*, dit Lessius, lors qu'en S. Marc Ch. 13. ℣. 32. il a dit *Or quand à ce jour-là, nul ne le sçait, non pas les Anges,*

ges, qui sont au Ciel, ni aussi le fils.

Le Jesuite Personius enseigne de même, qu'au seul Ch. 8. de S. Jean J. Christ a usé par huit fois d'Equivôques: quand il a dit; *Je ne juge personne, je ne cherche point ma gloire, qui garde ma Parole, ne verra point la mort. Abraham a veu mon jour & s'en est réjoui: avant qu'Abraham fut je suis &c.* Les Jesuites sont les premiers, qui ont attribué à J. Christ de s'étre servi des Equivôques. Depuis les Apôtres jusques aux Disciples de Loyola aucun Docteur de l'Eglise, aucun Heretique ne s'étoit avisé de dire, que les Equivôques fussent autorisées dans l'Ecriture. Ce blaspheme étoit reservé pour les derniers tems. Il n'y avoit que les Jesuites, qui fussent capables de les mettre en credit par leur Doctrine & par leur pratique, & qui fussent si impies, que d'en faire Auteur le *Temoin fidele & veritable*, & qui étant la verité même ne peut mentir. Mais où sont les vrais Chrêtiens, qui oyant ce blaspheme, ne concluent pas que des gens, qui ont perdu tout le respect, qu'ils doivent à J. Christ, en luy attribuant une Doctrine de mensonges & de fraudes, sont absolument indignes d'étre supportez dans le Monde?

Les Jesuites non contents d'étre appellez Chrêtiens, ont voulu étre appellez *Jesuites* pour paroitre au dessus de tous les Chrêtiens. La verité est, qu'ils ne sont pas même Chrêtiens. Je ne suis pas le premier, qui en ai parlé en ces termes: cela a été dit à Rome même avant que vous ni moy fussions nez: cela a été prononcé par un Cardinal habile & hôneste homme, s'il en fut jamais: non seulement ce Cardinal l'a dit, mais il l'a écrit, & l'a écrit à un celebre Ministre d'Etat, sous le regne de Henry le Grand; c'est le Grand Cardinal d'Ossat, qui a écrit nettement à Mr. de Villeroi, que *les Iesuites ne croyoient pas en I. Christ*. Ce ne fut ni ressentiment, ni prejugé, qui luy fit faire ce jugement: c'est la Doctrine & la pratique des Jesuites au sujet de l'assassinat de Jean Chastel, qui le luy firent faire. Il sçavoit, que ceux, qui rejettent J. Christ ne sont pas Chrêtiens, & que ceux, qui rejettent sa Doctrine le rejettent luy même: apliquant ces maximes de J. Christ aux Jesuites, il avoit trouvé que par l'établissement de leur Morale, ils avoient rejetté celle de J. Christ: de là il conclut, qu'ils ne croyoient point en

Lettre 7.

en J. Chriſt. La concluſion n'eſt elle pas legitime? Pour les convaincre de rejetter la Doctrine de J. Chriſt par leur Morale, il ne faut que faire un Parallele de leur Morale avec celle du Sauveur, comme elle ſe void dans l'Evangile ſelon S. Math. Ch. 5. depuis le 27 verſet juſques à la fin. Tant s'en faut que J. Chriſt aprouve, ni le meurtre, ni l'adultere, ni le larcin, ni le menſonge, ni aucune ſorte de ſerment; au contraire il declare coupable de la gehenne, celuy qui aura dit la moindre injure à ſon frere; il condamne comme adultere celuy, qui aura regardé ſeulement une Femme pour la convoiter: ſi quelcun nous ôte le manteau, il veut que nous luy laiſſions le ſaye, s'il nous frappe en une joue, il veut, que nous luy preſentions l'autre; il veut que nous nous abſtenions de tout jurement, & que nous n'employons que l'oui & le nom; & qu'enfin nous ſoyons ſi éloignez de rendre injure pour injure, que nous beniſſions plûtôt ceux, qui nous maudiſſent, & que nous prions Dieu pour ceux, qui nous perſecutent. Ceux donc, qui comparerent ces derniers verſets du Chap. 5. de S. Math. aux 27 Maximes; que je

vous

vous ay produites de la part de la Compagnie de Jesus, se pourront-ils empêcher de conclurre, que la Morale des Jesuites est aussi opposée à celle du Sauveur, que les tenebres le sont à la lumieres, & que par consequent ils sont plûtôt les Disciples & les enfans de Belial, qu'enfans & Disciples de J. Christ, & que n'étant rien moins que Chrêtiens, & de la Compagnie de Jesus, les veritables Disciples de Jesus doivent consentir, à ce que cette Compagnie soit exterminée?

Je dis que les Jesuites ne sont rien moins que Chrêtiens. En effet s'ils ont quelque Religion, je suis persuadé qu'ils ont fait choix de la Payêne. Ils en donnerent une preuve concluante le 20 May 1685. dans leur Procession triomphante de Luxembourg. Ils l'ont eux mêmes publiée sous le titre de: *La Sainte Vierge Patrone Honorée & Bienfaisante dans la France, & dans le Luxembourg, dessein de la Procession, qui se fera par les Ecoliers du College de la Compagnie de Iesus à Luxembourg le 29 May 1685. Iour auquel l'image miraculeuse de Nôtre Dame de Consolation Patrone du Duché de Luxembourg, & Comté de Chiny sera rapportée de la Capitale de*

la

la Province dans sa Chapelle. On aprit dans cette procession quelle est la Religion de ces Peres. Car d'une part on y vid l'image de la S. Vierge portée en triomphe, & même le S. Sacrement: & de l'autre, toute sorte de divinitez profanes, le Dieu Mars, Vulcain, les Cyclopes, les Najades, Ceres, Flore, Pomone & autres Divinitez rustiques, sous le nom même de *Dieu* & de *Divinitez*.

Pendant que la Procession marcha avec le Saint Sacrement, on rencontra trois Theatres. Le 2 Theatre étoit pour le Dieu Mars, qui commanda à ses guerriers, à Vulcain, Bronte, Sterope, Pyracmon & autres anciens Bombardiers, de prendre garde de ne plus faire aucune insulte à la Chapelle de Nôtre-Dame de Consolation.

Sur le 3 Theatre on vid paroitre Ceres, Flore, Pomone, les Najades, les Nymphes des prairies & des bois, se réjouir du retour de Nôtre-Dame de Consolation à la Campagne. Tout le reste se ressemble & se répond tres bien. On ne void que des *Genies*, c'est à dire, des *Demons Familiers*, car c'est ce que signifie ce terme dans la langue Latine, des Genies de la France, de Luxembourg, des

des Genies même de l'Eglise & du Christianisme. Apres cela, Messieurs, ferez vous difficulté de conclurre, ou que les Jesuites sont Payens, ou qu'ils ne sont rien moins que Chrêtiens ; puis qu'ils en profanent si publiquement & si effrontement les Mysteres? Le bon est, qu'un an auparavant la S. Vierge comme Patrone de Luxembourg devoit empecher les François d'y entrer, dequoy les Jesuites furent caution. Pour cet effet ils demanderent à la ville, qu'on mit entre les mains de la Vierge une clef d'or, pour leur en fermer l'entrée. La fin de tout cela ; c'est que les François n'ont pas laissé d'entrer dans Luxembourg ; mais la *clef d'or* a demeuré aux Jesuites.

Autre preuve du Paganisme des Jesuites, ou du moins d'un esprit de profaneté, qui regne dans leur Compagnie, c'est un imprimé, qui a pour titre: *Ballet dansé l'an 1686. à la reception de Monseigneur l'Archevêque d'Aix.* Premierement, que les Jesuites dansent ou fassent danser un Ballet, est quelque chose de ridicule, & qui choque le bon sens aussi bien que la gravité d'une Compagnie, qui se reclame du nom de *Iesus*.

En

En ſecond lieu, que ce Ballet ſoit danſé à la reception d'un Evêque, & d'un Paſteur, c'eſt une profanation toute viſible de la Mitre & de l'Epiſcopat. Mais ce qui comble la meſure de la profaneté, c'eſt qu'on ne vid partout que de Divinitez Payênes: Jupiter, Hercule, Orphée, Apollon, Eſculape, Argus, Mercure, des Genies, des Zephirs, des Songes; la Renommée, la Diſcorde, les Furies, en ſont les principaux Acteurs: l'Innocence, la Verité, la Religion n'y paroiſſent que pour être deshonorées.

Quelques années auparavant, les Jeſuites de la Fleche firent danſer le S. Eſprit ſous le nom *d'Amour divin* avec les divinitez fabuleuſes. Car pour montrer le peu de pouvoir qu'a le S. Eſprit ſur le Cœur de l'homme, ils luy firent employer Vulcain, les Najades & Morphée pour domter un cœur rebelle ſans en pouvoir venir à bout. N'eſt ce pas prouver la puiſſance du Libre arbitre contre les efforts de la Grace d'une maniere à faire fremir une ame, qui a quelque etincelle de pieté? N'eſt ce pas un Sacrilege digne du fouet, du pilory, & de la corde?

Ar-

Arcum Dola dedit Patribus, dedit alma Sagittam,
Gallia, quis funem, quem meruêre, dabit?

C'est l'interêt des Juifs, Mahometans & Payens. C'est l'interêt des Juifs, des Mahometans, des Payens, en un mot de tous les hommes du Monde; par ce que par leurs Maximes ils ruinent, autant qu'en eux est, la Societé civile, & toute sorte de commerce en ruinant la sincerité & la bonne foy. Voicy les Maximes par lesquelles ils ruinent la bonne foy, & aneantissent la sincerité. Escobar Theol. Moral. Tom. L. 1. 10. *Dans les contracts civils celuy, qui s'est obligé exterieurement de parole, ou par écrit, & qui interieurement n'a pas voulu s'obliger, ne l'est point en conscience, & peut reprendre en cachette ce qu'il auroit vendu en rendant le prix.* Idem tr. 1. exam. 3. C. 7. *Dans une opinion probable, que la taxe des Marchandises n'est pas juste, on peut user de faux poids pour gagner davantage, & le nier avec serment en usant d'equivôques, lors qu'on en est interrogé par le juge.* Idem Tom. 1. L. 1. S. 11. C. 7. *Il n'y a aucun peché à contracter un mariage par feinte, en usant d'Equivôque devant l'Eglise, lors qu'on y est poussé par une grande crainte.*

Censure des Casui- *Celuy qui est élevé à une Magistrature, ou à un office public, par une recommendation, ou par un present, pourra avec une restriction men-*

mentale prêter le ferment, qu'on a accoutumé de requerir par ordre du Roi de femblables perfonnes, fans avoir aucun égard à l'intention de celuy qui exige ce ferment; par ce qu'un homme n'eft pas tenu de confeffer un crime caché. ftes par la faculté de Louvain.

Suppofez, Meffieurs, que ces Maximes foient receuës des Juifs, des Mahometans, des Payens, auffi bien que des Chrêtiens, qui ont été haleinez par les Jefuites, quelle communication & correfpondance y pourra-t-il avoir des uns avec les autres, quel contract pourront ils paffer, quel traitté pourront ils faire, quel commerce pourront ils avoir entr'eux, puis qu'ayant adopté les Maximes de la Morale Jefuitique, il n'y peut avoir aucune fûreté, mais plûtôt que toute raifon de défiance; la bonne foy étant ruinée & la fincerité étant bannie de tous les cœurs? Il faut donc, puis que les Maximes de la Morale des Jefuites, rompent tous les liens de la Societé civile, & qu'elles font un manifefte contre tout le genre humain, que les Juifs, les Mahometans, les Payens, & tout ce qu'il y a de Chrêtiens & d'hommes fur la terre, fonnent le tocfin contre les Jefuites pour détruire & abolir cette Societé.

Tocfin fonné contre les Jefuites.

Ce

Morale prat. 1 Vol.

Ce Tocsin a été déja sonné contr'eux par trois grands Archevêques de Malines, qui ont possedé cette dignité l'un apres l'autre, & qui sont morts en reputation de Sainteté. Car le plus ancien de ces trois Prelats a dit des Jesuites ; *Isti homines in principio florebunt, sed postea erunt execratio omni Populo*, c'est à dire, *cette Societé fleurira au commencement, mais dans la suite, elle sera en execration à tous les peuples du Monde.* Son Successeur a predit d'eux ; *Isti homines turbabunt Eclesiam*, c'est à dire ; *Cette Societé troublera l'Eglise.* Et le troisiéme a prophetisé ; *Isti homines fient ut stercus terræ*, c'est à dire, *cette Societé deviendra comme la fiente de la terre.*

Tocsin sonné contre les Jesuites par 3. Archevêques de Malines.

Toutes les Universitez de l'Europe, celle de Cracovie, de Louvain, de Padoue, celle d'Espagne & de France, les Evêques, le Clergé, tous les Ordres Religieux & les Parlemens ont sonné contr'eux le Tocsin, lors que prevoyant les maux, que leur Societé causeroit à l'Eglise, & aux Etats, on s'est quasi opposé par tout à leur établissement. La Faculté de Theologie de Paris en particulier dans ce fameux Decret, dont on ne sçauroit trop parler, sonna bien hautement le Tocsin contre

Par toutes les Universitez de l'Europe.

eux

eux en disant ; que *cette Societé sembloit perilleuse en ce qui regarde la foy, propre à troubler la paix de l'Eglise, à renverser la Religion Monastique, & née plûtôt pour détruire, que pour edifier.*

Il n'y a pas jusqu'aux Jesuites mêmes, qui ne s'en soient mêlez : le fameux *Mariana* a fait un traitté exprez, où il découvre les *defauts*, qu'il avoit remarquez dans leur gouvernement, & il fait voir que dés le tems, qu'il écrivoit, leur Societé étoit tellement defigurée, que S. Ignace même ne l'auroit pas reconnue, s'il étoit venu au Monde. Et Mutius Viteleschi leur sixiéme General, faisant reflection sur la facilité criminelle, avec laquelle ceux de sa Congregation embrassoient toutes les nouvelles opinions, qui *alloient* (ce sont ses termes) *à corrompre & à ruiner la pieté des fideles*, dit dans une Lettre aux Superieurs de toutes leurs Maisons, qu'il *est bien à craindre, que les opinions trop libres de quelques uns de la Societé, principalement dans les matieres des mœurs, non seulement ne la renversent elle même de fond en comble, mais encore ne causent de tres grands maux dans toute l'Eglise de Dieu.* Par le Jesuite Viteleschi.

Je reviens à Mariana, qui sonne le Par Mariana.
Tocsin

Tocſin contre la Societé d'une terrible force : *Que quelcun*, dit-il, *ſoit ſeulement bien hardy, quelque faute qu'il ait commiſe, on en demeurera là, pourveu qu'il ſçache uſer de quelque défaite, & trouver quelque couverture. Ie laiſſe à part les crimes les plus groſſiers, dont on pourroit faire un grand denombrement, & qui ſe diſſimulent, ſous couleur qu'il n'y a pas de preuves ſuffiſantes, ou de peur de faire du bruit, & que ce bruit ne viêne à éclatter. Car il ſemble, que tout nôtre gouvernement n'ait point d'autre but, que de couvrir les fautes, & de jetter de la cendre deſſus, comme ſi le feu pouvoit manquer tôt ou tard de jetter de la fumée. Si l'on exerce quelque rigueur, c'eſt ſur de pauvres malheureux, qui n'ont ni force ni protection, de quoy on a aſſés d'exemples : les autres feront de tres grands maux, ſans qu'on touche ſeulement à leur Robe. Un Provincial, ou un Recteur renverſera tout, violera les Regles, & les Conſtitutions, diſſipera les biens, ou même les donnera à ſes Parens : le chatiment qu'on luy impoſera apres pluſieurs années, ſera de luy ôter ſa charge, & encore le plus ſouvent on rendra ſa condition meilleure. Y-a-t-il quelcun, qui connoiſſe quelque Superieur, qui ait été chatié par ces ſortes d'excez, pour moi je n'en ai aucune connoiſſance.* Enſuite, apres avoir dit, qu'il ſeroit

roit à souhaiter, qu'il y eut dans la Societé des recompenses pour les bons, & des chatimens pour les vicieux, il ajoute: *C'est une chose deplorable, & que Dieu permet pour nos pechez, qu'on fasse le plus souvent tout le contraire: car parmi nous les bons sont affligez, & même mis à mort sans cause, ou pour des causes tres legeres, par ce qu'on est assûré, qu'ils ne parleront, & ne resisteront point, de quoy l'on pourroit rapporter plusieurs exemples tres funestes: & les mechans sont supportés, par ce qu'on les craint*, *ce qui est une conduite capable*, conclud il, *de faire que Dieu abyme la Compagnie.*

Lors que l'Auteur de la Morale Pratique parle en ces termes dans la Preface du 1. Volume: *On ne parlera pas icy d'un tres grand nombre d'Histoires, dont on a entre les mains des memoires tres amples, & tres certains, où les noms & les surnoms des particuliers, les maisons & les Provinces, & les circonstances des crimes sont specifiées, d'une maniere qui ne laisse pas le moindre doute dans l'Esprit, sur les faits, qui y sont rapportez; & qui feront voir, si ces Peres nous forcent de les publier, qu'il n'y a point d'excez, qui ne se commette parmi eux: qu'ils abusent de leurs Missions, dans les païs Etrangers, pour tendre des pieges à la chasteté: de la conversation, de la* Par l'Auteur de la Morale Pratique.

 Parole

Parole de Dieu, & de la direction des Monasteres pour corrompre les Vierges consacrées à Dieu, les filles & les Femmes: de la penitence pour pervertir les consciences, de leurs congregations & de leurs Colleges pour des excez qu'on n'oseroit nommer.

Lors, dis-je, que ce discret Auteur s'explique en ces termes de moderation, il sonne le Tocsin contre la Societé d'une terrible maniere, puis qu'il donne à entendre que toutes les enormitez des Jesuites, & qui sont étalées dans la Morale pratique, ne sont rien à comparaison de celles, qu'il reserve dans les Memoires, certains & indubitables, qu'il a par devers luy, & qu'il publiera, s'il y est contraint. *S'il y est contraint?* Je suis faché de cette parole, car l'interêt de l'Eglise & de tout le genre humain sont des motifs assez puissans, pour obliger un Chrêtien à ne pas detenir la verité en injustice. Il en a dit pourtant assez dans ce peu de paroles contre les Reverends pour obliger tout le Monde à leur courre sus.

Par l'Evêque des Canaries.

Melchior Canus, Evêque des Canaries, une des plus grandes lumieres de l'Espagne, a aussi sonné le Tocsin contre cette Societé, d'une maniere aussi forte

forte que l'auroit pû faire un Protestant. Ce Prelat illustre ne les vid pas plûtôt paroitre, qu'il crût, que la fin du Monde approchoit, & que l'Ante-Christ paroitroit bien-tôt, par ce que ses *Precurseurs & ses Emissaires* (c'est ainsi qu'il designoit les Jesuites) commençoient à paroitre. Il publioit par tout, non seulement dans les Conversations & les Conferences particulieres, mais dans ses sermons & ses leçons publiques, qu'il voyoit en eux toutes les marques, que S. Paul a declaré, qu'auroient les sectateurs de l'Ante-Christ. Et lors que Turrien, qui étoit de ses amis, & qui s'étoit fait Jesuite, le prioit de cesser de persecuter son Ordre; & qu'il alleguoit pour cela l'aprobation que le S. Siege luy avoit donné, il ne luy répondoit autre chose, sinon qu'il se croyoit obligé en conscience d'avertir les peuples, comme il faisoit, qu'ils ne se laissassent pas seduire par eux. C'est le Jesuite Orlandin, le Panegyriste de la Societé, qui nous aprend cette particularité, vrayment memorable dans l'Image du 1. siecle Lib. 4. Chap. 5. Pag. 496. Quand au passage de S. Paul, que le sçavant Evêque des Canaries apliquoit aux Jesuites, Par S. Paul.

ſuites, c'eſt le commencement du Chap. 3. de la 2. Epitre à Timothée juſqu'au 13 Verſet! *Or ſçachez, que dans les derniers jours il viendra des tems facheux. 2. Car il y aura des hommes amoureux d'eux mêmes, avares, orgueilleux, mediſans, desobeiſſans à leurs Peres, ingrats, impies. 3. Denaturez, ſans foy, & ſans loyauté, calomniateurs, intemperants, inhumains, ſans affection pour les gens de bien. 4. Traitres, inſolens, & plus amateurs de la volupté, que de Dieu. 5. Qui auront une apparence de pieté, mais qui en ruineront la vertu & l'Eſprit. Fuy donc ces gens là. 6. Car de ce nombre ſont ceux, qui s'introduiſent dans les maiſons, & qui trainent apres eux comme captives des femmes chargées de pechez, & poſſedées de diverſes paſſions. 7. Leſquelles apprenent toûjours, & qui n'arrivent jamais juſqu'à la connoiſſance de la verité. 8. Mais comme Iannes & Mambres reſiſterent à Moïſe, ceux-cy de même reſiſtent à la verité. Ce ſont des hommes corrompus, dans l'Eſprit & pervertis dans la foy. 9. Mais le progrez, qu'ils feront, aura ſes bornes; car leur folie ſera connue de tout le Monde, comme le fut alors celle des Magiciens. 12. Tous ceux qui veulent vivre ſelon pieté en I. Chriſt, ſeront perſecutez. 13. Mais les Mêchans & les impoſteurs ſe fortifieront de plus en plus dans le mal,*

mal, seduisans les autres & étant seduits eux mêmes. Plus j'ay consideré ces Paroles de S. Paul, plus j'ay demeuré persuadé, que l'Evêque des Canaries avoit raison, de les apliquer comme il a fait à la Compagnie de Jesus; car il n'y a pas un seul trait dans ce tableau, qui ne luy conviêne parfaitement: de sorte que selon le sentiment de ce Prelat S. Paul est le premier, qui a sonné le Tocsin contre les Jesuites.

Il n'y a pas jusqu'aux Religieuses qui ne s'en soient mêlées. S. Hildegarde sonna le Tocsin, contre cette Societé sous le Pape Jean XXIII. 1415. par cette Prophetie memorable, que voicy, comme elle est rapporté par Sovius au Tom. XV. de ses Annales Eclesiastiques: *Il s'élevera des gens, qui s'engraisseront & se nourriront des pechez du peuple; ils feront Profession d'étre du nombre des mendians; ils se conduiront, comme s'ils n'avoient ni honte ni pudeur: ils s'étudieront à inventer de nouveaux moyens de faire le mal: de sorte que cet ordre pernicieux sera maudit des sages, & de ceux qui seront fideles à J. Christ. Le Diable enracinera dans leurs cœurs quatre vices principaux:* la flatterie, *dont ils se serviront pour attirer le Monde à leur faire de grandes largesses:* l'envie; Par S. Hildegarde.

vie; qui *fera qu'ils ne pourront ſoufrir qu'on faſſe du bien aux autres:* l'Hypocriſie, *qui les portera à uſer de diſſimulation pour plaire aux autres:* & la mediſance, *à la quelle, ils auront recours pour ſe rendre plus recommendables en blamant tous les autres. Ils prêcheront ſans ceſſe aux Princes de l'Egliſe ſans devotion, & ſans qu'ils puiſſent pretendre aucun exemple d'un veritable martyre, afin de s'attirer les louanges des hommes, & de ſeduire les ſimples. Ils raviront aux veritables Paſteurs le droit d'adminiſtrer les Sacremens aux peuples. Ils enleveront les aumônes aux pauvres, aux miſerables & infirmes. Ils ſe mêleront pour cela parmi la populace; ils contracteront familiarité avec les Femmes, & leur aprendront à tromper leurs maris, & à leur donner leur bien en cachete: ils recevront librement toutes ſortes de biens mal acquis, en promettant de prier pour ceux, qui les leur donneront; voleurs de grands chemins, larrons, concuſſionaires, uſuriers, fornicateurs, adulteres, Heretiques, ſchiſmatiques, apoſtats, ſoldats dereglez, marchands, qui ſe parjurent, enfans des veuves, Princes, qui vivent contre la Loi de Dieu, & generalement tous ceux, que le Demon engage dans une vie molle & libertine, & conduit à la damnation Eternelle: tout leur ſera bon.*

Or

Or le peuple commencera peu à peu à ſe refroidir pour eux ; & ayant reconnu par experience, que ce ſont des ſeducteurs, il ceſſera de leur donner ; & alors ils courront autour des maiſons comme des chiens affamez & enragez, les yeux baiſſez, retirant le cou comme des vautours, cherchant du pain pour ſe raſſaſier. Mais le peuple leur criera ; malheur à vous enfans de deſolation ; le Monde vous a ſeduits ; le Diable s'eſt emparé de vos cœurs & de vos bouches, vôtre Eſprit s'eſt egaré dans vaines ſpeculations : vos yeux ſe ſont pleu dans les vanitez du ſiecle ; vos pieds été vite, & legers pour courir à toute ſorte de maux. Souvenez vous, que vous ne pratiquiez aucun bien, & que vous faiſiez les pauvres, & que cependant vous étiez riches ; les ſimples & que vous étiez puiſſans ; que vous étiez de devots flatteurs, de Saints Hypocrites, des mendians ſuperbes, des ſuplians effrontez, des Docteurs legers & inconſtans, d'humbles Orgueilleux, de pieux endurcis ſur les neceſſitez des autres, de doux calomniateurs, de pacifiques perſecuteurs, des amateurs du Monde, des ambitieux d'hôneur, des vendeurs d'indulgences, des ſemeurs de diſcorde, des martyrs delicats, des Confeſſeurs à gage, des gens, qui diſpoſoient toutes choſes à leur commodité, qui aimoient les ayſes & la bonne chere, qui achetoient ſans ceſſe des maiſons, &

qui travailloient ſans ceſſe à les élever ; de ſorte que ne pouvant plus monter plus haut, vous êtes tombez comme Simon le Magicien, dont Dieu briſa les os, & qu'il frappa d'une playe mortelle à la priere des Apôtres. C'eſt ainſi que vôtre Ordre ſera détruit à cauſe de vos ſeductions & de vos iniquitez. Allez Docteurs de peché & de deſordre, Peres de corruption, Enfans d'iniquité : nous ne voulons plus écouter vos Maximes, ni ſuivre vôtre conduite.

Par l'Evêque de Balbaſtro. Un autre ſonneur du Tocſin contre cette Societé ; c'eſt Don Jerôme Batiſte de la Nuza de l'Ordre de S. Dominique, Evêque premierement d'Albarazin, & enſuite de Balbaſtro, lequel à fait un ample commentaire ſur la Prophetie de Sainte Hildegarde, & qui fait voir, que tout ce qui eſt dit, convient parfaittement aux Jeſuites.

Par le Cardinal Borromée. Un autre ſonneur de Tocſin contre la Societé, c'eſt S. Charles Borromée Archevêque de Milan, qui ôta aux Jeſuites le ſeminaire qu'ils y avoient établi : car ce Prelat étoit trop charitable & trop bon de ſon naturel, pour avoir fait ce déplaiſir à cette Compagnie, s'il n'eut pas connu ſenſiblement le danger, qu'il y avoit de leur confier la jeuneſſe ; mais il étoit auſſi trop zelé pour ne

point avertir toute l'Eglise par son exemple, qu'il ne falloit plus soufrir des gens, qui pensoient plus à leurs interets qu'à ceux de l'Eglise, & à l'agrandissement de leur Societé, qu'à l'avancement du Regne de J. Christ.

Vous ne trouverez pas mauvais, Messieurs, qu'étant animé par tant d'exemples, & des exemples d'un si grand eclat, je me mêle aussi de sonner le Tocsin contre la Societé: mais n'attendez de moy rien d'extraordinaire. Je n'ay ni songé des songes, ni veu des visions, ni n'ay jamais rien sceu de l'Astrologie Judiciaire: j'irai seulement mon grand chemin: je poserai des principes, dont tout le Monde tombera d'accord, d'où je tirerai des conclusions, qui seront pour le moins des conjectures vrai-semblables, que cette Societé ne peut pas le porter gueres loin, & qu'elle est proche de sa fin. Le premier Principe est un Proverbe du plus sage de tous les Rois, *l'Orgueil va devant la ruine & precede l'ecrasement.* C'est un Oracle d'un Prophete: *il y a un jour assigné de la part du Dieu des Armées contre toute Montagne, & contre tout cote haut & élevé, contre les cedres du Liban hauts & élevez, & contre les chesnes*

Par l'Auteur.

1. Presage l'Orgueil.

du Bacan. C'eſt un arrêt du fils de Dieu: *quiconque s'éleve, ſera abaiſſé*. Maintenant conſiderez je vous prie juſques où les Jeſuites ſe ſont élevez, le point d'arrogance, ou ils ſont montez, l'Eſprit d'Orgueil, dont ils ſont poſſedez. Ils ſe ſont élevez au deſſus de tous les Chrêtiens, par le nom de Jeſuites: ils veulent par là qu'on croye, qu'ils ſont attachez plus étroitement à J. Chriſt, que tous les autres Chrêtiens, qu'ils ont une communion plus intime avec luy, qu'ils ſont de la confidence & du Cabinet, & qu'ils ont le Privilege, ou un ſemblable à celuy de l'Apôtre favori, qui s'apuyoit ſur le ſein de Jeſus. Ils ont fait imprimer *l'Image du premier ſiecle*, qui eſt le Panegyrique de leur Societé avec cette image au frontiſpice, de laquelle la Societé eſt repreſentée comme une jeune Fille, qui a au deſſus de ſa tête trois Anges, qui la couronnent de trois Couronnes, l'une, de la Virginité, l'autre de la Doctrine, l'autre du Martyre. Tous les titres glorieux, & tous les éloges, que l'Ecriture donne à l'Egliſe, ſont attribuez dans ce Livre à la Compagnie de Jeſus: c'eſt *l'Epouſe de Dieu*, *ſon heritage*, *ſon jardin de delices*, *ſon precieux joyau*, *ſa nation*

Sainte:

Sainte : de ſorte que ces paroles du Pſeaume, *Cité de Dieu, on a dit des choſes glorieuſes de toy, car le tres Saint t'a fondée*, ſe doivent entendre de la Compagnie de Jeſus. Ils ſont la lumiere du Monde, le ſel de la terre, le fleau des hereſies, la terreur du vice, le modele de la vertu. Il n'y a qu'eux qui ſont vraiment infaillibles, ils ſont l'Urim & le Tummin du Nouveau Teſtament. Ce ſont eux qu'il faut conſulter. Ils ne font pas ſcrupule de dire, que *Dieu ayant parlé à pluſieurs fois, & en pluſieurs manieres à nos Peres par les Prophetes, il a parlé en ces derniers jours par S. Ignace, lequel il a établi heritier de toutes choſes.* Ils ſe ſont élevez au deſſus des Loix de leur fondateur, lesquelles ils n'obſervent point, au deſſus des Bulles du Pape, dont ils ſe môquent, au deſſus de celles de l'Egliſe, au deſſus de celles du fils de Dieu. Car les Jeſuites donnent la permiſſion de tuer pour éviter la honte d'avoir receu un ſouflet, & Jeſus veut qu'apres avoir receu un ſouflet, on en attende patiemment un autre. Les Jeſuites diſputent, & cherchent des raiſons, afin qu'apres avoir enduré le ſouflet, on pourſuive & l'on tue celuy, qui l'a donné. Et Jeſus au contraire

Morale prat. 1. Vol.

met le bonheur de ſes Diſciples dans les ſoufrances. J. Chriſt veut qu'on baille même la tunique à celuy, qui nous ôté la robe, & les Jeſuites veulent qu'on tue un homme, qui s'enfuit, quand même nous ſerions en doute, ſi nous le pourrions recouvrer par une voye plus douce. Ils s'élevent donc au deſſus du Fils de Dieu: ils pouſſent donc l'Orgueil plus loin que Lucifer; car lors que le Tentateur ſeduiſit nos premiers Parens, il ne leur fit pas eſperer, qu'en mangeant du fruit défendu, ils ſeroient au deſſus de Dieu, mais ſeulement, qu'ils *luy ſeroient ſemblables*. Les Jeſuites ſont allez plus avant, non contents d'être ſemblables & conformes à J. Chriſt, en obeiſſant à ſes Loix, ils ont eu l'audace de s'élever au deſſus en renverſant ſes Loix les plus ſacrées.

Que dites vous à cela, Meſſieurs? Croyez vous, que les Jeſuites puiſſent demeurer longtems dans ce degré d'Orgueil, où ils ſont montez, apres avoir oui l'éclat du tonnerre, qui menace tous les ſuperbes d'abaiſſement, de ruine & d'écraſement? Vous me direz peut être, que je ne raiſonne pas juſte, puis que l'experience eſt contre moy,

me

me faiſant voir, que les Jeſuites ſont montez à ce degré d'Orgueil, dés qu'ils ont paru au Monde, & que cependant ils n'ont jamaïs tant fleuri qu'à preſent. Mais cela même, qu'il y a longtems, que les Jeſuites ſont animez du même Eſprit d'Orgueil, qui nous étonne ſi fort aujourdhuy, me perſuade, que la ruine, qui les menace, eſt ſur le point de fondre ſur eux; puis qu'il n'eſt pas poſſible, que les arrets de la juſtice divine ſoient, ni éludez, ni revoquez, ni retardez.

Le ſecond principe, que je poſe eſt qu'une *grande & parfaitte proſperité ne dure pas*. Et que le même moment, qui arrete ſon acroiſſement & ſa montée, commence ſa deſcente & ſon deperiſſement. Il en va juſtement de la grande proſperité des Societez humaines, comme de la ſanté du corps humain. Les Medecins tiênent que lors qu'elle eſt arrivée au plus haut point de ſa vigueur, c'eſt un état dangereux, par ce qu'il ne dure pas, & qu'il eſt toujours ſuivi de grandes maladies, & le plus ſouvent de la mort. C'eſt ce qui ſe pourroit prouver par l'induction de toutes les Societez, qui ont fait le plus de bruit dans le Monde, je veux dire les Republiques, & les Ro-

2 Preſage, la ſouveraine proſperité.

yaumes, & mieux encore par l'exemple des Societés moins nombreuſes, comme ſont les familles des grands & des Souverains, qu'on a veu deſcendre du faiſte le plus élevé de la Fortune, les unes peu à peu, les autres tout d'un coup, comme emportées par un tourbillon, ou conſumées par le feu du Ciel. Or je ſoutiens, que la proſperité de la Compagnie de Jeſus eſt aujourdhuy au plus haut degré, où elle puiſſe monter. Je croy bien que les Jeſuites ne m'accorderont pas cette propoſition; par ce qu'ils ont l'Ambition d'Alexandre le Grand, qui ayant pouſſé ſes conquêtes juſques aux Indes, fut affligé de ne trouver plus de Païs à conquerir: mais il n'eſt pas juſte que des inſatiables en ſoient creus. Il n'y a point de proſperité, qui n'ait ſes bornes & ſa durée, il n'y en peut avoir d'infinie ni d'éternelle. C'eſt ſur ce pied-là qu'il faut juger de la proſperité des Jeſuites. Je ſoutiens encore une fois, que le degré d'élevation, où ils paroiſſent aujourdhuy, eſt le ſupreme & le dernier; qu'il faut qu'ils prênent maintenant la peine de deſcendre; puis qu'ils ne peuvent demeurer en repos, & qu'ils ne peuvent plus monter. Car que leur faut il pour

pou-

pouvoir dire, qu'il manque encore quelque chose à leur prosperité? N'ont ils pas des richesses immenses? n'en ont ils pas assez pour conter parmi leurs Pensionnaires des Princes & des Rois. N'offrirent il pas aux Venitiens cinq cens mille Ducats pour les recevoir dans leur Republique? S'ils ne sont pas investis personnellement de toutes les Dignitez de l'Eglise, n'en disposent ils pas presque partout? Y a-t-il presque ou Evêque, ou Archevêque, ou Cardinal, qui ne soient leurs Creatures. Ne sont ils pas les Maitres des Conseils de presque tous les Rois? Ne font ils pas les Edits & les declarations, d'où depend la destinée des peuples. Ne sont ils pas les distributeurs en recompenses, les arbitres de la guerre & de la paix? Ils ne sont pas contents encore, me direz vous. Je le voy bien, qu'ils ne sont pas contents, & je dis de plus, qu'ils ne le seroient pas, quand il y auroit un Jesuite sur le S. Siege, quand tout le College des Cardinaux ne seroient que Jesuites, quand il y auroit un Jesuite sur le Trône d'Angleterre, un autre sur celuy de France, un autre sur celuy d'Espagne, un autre sur celuy de l'Empire, un au-

yaumes, & mieux encore par l'exemple des Societés moins nombreuses, comme sont les familles des grands & des Souverains, qu'on a veu descendre du faiste le plus élevé de la Fortune, les unes peu à peu, les autres tout d'un coup, comme emportées par un tourbillon, ou consumées par le feu du Ciel. Or je soutiens, que la prosperité de la Compagnie de Jesus est aujourdhuy au plus haut degré, où elle puisse monter. Je croy bien que les Jesuites ne m'accorderont pas cette proposition; par ce qu'ils ont l'Ambition d'Alexandre le Grand, qui ayant poussé ses conquêtes jusques aux Indes, fut affligé de ne trouver plus de Païs à conquerir: mais il n'est pas juste que des insatiables en soient creus. Il n'y a point de prosperité, qui n'ait ses bornes & sa durée, il n'y en peut avoir d'infinie ni d'éternelle. C'est sur ce pied-là qu'il faut juger de la prosperité des Jesuites. Je soutiens encore une fois, que le degré d'élevation, où ils paroissent aujourdhuy, est le supreme & le dernier; qu'il faut qu'ils prênent maintenant la peine de descendre; puis qu'ils ne peuvent demeurer en repos, & qu'ils ne peuvent plus monter. Car que leur faut il pour

pou-

pouvoir dire, qu'il manque encore quelque chose à leur prosperité ? N'ont ils pas des richesses immenses ? n'en ont ils pas assez pour conter parmi leurs Pensionnaires des Princes & des Rois. N'offrirent il pas aux Venitiens cinq cens mille Ducats pour les recevoir dans leur Republique ? S'ils ne sont pas investis personnellement de toutes les Dignitez de l'Eglise, n'en disposent ils pas presque partout ? Y a-t-il presque ou Evêque, ou Archevêque, ou Cardinal, qui ne soient leurs Creatures. Ne sont ils pas les Maitres des Conseils de presque tous les Rois ? Ne font ils pas les Edits & les declarations, d'où depend la destinée des peuples. Ne sont ils pas les distributeurs en recompenses, les arbitres de la guerre & de la paix ? Ils ne sont pas contents encore, me direz vous. Je le voy bien, qu'ils ne sont pas contents, & je dis de plus, qu'ils ne le seroient pas, quand il y auroit un Jesuite sur le S. Siege, quand tout le College des Cardinaux ne seroient que Jesuites, quand il y auroit un Jesuite sur le Trône d'Angleterre, un autre sur celuy de France, un autre sur celuy d'Espagne, un autre sur celuy de l'Empire, un autre

tre ſur celuy de Conſtantinople, ce qui ne ſe verra jamais, quelques folles que ſoient leurs eſperances. Mais leur mécontentement ne procedant que de leur avidité inſatiable, n'empeche pas, que leur proſperité ne ſoit au plus haut point de grandeur, où des gens de robe & de petit collet puiſſent monter, & que je ne ſois en droit de ſonner le Tocſin une ſeconde fois contr'eux, & de les aſſûrer de la part de la raiſon, qu'un revers equitable de la Providence, les culbutera bien-tôt. *Vous riches, pleurez maintenant, hurlant pour les miſeres, qui vont tomber ſur vous. Vos richeſſes ſont pourries, vos veſtemens ſont devenus tous rongez de tignes, vôtre or & vôtre argent eſt enrouillé, & leur rouille vous ſera en temoignage, & mangera vôtre chair comme le feu. Vous avez amaſſé un treſor pour les derniers jours.*

3. Preſage, l'extreme ſuperſtition.

Le 3. Principe eſt *l'Idolatrie*, que les Jeſuites ont portée à ſon comble. Car il n'y a rien que Dieu regarde avec tant d'horreur, qu'une ſuperſtition outrée, & qu'une Idolatrie qui ne garde point de meſures, & qui n'a point de bornes. Que les Jeſuites ſoient coupables de cet excez, je ne veux que le ſeul livre de leur Pere Craſſet, répondant *aux avis*

ſalu-

salutaires. C'est un Prelat, qui avoit donné ces salutaires avis pour reprimer les excez, qu'il voyoit commettre par les Catholiques dans leurs devotions envers la St. Vierge. Le Jesuite Crasset sontient, qu'on n'en sçauroit trop faire, & pour cet effet il entasse fable sur fable. Il est bon, Messieurs, que vous en entendiez quelques-unes, afin qu'il vous prêne envie de sonner le Tocsin contre cette Societé. Les pecheurs, dit ce Jesuite, étant les sujets de la Sainte Vierge, ce sont eux, qui luy forment une Couronne, & c'est pour cela qu'elle les aime d'une amour de tendresse, & de compassion, quelques mêchans qu'ils puissent être, comme une Mere a pitié de ses enfans. C'est ce qu'elle a revelé à S. Brigitte: *sçachez*, dit elle, *ma fille, qu'il n'y a point d'homme si mêchant & si maudit de Dieu, qui soit entierement abandonné de sa misericorde. Il n'y a pas de pecheur si desesperé, qui ne retourne à Dieu, & ne trouve misericorde, pourveu qu'il ait recours à moy.* S. Bonaventure est dans le même sentiment, & le declare par ces paroles consolantes: *ô Marie, quelque Miserable, que soit un pecheur, vous avez pour luy des tendresses de Meres, vous l'embrassez, vous le serrez*

Crasset part. 1. traitté 1

rez contre vôtre ſein virginal, & vous ne l'abandonnez point, que vous ne l'ayez reconcilié à ſon juge formidable. En voicy des
Idem. preuves convainquantes. Theophile d'Adanas, ville de Cilicie, *ayant été deposé de ſa charge d'Archidiacre, accuſé d'y avoir mal verſé, de rage s'alla donner au Diable, par l'entremiſe d'un Juif Magicien, dont il ſe ſervit, il renonça à Marie & à ſon fils Jeſus, & en donna cedule au Demon ſignée de ſa main: il revint de là deſeſperé de ce qu'il avoit fait; mais dans ces agitations de cœur & d'eſprit, il luy vint quelque moyen d'eſperance, que la Sainte Vierge le pourroit tirer de ce malheur. Il va donc dans ſon Egliſe, il ſe proſterne devant ſon image, il implore ſon ſecours, la Vierge l'exauça, elle le reconcilia à Dieu, & obligea le Diable à luy rendre ſa Cedule.* Un Jeune Gaſcon, Soldat de Profeſſion, aprez avoir mangé ſon bien s'étoit donné à Satan & avoit renoncé à J. Chriſt; *mais n'ayant pas voulu renoncer à la Sainte Vierge*, quelque inſtance que luy en fit le Demon, cela luy valut le pardon de ſon Apoſtaſie. Car s'étant allé *proſterner devant l'image de la Vierge, qui tenoit l'image de Jeſus entre ſes bras*, il entendit ce Dialogue entre ces deux images de la Mere & du Fils. La Mere dit à Jeſus: *ô mon*

ô mon Fils tres doux, ayez pitié de cet homme. Le Fils répondit: que *voulez vous, que je fasse à ce miserable, qui m'a renoncé.* Le jeune homme vit apres cela la S. Vierge, c'est à dire son image, qui se prosternoit aux pieds de son Fils, c'est à dire son image, elle luy demandoit sa grace; & aussi-tôt le Fils relevant la Mere, luy dit: *Ma Mere, je ne vous ay jamais rien refusé, je le veux: bien je luy pardonne, pour l'amour de vous.*

Une Fille appellée Beatrix servante d'un Convent, s'étant debauchée avec un Prêtre, & étant sortie du Convent, courut les bordels quinze ans, pendant lesquels la Vierge prit sa figure & servit le Convent, afin qu'on ne s'aperceut point de l'absence de Boatrix, & que son hôneur ne receut aucune atteinte. Et cela par ce qu'elle avoit prié la Vierge en sortant, & luy avoit dit, en luy remettant les clefs du Convent en main: *Madame je vous ai servie le plus devotement que j'ai pû; je vous remets vos clefs; je ne puis plus supporter les tentations de la chair.*

Une Femme commettoit adultere avec un de ses voisins, la Femme de celuy, qui faisoit cette infidelité, pria la Sainte Vierge de confondre cette mal-
heu-

heureuſe creature, qui luy debauchoit ſon mari; mais il ſe trouva, que cette impudique diſoit ſon *Ave Maria* ſept fois par jour. Et c'eſt pourquoy l'image de la Vierge répondit à la Femme, & luy dit: celle *dont tu parles, m'offre des Louanges, qui me ſont tres agreables: pendant qu'elle fait cela, je ne puis pas travailler à ſa confuſion; au contraire, je la preſerverai de honte, toutefois je la convertirai.*

Un voleur de grand chemin ayant jûné les ſammedis à l'hôneur de la Vierge, un jour qu'il fut pris & decapité ſur le lieu même, ſa tête en volant de deſſus le corps ſe mit à crier par trois fois *Confeſſion, Confeſſion, Confeſſion.* On alla chercher un Prêtre, le Prêtre venu remit la tête qui avoit été coupée, les Demons s'étoient jettez ſur ſon ame pour l'entrainer aux Enfers; mais que la Sainte Vierge avoit empeché, qu'elle ne ſe ſeparât de ſon corps juſqu'à ce qu'il ſe fut confeſſé, & qu'elle luy avoit obtenu cette grace pour avoir jûné les ſammedis à ſon hôneur.

Tous ces recits alleguez par le Jeſuite Craſſet, & pluſieurs autres de même eſtoffe, que je laiſſe, juſtifient ce que j'ay avancé, que les Jeſuites ont outré la ſu-

per-

perſtition, & pouſſé l'Idolatrie au delà de toutes les bornes: car que peut on deſirer d'avantage en fait de preuves; puis que ces recits font voir nettement, que ce n'eſt rien de fouler aux pieds les commandemens de Dieu, pourveu qu'on ſoit devot à la Vierge, que pourveu qu'on ait recours à la Vierge, quand on auroit renoncé J. Chriſt, & qu'on ſe ſeroit engagé avec le Diable par écrit, on ſort facilement de cet abime; & qu'en un mot dans quelque impieté, où l'on ſoit tombé, on evite les ſuplices éternels, pourveu qu'on ſoit devot à la Vierge! N'eſt ce pas élever la Sainte Vierge au deſſus de Dieu le Pere & de ſon Fils Eternel? N'eſt ce pas la faire maitreſſe abſoluë des pecheurs? N'eſt ce pas faire du Paradis & du grand Conſeil de Dieu, une Cour ſemblable aux Cours des Rois de la terre, où ordinairement les Femmes peuvent tout, & où les plus enormes crimes trouvent de la tolerance, & de l'impunité par la faveur des Femmes? Eh quelles Femmes, Juſte Ciel! Je fremis, quand je voy, que la Sainte Vierge fait l'office de ces Femmes-là, dans les recits que je vous ai faits. Apres cela, je ne puis m'empecher

pecher de sonner le Tocsin, contre la Societé une troisiême fois: car voyant d'un côté la superstition outrêe des Jesuites, & leur extreme Idolatrie, dans le livre de leur Pere Crasset, & d'un autre voyant que Dieu menace dans sa loi de *Visiter l'iniquité des Peres sur les enfans jusqu'à la troisiême & quatriême generation, sur ceux qui le haissent.* Estant seur que cette *iniquité*, dont la Loi parle, c'est *l'Idolatrie* défendue dans les premiers Articles, & que *ceux qui le haissent*, sont les Idolatres, violateurs de cette Loi, je ne me puis empecher de conclurre, que le Dieu fort & jaloux ne peut tarder guere plus à détruire cette Societé adultere.

Je ne voy pas, Messieurs, que vous puissiez opposer à ce que je viens de dire, que deux choses: l'une, que ces fables étoient repanduës & cette Idolatrie autorisée dans l'Eglise Catholique Romaine avant la Naissance de Loyola, & que par consequent, je ne puis tirer contre la Societé aucun presage, ni aucune conclusion de mon principe: l'autre, que ce n'est que le Pere Crasset, qui paroit coupable de cette Idolatrie, & qu'il n'est pas juste d'envelopper tout le corps

corps dans la condamnation d'un ſeul membre. Mais ces deux objections n'ôtent rien de la force de mon preſage, non la premiere; car Dieu traitte bien differemment l'Idolatrie commiſe dans un temps de tenebres, & celle qui eſt commiſe dans un temps de lumieres. *Celui qui ſçait la volonté du Maitre, & qui ne la fait pas, ſera battu de plus de coups.* Le Jeſuite *Craſſet* avoit été averti de la volonté du Maitre, par *les avis Salutaires de la Vierge à ſes devots indiſcrets.* C'eſt un Evêque Catholique Romain, qui eſt l'Auteur de cet ouvrage, ou qui du moins en a éte l'aprobateur. Ces avis ont retenti par tout: le Jeſuite Craſſet les a ouis; mais il n'en a pas profité: bien loin de là, il a refuté *ces avis Salutaires.* Dieu n'aura donc pas en ce tems pour l'Idolatrie des Jeſuites, le même ſupport qu'il a eu, avant la naiſſance de Loyola, qui étoit un tems d'ignorance & de tenebres: Non la ſeconde; car il n'en eſt pas des livres des Jeſuites comme de ceux de tous les autres Auteurs. Tous les Jeſuites Auteurs dependent ſi abſolument de leurs Superieurs, qu'ils ne peuvent avoir ni encre ni papier ſans une expreſſe permiſſion: ils ne peuvent pas

donc

donc mêtre au jour un livre, qu'on ne puisse, & qu'on ne doive imputer à toute la Compagnie. Et ignorez vous, Messieurs, l'obeissance aveugle qu'ils doivent à tous les Superieurs depuis le General jusques aux Recteurs des Colleges? D'ailleurs, si apres que le Livre du Jesuite Crasset eut veu le jour, il eut été censuré & condamné, la Compagnie seroit disculpée; mais ne l'ayant point fait, elle demeure toute entiere enveloppée dans la même condamnation. Enfin le Livre du P. Crasset n'a-t'il pas été imprimé à Paris avec aprobation de sa Compagnie, avec celle de l'Archevêque de Paris, & par permission du Roi? je ne puis donc, que je ne sonne le Tocsin contre cette Societé plus fort que jamais, & que je ne conclue, que bien-tôt on en verra la fin.

4. Presage, l'extreme perse-cution.

Le 4. Principe est la *Persecution:* car il n'y a rien de si opposé au genie de la grace Evangelique, que l'esprit persecutant, ni apres le blaspheme & l'Idolatrie rien que Dieu ait tant en horreur, ni qu'il ait puni d'une maniere plus terrible. Les exemples de la justice vengeresse de Dieu sur les persecuteurs sont en si grand nombre, qu'il s'en feroit un Livre

Livre assez épais. Le Livre intitulé, *Presages de la decadence des Empires*, en fait un de ses plus grands Articles, c'est un Livre digne de vôtre curiosité. Or deux choses sont constantes, l'une que les Jesuites n'ont été autorisez par les Papes, qu'à la charge, qu'ils s'employeroient de tout leur pouvoir, à la propagation de la foy, & qu'un des moyens de cette propagation est la guerre contre les Heretiques, jusques à les exterminer; l'autre, qu'il ne s'est pas fait une persecution contre les Lutheriens & les Calvinistes, en un mot contre ceux qu'on appelle du titre general *Protestans*, ou *Heretiques*, dont les Jesuites ne soient coupables, ou pour l'avoir conseillé, ou pour avoir fourni les moyens de l'executer. Je suis assuré qu'ils ne se plaindront pas que je leur impose, & qu'ils ne se recrieront pas, que c'est une calomnie: car c'est une affaire dont ils se font un grand merite & un honneur. Mais cela posé, ils sont coupables de tout le sang, qui a été épandu depuis plus de cent ans, de tous les massacres faits en Hollande, en Ecosse, en Angleterre, en France, dans le Païs-bas, dans

 la

la Savoye, dans l'Alemagne, dans la Hongrie, dans la Pologne, de tous ceux qu'on a fait mourir par tout, ou ſur les Echafauts, ou dans les priſons, ou dans les galeres, ou ſur la mer. Et ſi le ſang d'un ſeul Abel crie ſi fort contre Cain, que Dieu eſt émeu de ce cri, & prend connoiſſance de ce parricide pour le punir, quel cri ne fait pas tant de ſang répandu par tout de tant de Chrêtiens, contre qui on n'a autre ſujet de haine, que celui, que Cain crût avoir contre ſon frere, c'eſt d'avoir offert des ſacrifices, qui avoient été plus agreables à Dieu que le ſien? Cain ne le porta pas loin, il fut bien-tôt puni pour avoir épandu le ſang de ſon frere. Quelle apparence y a-t-il que Dieu laiſſe plus long tems impunie la mort tragique d'un ſi grand nombre de Chrêtiens, dont la Compagnie de Jeſus eſt notoirement coupable? Puis que cette Compagnie ſubſiſte, & regne encore par tout, il faut que *ſon iniquité ne ſoit pas encore accomplie*, comme celle des Amorrheens, & qu'elle n'ait pas encore comblé la meſure. Mais il eſt fort vraiſemblable de dire, qu'elle eſt plus qu'à demi pleine, & qu'elle eſt

fort

fort avancée. On m'a assûré qu'en Espagne ils ont depossedé depuis peu les Dominicains de l'Office de l'Inquisition. Voilà pour eux une belle occasion de faire perir tous les jours bien d'Innocens. Il n'y a pas long tems qu'ils ont fait mourir trois Princes, s'il en faut croire la voix publique, le Roi d'Angleterre Charles II. le dernier Electeur Palatin, Frere de Madame la Duchesse d'Orleans, & le Prince de Conty gendre du Roi tres-Chrêtien, par ce qu'il avoit obtenu de sa Majesté, la revocation de la permission de faire main basse sur les Huguenots, que le P. la Chaise avoit obtenue. Vous voyez, Messieurs, qu'ils pressent extremement les affaires par tout, & qu'en Angleterre, ils ne laissent pas quasi à sa Majesté Britannique, la liberté de respirer. *Leurs pieds n'ont jamais été si legers à répandre le sang*, qu'ils le sont aujourdhuy. Croyez moy, c'est une marque, qu'ils sont fort prez de leur ruine, ils y courent, & s'y precipitent. Les plus grands maux, qu'ils avoient à faire sont faits. Leur Orgueil s'est élevé jusques au Ciel, La Morale ne sçauroit étre plus cor-

rompuë qu'elle l'est: l'Idolatrie ne sçauroit étre plus grossiere: l'esprit de persecution ne sçauroit étre ni plus cruel, ni plus profane & impie, qu'il l'est à present; puis que l'on fait prendre par force la S. Hostie aux nouveaux convertis, c'est à dire, à ceux qui sont les plus mal disposez, & qui sont les plus indignes de s'aprocher de leurs Autels, & de participer à leurs Sacrez Mysteres. En un mot, ils ne sçauroient épandre un sang plus noble que celuy qu'ils ont versé. Le sacré sang de Bourbon, & de Stuart, crie vengeance, & presse la Justice de Dieu contre cette Societé meurtriere. Le jour approche, au quel on verra contr'eux accomplie la prediction du Fils de Dieu contre les Pharisiens: *tout le sang, qui a été épandu depuis Abel le juste, viendra sur vous jusques au sang de Zacharie Fils de Barachie, que vous avez mis à mort entre le Temple & l'Autel.* Ils n'épargnent pas le sang de leurs Catholiques mêmes, lors qu'ils ne sont pas à leur gré, & qu'ils ne peuvent pas les faire venir à leur point. Les Jesuites de Tholose massacrerent impitoyablement le President Duranti. Les Seize de

de Paris, le P. Pichenat à leur tête, firent pendre le President Brisson. Ils firent mourir de poison le Pape Sixte V. par ce qu'il avoit découvert le fin de leur Politique. Et le traittement, qu'ils firent au Duc d'Espernon, Pere du Cardinal de la Valette fut pire que la mort. Ils publierent par toute la France, qu'il étoit un Heretique, un Athée, qui avoit été au sabath avec les sorciers, & qui avoit fait la Cene de nuit avec les Huguenots: ils en vinrent à cette fureur, que de le peindre avec des Cornes, hideux comme un Diable, qui tente S. Antoine aux deserts, & que de rendre ces portraits si à la mode & si communs, qu'on en voyoit dans toutes les boutiques. Toutes ces violences commises indifferemment partout sans distinction de Catholiques & d'Huguenots, & aujourdhuy aussi bien qu'autrefois, contribuent à remplir la mesure fortifient mon presage, & me font conclurre, que la Societé n'a gueres plus de chemin à faire, & qu'elle sera bien-tôt au bout. On a veu la fin de quelques autres Ordres Religieux, pour quoy ne pourroit en pas voir celle des Jesuites?

Miroir du tems passé.

 Mais

Moyens de détruire la Societé.

Mais de quel côté, & par où viendra cette fin tant desirée & si avantageuse au Monde & à l'Eglise? il est fort apparent de dire, que leur ruine commencera en France, comme ce fut en France, que leur Societé prit naissance, & qu'elle jetta ses premiers fondemens, comme je l'ai déja remarqué dans mon 2. discours. D'ailleurs elle a fait en France plus de desordres, elle y a commis plus de parricides, elle y a versé plus de sang, que partout ailleurs. Vraisemblablement ce sera en France, que la vengeance divine commencera de leur demander conte de leur Politique violente sanguinaire & impie. Toutes les apparences sont contraires à ma conjecture, je le voi bien. La Compagnie de Jesus est aujourdhuy la favorite en France. Toutes les autres Compagnies soit seculieres, soit Religieuses, quelques anciênes qu'elles soient, & quelques services qu'elles ayent rendu à l'Etat, sont aujourdhuy dans le rebut. Les Jesuites seuls possedent la faveur du Prince. Ils sont les dispensateurs de ses graces. Ils tiênent le haut bout dans son Conseil. Mais l'experience nous a fait voir que le

le titre de favori est un mauvais guarant de la bonne fortune, & la faveur une possession mal assûrée.

Une petite reflection, que le Roi pourra faire sans un grand effort, suffira pour donner du dessous à cette fiere Compagnie, & pour prendre une ferme resolution, d'en purger son Oratoire, d'en nettoyer son Conseil, & d'en delivrer pour jamais le Royaume par un second arrêt de bannissement.

Si justice étoit faite à ces Reverends Peres, ils n'en seroient pas quittes à si bon marché. Ils seroient traittez pour le moins comme les Templiers, lesquels Philippe le Bel fit passer de ce Monde en l'autre, par un feu plus réel que celuy du Purgatoire. Quel tort leur feroit on puis qu'en qualité de Jesuites, il n'y a point d'Enfer pour eux, comme je l'ai déja remarqué, & puis qu'ils trouvent apres cette vie, *un lieu plein de delices, rempli de fleurs & d'odeurs tres douces, où l'on n'est point affligé de ce que l'entrée du Paradis est differée, une prison noble & honorable* selon Bellarmin, *ce ne sont que de Jardins & de champs fleuris, où tous les sens sont charmez.* Quel tort dis-je leur feroit on,

 quand

quand on les envoyeroit dans un lieu si charmant, & qu'ils soutiênent être tel, qu'ils le décrivent, par des revelations. J'ay eu la curiosité de voir l'Histoire de la condamnation des Templiers composée par feu Mr. Dupui Bibliothecaire du Roi, il paroit par le proces, qui leur fut fait & parfait, qu'ils aprouvoient le larcin, la fornication, la Sodomie, qu'ils ne croyoient point le Mystere de la Redemption, qu'ils adoroient la tête d'un mort, & que dans la forme de recevoir les nouveaux Religieux, ils leur faisoient baiser le derriere au Superieur & telles autres ceremonies, qui font voir, que Dieu les avoit livrez à un sens reprouvé. Je vous ai fait voir aussi, Messieurs, que les Jesuites autorisent le larcin, & toutes les souilleures imaginables, que dans la Chine ils supriment la Croix de Christ, & adorent les Idoles des Chinois. Et pour ce qui est des ceremonies, il n'y a rien de si affreux que leur chambre de Meditations, ni de si sale que le Livre de leur P. Sanchez. Mais il y a deux choses, qui rendent les Jesuites plus coupables, que les Templiers: l'une, que les Templiers ne com-

commettoient leurs vilainies & impietez qu'en secret, leur conviction n'ayant pû se faire sans beaucoup de peine, au lieu que les Jesuites ont publié leurs horribles Maximes appellées avec raison par l'assemblée du Clergé de 1656. *la peste des Consciences*: l'autre, que les Templiers n'entreprirent jamais sur la vie des Rois, au lieu que les Jesuites ont été plusieurs fois atteints, & convaincus de cet abominable attentat. Je conclus donc, que si on les traittoit dans la rigueur de la justice, ils subiroient un arrêt semblable à celui, qui fut donné contre les Templiers sous Philippe le bel du consentement du Pape Clement. V.

Je ne voudrois pourtant pas, qu'on exereât envers eux toute la rigueur du droit, par ce que je ne cherche que la tranquilité de l'Etat, & la seureté de la personne du Roi; laquelle se pourroit trouver dans un bannissement perpetuel, ou dans quelque autre voye. C'est une chose étonnante, que le Roi ait pû se resoudre à accabler les Protestans de son Royaume, sans en avoir jamais receu aucun sujet de mécontentement, &

qu'il puisse soufrir des gens, qui se sont ingerez dans les affaires de son Conseil, qui sont si fortement engagez envers le Pape, & qui enseignent & pratiquent des Maximes de Morale si contraires à la pureté de l'Evangile, au bien de l'Etat, & à la sûreté de la personne de sa Majesté. C'est une chose étonnante, qu'on ait veu finir vers la fin du siecle passé l'Ordre des *Humiliez*, par ce que l'un d'eux assassina le Cardinal Borromée, & que la Societé des Jesuites subsiste encore convaincue de tant de parricides. L'Ordre des *Humiliez* fut aboli par le Pape Pie. V. suivant la resolution de l'Assemblée des Cardinaux, quelque instance que le Roi d'Espagne fit au contraire. Mais les Papes n'ont pas fait la moindre demarche contre l'Ordre des Jesuites avec son sacré College, aprez avoir veu quatre Jesuites Varade, Gueret, Guignard & d'Aubigny atteins, & convaincus du crime de Leze Majesté au premier chef. Si est ce que le Roi Henry le grand valoit cent mille fois plus, & que le Cardinal Borromée, & que tous les Papes, & que tous les Cardinaux, qui ont été, & apparemment

ment qui feront. Cela fait voir & sentir, que ce n'est pas de la Cour de Rome qu'on doit attendre, la punition, que meritent les Jesuites. Il faut que le Roi la fasse luy même pour sa propre sûreté ; & si sa Majesté reconnoit ses veritables interets, elle ne tardera pas long tems.

C'est une affaire, où sa Majesté ne trouvera pas la moindre difficulté. Car il ne s'agit pas de forcer les Jesuites à abjurer les Maximes affreuses de leur Morale, ni à changer de Religion. Elle sçait maintenant qu'il y a dans cette entreprise, des difficultez sans comparaison plus grandes, qu'à prendre des places bien défendues, & qu'à conquerir des Provinces ; la Conscience ne relevant que de Dieu, qui est le Maitre absolu des cœurs, quand on entreprend de faire changer de creance, & de faire embrasser un culte, contre lequel on est prevenu, par un principe aussi fort que l'est la Parole de Dieu, on trouve une resistance plus forte infiniment, que toute la puissance des Monarques les plus absolus, par ce que c'est Dieu luy même à qui l'on a affaire. Mais dans le

bannissement des Jesuites, sa Majesté sera secondée de Dieu, qui benira son dessein, & de dix parties de ses sujets, il est seur que les nœuf se rejouiront, & beniront Dieu de voir le Royaume déchargé d'une Compagnie, qui est regardée depuis long tems, comme pernicieuse à la Societé civile, aussi bien qu'à la Religion de J. Christ.

Que s'il étoit à craindre, que les Jesuites bannis, outrez de depit & remplis de rage, instruits, comme ils le sont, dans les affaires, ne fussent capables de causer un grand prejudice au Royaume, par le moyen des habitudes, qu'ils y laisseroient, sa Majesté peut prendre une voye, qui produira le même bien, que le bannissement perpetuel, & qui ne sera pas suivi du même inconvenient. C'est de donner ordre, de prendre tous les Jesuites par un coup de filet en un seul jour, de les constituer tous prisonniers, faire de leurs maisons & de leurs Colleges autant de prisons, murer les portes & les fenetres, & faire si bien qu'aucun ne peut sortir, les faire garder à veuë, chacun dans sa cellule aux dépens de leurs revenus, & leur donner à man-

à manger tout leur ſaoul, comme on le donne aux Chartreux, & cela durant toute leur vie. Par ce moyen le Roi delivrera ſon Etat d'une Compagnie, qui ne penſe qu'à s'agrandir aux dépens des ſujets & des Souverains, & qui eſt plus au Pape & à la Maiſon d'Auſtriche, qu'à l'auguſte Maiſon de Bourbon, laquelle ils n'aiment point du tout, quelque ſemblant qu'ils en faſſent. Le Roi ſçaura par leurs papiers ſaiſis, mille choſes, qui regardent ſon Etat, & celuy de ſes voiſins, il trouvera des treſors & des revenus, dont ſa Majeſté pourra recréer la pauvre Nobleſſe, recompenſer ceux qui l'ont ſervi utilement, ſoit dans les Armées, ſoit ailleurs, elle en pourra même ſoulager ſes peuples, qui ſont foulez, & augmenter conſiderablement ſes finances.

C'eſt un bien, que j'eſpere autant que je le deſire. Et dans cette eſperance, Meſſieurs, je prendrai icy congé de vous, & le donnerai à *la Compagnie de Jeſus*, par ce Rondeau, que j'ai veu autrefois avec plaiſir à la tête des Lettres Provinciales, & qui pourra faire fort à propos la fin de *la Politiques des Jeſuites:*

Retirez vous pechez ; l'adresse sans seconde
De la troupe fameuse en Escobars *feconde*
Nous laisse vos douceurs, sans leur mortel venin :
On les goute sans crime, & ce nouveau chemin
Meine sans peine au Ciel, dans une paix profonde.
L'enfer y perd ses droits ; & si le Diable en gronde,
On n'aura qu'à luy dire : allez, esprit immonde,
De par Bauny, Sanchez, Castro, Gans, Tambourin,

Retirez vous.

Mais ô Peres flateurs, sot, qui sur vous se fonde ;
Car l'Auteur inconnu, qui par Lettres vous fronde,
De vôtre Politique à decouvert le fin ;
Vos probabilitez sont proches de leur fin :
On en est revenu. Cherchez un nouveau Monde :

Retirez vous.

Addi-

Addition immediatement avant celui qui parle de l'interêt de la France.

C'Eſt l'interêt de la Hollande. Car comme ce beau Païs eſt le centre du commerce, il faut que les Hollandois faſſent leur conte, que les Jeſuites y ont leur bonne part, & qu'ils y ſont engagez plus avant qu'on ne penſe. Ce qui leur eſt d'autant plus aiſé que les Papiſtes y vont publiquement à la Meſſe & à la Ville & aux champs, & que même en quelques-unes de leurs plus belles villes, il y a plus d'une Maiſon de Jeſuites. Que ne fairont ils pas contre ce floriſſant Etat, s'ils trouvent l'occaſion qu'ils cherchent avec ce zele ardent dont la fureur a produit par tout le Monde de ſi tragiques effets? Et que ne doit on pas craindre d'une Compagnie terriblement puiſſante, qui eſt repandue par toute la terre, qui fait profeſſion ouverte de travailler à detruire *l'Hereſie du Nort*, qui enſeigne à ſes de-

C'eſt l'interêt de la Hollande.

vots,

vots, qu'il ne faut point tenir la foy aux Heretiques, & qui par sa pratique constante a fait voir, que ce manque de foy est la plus inviolable maxime de sa Morale, & le point fondamental de sa Religion?

F I N.



TABLE.

De la puissance des Iesuites dans.

Des Moyens dont les Iesuites se sont servis pour parvenir à cette souveraine puissance.

Des

Des Vices, qui ont rendu les Ie-ſuites l'averſion de tout le Monde.

Il eſt de l'interêt de toutes les Societez que celle des Ieſuites ſoit diſſipée.

Toc-

Fin de la Table.

Toc-

Fin de la Table.

Fau-

Fautes d'impression.

Il y a plusieurs fautes que le Lecteur corrigera de luy même, étant de la nature de celle, où le mot *d'Epion* est mis par quatrefois pour *Espion*.

Page 8. *ligne* 14. *Gregoire VII. p.* 9. *l.* 3. Prince *lisez* Principauté. *p.* 9 *l.* 5. *effacez*, & *p.* 43. *l.* 10. *lisez apres un point.* Constamment ce. *p.* 43. *l.* 17. sule *lisez*, *belle. p.* 71. *l.* 3. étant *lisez*, ayant. *p.* 112. *l.* 9. pilleurs *lisez*, pecheurs. *p.* 115. *l.* 17. jour *lisez part. p.* 127. *l.* 23. *ajoutez*, quand on est assûré. *p.* 136. *l.* 29. dernier *lisez*, de nier. *p.* 141. *l.* 10. Charles II. *lisez*, Charles I. *p.* 167. *l.* 17. censée *lisez*, causée. *p.* 168. *l.* 20. *y contra todos my*, *lisez*, *y my contra todos. p.* 171. *l.* 22. Capitaine *lisez*, Capitan. *p.* 176. *l.* 18. au *lisez*, du. *p.* 186. *l.* 24. *lisez*, la Cour est un Eden. *p.* 189. *l.* 5. raison *lisez*, Oraison. *p.* 197. *l.* 13. pardonné *lisez*, ordonné, *p.* 264. *l.* 26. & vivre, *lisez*, l'a livrée. *p.* 274. *l.* 20. consultation *lisez*, consolation. *p.* 280. *l.* 12. recueils, *lisez* Ecueils. *p.* 289. *l.* 10. Molines, *lisez* Molina.

AVER-



AVERTISSEMENT.

L'Auteur ayant consideré *les Prévarications du Pere de la Chaise* &c. comme une piéce fugitive, il l'a jugée digne d'estre conservée avec soin, tant pour la forme que pour la matiére, & il a creu que le Lecteur ne seroit point faché de la voir attachée icy, pour la grande affinité qu'elle a avec *la Politique des Jesuites*, sur tout avec l'article, où il est traité des interests de la France, & du Roy Trés-Chrétien.

Au reste l'Auteur ayant sçû, comme il eut fini son Ouvrage,

que S. A. S. Monſeigneur le Prince d'Orange ſe diſpoſoit à paſſer dans ce Royaume avec une Armée, & preſſenti que le changement, que la preſence de ce grand Prince y ſera vray-ſemblablement, donnera lieu à faire des reflexions importantes à tous les Chrêtiens ſur la conduite Jeſuitique du P. Petters, il a été tenté d'en differer la publication, aprés qu'il auroit vû le grand effet, que produira une expedition qui a ſurpris & étonné toute l'Europe, afin de joindre la fourberie impudente de ce Jeſuite au ſujet de *la ſuppoſition du Prince de Galles*, avec les *Prevarications du P. la Chaiſe*. Mais comme cette *ſuppoſition* fauſſe ou veritable, intéreſſe l'honneur auſſi bien

que

que la liberté de toute la Grand Bretagne, il a craint qu'on ne trouvât à dire à ſon zele précipité, s'il s'ingeroit à écrire ſur une affaire qui n'eſt pas terminée, ni éclaircie dans les formes, & que des plumes mieux taillées que la ſienne traiteront & plus légitimement & avec incomparablement plus de force qu'il n'auroit fait.

AU PAPE.

SAint Pere vous voulez faire venir à
Rome,
Le bon Pere la Chaiſe eſtimant qu'il ſoit
homme,
Un peu trop remuant pour les Droits de
ſon Roy,
Et vous croyez cela, comme article de
foy.
Avoir ce ſentiment d'un homme ſi paiſi-
ble ?
Ah ! Saint Pere, qui ſe pourra,
Perſuader aprés cela ;
Que le Pape ſoit Infaillible ?

PRE-

PREVARICATIONS DU PERE DE LA CHAISE CONFESSEUR DU ROY,

Au préjudice des Droits & des Interets de Sa Majesté.

LA Perfidie a esté de tout temps en horreur aux gens de bien; mais elle devient encore plus noire & plus odieuse, quand elle a pour objet des Personnes d'un Merite, d'une Vertu, & d'une Qualité suréminente. Que le Pere de la Chaise ne respondit par aux intentions d'un meschant Prince, qui recompenseroit le vice par les Biens & les Dignitez de l'Eglise? il n'y auroit pas lieu de s'en étonner, & son procedé trouveroit de quoy s'excuser dans la qualité de Confesseur & dans la profession d'un homme qui se dit Religieux de la Compagnie de Jesus. Mais que ce Jesuïte par de lasches égards, & pour des Interets particuliers trahisse les Droits & les Interets de Loüis le Grand, c'est-à-dire, du Meilleur, du plus Equitable, & du mieux

Intentionné de tous les Roys, qui dans la diſpenſation des Benefices n'a en veüe que le merite & la vertu. Que ce Jeſuïte, dis je, trompe ce grand Prince contre la fidelité qu'il luy doit, qu'il ruïne tous les jours ſes droits, par des Prevarications Manifeſtes : c'eſt ce qui n'eſt point du tout excuſable & contre quoy tous les fideles ſujets de Sa Majeſté doivent crier, mais crier ſi haut, que cette trahiſon aille juſqu'aux oreilles de ce Monarque.

On va donc faire voir à tout le Royaume, dans le contenu de ce Mémoire, la perfidie, & l'infidelité de cet homme, qui ſans aucun égard aux obligations qu'il a au Roy ſon Maître, ny à celles de ſon Miniſtere qui le rend Promoteur des Droits de Sa Majeſté détruit & ruïne par une lâche Politique ces mêmes Droits qu'il devroit ſoûtenir & augmenter au peril de ſa vie.

Mais parce qu'on pourroit ſoupçonner de calomnie les faits que l'on va mettre en avant, l'Auteur de ce Memoire pour éloigner ce ſoupçon prie ce grand Dieu qui voit dans le cœur de l'homme, & qui deteſte l'impoſture & la menterie, de le fraper de tous les traits de ſa colere,

&

& l'accabler de tous les fleaux imaginables, si dans cet écrit il avance quoy que ce soit, qui ne soit tres-constant & tres-veritable.

Voicy donc les faits que l'on met en avant.

LE Sieur Pinsson Advocat au Parlement de Paris, homme intelligent & zelé pour les interets du Roy, a donné depuis long-temps au P. de la Chaise un Mémoire de quatorze Abbayes, six de l'ordre de Clerveaux, & huit de Cîteaux, ausquelles il fait voir que le Roy a droit de nommer, comme à toutes les autres Abbayes de son Royaume; le P. de la Chaise a permis qu'on ait pris des Brevetz pour les six de Clerveaux, & n'a jamais voulu (quoy que ce soit le même droit) qu'on ait touché à celles de Cîteaux, pour des Egards & des Considerations qu'il a pour l'Abbé dudit Cîteaux.

Le Sieur de L'Angeron Maulevrier Comte de Lyon, du depuis Aumônier de Madame la Daufine ayant presenté au P. de la Chaise un Mémoire qui prouve évidemment que le Roy a droit de nommer à l'Abbaye du Miroir en Bresse, comme ayant été supprimée contre toute

ſorte de droit ; le Pere de la Chaiſe luy dit que ſa Chambre étoit pleine des Placets qu'il avoit receus pour la même affaire, mais que perſonne n'auroit cette Abbaye : ſur quoy ledit Sieur de L'Angeron l'ayant prié d'agréer qu'il la demandât au Roy, ſur l'offre de pourſuivre à ſes propres frais le droit de Sa Majeſté, vous le pouvez, luy dit le P. de la Chaiſe mais le Roy vous renvoyera à moi, & je l'empêcheray.

Cette Abbaye du Miroir a été ſupprimée, & ſes Revenus unis à Cîteaux, pour fournir à la reparation du dommage que le feu y avoit fait par l'embraſement d'un corps de Logis. On laiſſe juger s'il eſt permis de ſupprimer à perpetuité, une Abbaye ſous prétexte de ſemblable accident, qui peut être reparé en peu de temps par la Contribution de tous les membres de l'Ordre. Secondement, cette Union a été faite ſans la participation des Fondateurs Laïques qui ſont les Seigneurs de Coligni : en troiſiéme lieu, la Bulle d'union n'a point été fulminée dans le Dioceſe de Lyon, où l'Abbaye eſt ſituée ; 4. Peut-on ſupprimer des Prelatures dont le Roy eſt le perpetuel Protecteur ?

Le

Le Memoire presenté au Pere de la Chaise contenoit toutes ces raisons d duite & prouvées au long, mais le Pere de la Chaise étant Confesseur du Roy & Directeur de sa conscience, veut encore être Moderateur de ses droits.

Le Sieur Dumas Prêtre ayant produit au P. de la Chaise un titre par lequel il conte que l'ancien Comte d'Auvergne au droit duquel le Roy succede, doit nommer au Prieuré de Sauvia, le P. de la Chaise dit que ce titre étoit bon & en fit accorder le Brevet audit Dumas: mais le Sieur de Foudras, Comte de Lyon, amy du P. de la Chaise ayant du depuis paru avec le droit du pourveu par l'Abbé de la Cluse en Piedmont, le P. de la Chaise dit aux Srs. Pinsson & Derieu Avocats au Parlement de Paris, qu'il se seroit bien gardé de faire donner le Brevet sur ce Titre, s'il eût sçeu qu'il eût deu faire préjudice audit Sieur de Foudras. En suite de quoy il a fait durer cette affaire quatre années, pour lasser ledit Dumas, & l'obliger à tout abandonner, quoy qu'il soûtient le droit du Roy.

On prie le Lecteur de faire un peu de reflexion sur la naïveté ou plûtôt la securité de ce Jesuite: on dira sans doute qu'il s'ex-

pose bien de parler de la sorte : bagatelle, il faut bien qu'il soit assuré de son baston, puis qu'il dit à ceux qui s'offrent de poursuivre les droits du Roy à leurs propres frais, qu'il l'empêchera.

On a balotté ledit Sr. Dumas, si longtemps & d'une si étrange maniére qu'on feroit par terre le Voyage des Indes, des pas & des courses qu'il a faites pour cette affaire.

Que quelqu'un s'avise aprés cela quand il aura découvert quelque droit pour le Roi, d'en porter les titres au P. de la Chaise.

Le Sieur Pinsson Avocat qui a fait plusieurs Ouvrages pour les droits du Roy. ayant decouvert celuy que Sa Majesté a de nommer au Prieuré de S. Felix, comme étant Conventuel Electif de l'Ordre de S. Augustin, & en ayant obtenu le Brevet pour un de ses Fils : un nommé Beraut ou Bertaut, qui avoit été recommandé par les Jesuites de Lyon, ayant par avance les Provisions de l'Abbaye de Saint Ruf. le P. de la Chaise fit donner encor à ce dernier un Brevet pour le même Benefice. La même chose a été faite pour le Prieuré d'Anglefort en Bresse, dont le Sr. Reydelet à present Curé de Nantua, étoit premier Brevetaire: ainsi le P. de la Chaise outre l'injustice qu'il fait à ceux qui decou-

couvrent des droits pour le Roy, engage Sa Majesté à des Variations contraires à cette grande égalité d'Ame, qui éclate en toutes ses actions, & laquelle parmy ses autres grandes qualitez, le distingue de tous les Monarques.

On fait prendre ces seconds Brevetz afin que le dernier Brevetaire, lequel est toûjours appuyé par le P. de la Chaise ait part au gasteau, & tire plume ou aisle du Benefice : Aussi il arrive toûjours que le premier pourveu est ou obligé de ceder le Titre, ou de donner une grosse pension, comme a esté contraint de faire le Curé de Nantua sur le Prieuré d'Anglefort.

Le Sieur de S. George Comte de Lyon, s'entretenant un jour avec le P. de la Chaise & étant venu à parler du Prieuré de S. Marcel-les Châlons qui vaut dix-mille livres de rente, le P. de la Chaise luy dit que le Comte de Varennes qui le possedoit & qui étoit alors dangereusement malade, feroit fort bien d'en disposer, car s'il mouroit sans le resigner, infailliblement le Roy y nommeroit : en suitte duquel avis ledit Prieuré a été resigné. En effet le Roy a droit de nommer à ce benefice comme étant une veritable Abbaye fondée par Gontrand Roy de

Bourgogne: Ainsi la Resignation qui en a été faite n'a pû prejudicier au droit du Roy: le Jesuite n'y a point eu d'égard.

Un Jesuite a dit au Sieur de Mailly Religieux de S. Victor lez Paris, que l'on avoit presenté au P. de la Chaise plus de douze placets pour cette affaire, avec offre de poursuivre le droit du Roy. On laisse à penser si le Pere de la Chaise fait voir ces sortes de Placets à Sa Majesté & s'il ne les fait pas voir, n'est-il pas évident qu'il trahit par cette supreßion les Intérêts du Roy son Maître?

Le Sieur Chevalier Religieux de S. Victor, ayant fait presenter au P. de la Chaise la fondation du Prieuré de Vieille-brioude, dans laquelle il est porté en termes exprés, que ce benefice est une veritable Abbaye, & que les Chanoines Réguliers qui y doivent être au nombre de vingt, éliront leur Abbé: par où il conte que ce Benefice est Electif, & partant de la nomination du Roy, le Pere de la Chaise n'y a point voulu entendre.

Le bon Homme tient pour maxime & le pratique, que le Roy doit avoir nommé du moins une fois à un Benefice pour y pouvoir établir son droit de nomination. On laisse juger aux habiles gens, des Consequences de cette Maxime.

Le

Le Sieur Chaſtain ayant mis en lumiére *LA VERITABLE Explication du Concordat*, qui fait voir que le Roy a droit de nommer à un trés-grand nombre de Prieurez où Sa Majeſté ne nommoit pas, Ouvrage approuvé par dix Avocats du Parlement de Paris, & Sa Majeſté ayant nommé des Commiſſaires pour l'examiner, le Pere de la Chaiſe voyant que ce Livre alloit contre l'Intérêt des principaux Collateurs, avec leſquels c'eſt pour luy un point de Religion de ſe ménager, il a fait échoüer cette affaire par les cruelles perſécutions qu'il a toûjours faites à l'Auteur, & par de longueurs concertées avec M. de Paris, leſquelles l'ayant épuiſé l'ont enfin obligé de ſe retirer.

Le Sieur Bocager Profeſſeur de Droit, ayant eu communication de cet Ouvrage, & voyant de même que le Pere de la Chaiſe donnoit atteinte à la Poſſeſſion des plus puiſſans Collateurs du Royaume, n'oſa point dans cette vûë joindre ſon Approbation à celles des Srs. Doujat, Patru, Pinßon, Chuberé, Gueret & autres, mais fit dire par le Sieur de Bar audit Chaſtain que cette affaire étoit bonne, & qu'il la pourſuivit hardiment & ſans relâche.

Deux Religieux Benedictins ayant lû ce Li-

Livre qui découvre un grand nombeé d'Abbayes, ſous prétexte qu'elles ont été ſoûmiſes à des Abbayes Majeures, ſe trouvent à préſent contre le propre Titre de leur fondation, & ſans le Concours des deux Puiſſances Eccleſiaſtique, & Seculiére reduites en Prieurez : ces deux Religieux ayant penetré les Conſequences de cet Ouvrage qui fait voir que le Concordat donne au Roi la Nomination de ces ſortes de Benefices, dirent au Sieur Methuras Libraire : Que ſi l'Auteur leur eût communiqué ſon Manuſcrit avant que de l'imprimer, ils lui auroyent donné dix mille francs pour ne le pas mettre ſous la Preſſe.

Sur quoy il eſt important à Sa Majeſté de ſçavoir que cet Ouvrage étant imprimé, ledit Chaſtain a été plus d'un an ſans pouvoir parvenir à le préſenter à Sadite Majeſté. Que s'étant pour cela addreſſé trois fois au Duc de Noailles Capitaine des Gardes avec lettres de Recommandation au Sr. Bouchet amy dudit Duc, il ne voulut jamais le preſenter, mais dépêcha l'Abbé de Noailles ſon frere; du depuis Evêque de Cahors, pour prier ledit Sieur du Bouchet de ſe départir de la protection qu'il donnoit audit Chaſtain, & lui dire, que quoy que cet Eccleſiaſtique pût faire,

faire, ou écrire à l'avantage du Roy, que c'étoit peine perduë, parce que le Pere de la Chaise rendoit tous ses travaux inutiles.

Le Sieur de Serignan Major des Gardes a dit la même chose audit Sieur du Bouchet & à Madame sa Femme.

Sur quoy il est important que le Roy sçache, qu'un Jesuite a dit au Sieur le Clerc Chanoine de Belay, résidant à Paris pour affaires, que ledit Chastain avoit par son Ouvrage découvert & étably un droit trés-avantageux à Sa Majesté, mais qu'il s'étoit perdu, ayant attaqué les Puissances lesquelles avoient remontré au P. de la Chaise le grand Préjudice que ce Livre leur feroit.

Ledit Sieur le Clerc ayant un jour présenté un mémoire à ce Jesuite qu'il n'a pas voulu nommer, par lequel mémoire il proposoit de concert avec ledit Chastain quelque chose d'avantageux pour le Roy; Ne vous joignez point à cet homme-là, luy dit ce Jesuite tout troublé d'entendre nommer ledit Chastain: c'est un homme qui s'est perdu, nous n'oserions ouvrir la bouche pour luy. J'ay vû son Ouvrage, c'est un habile homme, je le plains, il a découvert un Droit trés-avantageux pour le Roy, mais il s'est perdu

perdu sans ressource, ayant attaqué les Puissances. Ces Messieurs les Collateurs, ces gros Abbez viennent tous les jours crier au P. de la Chaise contre le Livre qu'il a fait, ne me parlez point de cet homme-là, c'est un homme qui s'est perdu.

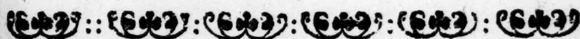
Avant cela le Sr. Renaud Secretaire de M. de Mascon avoit donné de la part dudit Chastain au Frere Julien Jesuite, une fondation qui découvroit le Droit du Roy sur un nombre considérable de Prebendes: laquelle fondation ledit Frere Iulien, ayant à la recommandation dudit Sieur Renaud presenté au Pere de la Chaise il luy dit de même qu'il ne luy parlât point de cet homme-là, qu'il s'étoit perdu par l'Ouvrage qu'il avoit fait.

Nouvelle & inoüie maniére de se perdre! Loüis le Grand qui a fait de si belles expeditions pour ses alliez, sçait-il qu'un de ses sujets se soit perdu en écrivant pour ses Droits & pour ses Avantages? Non sans doute il ne le sçait pas.

Il est encore important que le Roy apprenne que le Sieur Pommereu, Prévôt des Marchands, étant un jour chez M. de Paris & ayant vû sur la table ce Livre de *l'Explication du Concordat*, ce Prélat luy dit que cet Ouvrage étoit bon, mais que

que l'Auteur avoit fait des Vers qui luy faisoient du mal.

C'étoit une requête en Vers que l'Auteur avoit adressée au Roy, Intitulé Le Mort déterré ou Droit de Nomination à un Benefice Ressuscité. *L'Auteur pourvû d'un Benefice considérab.e auquel il faisoit voir que le Roy avoit Droit de Nommer, ne pouvant obtenir des Commissaires par l'obstacle que le Pere de la Chaise y faisoit, s'avisa de faire cette Requête en vers, qui fut lûë jusques dans la Chambre du Roy: ce qui irrita si fort le Pere de la Chaise qui s'y crût désigné: qu'il a du depuis fait la guerre à feu & à sang à l'Auteur. On a crû devoir icy mettre cette Requête tant pour divertir le Lecteur, que pour le faire Juge des ressentimens de ce bon Pere.*



MORT DETERRE,

OU DROIT DE NOMINATION

A un Benefice ressuscité.

AU ROY.

JE suis un de vos Droits contre lequel l'on gronde,
De ce qu'il s'en va droit à vôtre Majesté,
Qui depuis peu de temps, étant ressuscité,
Vient dire ce qu'on dit, de Vous en l'autre monde.

On

On y fait un grand bruit, Sire de vos Exploits:
Les bords de l'Acheron en resonnent sans cesse,
Mais on y dit encor, & ce bruit m'interesse,
Qu'aucun Prince ne fut plus Jaloux de ses Droits.
Cet agréable bruit flattant mon Espérance,
M'a fait tout d'un plein saut sortir de mon cercueil,
Et j'ay crû tout enflé d'allegresse & d'orgueil.
Qu'étant un de vosDroits, vous prendrez ma défense.
Je viens donc ô Grand Roy, pour vous representer.
Qu'ayant heureusement recouvert la lumiére.
Je me verray contraint de rentrer dans ma biere.
Si Vôtre Majesté ne daigne m'écouter.
Je ne demande pas une longue Audience:
Je me garderay bien de me rendre ennuyeux,
Je sçay qu'un déterré choque toûjours les yeux,
Et qu'on ne peut souffrir son affreuse presence.
Je voudrois seulement devant vous soûtenir,
Que le tems ne peut point contre vosDroits prescrire.
Et quoy que j'aye été long-temps sans me produire,
Que j'ai toûjours l'honneur de vous appartenir.
Que quand tous les Prelats de la Machine ronde,
Se seroient assemblez pour mon enterrement,
Cela ne me sauroit faire un empêchement,
Et que j'ai toûjours droit de revenir au monde.
Je reviens donc, grand Roi, pour vivre sous vos Loix,
Et pour ne plus entrer dans mon noir Cimetiere,
J'espere de joüir long-temps de la lumiere,
Si je voy le Soleil seulement une fois.
Que si l'on ne voit point de Morts dans nôtre histoire,
(Quand ils sont enfermez au Cercueil,) huit cent ans
Qu'on ait pu par aprés faire vivre long-temps,
C'est à vous que les Dieux réservoient cette Gloire.
Mais je viens de quitter le fil de mon discours,
(J'ay dit en abordant que je conterois, Sire,
Ce qui se dit de vous dans le funeste Empire,)
Lors qu'un sot interest en a rompu le cours.
L'Interest gâte tout, quelque part qu'il se mêle,
Im-

Imputez à lui ſeul, mon Incivilité,
Je le quitte & vais dire à Vôtre Majeſté ;
Ce que ſur l'Acheron, les paſſans diſent d'elle.
Charon le vieux Nocher, s'il ſe preſente un mort,
Il le fait promptement entrer dans ſa Nacelle,
Mais il lui fait conter, toûjours quelque nouvelle,
En attendant qu'il l'ait conduit à l'autre bord.
Ce vieillard curieux, ayant ſçû de la Parque,
Que vous étiez diſpos, fort, jeune & vigoureux
Et que d'ailleurs icy, tout va ſelon vos vœux,
Ne croit pas que jamais, Vous entriez dans ſa Barque.
Du moins n'eſperant pas, de vous voir de long-temps,
Il demande, étonné du bruit de vos conquêtes.
Comme vous étes fait, & quel homme vous étes,
Et ſi vous n'avez pas ,encore quarante ans.
On lui dit que l'on voit en vous un air de maître,
Et d'homme qui n'eſt né que pour donner la loy.
Et que ſi par malheur vous n'aviez été Roi.
Tout le monde auroit dit, que vous le deviez être.
Que quand le ciel vous fit, il voulut aſſembler,
Avec la Majeſté, la Doueeur & la Grace ;
Et faire remarquer dans une méme place ;
Quelque choſe qui plaît, & qui nous fait trembler.
On lui raconte encor que chacun vous admire
Que vous étes Guerrier, Pieux, Galant ſecret,
Fier, doux, vif, moderé, ſage, actif & diſcret,
Et c'eſt ce que Charon n'a jamais oüi dire,
Qu'enfin on voit en vous un Abregé des Cieux
Qu'en vous conſidérant, l'Eſprit humain s'étonne,
Et que l'on n'a qu'à voir vôtre Auguſte Perſonne,
Pour ſe repreſenter l'aſſemblée des Dieux.
Voilà ce que l'on dit au tenebreux Empire !
Mais comme ce ſeroit, un imparfait recit,
De parler ſeulement de ce que l'on y dit :
Et que ce que l'on voit, ſe doit encore dire,
Je dirai donc qu'on voit là bas pour leurs forfaits,

Trois

Trois fameux criminels ſans ceſſe à la torture,
Qui dans les divers maux que chacun d'eux endure,
Sont de vos ennemis, les fidéles portraits.
Un de ces Criminels roule une lourde roche,
Sans prendre du repos, ni la nuit ni le jour;
Un autre voit ſon cœur déchiré d'un vautour,
L'autre veut prendre un fruit qui fuit quand on l'approche.
Ces pauvres malheureux font bien tous leurs efforts.
Pour ſe pouvoir tirer d'une ſi rude gehenne,
Mais ils verront durer leur ſupplice & leur peine,
Tant que le noir Pluton régnera ſur les morts.
Ainſi vos Ennemis, roulent quelque machine.
Ou courent follement, à quelque fruit trompeur:
Ainſi le repentir, leur déchirant le cœur,
Comme un cruel Vautour les devore & les mine.
On voit encor là-bas un ennuyant Tonneau,
Le ſupplíce éternel des pauvres Danaïdes,
Dont les ſeaux ſans repos, tantôt pleins, tantôt vuides,
Verſent dans un Poinſſon, qui ne peut tenir l'Eau.
C'eſt là le vrai portrait, des Provinces Unies,
Qui verſent à plein ſeaux, l'or chez vos Ennemis,
Mais cet Or ſans effet, le Ciel l'ayant permis,
Se perd tout dans les mains, de ces ſales Harpies.
Voilà ce qu'aux Enfers, on void de curieux.
Mais quoy que l'on y voye, & qu'on entende dire,
Agréez qu'inſtamment, je vous conjure, Sire,
De ne m'envoyer plus dans ces funeſtes Lieux.
J'aimerai bien mieux voir les beaux jets de Verſailles,
Que les mortelles Eaux du fatal Acheron.
Les Barques du Canal. que celles de Charon.
Et pour des noirs Rochers, des plaiſantes Roquailles.
J'aimeray bien mieux voir cet aimable ſéjour,
Que des lieux ſoûterrains, lugubres & funebres,
Et pour l'affreux manoir du Prince de Tenebres.
Contempler le Palais du bel Aſtre du jour,
Ah! que je trouverois douce ma deſtinée?

Que

Que je ſerois heureux, s'il, mais ô rude ſort !
Aprés m'être tiré des griffes de la Mort
Helas ! je ſuis tombé dans les mains d'une Fée.
Une * Fée ô Grand Roi me pourſuit en tous Lieux,
Elle m'obſerve ſeul, m'obſerve en compagnie,
Et pour m'inquieter & faire haïr la Vie,
Suſcite contre moi Faunes & demi-Dieux.
Quelque part que le ſort ou le deſſein me mene,
Cette Fée auſſi-tôt s'oppoſe à mes Deſirs,
Et ſa vûë aux Héros la ſource des plaiſirs,
Eſt malheureuſement, mon ſupplice & ma peine
Elle a ſur tous les Dieux, un pouvoir nompareil.
Mars, Thémis, Appollon, reverent ſon Genie,
Helas ne dois-je point craindre que ſa Magie,
Ne me donne la mort, me privant du Soleil.
Quoi qu'en effet je ſois, auſſi droit qu'une quille
Cette Fée obtiendra par ſes diſcours charmans,
Par ſes Magiques Airs, par ſes Enchantemens,
Que je paroîtrai fait tout comme une faucille.
Mais, Grand Roy, comme rien ne peut trompet vos yeux,
Qu'ils pénétrent aiſément la plus fine Impoſture,
Vous verrez bien d'abord obſervant mon allure,
Que je ne ſuis courbé, que pour être fort vieux.
Je le ſuis ſans mentir, & ce qu'on ne voit guéres,
Je n'ai pour m'appuyer, ni croſſe ni bâton,
De plus un Medecin, me dit hier tout de bon,
†Que la Calotte m'eſt extrêmement contraire.
Mais je pourrai marcher le Cerveau découvert,
Sans craindre d'être atteint de Rhume & de Caterre,
Sans craindre le ſerein, ni même le Tonnerre,
Si vôtre Majeſté me veut mettre à couvert.
Cependant ſi vos Droits ſont obligez de prendre,

Pour

* *Mad. de la Fayette, au fils de laquelle M. le Cardinal de Boüillon avoit conferé ce Benefice que l'Autheur faiſoit voir dépendre de la Nomination du Roy.*

† *M. le Cardinal de Bouillon.*

Pour arriver chez vous, un ennuyeux détour,
Croyez que de tous ceux qui sont sur leur retour,
A peine en verrez vous un qui s'y puisse rendre.
Je suis sur mon retour, & je suis seur Grand Roy,
Que si vous ne prenez le soin de me défendre,
Je vai me joindre aux droits que vous avez en Flandre,
Ainsi vous vous mettrez en Campagne pour moy.
Mais si vous vous laissez fléchir à ma priére,
Et que vous promettiez de me donner secours.
Sire, je vous promets que dans moins de huit jours,
Plus d'un cent de droits morts sortiront de leur biere,

Quelque temps aprés l'Auteur fit paroître une Epitaphe, dans laquelle il indiquoit que ce Droit avoit succombé sous l'autorité de M. le Cardinal de Boüillon, qui par la Collusion du P. de la Chaise avoit empêché que l'Auteur n'eût point de Commissaires, faute de quoi ce Droit étoit mort : l'Auteur étant trop foible pour le soûtenir contre cette Eminence dans une Justice reglée.

EPITAPHE.

Cy gît un droit du Roi, qu'on a long-temps cherché,
Et qui bien plus long-temps avoit été caché,
Le sort l'a mis à bas, d'un coup de Chapeau Rouge;
Helas le voilà qu'il ne bouge !
Un Prêtre studieux l'avoit Ressuscité,
Et si ce malheureux eût été presenté,
Aux rayons du Soleil l'espace d'un quart d'heure,
Pour se purger de l'air de sa sombre demeure,
La mort ne l'auroit point soûmis à son pouvoir
Cet Astre l'eût sauvé par sa seule presence,
Mais malheureusement une haute Eminence,
A fait que le Soleil n'a jamais pû le voir.

Voilà donc les vers que M. de Paris dit au Sieur de Pomereu, Prévôt des Marchands, qui faisoient du mal au Livre de l'Explication du Concordat.

Cet évenement doit desormais faire valoir le Parnasse à la Cour, & venger les Poëtes du peu de considération que l'on a pour eux, puis que la Poësie dont on fait si peu de cas, a pû empêcher le Jugement d'une affaire de cette consequence.

Admirons cependant l'Ingenuité & la fidelité tout ensemble de M. l'Archevêque de Paris : il s'agissoit dans ce Livre d'un Droit trés-avantageux pour le Roi. Sa Majesté aprés que l'Auteur eût eu l'honneur de le lui presenter, l'auroit donné à ce Prélat pour l'examiner, comme il a dit lui-même à l'Auteur : il avouë que l'Ouvrage est bon, mais l'Auteur a fait des vers qui lui font du mal. On prie le Lecteur de dire de quel nom cela se doit appeller. Mais reprenons le fil de nôtre Mémoire.

Il est aussi important de faire sçavoir à Sa Majesté que le Sieur de Villiers-courtin ayant esté chez M. de Paris pour apprendre son sentiment sur cet Ouvrage, ce Prelat luy dit, qu'il étoit tres-bon, & le Droit du Roy sur quantité de Benefices où Sa Majesté ne nommoit pas, tres-bien établi ; de sorte que le Marquis de Villiers au sortir dé-là, dit au Sieur de Seigle Religieux du Temple, que du ton que Mr. de Paris luy avoit parlé, il ne doutoit pas que cette affaire ne réüssit.

Il importe que Sa Majesté sçache que ce Prelat a dit la même chose à Madame la Marquise de Mailly touchant ce Livre.

No-

Nonobstant tout cela, ce Prélat. (tant est grande la force de la Sympathie qu'il a avec le Pere de la Chaise,) n'a jamais voulu dans le cours d'une année, donner le bureau & assembler les autres Commissaires, pour juger une affaire qu'il avoit déclarée luy-même trés-avantageuse à Sa Majesté.

On est obligé en passant de faire Iustice à M. de Bezons Conseiller Ordinaire d'Etat, & dire qu'il n'a pas tenu à luy qu'on ne l'ait faite au Roy, en jugeant cette affaire, car il a été cinq ou six mois prêt à la rapporter, & a solicité M. l'Archevêque de Paris en presence de l'Auteur de vouloir donner jour pour cela.

Ce Prélat quand il voyoit que M. de Bezons étoit occupé à la Chambre de Iustice, ou que le Roy étoit à la veille d'un voyage, où le Pere de la Chaise devoit suivre, il disoit qu'il estoit tout prêt, mais lors que ces obstacles estoyent levez, il en faisoit naître d'autres.

Il importe encore à Sa Majesté de sçavoir que l'Auteur a donné plusieurs Placets, par lesquels il offroit d'être mis dans une prison perpétuelle, s'il ne prouvoit par des raisons & des témoignages invincibles, ce qu'il avançoit dans son Livre.

Ces Placetz n'ont eu garde d'aller jusqu'au Roi, car la Cour est un pays où quelque bonne affaire que l'on propose, on ne sçauroit en cent ans avancer d'un pas si l'on n'est conduit par un Patron, comme quoi auroit pû l'Auteur aller à ses fins, lui qui proposoit une affaire que les Patrons avoient interest d'éloigner.

Ainsi

Ainſi nonobſtant tout ce qui a été dit cy-deſſus, c'eſt-à-dire, nonobſtant l'Approbation de dix Avocats en faveur de ce Livre.

Nonobſtant l'ordre que Sa Majeſté avoit donnée il y avoit déja plus d'un an, à des Commiſſaires de l'examiner.

Nonobſtant l'aveu de M. de Paris & d'un Jeſuite qui ont declaré que ce Livre étoit bon & avantageux pour Sa Majeſté.

Nonobſtant les Placets de l'Autheur par où il promettoit ſous peine d'une priſon perpetuelle de prouver ce qu'il avançoit dans ſon Livre.

Nonobſtant qu'il eût répondu aux Objections que M. de Bezons luy avoit faites, & qu'il fit offre de répondre à toutes celles qu'on luy pourroit encore faire.

Nonobſtant qu'il ne fallût qu'une matinée pour juger cette affaire, dans laquelle il s'agiſſoit d'un Droit que l'Autheur auroit fait voir s'étendre à un tres-grand nombre de benefices.

Nonobſtant que le Pere de la Chaiſe eût dit luy-même au Sieur Abbé de Teligni, Chanoine de la S. Chapelle, que pluſieurs l'avoient ſondé là deſſus à qui il n'avoit point voulu s'ouvrir, mais que

Sa Majesté ayant un tres-grand Interest dans cette affaire, elle se jugeroit.

Nonobstant tout cela elle a échoüé par la perfidie & la lacheté de ce Jesuite, qui quoy qu'il soit comme l'Avocat du Roy & le Promoteur de ses Droits dans les Affaires des Benefices, n'a jamais voulu qu'elle se jugeât, ayant eu plus d'égard aux remonstrances des Personnes qui y étoient interessées, qu'aux avantages du Roy son Maître, & ayant dit lui-même audit Chastain, que le Roy ne vouloit troubler personne & qu'il falloit que ce Droit dormit: ce qui a fait que l'Autheur a abandonné cette affaire & s'est retiré.

Le Lecteur s'attendra, sans doute, à voir icy éclater quelque invective: point du tout, mais comme c'est se moquer des gens de vouloir faire à croire que le Roy soit un Prince à laisser dormir ses Droits, & qu'il y a bien plus d'apparence, qu'ils s'endorment par la mollesse du P. de la Chaise, c'est sur cette veritable cause de leur assoupissement que l'Auteur a fait les Vers suivans.

AU ROY

GRand Roy tout le monde s'étonne,
Et ce n'est pas sans fondement,

De voir que les beaux Droits que l'Eglise vous donne,
Paroissent assoupis, & sont sans mouvement.
La cause dans ces Vers, vous en sera connuë:
Cette Chaize sur quoy le destin les a mis,
Est extrémement molle, & jamais ne remuë:
Ainsi vos Droits s'y sont à la fin endormis.

Il n'y a pas lieu de s'étonner que cette affaire, toute avantageuse qu'elle étoit pour le Roi, ait malheureusement échoüé: le Droit de S. M. avoit trop d'ennemis à combatre, car il s'y trouvoit trop d'interets opposez aux interets du P. de la Chaise.

Ce Livre fait voir que le Roy doit, par les termes du Concordat, nommer *Absolument & sans Restriction*, à tout ce qui est Monastere Abbaye : or il y a en France mille Benefices de cette nature, ausquels les principaux Collateurs sont en possession de Nommer, comme à des Prieurez, de la nomination desquels ils auroient esté privez par le succés de cet Ouvrage.

Le Pere de la Chaise qui doit favoriser toutes les decouvertes que l'on fait pour les Droits de S. M. particulierement, quand elles se presentent munies d'Aprobations, étoit ennemi de l'Auteur, parce qu'il se pretendoit offensé par ses vers, & parce que le bon Pere, étant,

comme tout Paris ſçait, un ignorant dans les Droits du Roy & tres-peu habile à les ſoûtenir, c'eſt luy faire un mortel deplaiſir de l'engager par des nouvelles découvertes, en des diſcuſſions qui peuvent découvrir ſon foible.

D'ailleurs il eſt Jeſuite, c'eſt-à-dire Politique, ſi bien que luy preſenter quelque affaire qui choque l'înteret des Puiſſances, c'eſt luy ſuſciter des querelles contre ſes amis & l'obliger à faire la guerre à ſes Alliez.

Ainſi le Roy a été ſacrifié, *mais comme M. l'Archevéque de Paris eſt Grand Prêtre & Grand Sacrificateur, il étoit de ſa dignité, auſsi-bien que du merite de la victime, qu'il preſidât au Sacrifice.*

Avant que de ſe retirer, ledit Chaſtain avoit écrit deux lettres au P. de la Chaiſe leſquelles on a miſes icy comme étant de l'eſſence & de l'integrité de ce Memoire.

MON REVEREND PERE,

J'ay ſçeû qu'un Jeſuite a dit que mon Ouvrage étoit bon, & que j'avois decouvert un Droit tres-avantageux pour S. M. mais que je m'étois perdu ayant échoüé par la rencontre des Puiſſances que j'avois attaquées. J'ay encore

ſçeu

ſçeu que ces mémes puiſſances, qui paroiſſent ſi redoutables à ce bon Pere, avoient remonſtré à V. R. le grand deſordre que feroit mon Livre, ſi l'on y avoit égard; ſur quoy mon R. P. je me vois obligé de dire à V. R. que le diſcours de ce Religieux & les remontrances de ces Puiſſances intereſſées, m'ont decouvert un grand Myſtere.

Cela veut donc dire en bon François, que bien que ſelon la veritable explication du Concordat, le Roy ait Droit de Nommer à un tres-grand nombre de Prieurez où il ne nommoit pas, les Egars & la Politique veulent que ce livre ſoit étouffé, & qu'il n'y ait point de Juſtice pour S. M. parce qu'elle a à faire contre des Puiſſances.

Et cela veut dire auſſi, qu'encor que j'aye travaillé avec beaucoup de fatigue & de peine à decouvrir & à établir un Droit tres-avantageux à S. M. je ne dois eſperer ni Juſtice, ni recompenſe de mon travail, parce que ce Droit va contre l'interet de quelques Puiſſans Collateurs.

Si nous étions, M. R. P. ſous le Regne d'un Chilperic ou de quelque autre de ces foibles Rois de la premier Race, qui avoient des yeux & ne voyoient pas,

des oreilles & qui n'entendoient pas, & qui enfin se laissoient raser & confiner dans un Cloître: je croirois selon le sentiment de ce bon Religieux de m'être perdu, & j'aurois un juste sujet de craindre que le parti des Puissances ne prevalût sur celuy du Roy, mais par la grace de Dieu, nous vivons sous un Monarque, qui a des yeux pour voir & des oreilles pour entendre; & nous sommes sous le Regne d'un Prince, qui étant jaloux de ses Droits, & qui voulant qu'on rende la Justice au moindre de ses sujets, n'aura garde de souffrir qu'on la luy refuse à luy-même. Ainsi mon R. P. dans l'état où je voy les choses, vôtre Religieux est mal fondé de dire que je me suis perdu en prenant le parti du Roy contre les Puissances, & il y a bien plus de fondement, de dire que l'on est dans un évident danger de se perdre, en prenant le parti contraire. Mais je ne me contente pas de dire que le Roy ne souffrira pas qu'on luy refuse la Justice, & j'ajoûte que si les égards qu'on pourroit avoir pour les Puissances y aportent du retardement, je suis resolu d'en porter ma plainte à S M. & pour y parvenir j'ay un moyen que la precaution de toutes les Puissances conju-
rées

rées ne sçauroit empêcher. Ainsi mon R. P. il n'y a point à balancer, & puis que je demande Justice pour le Roy, il faut qu'on me la rende, ou S. M. sera immencablement informée des considerations qui y font obstacle. Quoy que cette lettre soit un peu forte, V. R. n'en doit point être choquée, par deux raisons : la premiere, parce que le Roy vous ayant commis pour veiller à la conservation de ses droits V. R. doit être bien aise de voir qu'il y ait des gens qui concourent avec elle dans ce glorieux dessein, & qui ayent la résolution de soûtenir ses Droits contre toute sorte de Puissances : l'autre raison qui vous doit faire excuser la liberté que j'ai prise de m'expliquer de la sorte, est que si Mess. les Collateurs interessez voyent ma lettre, comme il seroit à propos pour la decharge de V. R. qu'ils la vissent, ils jugeront bien, s'ils sont tant soit peu raisonnables, qu'elle n'a pû refuser la justice à un homme qui la demande pour le Roy, & qui ayant gemi pendant trois ans sous la tyrannie des égards, declare hautement, qu'il ira à quel prix que ce soit, faire connoître à S. M. la Ligue qui s'est formée contre les interets de sa Couronne : mais il est à croire

qu'il ne ſera pas neceſſaire d'en venir là: & quoy que je ne ſois qu'une pauvre ſentinelle qui demande, qui vive! Que V. R. n'heſitera pas à declarer qu'elle eſt du parti du Roy. J'eſpere d'entendre bien-tôt cette juſte declaration de V. R. à qui je ſuis avec un tres-profond reſpect, &c.

MON REVEREND PERE,

J'ay appris que le Memoire que j'avois écrit contre V. R. au lieu d'aller au Roi, comme je l'avois crû, & comme on me l'avoit fait eſperer, eſt tombé entre vos mains. Il ſemblera ſans doute à ceux qui ſauront cet accident de me voir étendu ſur le Carreau, à n'en jamais relever: En effet quelle autre opinion peut-on avoir d'un homme qui ayant déja eu le Confeſſeur du Roy pour averſaire, s'en eſt fait par-là un ennemi irreconciliable? Mais M. R. P. ce coup ne m'a pas tant fait de mal que l'on pourroit s'imaginer, il m'a, je l'avoüe, un peu étourdy, mais il ne m'a point oſté le jugement ni la connoiſſance, & je me ſouviens tout comme auparavant, que je combats pour les Interêts du Roy, & qu'ainſi je n'ay rien à craindre, ſi bien

qu'au

qu'au lieu de lâcher le pied pour cette petite disgrace, je suis resolu mieux que jamais de poursuivre ma pointe, & d'attendre la decision de mon affaire, cependant M. R. P. Ce Memoire doit vous avoir donné sujet de faire quelques serieuses Reflexions : un coup si hardy vous aura sans doute fait connoître qu'une telle resolution n'a pû venir que d'un desesperé, mais comme vous estes prudent & sage, vous aurez aussi inferé de-là, qu'il ne faut point pousser les gens au desespoir. Si un miserable qui rampe sur la terre, a bien osé s'adresser & se herisser contre V. R. devant qui toute l'Eglise Gallicane flechit, vous aurés jugé de-là, que les petits opprimés par les Grands, mettent tout en usage quand ils voyent qu'on les veut perdre ; Enfin quelque violent que vous ait paru mon procedé, vous aurez conclu en bon Philosophe, que le Droit naturel permet à un chacun de se defendre, voila sans doute les Remonstrances que la raison vous aura faites pour la justification de mon memoire. Mais la Religion vous aura bien representé d'autres choses, si vous avez voulu l'écouter. Sans doute elle vous aura dit, qu'un Religieux élevé par sa

vertu & par son merite à cette grande dignité de Confesseur du Roy, ne doit point oprimer un pauvre Ecclesiastique, & l'empêcher d'avoir Justice : que c'est une cruauté de le tenir trois ans à Paris pour le consumer en frais, & que quand même il auroit esté assez imprudent pour déplaire en quelque façon à V. R. il est d'un Chrêtien, sur tout de ceux qui font une particuliere profession de suivre Jesus-Christ, & qui se disent de sa Compagnie, de pardonner les offences. Elle vous aura encore remontré que comme il n'y a point d'acception de Personnes devant Dieu, que vous ne devez point aussi avoir des égars au prejudice de vôtre devoir & de la justice. Qu'il faut secourir les foibles quand ils sont dans l'oppression & qu'il se faut ranger de leur côté quand l'équité se trouve dans leur cause: voila sans doute ce que la Religion vous aura dit en ma faveur. Mais quelque difference & quelque docilité que vous avez pour elle, je crains que la Politique ne vous ait pas permis de luy prester l'oreille: cette méchante Conseillere vous aura dit d'un ton sevére & menaçant de vous souvenir de la Leçon qu'elle vous a donnée à l'entrée du Louvre, que pour con-

conserver vôtre poste, il faut absolument complaire aux Grands, & ne les choquer en aucune maniére. Que veritablement il faut soûtenir les interéts du Roy, quand on ne rencontre en son chemin que de petites gens, qu'alors il faut faire grand bruit, & marcher enseignes deployées, mais qu'il faut se detourner & filer doux, quand on rencontre des Puissances. Qu'elle apparence donc M. R. P. que vous eussiez voulu soûtenir dans la personne d'un Pauvre Ecclesiastique le droit du Roy, contre des gens, qu'il vous est si important d'avoir pour amis: que vous eussiez daigné proteger un Livre qui quoy qu'avantageux à S.M. choque l'interêt de vos Divinitez tutelaires: certes il ne faut pas s'étonner, si depuis qu'il a veu le jour vous m'avez fait si froide mine, c'est en effet vous avoir rendu un méchant office & c'est vous avoir mis vous même sous la presse, que d'avoir fait Imprimer ce Livre. Mais Mon Reverend Pere cette Politique qui vous recommande si fort de vous ménager avec les Puissances, pourroit bien peut-être vous donner de mauvais conseils. On risque quelques fois pour se vouloir trop conserver, & l'on peut se perdre par trop de pre-

caution & de conduite: le Fils de Dieu dit que celuy qui n'eſt pas avec luy eſt contre luy, le Roy pourroit peut-être bien un jour vous en dire de même. En effet mon ouvrage faiſant voir que Sa Majeſté a droit de nommer à un tres-grand nombre de Benefices où elle ne nommoit pas, dix Docteurs ou Avocats y ayant donné leur approbation, offrant, comme je fais, de repondre à toutes les objections qui me peuvent être faites. Monſieur de Paris ayant dit à trois perſonnes de qualité que ce Livre eſt bon, & Sa M. pouvant par là en être informée, eſt-ce, je vous prie, aprés cela une bonne Politique à vous de vous ménager là-deſſus? d'être ſans action & ſans mouvement dans une affaire de cette importance? Et croyez-vous qu'une pareille immobilité ſoit le vray moyen de conſerver vôtre poſte? en bonne foy, mon Reverend Pere ſi le Roy étoit informé d'un procedé ſi peu conforme au zele qu'il attend de vous, croyez-vous qu'il en fût content? Mais que diroit-il s'il apprenoit qu'un Jeſuite a dit que mon ouvrage eſt bon, que j'ay decouvert un fort beau droit pour Sa Majeſté, mais que je me ſuis perdu en attaquant les Puiſſan-

ces ? Je vous demande à vous-même, s'il vous plaiſt, l'explication de ces paroles, n'eſt-ce pas proprement dire, que le Roy n'a perſonne qui appuye ſes droits, puis que c'eſt ſe perdre que de travailler pour ſes avantages. Vous me faites bien connoître que la choſe eſt ainſi, puis que du moment que ce Livre a paru, vous m'avez fait une auſſi cruëlle guerre que ſi j'avois voulu détrôner St. Ignace. En verité, mon Reverend Pere, je peus bien vous appliquer ce Vers d'Ovide :

Exerces pretioſa odia & conſtantia magno, *Dido Ænea.*

Et vous dire que vous exercez une haine bien precieuſe & qui coûte cher, puis que vous me haïſſez aux dépens même des intérets du Roy.

Mais on a beau écrire, on a beau prouver que ce Jeſuite trahit les interets du Roy ſon Maître : le Pere en ſera quitte, en diſant aux perſonnes que l'on a citées, le contraire de ce qu'elles ſçavent. Car qui voudroit deſobliger le Confeſſeur du Roy, le diſpenſateur des Benefices ? Ainſi quoi qu'il ſoit conſtant & indubitable que le Pere de la Chaiſe eſt

traî-

traître & infidéle à Sa Majesté, il se tirera d'affaire, & fera passer ledit Chastain pour un Calomniateur & un Visionnaire : Tant il est vrai qu'il ne faut qu'estre dans un poste avantageux pour opprimer les gens ! Tant il est vray que les égards régnent dans le milieu du Louvre, & ont placé leur trône vis à vis de celuy du plus Grand & du plus Absolu des Monarques.

AU ROY.

Un de vos Droits, Grand Roy, s'en va perdre la vie,
Par le funeste trait qu'a décoché l'envie,
Ce Droit si bien acquis, si fertile & si beau
Sera bien-tôt reduit dans un triste tombeau,
Et soûmis au pouvoir de l'inhumaine Parque;
Mais il vous fait sçavoir, Invincible Monarque,
Qu'il souffre le trépas, avec grande douceur,
Mourant entre les bras de vôtre Confesseur.

AU



AU
PERE DE LA CHAISE

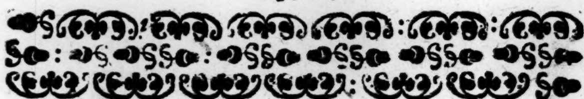
Sur ce qu'il se connoist en Medailles, & n'entend point les droits du Roy.

Passage de S. Matthieu, Chap. 22.

ET il leur dit, de qui est cette Image & cette inscription ? ils luy disent de Cesar. Mais il leur dit, rendez donc à Cesar ce qui est à Cesar.

Encore que vous soyez un fort grand Antiquaire,
Vous ne sçauriez, Reverend Pere,
Entendre & pratiquer ce que Jesus prescrit,
Dans le Passage sus écrit.

Faire pour vôtre Roy, quelque chose qui vaille,
Chez vous est l'effet du hazard,
Que sert de déchiffrer la plus vieille Medaille,
A qui vole & retient les Droits deûs à Cesar.



On joint icy les Fragmens d'une Satyre, que l'Auteur avoit faite contre les Mœurs & les Desordres des Cardinaux, qui ont beaucoup de rapport aux Mémoires & Piéces qui ont precedé.

STANCES.

JE ne veux point prier les Muses, ni Minerve,
Ni mandier non plus les faveurs qu'Appollon,
Départ à ses Devots dans le sacré valon,
Mon indignation me servira de verve ;
A quoi bon, d'invoquer par d'inutiles vœux,
Le secours impuissant de ces Dieux fabuleux,
Dont le culte ne fait que nous rendre coupables :
Arriere & loin d'icy, fausses divinitez ?
Que sert-il d'employer vos songes & vos fables,
Quand on veut seulement dire des veritez.

Loin encore d'icy vaines fleurs d'éloquence,
Qui défigurez tout avec vos ornemens,
Mon sujet ne veut point de vos déguisemens,
Il suffit de parler icy comme l'on pense.
Pour pousser bien avant le poignard dans le sein,
Faut-il masquer le fer ? Faut-il orner la main ?
Est-ce par ces apprêts que l'on ôte la vie ?
Ces embellissemens asseurent-ils le coup !

Pour-

Pourquoy donc s'exprimer avecque melodie ?
Quand de toute sa voix, on veut crier au loup ?

Point encor de respect, & point de flatterie,
On ne doit de l'encens qu'à la seule vertu,
Le vice quoy qu'il soit de pourpre revêtu,
Est l'objet de la haine & de la raillerie,
Il le faut attaquer sous quelque habit qu'il soit,
Ne l'épargner pas plus sous un superbe toit,
Que s'il étoit dessous une pauvre chaumiere:
Les Juifs étans si sots, que d'adorer un Veau,
Moyse l'abbatit & le mit en poussiere,
Quoy qu'il fut d'un metal & trés-fin & trés-beau.

Ainsi Peres conscripts, quoy que vos éminences,
Se fassent adorer, & que vos chapeaux plats,
Se soient mis au dessus des Mitres des Prélats,
Et tiennent le haut bout, en toutes les séances,
Quoy que vous prétendiez vous égaler aux Rois
Cette Satyre va vous donner sur les doigts,
Et mettre vos chapeaux en forme encore plus platte:
Elle va de vos mœurs faire un hideux tableau,
Et vostre chaperon de soye & d'écarlatte,
Doit estre vergeté comme un autre chapeau.

Vous voyant élevez au faiste de l'Eglise,
Et perchez aussi haut que le coq d'un clocher,
La curiosité m'a pris de rechercher,
D'où vient cette hauteur qui cause ma surprise?
Aprés avoir bien lû, mes Livres m'ont appris,
Qu'autres-fois vos Chapeaux estoient de peu de pris,
Qu'à Rome vous n'estiez, que petits Commissaires,
Qu'on avoit dispersés par quartiers separés,

Que

Que vos Palais d'alors estoient des Presbyteres,
Et qu'enfin vous n'étiez que de simples Curez.
Que quelques-uns de vous conferoient le Baptesme,
D'autres avoient le soin d'ensevelir les morts,
Ah ! vous m'allez priver des celestes Tresors ?
Vous allez contre moy fulminer Anathême ?
Tout beau, ne grondez pas Peres ? ces saints explois,
Que vos Predecesseurs s'adonnoient autrefois,
Ne doivent du tout point vous donner de la honte,
Ce recit est mal pris pour un sujet d'ennuy,
Il est bien plus honteux pour vous si je raconte,
A quoy les Cardinaux s'occupent aujourd'huy.
Mais avant que d'entrer dans cette ample matiere,
Il est de la grandeur de vôtre dignité,
Qu'on sçache les travaux qu'elle vous a coûté,
Et combien de circuits elle vous a fait faire,
Il faut dire qu'avant que d'avoir ce chapeau,
Il vous a maintes fois échauffé le cerveau,
Que souvent il vous a fait faire la courbette,
Et l'on peut inferer de vos desirs ardents,
Que vous eustes long-tems ce bonnet rouge en tête,
Avant que vous eussiez mis la tête dedans.
Helas ! combien de maux, & combien de fatigues ?
Cet éclatant chapeau vous a-t-il fait souffrir?
Combien avez vous fait de pas pour découvrir,
De vos competiteurs les secrettes intrigues?
Le sort vous a cent fois suscité des jaloux,
Cent fois se joüant d'eux aussi bien que de vous,
Il vous a tous livrez à la mercy d'un Cercle,
Cent fois au Vatican comme dans un Tripot,
On vous a ballotez & pour ce cher couvercle,
Cent fois on vous a fait tourner autour du pot.
Il ne faut pas douter que dans la douce attente,
De vous voir possesseurs de ce Grade éminent,
Vous n'ayez de bien prés du néveu dominant,

Ob-

Observé quelle étoit & l'humeur & la pente :
Si son cœur pour les biens eût de l'avidité,
Vous avez satisfait à sa cupidité :
Ou bien si quelque amour ocupoit sa pensée,
A Rome on fait tres-bien l'Histoire de Jason,
Et l'on n'ignore pas qu'il faut gagner Medée,
Quand on veut sans faillir emporter la Toison.
O Dieu, que ce seroit une plaisante chose
Si ce chapeau portoit un signe qui fit voir,
Quels sont les beaux ressorts qui vous l'ont fait avoir,
Et quel en est au fond le motif & la cause!
Comme ce n'est pas là que la vertu conduit,
Et que le chapeau rouge est bien souvent le fruit,
Des doux plaisirs reçûs des Matronnes gentilles,
Ou du debourſement des precieux florins.
En plusieurs on verroit Medailles & Coquilles,
De même qu'on en voit en ceux des Pelerins.
Que si l'on ne voit point de signe qui nous marque,
De quelle intrigue vient cet Illustre chapeau,
Ce qui pend au-dessous, ce cordon, ce cordeau,
Nous fournit le sujet d'une belle remarque.
Je vois avec plaisir cet accompagnement,
Et crois qu'on ne sçauroit trouver d'assortiment,
Dont la justesse soit plus belle & plus complete,
Car vôtre chapeau rouge assorti d'un licou,
Vous servant d'un costé pour ornement de tête,
Fournit en même tems, ce qu'il faudroit au coû.

II. FRAGMENT.

QUand je vois d'un costé cette robe empourprée,
De ce rouge sanguin, & que d'ailleurs je voy
L'ardeur que vous avez d'endurer pour la foy,
Il me vient à l'abord une sainte pensée:
Je crois que la rougeur dont vos sens sont surpris,
N'est pas le simple effet d'une drogue de prix,
Mais bien que le desir d'endurer le Martyre,
Vous faisant boüillonner le sang par tout le corps.
Fait aussi que ce sang s'exhale & se transpire,
Et va par ce moyen teindre tout le dehors.

Si bien que si l'enfer renouvelloit l'orage
Que l'Eglise a souffert, estant dans le Berceau:
Si l'on voyoit encor le Mystique Vaisseau
Exposé, comme il fut, au danger du naufrage,
On vous verroit d'abord paroître sur les rangs,
Pour soûtenir le choc des plus crüels tyrans,
Les supplices seroient vostre plaisir extréme,
Et prevenant les coups qui vous seroient donnez,
Vous verseriez d'abord vostre sang de vous-mesmes,
J'entends que sur le champ, vous saigneriez du nez.

Mais

Mais reprenons un peu vôtre ſainte eſcarlatte,
Dans laquelle, à parler avec ſincerité,
Non l'ardeur pour la foy, mais bien la vanité,
Non la devotion, mais bien le luxe éclatte,
Voulez vous bien ſçavoir d'où vient cette couleur
Que l'Egliſe ſur vous voit avecque douleur ?
La cauſe & la raiſon n'en ſont que trop connuës,
Par là l'on ne veut pas diſtinguer vôtre rang,
Mais comme aſſeurement, vous eſtes des ſang-ſuës,
C'eſt ce que veut marquer cette Couleur de ſang.

Que ſi vous oſez bien faire quelque replique
Et que vous ne vouliez de ce ſens convenir,
Si vous pretendez donc contre moy ſoûtenir
Que ce n'eſt pas ainſi que ce rouge s'explique.
Diſons donc que l'Egliſe obſervant vos façons,
Nous fait dans voſtre habit pluſieurs belles leçons,
Qui toutes nous font voir vos défauts & vos vices,
Que vous ayant rougis juſqu'au bout des talons,
C'eſt pour vous accuſer d'eſtre des écrevices
Qui dans la Loy de Dieu marchez à reculons.

De meſme que l'on voit à Paris l'Archeveſque,
Ce fourbe, ce filou, ce menteur, ce fripon,
Cet homme ſans parole, & ſans Religion,
Ce Prélat, qui ſeroit vray Prélat de la Mêque,

De

De meſme qu'on le voit tromper obligeamment
Tous ceux que leur malheur, ou leur engagement
Oblige d'aller voir cet Heliogobale:
De meſme on voit icy la noire trahiſon,
Sous les fauſſes douceurs que ſon dehors étale,
Répandre finement ſon funeſte poiſon.

De meſme que l'on void ce Prélat adultere,
Ce Paſteur Scandaleux, cet Illuſtre Vaurien,
Cet Homme Corrompu, ce Sçelerat, ce Chien,
Ce Bouc dont les horreurs ne ſe peuvent plus taire:
De meſme qu'on le voit ſoûpirer pour Conflans,
Ce beau lieu, dans lequel il voit de temps en temps,
Sans craindre Pierre-pont, la belle de Varenne,
De meſme icy chacun deteſtant ſa priſon,
Soûpire aprés ſa vigne, & ſe void avec peine,
Eloigné des plaiſirs de ſa belle Maiſon.

III.

III. FRAGMENT.

De mesme que l'on void le Pere de la Chaize,
Promettre tout à tous, & puis ne rien tenir,
Amuser cent Abbez & les entretenir,
Dans l'agreable espoir d'estre un jour à leur aise :
Comme selon l'esprit de la Societé,
Il fait tromper les gens sous un air de bonté :
Icy on promet tout, on se duppe, on s'attrappe,
On se repaist d'espoir, de fumée, & de vent,
Et tel qu'un bruit commun avoit fait entrer Pape,
Sort d'icy Cardinal, tout comme auparavant.
De mesme que l'on voit ce faquin de Jesuite.
Cet homme qui n'entend ni François, ni Latin,
Par le bizarre effet, d'un aveugle destin,
Avoir presentement, mille gens à sa suite,
De mesme que l'on voit ce fat, ce cheval-là,
Comblé d'autant d'honneurs, qu'en fit Caligula,
Au Cheval qu'il voulût faire Consul de Rome;
De méme l'on éleve au supreme pouvoir,
Tel qui n'a seulement que la forme de l'homme,
Et dans qui l'on ne voit, ny vertu, ny sçavoir.
De même que l'on voit ce perfide Belître,
Trahir les interets du plus brave des Rois:
Quand quelcun desirant d'en accroistre les droits.

Luy vient à cette fin produire quelque Titre.
De même que l'on voit , que ce lasche Corbeau,
Condamne ce qu'il a declaré bon & beau,
S'il voit qu'à ses amis il fasse préjudice :
De même l'on trahit les interets de Dieu,
Et l'on tourne toûjours le dos à la Justice,
Où l'interet humain trouve le moindre lieu.

De mesme que l'on voit cet ouvrier d'imposture,
Offusquer le Soleil par noires vapeurs,
Et d'un souffle puant ternir les saintes mœurs
De tel que la vertu meine à la Prelature,
Comme pour assouvir sa noire passion ;
Ce méchant homme fait donner l'exclusion,
Sur le faux exposé d'une fausse doctrine :
De même on fait icy joüer mille ressors ,
Et l'on n'oublie pas le peché d'origine,
Pour exclurre un capable & le mettre dehors.

FRA-

IV. FRAGMENT.

En effet c'eſt encor du fonds de ce Calice,
De ce ſombre ſcrutin, qui ſe fait en ce lieu,
Que l'homme de peché ſort pour paroître Dieu,
Et ſe fait adorer de ſa rouge milice,
D'icy ſort l'Antechriſt fils de perdition,
Qui ſe veut élever à la condition,
De cet être infini, que l'univers adore,
De cette coupe ſort le Chef des Cardinaux,
Coupe qu'on doit nommer la Boëte de Pandore,
D'où vient au genre humain, toute ſorte de maux.

De cette coupe vient un Roy de qui l'Empire,
Renverſe entierement celuy de Jeſus-Chriſt,
Un Paſteur qui combat contre le Saint Eſprit,
Un Tyran ſous lequel l'Evangile ſoûpire.

D'icy ſort uu Geant, qui dit que ſon
pouvoir,
Lie & delie tout & qui pretend d'avoir,
Les Myſtiques Treſors, dont il ſe dit la
ſource,
Mais au fond qui ſeduit les credules hu-
mains,
Appliquant tout ſon art à delier leur
bourſe,
Et par un rude joug, leur lier pieds &
mains.

De cette coupe vient un Monarque de
Bulle,
Qui croit avoir ſur nous droit de vie &
de mort,
Qui penſe de tenir en ſa main noſtre ſort,
Comme l'on voit qu'il tient la bride de
ſa Mule.
De cette coupe ſort un Pontife qui croit,
Remuër l'univers avec le bout du doigt,
Et renfermer le Ciel dans ſa foible per-
ſonne,
Qui croit comme le dit à Rome tout
précheur,
D'être au deſſus des Rois, & que toute
Couronne,

Doit

Doit paſſer par le trou de l'anneau du Pêcheur.

De cette coupe enfin, du fond de ce calice,

Sont ſortis pour regner, ſous des Illuſtres Noms;

Des Scelerats, des Boucs, des Monſtres, des Demons,

Des hommes abîmez & noyez dans le vice,

De ce Conclave on a conduit ſur les Autels,

Des Prelats ſcandaleux, des Paſteurs criminels,

Des pecheurs plus chargez de crimes que d'années,

Que peut on dire plus, on tire de ce lieu,

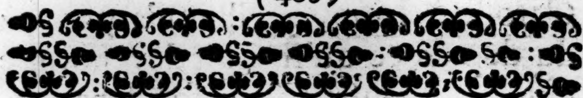
Des Voleurs, des Vilains, des Sorciers, des Athées,

Pour être reconnus les Lieutenans de Dieu.

Voicy tout le Mémoire & toutes les Piéces, que l'Auteur avoit communiquées manuſcrites à beaucoup de perſonnes en divers lieux. L'on verra encore icy le dernier Placet qu'il auroit bien ſouhaité qu'il fut tombé entre les mains du Roy, & qui a été le ſujet de ſa perte: Car l'ayant envoyé à ce deſſein de tous côtez, & ſans doute aux premiers Miniſtres de France: Les Bourguemaîtres de la Ville de Geneve, où il réſidoit pour lors, ayant eû connoiſſance de cette affaire, crûrent en devoir avertir le Réſident de Sa Majeſté, lequel ſouhaita que l'Auteur fût mis en lieu de ſûreté, juſques à ce qu'il eût réponſe de la Cour, fur l'avis qu'il en donneroit. Bien-tôt aprés le Roy le demanda & il fut remis ſur les Limites à des Archers qui le menérent dans un

Caroffe à Lion, & l'on n'a pas fçû du depuis ce qu'il étoit devenu. Ce miférable fouffrit fa prifon fans chagrin, & la quitta de même pour partir, croyant que l'on le faifoit conduire vers Sa Majefté. Mais bien loin de parvenir à fes fins, il eft à préfumer, qu'il eft bien enfermé, fi on ne luy a pas fait déja paffer le pas.





AU ROY.

SIRE,

Parmy une infinité de Placets ou de Mémoires que l'on a adressé, à V. M. depuis qu'elle est sur le Trône, on peut dire qu'il n'en a point paru de si singulier & de si extraordinaire que celuy-cy.

On y expose, SIRE, que Monsieur l'Archevêque de Paris & le Pere de la Chaise qui ont la direction des affaires Ecclesiastiques, trahissent les intérêts de V. M. & la trompent de telle maniére, que quelque retenuë que l'on aye, l'on ne peut s'empêcher de dire & de publier que ce sont des fripons.

On sçait, SIRE, qu'un exposé conçû en des termes si forts n'est pas seulement surprenant, mais qu'il est même scandaleux, on sçait qu'on l'adresse à un grand Roy qui aime la modération & qui ne veut pas que l'on viole la Dignité de ses Ministres, on sçait que ceux-ci sont d'un carac-

caractére à être particuliérement respectez, & l'on n'ignore pas le danger qu'il y a de blâmer des personnes de ce rang & de cette autorité : mais bien que toutes ces considérations n'inspirent que des termes soûmis & des expressions fort adoucies, avec tout cela, SIRE, dans la constante & parfaite connoissance que l'on a des infirmitez & friponneries que ces deux hommes font à V. M. on ne peut encore un coup, s'empêcher de dire, & de publier que ce sont des fripons.

Une accusation si atroce & si déterminée contre des personnes que leur élevation fait paroître extremement éloignées de semblables atteintes, demandent, sans doute des preuves de la derniére force, & c'est ce que l'Exposant offre de donner à V. M. Mais parce que ces preuves sont d'une trop grande étenduë pour entrer dans un Placet, l'Exposant pour faire voir qu'il n'impose point, & qu'il ne veut pas fuïr aprés avoir lâché son coup, déclare qu'il demeure à Geneve, qu'il y est connu sous le nom de Duparc, qu'il loge chez la Demoiselle Cropet ruë de la Pelisserie, & offre sous peine de la vie, de verifier & de maintenir ce qu'il avance.

On

On ſçait bien que ce Prélat & ce Jeſuite croiront, que pour ſe dépetrer d'une accuſation ſi preſſante qu'il n'y aura qu'à dire que l'Expoſant eſt un fou, car ces défaites ont cela de bon qu'elles ne coûtent rien, qu'elles ſont d'un grand uſage; mais outre que ces ſortes de moyens ſont trop foibles pour éluder une accuſation ſi formelle, & trop frivoles pour contenter les gens de bon ſens: l'Expoſant, SIRE, remontre à V. M. qu'elle a à Geneve ſon Réſident le Sieur Dupré homme d'honneur & d'eſprit, par qui elle peut être informée de la validité ou invalidité de cette récrimination.

Ainſi, SIRE, l'accuſation demeurant juſques-là dans ſa force, & l'Expoſant étant comme il eſt informé des infidelitez & tromperies que ce Prélat & ce Jeſuite font à V. M. dans des affaires de la derniére conſequence, il perſiſte, ſauf le trés-profond reſpect qu'il doit à V. M. dont il ne ſe départira jamais, de dire & de publier que ces deux hommes ſont des fripons.

LA

LA DECADENCE
DE
L'EMPIRE PAPAL.

Par laquelle il est menacé d'une prochaine ruïne; pour faire place à la Réformation.

ECLOGUE.

Tirée des Papiers de I. B. M. R. A. H.



A AMSTERDAM,
Chez DANIEL DU FRESNE, dans la Porte des vieilles Gens, prés le Heer-Logement.

M. DC. LXXXIX.

S

I

D

C

Si
Da
Sur
Et
Vou
Que
Que
Et
Pour
De
Est



A

SON ALTESSE ROYALE

MADAME

LA PRINCESSE D'ORANGE.

GRANDE & généreuse Princesse,
De qui l'Esprit & la Sagesse
Se font admirer en tous lieux;
Si vous daignez jetter les yeux,
Dans la conjoncture presente,
Sur ces Vers que l'on vous presente,
Et dont le Sujet est pieux:
Vous y verrez que c'est du Monarque des Cieux,
Que vient cette belle entreprise,
Que vôtre vertu favorise;
Et dont Vôtre Epoux Généreux,
Pour delivrer enfin le Peuple Britanique
De dessous un joug Tyrannique,
Est l'Executeur Glorieux.

Par lui, Dieu las de l'insolence
Qui nous cause tant de souffrance,
Nous veut tirer d'oppression.
Cette tendre compassion,
Qu'il a pour l'Eglise affligée,
Aujourd'hui se trouve engagée,
Afin de secourir Sion,
D'arrêter les Progrés de cette Ambition,
Que la Superbe Babylone,
Sans aucun égard de personne,
Pousse avec tant de passion.
Ainsi c'est du dessein aussi juste que Sage,
Qu'on voit dans ce petit Ouvrage,
L'importante execution.

Quel plaisir donc pour vôtre Altesse,
Quelle joye, ô quelle Allegresse!
De voir que Dieu, par sa bonté,
Couronne vôtre Piété,
Par le choix qu'il fait du beau zéle,
Dont brûle vôtre Epoux Fidéle,
Pour défendre la verité.
Puisse avec ce Héros en toute seureté,
Vôtre Altesse malgré l'envie,
Régner une trés-longue vie,
Avec toute prosperité,
Afin que le Dragon rentre au fond des Abîmes,
Et qu'on voye cesser les crimes
Des Suppots de sa Cruauté.

AVER-

AVERTISSEMENT.

ON donne cette Eclogue au Public, parce qu'on a crû qu'il en pourroit recevoir autant d'utilité que de plaisir. C'est une Prédiction faite il y a plusieurs années, ou plûtôt un pressentiment, sur les Propheties, de la ruïne de Babylone & de la delivrance de l'Eglise. Je dis il y a plusieurs années, car on trouve à la fin du Manuscrit de cette Eclogue, qu'elle a été achevée le troisiéme d'Avril 1681. & qu'elle a été vûë peu aprés par le Sieur des M. fameux Ministre, qui conseilloit de la faire imprimer dés-lors, pour l'encouragement des Fidéles, mais qui depuis n'a pas laissé de changer malheureusement de parti, même sans attendre le fort du combat. Ainsi on verra que comme l'Auteur avoit prévû que les persécutions commencées en France devoient aller bien loin; il a en même temps espéré, que la Réformation seroit rétablie dans ce grand Royaume; que même elle y seroit plus fleurissante qu'auparavant, & qu'elle s'étendroit encore dans plusieurs autres Etats, qui ne l'ont jamais reçûë. Si les choses arrivent comme il en parle, & comme plusieurs le croyent à present; puis que lui & les autres fondent leur espérance sur l'Apocalypse de Saint Jean, l'accomplissement en doit être regardé sans doute comme une marque certaine de la Divinité de ce Livre, parce qu'il n'y a que Dieu qui puisse prédire les choses à venir; mais ce ne sera pas aussi une petite preu-

ve de la verité de la Religion Réformée, & particuliérement de la doctrine & du culte des Eglises, qui ont de la conformité avec celles de France : & c'est une considération qui dévroit adoucir les Luthériens, & les faire revenir à eux-mêmes pour nous recevoir avec plus de cordialité qu'ils n'ont fait jusqu'à present.

On a mis à la fin quelques éclaircissemens, que l'on croit qui ne déplairont pas à ceux qui veulent s'instruire sur ces sortes de matiéres. Ils sont marquez par Paragraphes, sur les sujets que l'on éclaircit, selon l'ordre qui en paroît par les numéro qui se trouvent dans ces Vers.

Au reste, on a jugé à propos de joindre cette Eclogue avec la Politique des Jesuites, d'autant plus que leur Morale abominable, leurs cruautez, leurs empoisonnemens, & leurs noires trahisons, dont on se sert en faveur de l'Eglise Romaine ; ne seront pas des moindres moyens pour dégoûter les Peuples & les Princes de cette Communion, dans laquelle cette Secte execrable tient à present le plus haut bout. Car c'est ce qui fait paroître cette Eglise encore plus Antichrêtienne, que dans les Siécles précédens.



LA DECADENCE DE L'EMPIRE PAPAL.

ECLOGUE.

HERMAS.

AUJOURD'HUI, Philemon, je vous voi tout rêveur.
Quel sujet de tristesse occupe vôtre cœur ?

PHILEMON.

Un chagrin inquiet sans cesse me posséde,
Contre quoi je ne peux trouver aucun reméde.
J'y rêve tous les jours ; je n'en dors pas les nuits.

HERMAS.

Ne peut-on pas sçavoir d'où viennent vos ennuis ?
Dans le sein d'un Ami quand on verse ses plaintes,
On trouve quelquefois du reméde à ses craintes.
Je ne suis pas poussé d'un dessein curieux,
Mais de vous soulager je me tiendrois heureux.

PHILEMON.

J'ai déja d'autrefois, dans ma douleur amére,
Eprouvé ce que vaut vôtre amitié sincére.
Je veux bien vous conter ma peine & mon tourment ;
Pour voir si j'en aurai quelque soulagement.
Aussi bien nous avons une même fortune
La cause de mon mal vous doit être commune :
Si vôtre cœur, Hermas, n'en est pas allarmé,
Le mien par vos raisons pourroit être calmé.

HERMAS.

Quand j'aurai découvert qu'elles sont vos blessures:
Afin de les guérir je prendrai des mesures.
Parlez. PHILEMON.
Ma douleur vient de mon espoir déçû,
Et d'un temps si facheux qui m'étoit imprévû.
J'avois crû, sous les loix du trés-puissant Alcandre,
Dont on vante les faits comme ceux d'Alexandre,
Que nous pourrions toûjours, à l'ombre des ormeaux,
Faire oüir librement nos tendres chalumeaux.
Et que nos chers Troupeaux, paissant sous nos Houlettes,
S'éjouïroient toûjours au son de nos Musettes.
J'avois consideré tant d'Edits faits pour nous,
Comme un puissant rempart pour empêcher les Loups.
Souvent même j'avois sur nôtre subsistance
Etabli le bonheur & la Paix de la France.
Le bonheur du Royaume, ai-je dit plusieurs fois,
Vient de ce qu'aujourd'hui nous vivons sous ses Loix.
Nous contrebalançons l'Autorité Papale:
Ainsi nous soûtenons la Puissance Royale.
Le Pape n'ose plus faire tonner sa voix;
Comme il l'a fait souvent contre nos anciens Rois.
Nos Princes, triomphans malgré sa jalousie,
N'ont plus à redouter le foudre qu'il manie.
Quand même il gagneroit tous les autres Sujets;
Pour le contrequarrer nous sommes toûjours prêts.
Je connois, il est vrai, nôtre foiblesse extrême.
Mais étants soûtenus par le pouvoir suprême;
Nous serons assez forts pour maintenir l'Etat,
Quand le Clergé voudroit commettre un attentat.
L'Espagne qui n'a pas un pareil avantage,
Soûpire sous le joug d'un trés-dur Esclavage.
L'injuste Inquisiteur y donne ses Arrêts.
Rome par ce moyen soûtient ses interêts.
Lors que son Roi s'oppose aux Bulles du Saint Pere;
Il ressent aussitôt sa terrible colére.
Et, si du Vatican il transgresse la Loi,

Il

Il n'est plus reconnû pour légitime Roi.
Poursuivi par le Pape, il faut qu'il abandonne
Sceptre, Trône, Tresors, Autorité, Couronne.
Il n'a plus de Soldats, tout son Peuple le fuit,
Et comme un criminel le Clergé le poursuit.
En France, grace au Ciel, nôtre Sainte Réforme
Reprime puissamment cette Puissance énorme;
Qui veut assujettir le Monde sous ses Loix,
Et fouler sous ses pieds l'Empereur & les Rois.
Je croi que désormais nos magnanimes Princes,
Pour la prospérité de leurs belles Provinces;
Pour la gloire & l'appui de leur Autorité;
Nous maintiendront toûjours dans nôtre liberté.
Pour raisonner ainsi j'avois plusieurs pratiques,
Et les sages discours de quelques Politiques.

HERMAS.

Sur le bras de la chair on est toûjours déçû.

PHILEMON.

Il est vrai, sage Hermas, je m'en suis aperçû.
Nos affaires soudain ont pris une autre face:
Sans que nous sçachions bien d'où vient nôtre disgrace;
Toutefois j'avois crû, qu'envers Sa Majesté
Quelqu'un avoit taxé nôtre fidélité.
Sur cela, je disois, le temps fera connêtre
Que nous avons un cœur fidéle à nôtre Maître.
Mais nous avons eu beau faire nôtre devoir,
Ce Maître est un Rocher qu'on ne peut émouvoir.
Bien que nous le servions avec autant de zéle,
Qu'il en peut souhaiter d'un cœur le plus fidéle;
Ces services rendus le plus fidélement
Ne nous ont pas aquis un meilleur traitement.
Avec tout mon respect je ne puis me contraindre
Jusqu'au point d'empêcher ma douleur de se plaindre.
Pourroit-on faire pis, si par quelque Attentat
Nous nous étions rendus Ennemis de l'Etat.

HERMAS.

Il faut, cher Philemon, considérer les Princes,
Monarques Souverains sur de grandes Provinces

Comme ces grands flambeaux qui brillent dans les Cieux,
Lors que pour nous punir, il nous vient de ces lieux
Quelque triste Saison, ou quelque autre Inclémence;
Nous sommes insensez, si par impatience,
Nous murmurons contr'eux, comme Auteurs de nos maux.
Les Parthes à mon sens n'étoient pas plus brutaux,
Quand contre le Soleil, Pere de la lumiére,
Ils décochoient leurs traits avec tant de colére.

PHILEMON.

J'y consens, honorons nos Maîtres Rigoureux,
Bien que dessous leur joug nous soyons malheureux.
Mais, Hermas, quand j'entens ces Arrêts si sévéres;
Qui nous causent par tout de si grandes miséres.
Quand je vois en tous lieux tant & tant de malheurs,
Je ne puis m'empêcher de répandre des pleurs.
Les Troupeaux du Seigneur depuis long tems pâtissent.
En quantité de lieux la plûpart dépérissent.
Grand nombre de Brebis demeurent sans Pasteurs,
En danger de tomber dans de grandes erreurs.
Plusieurs de ces Pasteurs fidéles à leur Maître
N'ont plus comme autrefois le pouvoir de les paître.
Ni de les enseigner par leurs doctes Leçons,
Ni de les réjouïr par leurs saintes Chansons.
On en voit sans conduite errer à l'avanture,
Qui ne trouvent qu'à peine une maigre pâture.
Quelle pitié de voir ces foibles Animaux
Hors d'état de fournir du lait à leurs Agneaux!
La sainte Bergerie est exposée en proye
Aux méchans, qui s'en font un grand sujet de joye.
Me blamez-vous d'avoir de la compassion
Pour la calamité des enfans de Sion?

HERMAS.

Qui pourroit vous blâmer d'une telle tristesse?
Qui peut ne pas louër cette belle tendresse?
Oüi, j'aime cette ardeur & ce cœur généreux,
Qui compâtit au sort des Chrêtiens malheureux,

Je

Je vois avec plaisir la ferveur de ces flammes ,
Qui de tous les Chrêtiens doit embraser les ames.
Le zéle pour l'Eglise & le zéle pour Dieu
Doivent toûjours en nous tenir le premier lieu ;
Mais , Philemon , je veux qu'on regarde la cause ,
Qui fait qu'à nôtre joye un si grand Roi s'oppose.
Nous avons offensé le Monarque des Cieux.
C'est ce qui doit tirer des larmes de nos yeux ?
Considérez un peu quelle étoit nôtre vie ?
Combien de servir Dieu nous avions peu d'envie ?
Comment les vanitez occupoient nôtre cœur ?
Comment sur nous le Monde étoit toûjours vainqueur?
Ne disons rien d'Alcandre & de ses grands Ministres ,
Qui rendent contre nous des Arrêts si sinistres.
Ils ne sont qu'Instrumens du Maître Souverain ,
Qui tient le cœur des Grands dans sa puissante main.
David , * étant maudit d'un cruel Adversaire ,
Disoit , *C'est l'Eternel qui lui dit de le faire.*
C'est l'Eternel aussi , qui conduit tous les coups ,
Dont avec tant d'effort on vient fondre sur nous.

PHILEMON.

Mais on ne pense pas à venger sa querelle.
On s'oppose plûtôt à sa Gloire éternelle.
Si l'on nous fait du mal , c'est pour la vérité ,
Qui , nonobstant nos mœurs , est de nôtre côté.

HERMAS.

De nos Persécuteurs laissons là les pensées.
Nos peines sont toûjours justement dispensées.
N'a-t-on pas vû souvent un Ange destructeur
D'un juste Jugement injuste Executeur ?
Les fiers Soldats d'Assur faisoient des injustices ,
Quand des Juifs criminels ils punissoient les vices.
Les Rois de Babylone offensoient l'Eternel ,
Lors qu'il se servoit d'eux pour punir Israël.
Si nous avions vêcu d'une innocente vie ,
Jamais de nous mal faire on n'eût conçû l'envie ;
Ou du moins si quelqu'un l'eût entrepris à tort.

* 2. *Sam.* 16. 10.

Ce n'eût jamais été qu'avec un vain effort.
N'a-t-on pas au milieu des Loups vû l'Agneau paître ;
Par les Ordres sacrez de nôtre Divin Maître ?
Souvent n'a-t-on pas vû les plus foibles enfans
Joüer en sûreté sur les trous des Serpens ?
Si les temps ont changé, c'est que nôtre malice,
A de Dieu, trop de fois, défié la Justice.
C'est pour le grand mépris de ses Divines Loix,
Qu'il lâche l'Ennemi pour nous mettre aux abois.

PHILEMON.

Vous me faites bien voir, que ma douleur extrême.
Avoit mis mon esprit un peu hors de lui même.
Reconnoissant enfin mes grands égaremens,
J'adore de mon Dieu les justes Jugemens.
Cependant, Sage Hermas, oserai-je vous dire,
Que plus je voy Dieu juste, & tant plus j'en soûpire.
Car puis qu'il nous punit en son juste courroux,
S'il laisse l'ennemi frapper tous ses grands coups ;
Et permet qu'on poursuive une telle entreprise ;
Je veux vous demander que deviendra l'Eglise ?

HERMAS.

Philemon, comme Christ ne sçauroit plus mourir,
L'Eglise assurément ne peut jamais périr.

PHILEMON.

Des Suivans de l'Agneau, dans quelque part qu'il aille,
Je n'appréhende pas que la race défaille.
Je ne crains pas de voir le Seigneur sans Troupeaux.
Le grand Pasteur ne peut perdre tous ses Agneaux.
Quand je vous ai marqué ma crainte pour l'Eglise ;
Je parlois des Troupeaux, qu'en France l'on méprise.

HERMAS.

Si nous perséverons dans nos vices honteux,
Il faut attendre encor des temps plus malheureux.
Dieu ne peut supporter les ames criminelles.
Sa fureur se répand sur les Chrêtiens rebelles.
Quand nous nous obstinons de suivre nos erreurs,
Il faut appréhender d'éternelles horreurs.

Mais

Mais quand on se repent, en implorant la grace,
On voit bien-tôt cesser les coups de la disgrace:
Et quoi que nous fussions aux portes de la Mort,
Dieu, fort heureusement, nous fait surgir au Port.
Il ne tient donc qu'à nous d'adoucir nos miséres,
Et d'avoir du reméde à nos douleurs améres.
Changeons l'amour du Monde en un céleste Amour;
Le secours nous poindra, comme l'Aube du jour.
Voilà de nôtre Dieu la conduite ordinaire,
Mais ne sçavez-vous rien de tout ce grand Mystére,
Que Dieu doit accomplir à peu prés dans ces temps:
Et dont, pour moi, j'attens tous les jours les moments.

PHILEMON.

Je m'imagine bien ce que vous voulez dire.
Mais fort souvent on croit ce que son cœur desire.

HERMAS.

Philemon autrefois j'en étois dégoûté,
Et pendant un long temps j'en fus fort rebuté.
Mais en examinant de prés cette matiére,
Mon esprit s'est rempli d'une grande lumiére.

PHILEMON.

Sur ce digne sujet n'étant pas bien instruit,
Je voudrois avoir vû la clarté qui vous luit.
Vous me voyez ici tout prêt de vous entendre,
Pour voir si je pourrai nettement le comprendre;
Vous me ferez, Hermas, un extrême plaisir.

HERMAS.

Voici ce qui d'abord excita mon desir.
Je lûs, * *Bienheureux est qui lira dans ce Livre,*
Le méditant souvent à dessein de le suivre.
C'est dans l'Apocalypse, où l'Ange en commençant
Parle de cette sorte, & même en finissant.
Ce discours répété me fit dire en moi-même,
Il faut que le Seigneur, dont la bonté suprême
Nous parle en tant de lieux avec tant de clartez,
Ait mis de grands secrets sous ces obscuritez.
Si de les pénétrer il est trés-difficile,
Sans doute qu'il nous est infiniment utile.

* *Apoc.* 1. 3. & 22. 7.

Cet encouragement n'est pas sans grand dessein,
Soit au commencement, soit sur tout à la fin.
Dans le commencement c'est pour nous faire suivre
Ce qui se trouve écrit jusqu'à la fin du livre.
Sur la fin ce discours n'est que pour nous porter
A le relire encore; & toûjours répéter
Cette Sainte Lecture avec beaucoup d'instance,
Jusqu'à-ce qu'on en ait reçû l'intelligence,
Et que continuant d'un cours perpétuel,
On sçache ces secrets du Dieu Saint d'Israël.

PHILEMON.

Cette réflexion que vous venez de faire,
Me paroît à present être fort nécessaire.
Elle m'obligera de lire desormais
Ce beau Livre sacré sans m'en lasser jamais.

HERMAS.

Ce fut donc, Philemon, dans ces bonnes pensées,
Que me refléchissant sur les choses passées,
Pour les bien confronter avec ce bel écrit;
Un rapport merveilleux satisfit mon esprit.
Afin d'y parvenir me furent en grande ayde;
Taffin, Launay, Testard, Bullinger, Joseph Mede,
§ 1. Bernardin de Montreüil Jesuïte sçavant,
Qui dans ces grands secrets pénétre fort avant.
Aydé par ces moyens, j'apperçois la lumiére
Qui découvre à mes yeux cet excellent Mystére.
Et, pénétrant ainsi dans ces obscuritez,
Dieu montre à mon esprit de grandes veritez.
Ce n'est pas toutefois que j'osasse prétendre,
Qu'on puisse sans errer toute chose y comprendre;
Mais un esprit soumis se trouve assez content,
S'il y voit des clartez qui le rendent constant.
Et lui font adorer la Sagesse Divine,
Dont ce Livre sacré tire son Origine.
Je ne parlerai pas de tous ces grands Secrets,
Où l'on fait tous les jours quelques nouveaux Progrés;
Ici je me restreins seulement à vous dire,
Ce qui peut soulager vôtre cœur qui soûpire;

Dans

Dans la crainte de voir la Fille de Sion,
Succomber ſous le poids de ſon oppreſſion.
Remarquez bien que l'Ange à l'abord repreſente,
A nos yeux, le Portrait de l'Égliſe naiſſante.
Et que continuant, il peint, dés ſon Berceau,
Tous ſes divers états, d'un trés-riche pinceau.
On y voit ſes combats, comme ils ſont dans l'Hiſto ire;
Ceux des Siécles paſſez, ceux de fraîche mémoire.
Vous y voyez dépeins ſes Travaux glorieux,
Ses périls ſurmontez par le pouvoir des Cieux.
Vous y voyez ſur tout l'éclatante Victoire,
Qui la doit couronner d'une immortelle Gloire.
Vous y voyez enfin, ſous ſes pieds abattus,
Tous les fiers ennemis de ſes grandes Vertus.

PHILEMON.

Je ne vois pas encor juſqu'ici d'aſſurance,
Que l'Egliſe toûjours doive être dans la France.
Dieu lui promet, ſans doute, un ſort victorieux.
Mais comment pouvons-nous l'eſpérer en tous lieux?

HERMAS.

J'ai voulu dire en gros ce qu'on voit dans ce Livre.
Prenez, cher Philemon, la peine de me ſuivre.
Je vais incontinent montrer en peu de mots,
Que nous ſurmonterons même les plus grands maux.
Et qu'enfin il faudra que nôtre patience,
Triomphe de l'erreur, même dans nôtre France.

PHILEMON.

J'écoute, ſage Hermas, vos excellens diſcours.

HERMAS.

Si l'Egliſe doit vaincre, il doit venir des jours,
Auſquels ſes ennemis, allant en décadence,
Ne puiſſent ſoûtenir le choc de la Vengeance.
Auſquels mêmes avant le dernier point fatal,
Ce qu'ils projetteront leur doit tourner en mal:
§.2. Auſquels ils forgeront de leurs mains des machines,
Pour ſe précipiter dans diverſes ruïnes;
Juſques à ce qu'enfin, par un dernier effort,
Ils aillent ſe chercher une honteuſe mort.

Si

Si ce que je vous dis vous paroît admirable,
Il ne faut pas penser qu'il soit moins veritable.
*St * quelqu'un*, dit Jesus, *veut détruire mes Oints*,
Qui sont de mes Edits les fidéles Témoins,
Incontinent le feu sortira de leur bouche,
Pour consumer la main, qui rudement les Touche.
Sur ce pied, je suis seur, que tous ces grands travaux,
Par lesquels on prétend nous brasser tant de maux;
Que ces cruels projets (quelques ordres qu'on prenne
Pour exercer sur nous une cruelle gêne
Et nous envelopper dans d'extrémes malheurs)
Retomberont un jour sur leurs propres Auteurs.
Ne remarquez-vous pas, depuis que la Puissance,
Qui prétend dominer sur nôtre conscience,
A trouvé sur ses bras de saints Réformateurs,
Qu'elle a voulu dompter par ses Persécuteurs;
Ne remarquez-vous pas que toutes ses Pratiques,
Ses desseins criminels, ses Actes si Tragiques,
Bien loin de lui servir, n'ont fait que reculer
Tous ses vastes projets; & son Trône ébranler.
Si nous avons souffert; cependant nôtre Cause
A toûjours triomphé, sans perdre aucune chose.
Toûjours les vrais Témoins, armez de vérité,
Ont fait tomber des Pans de la grande Cité.

PHILEMON.

Ce que vous dites, Hermas, est trés-considérable.

HERMAS.

A mon sens, Philemon, il est incontestable.
Mais je dis encor plus, pour mieux vous faire voir,
Quel succés merveilleux tout ceci doit avoir.
Il faut considérer ces § Phioles terribles,
Qui contiennent de Dieu les jugemens horribles:
Et qu'on doit voir verser, dans le terme préfix,
§. 3. Sur l'Empire marqué, *Six Cent Soixante & Six*
C'est pour signifier, qu'en des Saisons diverses
Dieu doit faire venir des Temps pleins de traverses,
Pour la grande Cité, qui tient, dans l'Occident,
La

* *Apoc.* 11. § *Apoc.* 16.

La place, que tenoit Babel dans l'Orient.
Temps ausquels on doit voir, à diverses reprises,
Plusieurs contrequarrer ses grandes entreprises.
Et s'opposer si fort à ses vastes projets,
Qu'ils lui détourneront presque tous ses Sujets.
Temps ausquels on doit voir les Villes, les Provinces,
Les Royaumes entiers avec les plus grands Princes,
Etant desenyvrez de son filtre amoureux,
Secouër le fardeau de son joug rigoureux.
§4. Temps ausquels les Amans, qui l'auront maintenuë,
Retirant leurs faveurs, la rendront toute nuë:
Et, par un trés-amer, mais trés-juste revers,
Découvriront sa honte aux yeux de l'Univers.
Si donc ces accidens, ces grandes avantures,
Agréables aux uns, pour les autres trés-dures,
Ne doivent arriver qu'en diverses saisons,
Dieu le voulant ainsi pour de justes raisons;
Par leur description l'Esprit nous fait comprendre;
Que quand quelque Phiole on aura vû répandre,
Et que par ce moyen quelques puissans Etats
Se seront séparez, aprés plusieurs Combats:
§. 5. On ne trouvera plus que la Cité rengage
Aucun d'eux sous le joug de ce dur esclavage.
Elle y tâchera bien, & même quelquefois
Ils sembleront tout prés de rentrer sous ses Loix.
Mais il est trés certain, malgré les apparences,
Qu'on verra succomber ses grandes espérances.
Oüi, ses vastes desseins, injustement tentez,
A sa confusion seront déconcertez.
Ainsi Rome autrefois, qu'on nommoit l'*Eternelle*,
Dont l'orgueil se vantoit d'une gloire immortelle,
Où les Cesars régnoient d'un air si glorieux,
Et dont l'Empire étoit sans pareil sous les Cieux,
Cette superbe Rome, en merveilles féconde,
Qu'on tenoit en tous lieux pour la Reine du Monde;
Cette Ville n'a pû reprendre son Terrein,
Depuis que l'on a vû commencer son Déclin.
Elle n'a jamais pû regagner les Provinces,

Qu'avoient houteusement laissé perdre ses Princes.
Ou bien si quelquefois, par de puissans Efforts,
Elle reconqueroit quelques-uns de ses Forts;
Elle perdoit bien-tôt sa nouvelle Conquête,
Et les traits de sa main retombant sur sa tête,
Ses projets les plus beaux ne faisoient qu'irriter
Les autres Nations, pour la venir dompter.
Voilà, cher Philemon, la peinture naïve
De cette Babylone, où l'Eglise Captive
Doit être sous le joug mil deux cens soixante ans.
Confrontant à cela tous les événemens;
Lors que j'ai bien pensé sur les choses passées,
J'en ai pour l'avenir d'agréables pensées.
Le present à nos yeux est un objet d'horreur,
Qui nous donne en tous lieux des sujets de terreur.
Mais quand j'ai regardé la fin de chaque chose,
Mon esprit arrêté doucement se repose.
Et je suis assuré de voir évanouïs
Les injustes desseins de nos fiers Ennemis.
Il faut être ignorant des Divines Paroles,
Pour ne comprendre pas que de ces sept Phioles,
Qu'on devoit voir verser sur la grande Cité;
Plusieurs ont de ses murs de grands Pans emporté.
Je ne dis pas ici la Playe, où nous en sommes,
Et sans trop m'arrêter aux sentimens des hommes,
Dont les uns marquent plus, les autres marquent moins:
L'expérience m'est de suffisans Témoins.
Soit que l'Ange ait déja versé la quatriéme,
Soit que l'on soit venu jusques à la cinquiéme,
Il est clair, que *la Ville aux Sept Monts* a perdu
Beaucoup plus de Terrein, qu'on ne l'eût attendu.
Vous sçavez que chacun redoutant sa puissance,
Se rangeoit sous ses Loix avec obéïssance.
Vous sçavez que chacun, avec humilité,
Alloit se prosterner devant Sa Sainteté.
De cent Peuples divers elle avoit les hommages.
Ceux qui plus l'honoroient passoient pour les plus sages.

Les

Les plus grands Rois, soûmis à sa vaine grandeur,
D'elle croyoient tenir leur Trône & leur splendeur.
C'étoit à qui feroit les plus grandes largesses,
Pour la rendre splendide, abondante en richesses.
Enfin tout l'Univers sembloit fait à dessein
De verser & tresors & plaisirs dans son sein.
Croissant assez long-temps depuis sa renaissance,
Elle eut assez long-temps sa ferme consistance.
Si donc de nôtre temps elle est sur son déclin,
Pouvons nous plus douter qu'elle est prés de sa fin?
Tant d'Etats, qui faisoient tout ce qu'elle desire,
Détachez aujourd'hui de son superbe Empire;
Tant de Peuples divers si soûmis autrefois,
Qui méprisent son foudre & rejettent ses Loix;
Tant de Princes puissans, tant de fameuses Villes;
Qui contre son pouvoir sont de trés-seurs Azyles;
Son Siége si fameux, presque plus redouté;
Même entre ses Sujets beaucoup décrédité;
Cette lumiére aussi que l'Art d'imprimer donne,
Et qui ternit l'éclat de la triple Couronne;
Ne sont-ce pas pour nous de trés-forts Argumens,
Qu'elle n'a, pour régner, plus que fort peu de temps?

PHILEMON.

Vos raisons, sage Hermas, bannissant ma tristesse,
Remplissent mon esprit d'une sainte allegresse.
Je commence à goûter vos excellens discours.
Ils me font espérer de plus tranquilles jours.

HERMAS.

Considérez encor les efforts & la ruse,
Dont depuis si long-temps *la Ville aux Sept Monts* use,
Pour remettre ses Loix dans les divers Etats,
Qui l'ont abandonnée en différens Climas.
Le grand Flambeau des Cieux, source de la Lumiére,
Bien cent cinquante fois a fourni sa Carriére,
Depuis que ces Sujets de la grande Cité
Ont secoüé le joug de son autorité.
Ne sçait-on pas combien elle s'est efforcée,
De regagner tous ceux qui l'avoient delaissée;

Inven-

Inventant tous les jours quelques nouveaux moyens;
Afin de les reprendre encor dans ses liens ?
Fort souvent par menace, & souvent par promesses;
Tantôt par les tourmens; tantôt par les caresses:
Tantôt d'un ton altier, parlant ouvertement,
Et tantôt, par finesse, agissant sourdement.
Tantôt à main armée, & tantôt par disputes:
Tantôt par jugement; tantôt par des émûtes:
Tantôt en suscitant de faux Accusateurs,
Tantôt en se servant des feintes des Flateurs.
Tantôt en soûlevant de puissantes Provinces.
Tantôt en attaquant la Personne des Princes;
Qui pourroit reciter tous les moyens divers,
Qu'elle employe toûjours pour dompter l'Univers;
Et ranger sous son joug tous les Peuples fidéles,
Qui parmi ses dévots passent pour des rebelles ?
Cependant, Philemon, où voit-on qu'elle ait pû
§.6. Regaguer pour long-temps, ce qu'elle avoit perdu.
Souvent sur l'Angleterre elle a pris des mesures,
Pour la reconquerir, qui lui paroissoient sûres:
Mais nous ne voyons pas que, suivant son desir,
Dans aucune entreprise elle ait pû réüssir.
Admirez bien sur tout la fatale journée,
Qui défit si soudain cette puissante Armée,
Qu'avec tant de dépense, & de si grands efforts,
On envoya * par Mer pour envahir ses Ports.
Le Conseil de l'Espagne & celui de l'Eglise
Avoient bien concerté cette grande entreprise.
Le terrible Armement de cent trente Vaisseaux,
Sans ceux du Parmesan, voguant dessus les eaux,
Alloient favoriser les secrettes Pratiques,
Qu'en cette Isle faisoient de rusez Politiques.
Tout étoit de maniére, & dedans & dehors,
Que de se faire voir seulement sur les bords,
On eût dit que c'étoit assez pour la Conquête,
Que leur ambition sembloit voir toute prête.
Du dessein le succés étoit fort apparent,

Mais

* *En* 1588.

Mais là dessus s'en vient souffler un peu de vent,
Qui fit en un instant faire un triste naufrage,
§.7. A ceux qui des Anglois machinoient l'esclavage.
Quelques-uns des Vaisseaux échoüans dés le Port,
Préságérent pour tous un trés-funeste sort.
La plûpart arrivez dans la Mer Britannique,
Ne pûrent seconder la secrette pratique.
Les uns, en moins de rien, par le vent secoüez,
Dans le Pas de Calais se virent échoüez:
Les autres écartez vers l'Irlande & l'Ecosse,
Dans le sein de la Mer rencontrérent leur fosse:
Et de tant de Vaisseaux de ce grand Armement,
A peine en resta-t-il vingt & cinq seulement:
Plus de cent demeurant pour servir de curée
Aux grands Monstres marins de cette onde salée.
Le Duc de Medina Général trés-prudent,
Ne pouvant réparer ce facheux accident,
Avec peu de ses gens retourné dans l'Espagne,
Pour y rendre raison de sa triste Campagne,
Se voulut excuser en accusant les Mers,
En accusant les vents, qui souffloient dans les airs;
Accusant la Fortune; accusant la tempête,
Pour détourner les coups qui menaçoient sa tête.
Mais c'est le Tout-Puissant, dont il ne parla pas,
Qui baisse, ou fait monter les degrez des Etats;
Qui présidant toûjours sur le sort de la Guerre,
Soit aux Combats de Mer, soit aux Combats de Terre.
Par ces mauvais succés veut montrer le destin,
Que l'on doit espérer, de l'Empire Latin.

PHILEMON.

L'Escalade en ce lieu me revient en mémoire,
Ainsi que je l'ai lûë autrefois dans l'Histoire.
Et que les Génevois la chantent aujourd'hui,
Pour célébrer le nom du Seigneur, leur Appui:
Ici je me remets la Hollande oppressée,
Ses Etats desolez, sa force renversée,
Ses Forts abandonnez par des Soldats sans cœur,
Presque tous ses Païs sous le joug d'un Vainqueur.

D'un

D'un Vainqueur qui marchoit comme un Foudre de
Guerre ;
D'un Vainqueur qui faisoit trembler toute la Terre ;
D'un Vainqueur, sous lequel tout le Parti Romain
Pensoit y voir remis le Service Latin.
Mais le Seigneur, qui fait toutes les destinées,
Aprés un châtiment de deux ou trois années,
Enfin les a remis dans un état plus sain,
Qu'avant qu'on eût porté la Guerre dans leur sein.

HERMAS.

Ceux qui voudront ouvrir les yeux & les oreilles,
§.8. Pourront trouver ailleurs de semblables merveilles,
Qui montrent, qu'ayant eu son plus haut ascendant,
Rome doit desormais aller en descendant:
Que ce qu'elle entreprend depuis plusieurs années,
Ne fait rien qu'avancer ses tristes destinées.
Heureux cent fois heureux ceux qui la quitteront,
Ses Amans obstinez dans son sein périront.
Encor, cher Philemon, un peu de patience ;
Nous serons triomphans, même dans nôtre France.
Et ce qu'en d'autres lieux plusieurs ont entrepris,
Ne fera de nouveau qu'aigrir tous les esprits,
Pour les porter à rendre à Babylone au double
De ce qu'elle a causé d'amertume & de trouble.
Ne vous étonnez pas de voir, fort abaissez,
Les fidéles qui sont aux Combats exposez.
Quand les * Témoins dévront finir leur Témoignage,
Ce Témoignage au moins qu'ils font dans l'esclavage,
La Bête, en ce temps-là, se trouvant sur ses Fins,
Aura de grands succés dans ses méchans desseins.
Elle leur causera les derniéres disgraces,
Jusqu'à les renverser au milieu de ses places.
Ses fiers adorateurs, en étant tout joyeux,
Triompheront déja comme Victorieux.
Mais l'Esprit qui prédit ces superbes Trophées,
Ne leur donne de temps que trois ou quatre années.
Ces Athlétes bien-tôt, de leur abaissement,

Se

* Apoc. 11.

Se verront relevez presques en un moment.
L'Esprit Saint du Dieu Saint viendra rendre la vie,
Aux Témoins, abattus par la haine & l'envie.
On les verra, sur pieds avec plus de vigueur,
Dans les cœurs ennemis imprimer la terreur.

PHILEMON.

Hermas, je suis ravi d'une leçon si sage;
Vôtre docte discours reléve mon courage.
Et je ne voudrois pas, même pour un grand gain,
N'avoir eu le bonheur de vous voir ce matin.

HERMAS.

Achevons en deux mots cette riche matiére,
Pour nous encourager à fournir la carriére.
A voir tous les grands maux que l'on nous fait souffrir.
Plusieurs pensent de nous, que nous allons périr.
Mais ces gens, mal instruits, raisonnent selon l'homme.
Tous ces maux, selon Dieu, sont la perte de Rome.
Si nous recherchions bien le Royaume des Cieux,
De souffrir pour Jesus on nous verroit joyeux.
Car si nôtre intérêt périt dans la souffrance;
La vérité pourtant incessamment s'avance.
Remarquons-nous l'erreur regagner le dessus,
Et les services faux croître de plus en plus?
Voyons-nous aujourd'hui revenir les tenébres,
Pour nous envelopper de leurs voiles funébres?
Voyons nous s'abaisser la splendeur qui nous luit,
Pour se précipiter dans une obscure nuit?
Plûtôt comme l'on voit, dans sa vaste carriére,
Le Soleil du matin augmenter sa lumiére,
Jusques à ce qu'il soit monté dans son midi:
Ainsi la verité d'un vol prompt & hardi,
Va toûjours élevant sa lumiére éclatante.
Et se montre à nos yeux plus vive & plus briliante.
C'est par-là que l'on voit en plusieurs excité
Le desir de chercher la plus belle clarté:
Un desir, qui, malgré tant de sujets de crainte,
Ne fait que s'augmenter, même par la contrainte.
C'est par-là que l'on voit en plusieurs lieux tomber

La Superstition prête de succomber.
C'est par-là que plusieurs, dessillant leurs paupiéres,
Commencent d'entrevoir nos Célestes Mystéres.
Car combien pensez-vous, qu'on trouvât aujourd'hui
De gens, qui pour nos maux sont pénétrez d'ennui;
Qui voudroient de bon cœur, dans cette découverte,
Pour les bons sentimens voir une porte ouverte;
Et pouvoir professer hautement devant tous,
Qu'il faut adorer Dieu, comme on fait entre nous?
O combien qui voudroient voir lever ces Défenses,
Dont l'injuste rigueur gêne les consciences;
Soûpirant ardemment aprés la liberté
De suivre, sans danger, la pure verité?
Je suis seur que par-là bien-tôt toute la France,
Auroit en moins de rien suivi nôtre Créance.
Et par-là je connois que le jour qui nous luit,
N'est pas un Crépuscule à finir dans la nuit:
Mais la pointe du jour, ou l'Aurore Vermeille,
Qui d'un Soleil levant annonce la merveille;
Admirable Soleil, dont le lustre éclatant
Ne finira jamais par aucun occident.
Soleil trés lumineux, Soleil plus salutaire,
Que l'astre qui du jour apporte la lumiére.
En vain pour l'obscurcir on décoche des traits.
Dessous lui tomberont ces nuages épais.
Il percera la nuë, écartera l'orage;
Pour montrer clairement son céleste visage.
Lors que de m'élever je prens un peu de soin,
Il me semble déja que je le vois de loin,
Qui s'en vient dissiper cette fumée obscure,
Qui du * Temple, qui s'ouvre occupe l'ouverture;
Et détourne plusieurs d'entrer dans ce saint lieu,
Afin d'y célébrer le service de Dieu.
Il me semble déja voir cette § *Mer de Verre*,
Au travers de laquelle on découvre une Terre,
Où nous pourrons sans crainte adorer nôtre Dieu:
Je pense à cette *Mer* toute rouge de *feu*;

Aprés

* *Apoc.* 15. 8. § *Apoc.* 15. 2.

Aprés quoi nous ferons retentir dans la France,
Les Cantiques Sacrez de nôtre delivrance.
Le *Feu*, c'est clairement la Persécution.
Le *Verre* est la Lumiére en cette affliction;
Afin de nous donner un cœur constant & sage,
Pour, malgré tant de flots, tendre vers le rivage.

PHILEMON.

On diroit, sage Hermas, à vous ouïr parler,
§. 9. Qu'on ne doit pas beaucoup voir de temps s'écouler,
Jusqu'au terme préfix des heureuses journées,
Où nous verrons finir nos tristes destinées.
Que me direz-vous donc de tant d'empêchemens,
Qui semblent éloigner ces bienheureux momens?

HERMAS.

Qui peut empêcher Dieu de faire des miracles?
Qui peut contre sa force opposer des obstacles?
Puis qu'il tient dans sa main le cœur des plus grands Rois;
Il les fait, quand il veut, ployer dessous ses Loix.
Nôtre Monarque suit des avis tout contraires
A la protection, que nous donnoient ses Peres.
L'Esprit, qui quelquefois tout d'un coup fait des Saints,
Lui peut en un moment donner d'autres desseins.
Enfin quelque dessein que l'homme se propose;
Dieu par divers moyens sçait maintenir sa cause.
Ses Arrêts éternels, fermement arrêtez,
Trés-infailliblement seront executez.
On voit écrit ces mots, * *Babylone est tombée*;
La Sentence en partie en est executée.
La Cité, qui les Rois a trop voulu dompter,
D'un degré seulement ne peut donc remonter.
Malgré tous les Arrêts qui l'appuyent en France,
Je la vois qui s'en va toûjours en décadence.
Tout ce qu'elle entreprend pour nous faire tomber,
Dans quelque temps d'ici la fera succomber.

* *Apoc.* 14. 8.

PHILEMON.

Ici je me souviens, Hermas, d'une pensée,
Qu'Evandre me disoit la semaine passée.
Je n'y fis pas alors grande réflexion,
Mais je la trouve propre en cette occasion.
Cette Cité, dit-il, est une Courtisane,
Dont le prétexte est saint; mais l'humeur trés-profane;
Elle avoit autrefois, par des charmes trompeurs,
De quantité d'Amans deçû les foibles cœurs;
Et par le vain éclat des belles apparences,
Leur mettoit dans l'esprit de hautes espérances:
Mais dans ces derniers temps elle est sur son retour,
Et ne peut desormais donner beau d'amour.

HERMAS.

Cette comparaison est d'autant mieux fondée,
Que dans * l'Apocalypse on en trouve l'idée;
Plusieurs Docteurs Romains mêmes ont avoüé
Que ce nom de *Paillarde*, à Rome est dévoüé.
Toute la Terre étoit débauchée aprés elle,
Et chacun dans son sein d'une ardeur criminelle;
Se laissant posséder par d'injustes desirs,
Sans remors, à longs traits, goûtoit tous ses plaisirs.
Et plus dans ses desseins, & plus dans ses affaires,
On voyoit de façons, on trouvoit de mystéres;
Plus aussi les Etats & les plus puissans Rois,
A l'envi, s'empressoient à recevoir ses Loix.
Mais plusieurs, repentans de leurs fautes passées,
Résolus de qoitter leurs erreurs insensées,
Ont enfin imité ces Amans abusez,
Qui, n'étant de l'amour que trop favorisez,
Se résolvent pourtant, d'un généreux courage,
De rompre les liens d'un honteux esclavage,
Et changent leur amour en un juste mépris,
Pour payer ces faveurs selon leur digne prix.
Quand on fait une fois de semblables ruptures,
Sur tout par le dégoût des voluptez impures.
On en voit peu vouloir rentrer dans la prison,

Qui

* *Apoc.* 17.

Qui captivoit leurs corps, leurs biens & leur raison.
Ces exemples plûtôt font concevoir l'envie,
A d'autres, de changer leur maniére de vie,
Et de briser les fers, qui les tenoient captifs,
Et morts dans le péché, bien qu'ils parussent vifs,
De même il est certain que, quoi que puisse faire,
Cette Ville aux Sept Monts sous couleur de mystére;
De plusieurs titres vains elle a beau se parer,
Elle ne peut jamais ses brêches réparer.
Puis que depuis long-temps son retour se commence;
Elle dépérira toûjours sans qu'elle y pense.
Et sans cesse elle ira de déclin en déclin,
Jusqu'à-ce qu'elle tombe à sa derniére fin.

PHILEMON.

J'ai beaucoup, sage Hermas, de graces à vous rendre;
Je me tiens bienheureux d'avoir pû vous entendre.
J'étois triste d'abord, & je suis tout joyeux,
De sçavoir le bonheur qu'attendent nos neveux
Et que nous pourrions voir, si nous nous rendions dignes,
Par nôtre sainteté, de ces faveurs insignes.
O les heureux Bergers! qui, dans leurs chers Troupeaux,
Se verront quelque jour exempts de tous nos maux,
Et pourront librement, comme au Ciel font les Anges,
De nôtre puissant Dieu célébrer les loüanges;
Et faire retentir les Echos de leurs Bois
De chants mélodieux sur ses Divines Loix.

Fin de l'Eclogue.



ECLAIRCISSEMENS SUR L'ECLOGUE QUI A POUR TITRE, LA DECADENCE DE L'EMPIRE PAPAL.

ON pensera sans doute, en voyant le titre de cet Eclogue, & le temps auquel elle a été composée, que c'est avoir été bien hardi, que de parler de *Décadence de l'Empire Papal*, dans un temps, où tout le monde jugeoit, que la Réformation périssoit en France, aussi bien qu'en Hongrie, & où l'on voyoit déja l'apparence de plusieurs projets pour la perdre en d'autres lieux. Mais c'est ainsi, qu'entre les bras de la mort même, la foi nous fait attendre une résurrection bien-heureuse : & sur tout

tout comme ceux qui ont lû l'Apocalypſe avec application, ont remarqué que la Réformation eſt un Ouvrage Divin, qui doit s'élever à une plus grande perfection ſur les ruïnes de l'erreur & de la ſuperſtition Romaine, ils trouvent dans cette révélation de puiſſantes raiſons pour eſpérer fermement, dans les plus grandes oppreſſions de l'Egliſe, que Dieu l'en relévera bientôt. C'eſt de là aſſurément que vient cet eſprit, qui eſt en quelque maniére un eſprit Prophetique dans les vrais Fidéles, qui ont quelque teinture de ce Livre, lors même qu'ils ſont le plus furieuſement perſécutez. Ils attendent toûjours un Moyſe pour les delivrer, quand les briques ſe multiplient le plus, & ils ſe ſentent comme forcez à le prédire, malgré les obſtacles qu'ils y voyent. Les eſprits forts (qui ont pourtant cette foibleſſe de ne juger que ſelon les apparences humaines) ſe moquent d'ordinaire de cette attente, & la traittent de viſion chimérique: mais en vérité on peut aſſurer, que c'eſt leur faire grace, que de dire, qu'ils tiennent moins de la foi d'Abraham, que de l'incrédulité de Thomas.

§. I. Page 422.

Bernardin de Montreüil, &c.

Ce n'a pas été apparemment le deſſein de ce Jéſuite de trahir la cauſe de l'Egliſe Romaine. Ces Meſſieurs ont toûjours été aſſez bons amis du S. Siége, quoi qu'à preſent ils ne ſoient pas

en bonne intelligence avec Innocent XI. mais quelquefois ils ſe ſentent forcez de rendre témoignage à la verité. La connoiſſance que ce Bernardin de Montreüil avoit du ſujet, qui eſt ici traité, paroît ſur tout en ce qu'il dit de la Babylone de l'Apocalypſe, que c'eſt * *la Babylone Occidentale; la premiére Ville du parti de l'Antechriſt: Que l'Antechriſt eſt le Prince qui la doit maintenir: Que les dix Rois, ſignifiez par les dix cornes de la Bête, ſont les ſujets de ſa grandeur & de celle de l'Antechriſt: Que l'Antechriſt eſt le Chef de la ligue de cette Babylone; le Monarque qu'elle adorera & que ſes Princes ſerviront.* § Il leur attribuë une *union d'impiété.* Il nomme l'Antechriſt & ſes Sectateurs *le Prince & le parti de cette Babylone:* † Et il ajoûte, *que les dix Rois offriront leur affection, leur ſervice, & leurs Royaumes à l'Antechriſt, & à cette Ville auſſi brutale que lui.* On trouve dans ces paroles ceci de particulier, en faveur de la vérité, qu'au lieu que les autres Auteurs de la Communion Romaine, qui reconnoiſſent que Rome eſt la Babylone de l'Apocalypſe, font de cette Babylone & de l'Antechriſt deux partis entiérement opposez, au contraire ce Jéſuite n'en fait qu'un ſeul & même parti, & il les met dans une union trés-étroite. Il eſt aiſé de voir combien ce témoignage, qui eſt fort bien appuyé de raiſons,

*Bernardin de Montreüil sur Apoc. 17. 8. § v. 9. 10. † v. 14. 15.

sons, est favorable au parti des Réformez.

§. 2. Pag. 423.

Ils forgeront de leurs mains des machines ;
Pour se précipiter dans diverses ruïnes.

En effet c'est l'ordinaire que le méchant tombe dans la fosse, qu'il creuse lui-même, & qu'il se prend au filé qu'il a tendu. Tous les méchans sont comme le Diable, leur Maître, qui a perdu son Empire en voulant perdre le Sauveur. Mais particuliérement l'Antechrist & ses Sectateurs ont été figurez par Goliat, de l'épée duquel David se servit pour lui couper la tête, & par Aman qui fut pendu au Gibet, qu'il avoit fait élever pour pendre Mardochée. Aussi, si on considére les choses de prés, on trouvera, que depuis que la Réformation a commencé, tout ce qui sembloit devoir conserver Rome dans sa Splendeur, n'a servi qu'à la perdre. Les indulgences, qui étoient une source de ses Thresors, ont donné occasion à Luther de soulever contre elle avec justice presque toute l'Allemagne ; & plusieurs autres Etats. Le pouvoir que les Papes s'étoient faussement attribué de dispenser, étoit une autre source de richesses ; cependant c'est ce qui a donné lieu à la separation de l'Angleterre, d'où les Papes tiroient des sommes immenses. L'inquisition dont son Clergé préten-

 doit

doit faire ſon plus puiſſant rempart, lui a fait perdre entiérement les Provinces-Unies, & a obligé d'autres Etats à prendre des précautions pour ne ſe pas laiſſer aſſujettir entiérement. On Remarque juſtement, que la rigueur, dont le Cardinal Cajetan uſa contre Luther, nuiſit beaucoup à la cauſe du Pape. C'eſt pourquoi le Nonce Miltits voulut en uſer avec plus de douceur, mais cela gâta tout, comme en parle même le Sieur Meymbourg dans ſon Lutheraniſme. Si l'Egliſe Romaine ne perſécute pas; pluſieurs l'abandonnent ſans crainte: ſi elle perſécute; elle fait connoître ſes maniéres Antichrétiennes, & qu'elle eſt cette *Babylone*, qui eſt toûjours prête à *s'enyvrer du Sang des Saints & des Martyrs de Jeſus*: Ainſi ſa perſécution inſpire une plus grande haine à ceux qui ſe ſont déja ſeparez d'avec elle, & donne occaſion à pluſieurs autres de s'éclairer; pour ſortir de ſes piéges. C'eſt ainſi que le Célébre Auteur de l'Hiſtoire du Concile de Trente remarque, que *la mort d'Anne du Bourg reveilla la curioſité de connoître ſa Religion, & accrût le nombre de ceux qui la profeſſoient.* Et en Général Mezerai, ſur l'An 1559. dit, que *la Religion des Reformez ne faiſoit que croître par les ſupplices, qui la répandoient & l'enflammoient d'avantage.* Qu'on conſidére auſſi les Jeſuites qui ont été regardez comme les ſuppos les plus pro-

propres à affermir le Siége Papal : Ne paroiſſent-ils pas aujourd'hui, aux plus clair-voyans, ſapper les fondemens de ſon authorité, par l'envie & la haine qu'ils s'attirent, même de la plûpart du parti Papiſte, à cauſe de leur élévation & de leur Tyrannie. Il eſt impoſſible de tout particulariſer. Pour n'être pas trop long, je n'ajoûterai plus qu'une choſe, c'eſt que les triomphes du Papiſme lui ſont avec le temps beaucoup plus nuiſibles qu'avantageux. Car il fait conſiſter ſes victoires à contraindre les conſciences & à forcer les Reformez de rentrer dans la Communion Romaine ; & par-là que fait-il, que renfermer dans ſon ſein une lumiére, qui diſſipe ſa force, c'eſt à dire, ſes ténébres, puis que c'eſt un regne de ténébres ? De maniére qu'on peut fort bien dire, qu'il en eſt comme de l'Arche de Dieu, que les Philiſtins ſe réjouïſſoient d'avoir priſe ; mais qui fit caſſer le col à leur faux Dieu Dagon. 1 Sam. 5.

§. 3. Pag. 424.

Sur l'Empire Marqué Six Cent Soixante & Six.

666. Sont inconteſtablement la ſignification de ces lettres Grecques, χξς, qu'on voit à la fin du 13. Chap. de l'Apocalypſe. C'eſt-là le *Nombre de la Bête.* C'eſt à dire que, ſelon

lon la maniére de compter entre les hommes, c'est un nombre qu'on doit trouver dans l'Empire dont il s'agit. Car ce mot de *Bête*, dans ce Livre, aussi bien que dans celui de Daniel, signifie des Empires. C'est pourquoi ceux-là sont ridicules, qui cherchent ce nombre dans le nom d'un homme particulier, comme quelques-uns l'ont cherché dans le nom de *Luther*, & comme depuis peu le Sieur Simon l'a cherché dans le nom de Mr. *Jurieu*. Il ne s'agit pas ici d'un particulier, mais d'une domination. Or c'est ce qui convient fort bien au mot λατεινος, qui designe l'Empire Romain, comme l'a remarqué Irenée, il y a fort long-temps, & c'est ce qui doit être d'autant plus appliqué à l'Eglise Romaine, qu'aprés sa separation d'avec l'Eglise Grecque, elle a affecté particuliérement de prendre le nom de *l'Eglise Latine*, & que de plus on trouve en elle tous les Caractéres attribuez à l'a Bête. Car assurement la Hierarchie Romaine est un Empire, qui a succedé à celui des Cesars, & qui a herité de leur splendeur & de leur Majesté, comme le disent même plusieurs Docteurs Romains. C'est un Empire qui est assis *sur la multitude des eaux*, c'est à dire, selon l'interpretation du Saint Esprit, sur plusieurs peuples; c'est un Empire, qui a son Siége sur sept Montagnes, puis qu'il y en a autant à Rome. C'est un Empire qui

qui s'est élevé, en même temps *que plusieurs Rois*, sur les ruïnes de l'Empire Romain. C'est un Empire qui Tyrannise les consciences pour les obliger à *prendre sa Marque*; qui persécute ceux qui font profession de ne vouloir suivre que la Religion de Jesus Christ, & qui est toûjours prêt *de s'enyvrer de leur sang*, comme il en est effectivement tout Rouge. C'est un Empire, à qui *dix Rois, au moins, ont prêté leur conseil & leur puissance*; & dont plusieurs se sont aussi detachez pour accomplir déja en partie ce qui est dit Apoc. 17. vers 16. que ces Rois, *qui auront donné leur authorité à la Bête, haïront la paillarde & la rendront desolée & nuë*. C'est ainsi que si l'on regarde tous les autres Caractéres, on les trouvera dans la Communion Romaine; comme en effet il les faut voir tous ensemble dans un Empire, pour trouver le veritable sujet, qui est décrit dans cette Révelation de Saint Jean. Ceux qui prennent une autre voye, & qui regardent ces caractéres séparement se font de l'Apocalypse un Labyrinthe, où ils sont dans un égarement continuel. Aussi quand on les trouve ensemble, on peut dire que c'est une des plus fortes demonstrations que l'on puisse avoir. C'est pourquoi ceux qui y sont attentifs en sont puissamment touchez, & quand ils considérent qu'il est dit, *sortez de Babylone mon Peuple, de peur*

que vous ne participiez à ses péchez & que vous ne receviez de ses playes, & qu'ils voyent que tous les traits par lesquels Babylone est décrite, conviennent à l'Eglise Romaine ; ils aiment mieux souffrir Mille morts, que de ne pas sortir de son sein.

§. 4. Pag. 425.

Les amants, qui l'auront maintenuë,
Retirant leurs faveurs, la rendront toute nuë.

En effet les commentateurs remarquent que les Etats qui auront le plus travaillé à son exaltation, travailleront aussi le plus à sa ruïne. C'est sur ce principe qu'on prétend que la France, qui lui a fait le plus de bien, lui fera aussi le plus de mal. On sera peut être bien aise de sçavoir ce qu'en a dit l'Abbé Joachin, qui passoit pour un grand Prophete de son temps, & qui en effet a parlé si clairement de la maniére dont l'Eglise devoit être reformée, que je ne l'ai pû lire sans admiration. Car on diroit qu'il voyoit nos Consistoires, nôtre Gouvernement Ecclésiastique, nôtre Discipline, nôtre attachement à l'Ecriture Sainte au mépris des décrétales, & la maniére dont nos Ministres prêcheroient, aussi bien que la modicité de leurs gages & leur capacité. Voici donc ce qu'il dit touchant la France, *il arrivera qu'il y aura une grande discorde*

entre les Princes. Ce n'est pas toutefois de l'Empire, que viendra la ruine de l'Eglise ; mais sur tout du Royaume de France, afin que ce qui a servi à l'avancer & à l'élever en Gloire, serve à l'abbaisser, à la rendre méprisable, & à la faire piller. Nous mettrons ici les propres paroles en Latin comme elles se lisent dans un Commentaire qu'il a fait sur le second Chapitre de Jeremie, *Futurum est prorsus, ut, orta discordia inter principes, non tamen ab imperio Ecclesia corruat; sed etiam à Galliarum regno diffidat: Ut unde fuit erecta & provecta in gloriam, inde dejecta & despecta veniat in rapinam.* On peut ajoûter à cela, ce que dit un autre Auteur nommé Theolosphore, qui a fait un Traité des tribulations & de l'Etat de l'Eglise à venir, & dont on voit les Oeuvres imprimées, il y a fort long-temps, avec celles de l'Abbé Joachim. Cet Auteur assure qu'il a *recueüilli de plusieurs autres bons Auteurs, que l'Ouvrage le plus parfait de la Réformation doit se faire par l'Authorité & par la puissance des Rois de France, & qu'entre autres il en viendroit un, qui réformeroit l'Eglise dans un état de pauvreté.* Tout le monde peut sçavoir, que celui, qui est sur le Thrône à present, ne commence pas mal l'execution de l'un de ces Articles. Car assurement il ne prend pas le chemin d'enrichir l'Eglise. Pour ce qui est de l'autre, sçavoir

voir la Réformation, les démarches de ce Prince y paroissent toutes contraires, & il ne seroit pas aisé de persuader qu'il fasse jamais pour elle rien d'avantageux. Mais le temps fera connoître ce qui en doit arriver. Cependant on peut assurer que les Princes les plus contraires à la verité travaillent à ce dessein de Dieu, malgré qu'ils en ayent; & que Dieu fait tendre à ses fins ce qu'ils ne font que pour leur intérêt & pour leur vainegloire. En effet quand on ne regarde pas les choses seulement par la superficie, on voit en France tant de préparations à cette grande Oeuvre, qu'on pourroit dire avec vérité, qu'un homme puissant qui auroit eu en vûë d'y travailler, ne l'auroit pû avancer jusqu'au point, où elle est. Pourquoi ne le dirions-nous pas, puis que c'est Dieu lui-même qui y travaille, & qui se sert de la passion des hommes, pour faire ce que sa main & son conseil ont déterminé? O que les voyes de Dieu sont grandes & admirables! N'en jugeons pas par les apparences & par des vûës humaines. Les Disciples de Jesus Christ ne pouvoient s'imaginer que sa crucifixion leur pût être utile. Cependant c'a été leur salut & celui de tout le monde.

Je finirai cet Article par une ancienne Prophetie raportée par Pareus dans son Commentaire sur le 17. de l'Apocalypse. J'ai hésité si je la rapporterois ici de peur qu'on ne crût que

nous

nous donnons à tout ſans diſtinction. Mais enfin on a crû que l'on pouvoit ſuivre les traces d'un auſſi grave Auteur que l'eſt Pareus. Il dit donc à propos de la ruïne de la Paillarde, dont la chair ſera mangée par les Rois, qu'il a trouvé dans un Manuſcrit trés-ancien ce qui ſuit; nous mettons ſeulement en François ce qu'il rapporte en Latin. *Il s'élevera un Roi de la Nation du trés-Illuſtre Fils, ayant le front long, les ſourcils élevez, les yeux longs, le nez aquilin; il aſſemblera une grande Armée, il détruira tous les Tyrans de ſon Royaume, & frappera de mort tous ceux qui s'enfuyent dans les Montagnes & dans les Cavernes, pour ſe cacher de devant ſa Face. Car la Juſtice lui ſera aſſociée, comme l'Epoux eſt uni avec l'Epouſe. Il fera la guerre avec eux pendant quarente ans, ſubjugant les Inſulaires, les Eſpagnols & les Italiens. Il détruira Rome & Florence; & les brûlera au feu; ſi bien qu'on pourra ſemer du ſel ſur cette terre. Il frappera de mort les plus élevez du Clergé, qui ſe ſont emparez du Siége de Pierre: Et la même année il obtiendra une double Couronne. Enfin paſſant la mer avec une grande Armée, il entrera dans la Gréce, & ſera nommé Roi des Grecs. Il ſubjuguera les Turcs & les Tartares, & fera un Edit que celui-là ſera puni de mort, qui n'adorera pas le Crucifié. Perſonne ne lui pourra reſiſter, parce que le bras du Seigneur ſera avec lui.*

lui. Et qu'il aura la Domination de la Terre. Le temps qui viendra aprés cela, sera nommé le repos des Chrêtiens sanctifiez. Pareus dit que l'on aura tel égard qu'on voudra à cette Prophétie. Nous disons la même chose : si elle est veritable, il faut pourtant en attendre l'événement pour connoître quel sera ce Roi de la Nation du trés-Illustre Fils. Au reste plusieurs prétendent que le Papisme doit subsister encore aprés la destruction de Rome. C'est sur tout le sentiment des Docteurs Romains, qui croyent que Rome sera détruite. Il y a en effet beaucoup d'apparence à cela, parce que les Empires ne se détruisent pas tout d'un coup, & il y a lieu de croire qu'aprés que l'Eglise Romaine aura cessé d'être la plus forte, elle ne laissera pas de se conserver encore pendant un temps considérable, sur tout ayant affaire aux Protestants, qui ne sont pas portez à faire du mal quand on ne leur en fait point.

§. 5. page 425.

On ne trouvera pas que la Cité rengage
Aucun sous le joug de son dur esclavage.

Comme ces Phioles dont il est parlé au Chapitre 16. de l'Apocalypse, tendent toutes à la destruction de l'Empire Antichrêtien ou Papal ; Il faut croire qu'elles signifient les divers détachemens des Sujets de cet Empire,

pire, qui devoient renoncer au Papiſme les uns aprés les autres & à divers temps. Car c'eſt ainſi que les Empires ſe ruïnent, lors qu'ils perdent leurs Provinces & l'affection de leurs Sujets. Quand quelques Etats ſe ſont ſouſtraits de l'obéïſſance Papale, & ſe ſont affermis dans leur autorité, comme d'autres s'en doivent ſouſtraire en ſuite; on peut conclurre que ces premiers ne retourneront pas ſous le joug de cette infame ſervitude, ou que ſi ce malheur leur arrive par quelque violence, ce ne peut être que pour fort peu de temps, comme il eſt arrivé à l'Angleterre du temps de la Reine Marie, qui précéda la Reine Elizabeth.

§ 6. page 428.

Ou voit-on qu'elle ait pû Regagner pour long-tems ce qu'elle avoit perdu?

Il eſt vrai que pluſieurs Egliſes, qui ont été diſperſées, il y a long-temps, comme celles de Bohême &c. ſont encore dans la diſperſion, mais il faut remarquer que l'Auteur parle des Etats, où le Gouvernement Politique a été entre les mains des Réformez.

§ 7. page 429.

Un triſte naufrage A ceux qui des Anglois machinoient l'Eſclavage.

On

On peut encore se souvenir ici de la Conjuration des poudres, aussi heureusement dissipée, qu'elle fut machinée méchamment par les Jésuites. Et on doit bien remarquer cette derniére, qui quoi qu'elle soit tramée de longue main, & qu'elle ait été favorisée par deux Regnes consécutifs, néanmoins se dissipe, par la grace de Dieu, à la presence de S. A. S. le Prince d'Orange, aussi facilement, que la cire se fond auprés du feu.

§ 8. page 430.

Ceux qui voudront ouvrir les yeux & les oreilles,
Pourront trouver ailleurs de semblables merveilles.

C'est ainsi qu'il sembloit que la Réformation dût s'éteindre en Allemagne, lors que Charles-Quint eut ruïné la Ligue de Smalcade, & sur tout aprés qu'il se fut rendu Maître du Duc de Saxe & du Lantgrave de Hesse, les deux principaux Chefs des Luthériens. Mais cependant ce Parti se releva plus fort qu'auparavant. De maniére que quelque chose que les Empereurs ayent pû faire depuis; ils ne l'ont pourtant pû abbattre. Nous apprenons aussi par l'Histoire qu'on a fait plusieurs tentatives sur le Royaume de Suéde, pour y rétablir le Papisme. Le Roi Jean III.

séduit par le Jésuite Jean Laurens Nicolaï, fit abjuration du Luthéranisme entre les mains du Jésuite Possevin, dans la résolution de soûmettre lui, & tout son Royaume, au Siége de Rome: Mais il reconnut bien-tôt sa faute. Son fils voulut aussi executer ce dessein pernicieux, qui lui fut malheurensement inspiré par la Reine Catherine sa Mere. Mais pour avoir voulu servir le Pape aveuglément, il en perdit son Royaume, qui fut donné à son oncle Charles Duc de Sudermanie. Tous ces exemples & d'autres, qu'on pourroit peut-être encore trouver, montrent, qu'au lieu que les Princes, dont les Sujets ont goûté la parole de Dieu, peuvent facilement secoüer entiérement le joug du Pape & établir la Réformation dans leurs Etats; au contraire il est comme impossible qu'on remette ces Etats Réformez sous l'obéïssance de l'Eglise Romaine.

§ 9. page 433.

On ne doit pas beaucoup voir de temps s'écouler, &c.

Il faut être fort sobre à déterminer les temps, comme les jours, les mois & les années de la delivrance de l'Eglise. Tant de gens, pour s'aquérir la réputation d'être entendus dans les Prophéties, qui est veritablement une science fort sublime ont échoüé contre cet

écueüil

écueüil, que ce nous doit être un avertissement, pour nous obliger de n'en parler qu'avec beaucoup de retenuë. Aussi plusieurs voudroient que l'on n'en parlât jamais, sous prétexte que nôtre Seigneur a dit, *ce n'est pas à vous de connoître les temps ni les saisons.* Cependant il y a lieu de croire qu'il n'a pas ainsi parlé sans aucune exception, mais qu'il a parlé seulement des Prédictions, qui ne sont marquées par aucune circonstance de temps, comme ce qui est prédit du dernier Jugement. Car outre les septante ans de la Captivité de Babylone, qu'il étoit facile de sçavoir précisément; il y a encore des temps que l'on peut connoître, au moins à peu prés. J'en rapporterai pour exemple les 70. semaines prédites au 9. Chapitre de Daniel, & à la fin desquelles le Christ devoit paroître. Il est certain que les Juifs sçavoient à peu prés le temps, auquel ces 70. semaines devoient finir; d'où vient qu'ils disoient à Jesus Christ, *es-tu celui qui doit venir, ou si c'est un autre, que nous attendons*; Et que plusieurs d'eux recevoient si facilement les imposteurs qui se presentoient à à eux. Cette circonstance de temps leur étoit beaucoup plus connuë, que les caractéres même de la Personne du Messie. A present on peut juger aussi à peu prés de la delivrance de l'Eglise & des progrés de l'Evangile contre les Erreurs & les Superstitions Romaines;

du

du moins ſi on obſerve que les Phioles dont il eſt parlé au 16. de l'Apocalypſe ſignifient divers périodes de temps, aux quels dans la Decadence de l'Empire Papal, les Etats, qui ſont ſous la Juriſdiction de Rome, s'en détacheront la plûpart les uns aprés les autres. Quand donc il s'eſt écoulé un long-temps, depuis qu'il y en a eu, qui ont fait divorce avec elle; on peut juger, qu'on ne doit pas beaucoup tarder a en voir d'autres, qui s'en ſéparent encore, & c'eſt particuliérement ce qu'on doit attendre de ceux, où il y a le plus de lumiére & le moins d'attachement au prétendu Siége Apoſtolique. Or ſans conteſtation la France eſt de tous les Etats Papiſtes, celui qui a le plus de connoiſſance de la verité, & on peut juger, depuis pluſieurs années par les démarches, que les Politiques y font, que c'eſt un de ceux qui voit le mieux les intérêts, qu'il a, de ſe deſunir d'avec Rome. L'Auteur dit, dans les vers, qui ſuivent celui que nous éclairciſſons, que *le Saint Eſprit peut faire tout d'un coup un Saint du Roi de France*, & quand il a écrit ces paroles, il penſoit apparemment à la Converſion de Saint Paul, qui s'eſt faite de cette maniére. Mais ſans avoir recours à la Grace, on peut dire que l'intérêt ſeul pourroit beaucoup contribuer à faire prendre à ce Prince des meſures, que les Proteſtans ſouhaiteroient qu'il prit. Et comme on lui pour-

pourroit faire voir, si cela n'est déja fait, qu'il reviendroit plus de deux millions de revenu tous les ans dans ses coffres, en faisant la Réformation, & qu'il laisseroit encore assez de bien aux Ecclésiastiques pour faire le Service Divin; il ne devroit pas être faché, que l'on obligeât son Peuple, qui par-là pourroit aussi être beaucoup soulagé, à recevoir la Religion des Réformez. Les conjonctures vont être, selon les apparences, desormais fort favorables pour faire entendre raison aux François sur ce sujet, & pour peu que ce Monarque parut y donner les mains, il ne faut pas douter que la plûpart de ceux même qui y témoignent de la répugnance, ne prissent enfin la résolution, que Catherine de Medicis témoigna qu'elle étoit sur le point de prendre, lors que croyant avoir perdu une Bataille importante contre l'Amiral de Châtillon, elle dit, *hé bien! c'est à faire à prier Dieu en François.*

Fin des Eclaircissemens.

Achevé d'imprimer le 28. *Décembre* 1688.